Theological Seminary.
PRINCETON, N. J.
Part of the
ADDISON ALEXANDER LIBRARY,
which was presented by
MESSRS. R. L. AND A. STUART.
Case, Division DC 123
Shelf, Section C23
Book, No. v.2

110-6
50

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

II.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

PAR M. CAPEFIGUE.

« Quand je fais réflexion aux circonstances de la mort du maréchal d'Ancre, je ne puis l'attribuer qu'à sa mauvaise destinée ; il fallait que ce fût la nature des affaires qui eût fait soulever tant de monde contre lui. »

*Mémoires du maréchal d'*Estrées.

PARIS.

DUFÉY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXV.

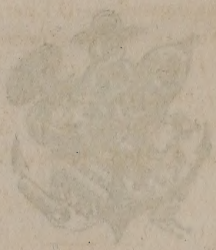

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE XIV.

COUR DE MARIE DE MÉDICIS. — LES CHEFS DE PARTI.

Le roi majeur. — Le gouverneur Souvré. — Education. — Luynes. — Marie de Médicis. — Le maréchal d'Ancre. — — Galigaï. — Le conseil. — D'Epernon. — Mayenne. — De Guise. — Nevers. — Montmorency. — Malcontens. — Le prince de Condé. — Conti. — Soissons. — Huguenots. — Sully. — Mornay. — Rohan. — Bouillon. — Lesdiguières. — Esprit général de la cour. — Mort de Marguerite de Valois. — Dépêches de l'ambassadeur d'Espagne sur la cour.

1614 — 1615.

Les États-Généraux poursuivaient leurs travaux d'examen, tandis que la cour inquiète était préoccupée de la situation des partis, et

de la vivacité des opinions. Louis XIII, déclaré majeur, entrait dans sa quatorzième année; on le faisait apparaître aux occasions solennelles avec toute la majesté des rois; mais dans son intérieur, à la cour, le prince conservait toutes ses habitudes d'enfance, tous les jeux d'une vie qui commence. A douze ans il avait encore été fouetté « de la main potelée de la reine sa mère », comme le dit naïvement le médecin Erouard [1]; et roi majeur il courait après les linottes, passereaux et moineaux dans tous les parcs; « et un jour il se mit fort en colère contre les filles de la reine, qui lui avoient dérobé une linotte; il fit rouler un petit canon, et menaça de le faire tirer devant leur porte, si ce n'étoit qu'il craignoit d'offenser la reine sa mère; une autre fois il cadenassa les portes de ces demoiselles, parce qu'elles avoient ôté les clefs à Louise, fille de sa nourrice [2]. »

Le commencement de l'existence du jeune prince était maladif; il avait souvent des rougeurs, des érysipèles, et comme il haïssait les

1 *Journal d'Erouard*, mss. du Roi, n° 928.
2 *Journal d'Erouard*, mss. du Roi, n° 928.

médecines noires et puantes, il dissimulait le mal qu'il sentait, plutôt que de se soumettre aux remèdes amers. Louis XIII était fort marcheur; il faisait jusqu'à trois lieues à pied; puis, montant sur son petit cheval, il courait le cerf ou le daim dans les épaisses forêts de Fontainebleau ou de Compiègne. Comme tous les gentilshommes de bonne race, la chasse aux grands bois faisait ses délices; il sonnait du cor à se briser les poumons, imitant ainsi Charles IX de triste mémoire. Quelle joie, quand il voyait se déployer devant lui sa meute de lévriers obéissans! il savait tous les noms de ces braves limiers, qui rasaient la terre de leur nez et remuaient la queue à l'aspect de leur tout petit maître; que de pies-grièches, que de bons éperviers éperonnés le roi n'avait-il pas en ses cages! et il les lâchait féodalement en son châtel du Louvre et des Tuileries contre les pauvres linottes et passereaux qui cherchaient abri sous les grands arbres et à travers les grosses pierres ferrementées aux murs[1].

1 *Mémoires de la régence*, § 8, et *Mélanges de Vigneul Marville*. L'école protestante a austèrement critiqué cette éducation

L'éducation de Louis XIII avait été confiée à Souvré, bon gentilhomme instruit seulement dans les lois de la guerre; il avait été choisi comme gouverneur par Henri IV, qui se connaissait mal en science; excellent courtisan, M. de Souvré avait négligé l'éducation morale et intellectuelle de l'enfant roi, pour ne lui donner que cette activité de gentilshommes qui passaient leur vie à la cour ou à la chasse. Le premier précepteur fut Vauquelin des Yvetots, esprit actif et de quelque capacité, mais porté vers ces idées de galanterie extravagante qui formaient le type de toute cette époque de Marie de Médicis; Vauquelin des Yvetots vivait en brave épicurien, comme dit un parlementaire contemporain, et il fut remplacé par Nicolas Lefebvre, créature du prince de Condé; enfin Fleurence Rivaut, mathématicien assez habile, prit le titre de précepteur. Au milieu de tous ces enseignemens, Louis XIII n'adopta qu'un goût scientifique, ce fut celui des mathématiques appliquées aux fortifications; il était devenu dès son enfance

de l'enfance de Louis XIII. *Voyez* Michel Levassor, *Histoire de Louis XIII*, livre V. Amsterdam, 1712.

un excellent canonnier, un ingénieur remarquable, et nous trouverons des traces de cette spécialité dans toute sa correspondance[1]. Il ne fallait pas lui demander autre chose.

Pour distraire ses jeunes années, on avait entouré Louis XIII de pages élégans, selon la vieille coutume de France; il fallait bien lui donner des compagnons de jeux, de petits menins qui passaient ses caprices d'enfant, et lui formaient une cour peu dangereuse. Parmi ces courtisans, il en était un d'un âge plus avancé, et que le roi avait pris en affection particulière; il s'appelait Charles d'Albert de Luynes; il n'était point de la Langue d'oyl, mais du midi de la France. Né au Pont-Saint-Esprit, il sortait d'une maison pauvre qui se disait pourtant issue des Alberti de Florence; elle possédait alors les seigneuries de Brantes et de Cadenet, « si étroites, dit Bassompierre, le faiseur de bons mots de cette époque, qu'un lièvre sautoit dessus chaque jour. » Le père d'Albert de Luynes, brave aventurier connu

1 Je donnerai toute cette curieuse correspondance militaire de Louis XIII dans ses premières campagnes.

sous le nom de capitaine de Luynes, fut fait chevalier de l'ordre par Charles IX, et gouverneur du Pont-Saint-Esprit[1]; Charles d'Albert, son aîné, fut attaché comme page de la chambre du roi Henri IV; il avait deux frères plus mal à l'aise que lui encore, qui portaient le nom des fiefs de Brantes et de Cadenet; mais tant ces pauvres Provençaux se tenaient entre eux, que l'aîné, qui avait reçu une pension de 1,200 écus du roi Henri IV, la partageait avec ses bons frères, et cherchait à les pousser autant qu'il pouvait en cour. Et que faisait Albert de Luynes pour conquérir les bonnes grâces de Louis XIII? Dans sa jeunesse passée aux châteaux en ruine des bords du Rhône, de Luynes avait appris la fauconnerie, éducation des valets de bonne souche; personne ne savait mieux élever les oiseaux de proie, enseigner les gentillesses aux éperviers et aux grues, aux pies-grièches surtout; et, venant en cour, il se mit de suite dans les faveurs de Louis XIII, en lui faisant présent de ces oiseaux

1 L'illustration de la famille de Luynes a été vivement attaquée et défendue. *Voyez* les additions de le Laboureur aux *Mémoires de Castelnau*.

ainsi dressés; le prince ne pouvait plus s'en passer; quand il ne le voyait pas autour de lui, il courait par toute la maison, criant: « Albert, Albert, où est-il? » et aussitôt, prenant son petit canon, il le tirait, car c'était le signal de colère qui indiquait l'impatience du jeune Louis XIII. De Luynes venait d'obtenir le gouvernement d'Amboise, place importante, et le titre de conseiller d'État; c'était là un acte de politique de Marie de Médicis et du maréchal d'Ancre, qui, voyant s'accroître l'influence d'Albert de Luynes sur le roi, voulaient s'emparer de son esprit pour lutter contre l'autorité de M. de Souvré, le gouverneur[1].

A mesure que le roi s'avançait en âge, c'était un grand souci pour Marie de Médicis de conserver la puissance; elle savait combien l'autorité plaît à un roi qui sort de l'adolescence; Louis XIII manquerait-il de courtisans qui lui diraient toute la douceur du commandement? ne pourraient-ils pas éveiller dans son esprit la volonté du pouvoir? Marie de Médicis, femme habile, caressait toutes les

1 *Mémoires de la Mère et du Fils*, ad ann. 1615.

opinions dans un temps difficile où tant de partis étaient en armes. Lorsqu'on suit cette femme, jeune encore, dans son long veuvage, lorsqu'on la voit remplir la rude tâche de comprimer les guerres civiles et religieuses, on ne peut s'empêcher de rendre quelque justice à ce caractère souple qui échappe à toutes les résolutions extrêmes. Que de peines à cette cour où viennent tour à tour tous les chefs de factions pour demander des récompenses, des fiefs, des gouvernemens et une portion de l'autorité; les Guise, les Mayenne, les Condé, les Sully, les Mornay, les Rohan, les Lesdiguières! Elle a du charme dans les paroles, cette mère du roi! elle prend chacun par son faible, Bassompierre par ses vanités d'amour, le duc de Nevers par son penchant pour le pouvoir, le conseil par une application d'affaires remarquables. Aucun sacrifice ne lui coûte pour maintenir l'unité de la couronne : « Bassompierre, dit-elle au spirituel courtisan, il faut que tu me ramènes le duc de Guise à quelque prix que ce soit; offre-lui cent mille écus que je lui ferai compter, la lieutenance générale de Provence pour son frère le chevalier, et la réserve de l'abbaye de Saint-

Germain pour la princesse de Conti sa sœur ; en un mot, je te donne carte blanche pour que tu le retires de la cabale, et que je n'aie aucune méfiance de ses bonnes intentions. » Que de tristesses n'avait-elle pas, cette pauvre femme, dans l'œuvre laborieuse qu'elle avait entreprise ! « J'ai l'estomac si renversé, disait-elle encore, que tout ce que j'ai mangé me semble du poison ; si je ne sors de cet embarras, je crois que je perdrai l'esprit ; je vais être sans appui, et alors que deviendra l'autorité du roi[1] ? » On a accusé Marie de Médicis de son amour effréné pour le maréchal d'Ancre. Je crois en effet à l'amour de Marie pour le beau Florentin, qui suivit sa jeune maîtresse quand elle quitta ses jeux et sa cour ; mais n'y avait-il qu'un sentiment de plaisir égoïste dans cette confiance de la reine pour Concini l'Italien ? Et quand Marie était abandonnée de tous, quand elle trouvait partout des exigences impérieuses, n'était-il pas naturel qu'elle s'adressât plus spécialement à l'homme dévoué qui lui devait toute sa fortune ? Je ne justifie rien, j'ex-

1 *Mémoires de Bassompierre*, ad ann. 1615.

plique par des causes politiques et naturelles cette exaltation de confiance qui faisait fermer les yeux à la reine-mère sur la conduite souvent intéressée du maréchal d'Ancre. Le conseil intime auquel celui-ci présidait était l'expression de l'unité monarchique contre la pensée féodale et les murmures parlementaires. Il y eut sans doute des intrigues de cour, des fortunes extraordinaires; le maréchal d'Ancre abusa de sa position auprès de Marie; quand on a la faveur devant soi, n'est-il pas naturel qu'on s'en serve? Concini avait acheté des marquisats; sa fortune s'était accrue jusqu'à près de deux millions qu'il plaçait dans les banques de Florence, aux mains des Juifs d'Allemagne et d'Italie. La complaisance du président Jeannin, un des commissaires pour le trésor, favorisait cette spoliation des deniers royaux; on vendait des charges à la cour; le maréchal d'Ancre en profitait. Cela lui était nécessaire pour garantir sa propre personne et protéger sa fortune; il avait une garde de gentilshommes soldés à raison de douze cents livres par an, et la pauvre noblesse accourait ainsi à l'entour du favori de Florence pour le préserver des coups de

dague[1]. Lui les méprisait souvent dans son expression italienne toujours basse et ignoble; il les appelait ses *coyones, sei guardi del culo,* et il les rassemblait autour de lui dans toutes les crises pour le défendre. Il avait quelquefois comme un pressentiment de ces grands revers de fortune qui vous prennent un homme et le brisent dans ses plus beaux momens de prospérité; d'où cette vénération pour les amulettes et les sortiléges, qui vient aux âmes tremblantes, comme une ressource de la peur. Quand on est émerveillé d'une fortune inouïe, on ne s'en explique pas les causes, et on demande à la superstition les moyens de la protéger; de là ces accusations de magie qui s'élevèrent de toute part contre le maréchal et la maréchale d'Ancre[2] après la chute de leur pouvoir. C'était un homme habile, au reste, que Concini; il secondait les volontés de la reine avec un dévouement absolu; comme elle, il ten-

1 *Mémoires de la Mère et du Fils*, ad ann. 1616.

2 Le prince de Condé dit dans un de ses manifestes : « Concini a appelé à la cour des personnes détestables envers Dieu et les hommes, comme juifs, magiciens, empoisonneurs, meurtriers. » *Mercure de France*, ad ann. 1615.

dait la main de droite et de gauche à tous les partis; il fut l'ami tour à tour de Bassompierre, de Guise, de Mayenne; il parvint à séduire un moment le prince de Condé, mais celui-ci était essentiellement chef de parti : c'était sa destinée, il la suivit.

Le conseil officiel, qui secondait le maréchal d'Ancre comme premier ministre, se composait de secrétaires d'État chacun avec un département spécial. La chancellerie et les sceaux étaient toujours confiés à Brûlart de Sillery, que nous avons vu dans les mêmes fonctions sous Henri IV, ministre tout-à-fait dévoué à la régente, organe de ses volontés au parlement et aux États-Généraux. La religion, c'est-à-dire le catholicisme dans ses rapports avec l'État et la réforme dans ses franchises, était confiée à Phelippaux, seigneur de Pontchartrain, secrétaire d'État créé par Henri IV. Du Harlay avait succédé à Sully comme surintendant des finances et bâtimens; il fut remplacé par le président Jeannin, esprit plus facile et tout-à-fait d'intelligence avec le maréchal d'Ancre. Loménie avait la maison du roi et tout ce qui en dépendait; le vieux Neuville de Villeroy, créé secrétaire d'État dès le rè-

gne de Henri III, administrait les affaires étrangères avant qu'elles eussent été divisées en plusieurs départemens, à savoir : les affaires de l'Allemagne, de la Pologne, des Provinces-Unies et de la Flandre en un premier département; celles de l'Angleterre, de la Turquie et du Levant dans un second; et dans un troisième celles de la Suède et du Danemark[1].

Indépendamment de ces conseillers à titre, la cour avait encore des hommes d'influence sur les décisions du conseil. En tête le duc d'Epernon, que nous avons vu jouer un si grand rôle à l'avènement de Louis XIII pour favoriser la régence. Toute l'opposition féodale et parlementaire avait violemment attaqué ce favori de plusieurs règnes; lui et Villeroy avaient survécu à presque un demi-siècle d'intrigues, d'agitations et de guerres civiles; ils y avaient acquis une vaste expérience; le duc d'Epernon surtout était en butte à la plus vive opposition du parti de la noblesse et du parlement; on l'accusait d'avoir bouleversé le système de

1 Le ministère de la marine ne fut créé que sous Mazarin; il dépendait alors de la maison du roi. — *Voyez* Duchesne, *Histoire des Chanceliers; Règne de Louis XIII.*

Henri IV au profit des nouvelles idées de la régence. Il avait, disait-on, flétri le parlement, constitué l'autorité absolue pour la partager avec Marie de Médicis. Des accusations plus graves pesaient encore sur lui; il résultait du procès de la dame Ducomman que le coutelas qui perça Henri IV avait été dirigé par le duc d'Epernon lui-même, et cette accusation se trouvait répétée dans tous les manifestes lancés par les gentilshommes. Le duc d'Epernon était comme une tradition vieillie de cette légèreté des mignons de Henri III, qui passaient des couchettes dorées aux duels et aux batailles; les blonds cheveux de sa jeunesse, blanchis par le temps, frisaient encore sur son justaucorps de la vieille époque ligueuse; petit vieillard maussade et emporté, il ne souffrait pas la moindre contradiction, et il portait la main à son épée à la plus légère insulte qui venait flétrir sa longue carrière de fidélité [1].

Il y avait là encore dans cette cour la puissante race des Guise, représentée par de jeunes hommes, de Guise et Mayenne, tous deux

1 *Vie du duc d'Épernon*, année 1615.

issus de cette famille que la couronne catholique avait un moment touchée. Mayenne venait de perdre son père, ce roi de la ligue, expression du tiers parti quand il voulut s'assurer le pouvoir; le duc de Mayenne s'était entièrement lié au maréchal d'Ancre, et de Guise avec lui, parce que l'idée que représentait la royauté de Marie de Médicis était toute catholique, et que la famille de Lorraine avait été l'espérance de cette société municipale et religieuse que le seizième siècle avait vu consacrer.

Puis, venaient les hommes du tiers parti, le duc de Nevers, branche italienne qui, sous la ligue, n'avait cessé de louvoyer entre deux opinions. A cette époque, chaque race se posait comme une représentation de quelque parti puissant dans la société; elle y restait ferme à travers les événemens. Les ducs de Nevers, originaires de Mantoue, étaient partisans de toutes ces pensées atermoyantes qui ne penchaient ni pour les uns ni pour les autres. C'était une certaine manière de se rendre important : il était difficile, lorsqu'une transaction était faite par les hommes du tiers parti, que ces hommes n'en tirassent pas avantage; les ducs de Nevers

jouaient auprès des catholiques le même rôle que les Montmorency auprès des huguenots. Les Damville, fortifiés dans leur gouvernement de Languedoc, étaient unis avec les villes calvinistes de Nîmes, de Montauban et de la rive droite du Rhône. Le vieux connétable, qui était alors le chef de cette race, venait rarement à la cour; Marie le ménageait avec adresse; elle craignait que, comme sous la ligue et Henri III, les Damville ne s'unissent aux huguenots et ne leur prêtassent toutes les forces de leur gouvernement. C'était un rude homme que le connétable de Montmorency; il avait quatre-vingt-six ans et ne marchait qu'armé de toutes pièces! sa barbe blanche sortait de son casque pesant et à aigrette flottante, ainsi qu'on les portait dans le siècle précédent; sa main était dure comme le fer de son gantelet; il était sans instruction, dédaignant toutes ces discussions de basoches, de clercs et d'avocats, que les parlementaires avaient mis en honneur; il savait à peine écrire son nom. Et que lui importait de s'appliquer à des caractères qu'il considérait comme des incantations? Ne lui suffisait-il pas d'apposer, en forme de scel, la bague

qu'il portait à son doigt, pour faire respecter sa volonté dans toutes ses châtellenies? A la fin de sa vie, Montmorency se revêtit de l'habit de capucin, et comme les vieux barons du moyen âge, il voulut mourir sous le sac de la pénitence; son corps sec et amaigri fut déposé sans pompe sur des cendres chaudes encore; il avait son faucon au poing, son lévrier à ses pieds, et sa longue épée de connétable pendante de sa poitrine jusqu'à ses sandales. Anne de Montmorency-Damville lui succéda dans son gouvernement de Languedoc[1].

Les malcontens venaient à la cour ou la quittaient à raison qu'ils obtenaient satisfaction pleine et entière de la régente, ou que cette satisfaction leur était refusée; ils voulaient diriger le conseil en maîtres, et s'assurer par conséquent la suzeraineté des bons gouvernemens, la pleine propriété de leurs charges. Le plan des malcontens, c'était la réformation de l'Etat, et par ce mot vague ils entendaient le retour aux priviléges, aux droits des barons qui morcelaient le territoire de la monarchie; ils n'o-

1 *Voyez* la généalogie du connétable dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau.*

saient point attaquer le roi en face; leurs manifestes parlaient toujours de leur respect pour la grande loi de l'hérédité; mais il y avait au cœur des gentilshommes un autre dessein de gouvernement : le prince de Condé était leur roi tout trouvé; pourquoi ne le substituerait-on pas à cette régence sans force, toute dévouée aux Italiens et aux Espagnols? Dans les conciliabules intimes, ces gentilshommes, saisissant souvent l'écu armorié du prince de Condé, déchiraient la barre qui distinguait la branche cadette, et s'écriaient d'une voix d'enthousiasme : « Barre à bas! barre à bas[1]! » Ils indiquaient ainsi à l'ambition du prince de Condé ce que l'audace des vieux féodaux pouvait oser contre la minorité et la régence. Substituer le chef des gentilshommes au roi des favoris, c'était le dessein réel de cette noblesse provinciale, qui ne dissimulait plus ses vastes projets d'une fédération dans la monarchie. Avec Condé marchaient les princes de Conti, de Soissons, le duc de Vendôme,

1 Déclaration du roi contre le prince de Condé. Carton Fontanieu, ad ann. 1616.

fils bâtard de la grande race de Henri IV, qui s'était cantonné dans la Bretagne, pour imiter l'exemple du duc de Mercœur sous la ligue. Vendôme, comme son prédécesseur, voulait fonder un gouvernement indépendant au milieu de ces sauvages contrées, et planter le gonfanon royal de sa race sur les villes de Nantes, Rennes et Blavet. L'esprit parlementaire s'opposa à son dessein et défendit l'autorité du roi en Bretagne.

Les huguenots, dans leur austérité réformatrice, ne s'abstenaient pas de visiter la cour et d'y jouer un rôle. Ce parti se divisait toujours en plusieurs nuances, et l'on pouvait facilement les classer en des catégories bien distinctes. D'abord les calvinistes puritains sous la conduite des ministres et des associations municipales de Genève, de Nîmes, de Montauban et de La Rochelle : ceux-ci n'empruntaient rien à la licence et aux douceurs des cours; livrés à la contemplation et à la prière dans le prêche, ils suivaient les inspirations de quelques chefs fougueux qui ne leur parlaient jamais que des tribulations d'Israël, des temples en ruines, des Amalécites, des Égyptiens, de la

persécution et de la captivité de Babylone. Les ministres régnaient dans les Cévennes, parce que les montagnes allaient bien à ce culte simple et pastoral qui se nourrissait dans la solitude [1]; c'était au désert que les ministres embouchaient la trompette de l'Écriture, pour faire un appel aux armes contre les oppresseurs. Toutes les fois que les édits royaux venaient ébranler la sécurité du prêche, on voyait descendre des Cévennes tous ces hommes durcis, maniant l'arquebuse et la pertuisane comme les vieux soldats de la garde de Charles IX : ceux-là rêvaient la république de Genève, le gouvernement de leur consistoire, et ils eussent volontiers secoué le joug de cette cour dissolue qui jetait de l'encens à l'autorité papale et vivait des dilapidations publiques; pauvres peuples de paysans, ils avaient la foi; la vérité du Christ leur était révélée; et comment n'auraient-ils pas la force de renverser une royauté qui comprimait leur culte et brisait leurs autels?

1 Je regrette qu'il n'ait pas été fait pour les prédications calvinistes le même travail que pour les pamphlets catholiques. J'en ai pourtant recueilli plusieurs, véritables appels aux armes. M. de Fontète en indique d'autres que je n'ai pu retrouver.

Ces puritains ne formaient point la majorité du parti calviniste; d'autres huguenots ne voulaient pas aller si loin dans les révolutions politiques; ils étaient dispersés dans les villes, presque tous gens d'études, et par conséquent modérés dans leur désir et dans leur opinion; ils voulaient bien soutenir le prêche, mais par de justes remontrances, par les États régulièrement composés : Mornay était leur expression; tout à la fois homme austère et accommodant, il servait d'intermédiaire entre la cour et ses frères en religion. Marie de Médicis mettait une vive sollicitude à se rattacher Duplessis-Mornay[1]; elle savait qu'une circulaire de celui que le peuple appelait le pape des huguenots pouvait calmer les passions irritées; et il n'était sorte d'accommodemens que Marie de Médicis n'offrît à la vieillesse crédule de Duplessis-Mornay. Le conseil du roi ne faisait aucun édit sur la religion réformée que d'après son avis; et il venait souvent en cour pour s'aboucher, soit avec la reine régente,

1 La correspondance de Duplessis-Mornay indique sa véritable situation entre la cour et son parti. Paris, 1616.

soit même avec le maréchal d'Ancre, qui pourtant était en butte à tant de satires de la part des huguenots.

Sully appartenait plutôt à la gentilhommerie calviniste qu'à la bourgeoisie des villes dont Mornay était le représentant. Depuis sa disgrâce, Sully s'était retiré dans ses riches châteaux, et là il jouissait d'une fortune immense amassée durant son administration, et depuis accrue par les dons secrets qu'il avait reçus de Marie de Médicis. Dans toutes les transactions où les huguenots étaient intervenus, Sully avait été partie, et sous main le conseil de la régence lui avait accordé des pensions, des dons particuliers pour le mettre dans les intérêts de la royauté. Sully avait accompli avec mauvaise foi la plupart de ces arrangemens : sa vieillesse n'avait rien de calme, et le dépit d'avoir perdu sa place au conseil le jetait sans cesse dans des conspirations nouvelles, mais cela secrètement, tout en protestant de son obéissance envers la reine. Sa vie royale en son manoir de Sully, avec ses gardes et sa race nombreuse n'était point un repos solitaire; il s'agitait en tous sens; et des débris de sa correspondance constatent que

Sully fut l'âme de la plupart des révoltes qui agitèrent les provinces méridionales [1].

Enfin venaient les hauts barons huguenots, représentés par Bouillon, Rohan et Lesdiguières. Bouillon, prince assoupli à toutes les formes des cours, cherchant à tirer avantage de sa position personnelle auprès de la reine : c'était un caractère d'accommodement. Aussi, dans toutes les circonstances sérieuses, le parti des huguenots lui échappait. Bouillon était homme de cour; les calvinistes le ménageaient, mais ne l'aimaient point. Rohan au contraire conservait les mœurs batailleuses de la noblesse provinciale, et son caractère plaisait à cette confédération des gentillâtres qui arborait l'étendard évangélique pour s'assurer de meilleurs fiefs et de plus grasses terres. Et qui dans la Bretagne ne connaissait pas les Rohan ? Quel castel, quelle commune de Soubise, de Penthièvre eût refusé de

1 Je dois aux communications de M. Lacabane, employé aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, la connaissance de plusieurs actes diplomatiques qui prouvent l'esprit inquiet de Sully et ses rapports avec les huguenots du Midi : j'en parlerai plus tard.

s'armer pour suivre la fortune de la plus noble maison de Bretagne? Quant à Lesdiguières, soldat et vieux courtisan, il tenait moins à sa foi qu'à sa brave épée; et s'il eût pu devenir roi du Dauphiné et de la Savoie, que lui importait d'aller à la messe ou au prêche[1]?

Ainsi se composait toute cette cour de Marie de Médicis. Toutes ces races de gentilshommes se heurtaient sans cesse dans des disputes de religion ou d'intérêts politiques; c'était un chaos; et au milieu de ces grands duels où se mêlaient les crinières flottantes, les chapeaux à plumes, combien le caractère de Marie de Médicis n'avait-il pas à remporter de victoires sur les amours-propres, les convictions et les intérêts personnels? Elle traînait toute cette noblesse à des fêtes, aux beaux carrousels d'Italie, comme Catherine, son aïeule, la dissipait au sein du plaisir et des amours; Catherine avait ses filles de cour, gentes demoiselles dont Brantôme aime tant à rappeler les galanteries; Marie eut aussi ses suivantes

1 Consultez, sur Lesdiguières, les généalogies des Connétables. Levassor s'indigne contre la conduite sans foi et sans pudeur de ce héros des montagnes du Dauphiné.

italiennes ou espagnoles qui échauffaient le cœur et apprivoisaient la tête de plus d'un de ces nobles ferrailleurs, pour me servir de l'expression d'un poète du temps. La musique, les représentations théâtrales, les pastorales amoureuses, tels furent les délassemens de Marie de Médicis; oh! qu'il faisait beau voir les jardins du Pré-aux-Clercs, où habitait Marguerite de Valois, toute ridée alors, mais qui se teignait de rouge jusqu'aux oreilles, car elle voulait plaire encore à quelques jeunes étudians, lesquels se perdaient dans les prés émaillés de fleurs, alors que la lune rayonnait d'argent sur la Seine. Ce n'était qu'illuminations en ce palais, musique douce que Marguerite composait elle-même. La reine lui payait chaque année ses dettes, eh bien! Marguerite en fit de nouvelles jusqu'au jour de sa mort, où tout fut vendu : vaisselle d'argent, meubles d'ivoire incrusté, lit mollet et de soie bleue, où, folle femme, elle « aimoit à s'étendre, par les grandes chaleurs du jour[1], selon la mode de Gascogne, avec un beau cavalier qu'elle pre-

1 *Des Déportemens de Madame Marguerite*. Paris, 1616, chez Toussaint de Bray, libraire-imprimeur.

noit au hasard dans les pages ou dans les clercs d'université qui passoient leur vie chez les taverniers et cervoisiers. »

Cette situation dissipée de la cour de Marie de Médicis fixe l'attention de don Inigo de Cardenas, l'ambassadeur d'Espagne, si actif, si plein de sollicitude, et je trouve dans ses dépêches des impressions curieuses sur le gouvernement de Marie, sur sa favorite surtout, Léonore Galigaï. « Votre Majesté, écrit-il à Philippe III[1], m'a demandé s'il seroit possible de gagner[2] la Florentine, si aimée de la reine, et quel est mon avis sur ce point. Bien que dans une pareille affaire on ne puisse rien donner comme certain[3], cependant je pourrois concevoir des probabilités de réussite, en considérant ce qui est déjà arrivé pour les Hollandois et le duc de Savoie, qui, les uns et les autres, lui ont donné de bonnes récompenses et des cadeaux en secret[4]; or donc, quant à la question de savoir si on parviendra

1 Archives de Simancas, cot. A 72[13] (Lettre chiffrée).

2 *A gañar.*

3 *Nadie se pode assegurar de cierto.*

4 *Le han hecho buenos regalos y han dado joyas secretas.*

à la corrompre, je crois pouvoir y répondre affirmativement[1]; mais là n'est pas le point important; ce qu'il convient d'examiner, c'est si cela est ou non dans nos intérêts, et quels résultats avantageux nous en pourrons retirer. Telle est la difficulté qui m'arrête[2]; car, pour mon compte, je ne trouve pas cette mesure fort essentielle, ni de nature à produire de bien merveilleux effets[3]. D'abord c'est une femme qui aime fort la bonne chère[4] et l'argent[5], et pour laquelle il faudra faire de grands sacrifices en ce genre, si l'on veut la gagner[6]. De plus, sa qualité de favorite ne la fait pas s'immiscer dans les hautes affaires d'Etat. Elle marche sans s'émouvoir au milieu des embarras du gouvernement et des prétentions des seigneurs français, de tout quoi sa bourse profite, ainsi que ses amis qu'elle engraisse[7]. Tel est son plan et

1 *Y assi en quanto a gañalla entiendo que yo la gañare.*

2 *Esto es lo que en mi tiene difficultad.*

3 *Porque no lo tengo por tan importante ni me prometo hava grandes effetos.*

4 *Que tiene muy bien de comer.*

5 *Y mucho dinero.*

6 *Y sera menester mucho haviendo la de gañar.*

7 *Anda siempre tranquillamente en las cossas embarazadas de*

celui de son époux. Ils ne sont pas d'ailleurs très-capables ni l'un ni l'autre [1]; elle est femme et d'une humeur bizarre, avec des intermittences de bonnes et de mauvaises inspirations [2]. Quant à son mari, on ne retrouve pas même en lui ces heureuses velléités, ni rien qui puisse inspirer de la confiance, étant un homme sans bonne foi ni dignité aucune [3]. Les seules circonstances où j'ai eu occasion d'être agréable à la Florentine, ont été les fêtes solennelles de l'année, où, selon l'usage, je lui ai envoyé quelques cadeaux; une douzaine de paires de gants, de petites bourses, des rubans, des bonbons [4], etc., le tout pour une somme de 100 écus, plus ou moins [5]. Ceci a eu lieu quatre ou cinq fois l'année, et je l'eusse fait d'une manière plus magnifique si mes moyens me l'eussent

francia y pretenciones de los principes, de donde ella saca provecho para su bolsa, y grangea amigos.

1 *No son uno ni otro muy capazes.*

2 *Por que ella es muger y de estravagante umor, aunque tiene si y no.*

3 *Pero el marido ni tiene si, ni no, ni partes para hazer confianza porque es hombre sin verdad ni respeto ninguno.*

4 *Pastillas.*

5 *Que viene a ser lo que le enbio cien escudos poca mas o menos.*

permis [1]. Ces jours derniers, comme j'étois fort occupé de l'affaire des mariages, elle me demanda, avec un certain enfantillage [2], quelques pierres précieuses, pour les faire garnir, dit-elle, à son idée. J'obtempérai à ses désirs, et j'y joignis même une petite boîte d'or, faite en Espagne, ce qui valoit peut-être en tout 500 écus [3]; elle se montra fort sensible à cette marque d'attention [4], et depuis lors nous avons remarqué, moi et mon secrétaire, qu'elle paroît plus bienveillante, et qu'elle débite des merveilles sur les mariages [5]. Telle est la manière dont je me suis gouverné jusqu'à ce jour. Mais si Votre Majesté persistoit à vouloir employer ce moyen, ce ne seroit pas avec de foibles ressources comme celles que j'ai trouvées dans ma pauvre bourse [6], qu'il faudroit attaquer la conscience de cette favorite; ce ne seroit pas 500 ni 800 ducats par an qu'il faudroit donner, mais

1 *Y si mis fuerzas alcanzalen mas me huviera alargado.*
2 *Con algunas niñerias.*
3 *Que no llego todo à 500 escudos.*
4 *Ella se holgo muchissimo con ello.*
5 *Y que dize maravillas sobre los casamientos.*
6 *Que lo he hecho de mi pobre bolsa miseramente.*

3 ou 4,000 [1]; ce ne seroit pas une douzaine de paires de gants qu'il faudroit lui envoyer, mais douze douzaines de paires de gants, des bijoux et des joyaux, et chacun de ces cadeaux de 800 ou 1,000 écus au moins [2]. Il faudroit que tout cela se fît publiquement, au vu et au su de tout le monde [3], de manière à exciter la jalousie des autres; car il faut que je le dise à Votre Majesté, lorsque je lui donnai ces bagatelles, la Florentine n'eut rien de plus pressé que de les montrer à la reine, et réciproquement lorsque j'ai envoyé quelque chose à la reine, cette princesse

1 *Que no se den* 500 *ducados a esta muger ni* 800, *al año, sino que se le den tres o quatro mill.*

2 J'ai trouvé, en continuant mes recherches, au milieu des pièces diplomatiques de Simancas, une lettre de *dona Ines Henrique de Sandobal*. Cette lettre, datée de Madrid et adressée au duc de Montéléone à Paris, semble avoir été glissée furtivement dans une dépêche. On demande au duc des nouvelles de sa santé, et après mille complimens, dona Inès prie ce duc de lui envoyer douze paires de gants pareils à celui dont elle joint le modèle (*que le aga enbiar doce pares de guantes como este que se embia en el plego*). Et dans la lettre, en effet, j'ai trouvé un gant de peau blanche, assez mal cousu, mais d'ailleurs parfaitement conservé. Tout autour du poignet se trouve un revers retombant sur la main, et dans ce revers sont entrelacés de petits rubans et de petites rosettes de couleur rouge. L'incarnat des rubans est d'une fraîcheur surprenante.

3 *Y que se den publicamente y que todo el mundo lo vea.*

en a fait étalage [1]. Ceci seroit donc le meilleur moyen; mais je ne dois pas cacher à Votre Majesté qu'il y a là matière à réflexion, car j'ai dans l'idée que la faveur de cette femme ne sera pas de longue durée [2], par la raison que le roi ne la voit pas de bon œil [3], pour ne pas dire très-mal; d'un autre côté, la reine a eu à se plaindre du mari dans ces dernières affaires [4]. Si Votre Majesté persiste cependant dans son système, il faudra, lorsque la reine infante sera en France, et qu'elle aura parlé deux ou trois fois à la Florentine, qu'elle tire une belle bague de son doigt, ou une croix de diamant de sa poitrine, de la valeur de 10 ou 12,000 ducats, et qu'elle lui dise: « Prenez ceci, et gardez-le comme le premier gage d'estime et d'amitié que je vous donne; ce ne sera pas le dernier, je l'espère [5]. » Il faut suivre une pareille marche à l'égard de

1 *Y de la misma manera quando yo enbio algo à la reyna, la reyna le mostre a todos.*

2 *Que la privanza desta muxer no durara mucho.*

3 *Porque el rey no esta bien con ella, sino muy malo.*

4 *Queda muy mal satisfecha de su marido en los negocios presentes.*

5 *Y le dixesse : « Tomad esa y tened la por ser la primera que os he dado respeto de mi amistad, y espero dar os mas. »*

son mari. Si j'avois des chevaux espagnols, je lui en donnerois un; je ferois le même cadeau, si je le pouvois, à l'amiral, au duc de Guise; j'en offrirois deux au prince de Condé; tout ceci feroit du bruit, exciteroit des désirs, des rivalités, et c'est ce qu'il faut dans cette cour[1]. Il y a encore à s'occuper des personnes qui entourent le roi lui-même, lequel commence à avoir une volonté et reçoit des impressions; celles de son âge sont durables, il faudroit qu'elles nous fussent favorables; c'est là ce qu'il importe le plus de considérer dans la circonstance présente[2]. »

1 *Y es el camino que se ha de tener en esta corte.*

2 *Y este es el punto que importa mucho mirar de presente.*

CHAPITRE XV.

LES MALCONTENS. — LE PARLEMENT.

Situation des princes. — Leur retraite de la cour. — Cahiers des États. — Réponse du roi. — Intervention politique du parlement. — Résistance du conseil. — Rétablissement des droits abolis. — Remontrances des parlemens. — Ducs et pairs. — Pamphlets des malcontens. — Assemblée des princes à Coucy.

1615.

En imposant, par le traité de Sainte-Menehould, la convocation des États, les princes du sang avaient espéré que les députés des trois ordres reconnaîtraient la nécessité d'un changement dans les conseils du roi. Le tiers-état

seul avait appuyé quelques unes de leurs plaintes; le prince de Condé surtout voulait préparer une révolution contre le maréchal d'Ancre et la reine-mère, afin de constituer la prééminence féodale des grands gouverneurs de provinces sous ses ordres. Le prince de Condé avait, dans l'origine, accédé au double mariage avec la maison d'Espagne; depuis, il avait aperçu les conséquences, fatales pour l'autorité de la noblesse provinciale et mécontente, de cette union si intime des deux couronnes catholiques; il avait donc pris parti contre tous les actes qui avaient préparé le mariage de Louis XIII et de l'infante. Esprit incertain, irrésolu, le prince de Condé traitait avec toutes les factions, avec l'Espagne même; les dépêches de don Inigo de Cardenas ne laissent ici aucun doute [1].

1 *Don Inigo de Cardenas au roi d'Espagne.*

« J'ai eu diverses conférences ces jours derniers avec le prince de Condé. Pour ne pas fatiguer Votre Majesté de trop longs détails à ce sujet, je lui dirai seulement que le résultat de ces entretiens a été d'amener le prince de Condé à être le serviteur dévoué de Votre Majesté (*solo dire que el effeto dellas ha sido estar el principe muy desseosso de servir a V. Md.*). Il a changé complètement d'opinion sur l'affaire des mariages (*haver mudado*

Les États-Généraux n'avaient point complètement répondu aux mécontentemens du prince de Condé; les députés de la noblesse et du clergé s'étaient presque entendus avec le conseil, et le tiers-état n'avait persisté que dans quelques unes des hautes réformations qui touchaient moins aux personnes qu'aux choses. Le 23 février 1615, ces États avaient fait la clôture de leurs séances; ils avaient voté dans leurs derniers cahiers des remercîmens au roi

de opinion en quanto a los casamientos), et déclaré que, pour son compte, il la regardoit comme de la plus haute importance pour la couronne de France (*que era negocio importantissimo para esta corona*). « Enfin, a-t-il ajouté, pour vous donner une preuve plus grande de ma bonne volonté, je veux en prendre l'exécution sous ma responsabilité. Je demande en outre la faveur d'être désigné pour recevoir la reine infante (*quiere ser quien reciva a la reyna infanta*), et je veux en même temps me mêler directement de la seconde négociation au sujet de la princesse qui doit aller en Espagne. De tout ceci, je vous donne ma parole de gentilhomme (*que ferinava como gentilhombre*), et vous pouvez faire connoître à Sa Majesté Catholique combien je suis et serai dévoué au service de l'infante sa fille (*de con la voluntad que ha y haria de servir a su hija de V. Md*). » Le résultat de ces conférences étant connu, les ducs de Mayenne, de Nevers, de Longueville et de Mercœur ont été de la même opinion que le prince de Condé, bien qu'auparavant ils fussent d'un sentiment contraire. Il ne reste dans l'opinion opposée que le maréchal de Bouillon, huguenot renforcé, lequel témoigne un vif ressentiment d'avoir été ainsi abandonné de ses

pour avoir remis l'intendance et le gouvernement suprême de son royaume entre les mains de la reine sa mère; on le priait de lui continuer la même autorité. Non seulement les États approuvaient ainsi l'administration de Marie de Médicis, mais encore ils la suppliaient « de conduire à une heureuse consommation les mariages traités et accordés par Sa Majesté avec le roi d'Espagne, comme étant utiles au bien de la chrétienté, au repos de la

adhérens. Il montre beaucoup d'irritation contre moi; mais jusqu'à présent toute sa colère s'est bornée à écrire et à protester, en disant que l'on vouloit rendre la France tributaire de Votre Majesté. « On ne fait pas attention, a-t-il écrit, qu'en faisant venir ici des Espagnols, ce seront eux qui gouverneront. Déjà voyez l'empire et l'ascendant qu'a pris l'ambassadeur de cette puissance! Cependant, si l'aveuglement est tel qu'on persiste dans ces projets d'union, on ne doit pas laisser venir à la cour de France un seul sujet espagnol, homme ou femme, de plus qu'il n'y aura de Français auprès de celle de nos princesses qui doit aller épouser le prince espagnol. Cette considération est de la plus haute importance pour la dignité et la liberté de la couronne de France. » J'avois supplié la reine de ne pas céder la ville d'Amboise au prince de Condé sans avoir la certitude et la garantie qu'il étoit décidé de bonne foi à agir loyalement avec nous et dans le sens de la conclusion des mariages. Je voulois qu'il s'y engageât par écrit; et bien qu'il me l'ait offert lui-même, la reine se laisse tellement circonvenir qu'elle ne termine rien, et que les choses en sont au même point qu'auparavant. » — Archives de Simancas, cot. A 72[6] (Lettre chiffrée).

France et des terres de l'un et l'autre roi[1]. » Ce n'était point un conseil exclusivement composé des princes du sang que les trois ordres voulaient former auprès du roi; ils demandaient que quatre prélats, quatre gentilshommes, quatre officiers du tiers-état fussent attachés d'une manière permanente au conseil de Sa Majesté. Enfin, comme nous l'avons dit, les réformations qu'appelaient spécialement les députés, portaient sur la vénalité des offices, le droit annuel, la recherche des mauvais financiers et le retranchement des pensions[2].

Cet esprit de modération et de sagesse ne pouvait plaire aux exigences impatientes de la haute noblesse; le prince de Condé voulait le gouvernement électif, la substitution de l'autorité provinciale à celle de la régente et du

1 Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des États-Généraux, tom. v, pag. 126 et suiv.

2 *Cahiers des États*, ad ann. 1615. Il fut publié d'autres pamphlets sur les Etats ; j'en ai quelques-uns : *Foucade aux Etats*, par Gabriel le Bienvenu, gentilhomme angoumoussin. Paris, 1615. — *Harangue au Roi sur la conclusion des Etats.* Paris, 1615 — *Déclamation contre les vices des trois ordres de l'Etat.* — *Lettres de Guillot le Songeux, intendant de Vaugirard.* La plus curieuse porte le titre du *Catholique christianisé*, et la harangue de *Turlepin le souffreteux*. Paris, 1615.

maréchal d'Ancre; il avait actuellement l'instinct des dangers que pouvait entraîner le mariage avec l'infante. La cour se préparait au voyage de Guienne, afin d'arriver à cette consommation de l'union que sollicitaient les États-Généraux. On dansait encore des ballets au Louvre en l'honneur du bel hyménée; Madame promise à l'héritier d'Espagne y paraissait en Minerve, conduisant le prince espagnol retenu à ses pieds par une chaîne d'or; et Malherbe, le poète, « vêtu en berger, chantoit la houlette de Marie, qui mettoit la bergerie hors du pouvoir des loups[1]. N'étoit-ce pas ses pénibles travaux qui avoient pendant cinq ans sauvé les pâturages de grêle et d'orage? n'étoit-ce pas eux qui donnoient à la France une heureuse bonnasse[2]? Aussi, dans

1 Houlette de Louis, houlette de Marie,
Dont le seul appui met notre bergerie
Hors du pouvoir des loups.
Vous placer dans les cieux en la même contrée
Des balances d'Astrée,
Est-ce un prix de vertu qui soit digne de vous?

2 Voyons du bord de Loire et du bord de Garonne,
Jusqu'à ce beau rivage où Thétis se couronne
De bouquets d'orangers;
A qui ne donnez-vous une heureuse bonnasse

les places publiques, ce n'étoient que festins, ce n'étoient que musique du peuple réjoui, et tous avoient à la bouche le nom de Marie, le nom de Louis[1]. Puis, les belles noces où se bailloit un ange pour un ange, et quand cette union sera finie, tout sera sans fiel sur la terre, et même les vipères piqueront sans venin ou ne piqueront pas[2]; tout métal seroit or, toute fleur seroit rose[3]; Dieu de la destinée, donnez un dernier terme à ces grands hyménées; l'Eu-

Loin de toute menace,
Et de maux intestins, et de maux étrangers?

1 Aussi dans nos maisons, en nos places publiques,
Ce ne sont que festins, ce ne sont que musiques
De peuples réjouis;
Et, que l'astre du jour ou se lève, ou se couche,
Nous n'avons en la bouche
Que le nom de Marie et le nom de Louis.

2 Un siècle renaîtra comblé d'heur et de joie,
Où le nombre des ans sera la seule voie
D'arriver au trépas:
Tout y sera sans fiel comme au temps de nos pères.
Et même les vipères
Y piqueront sans nuire, ou ne piqueront pas.

3 La terre, en tous endroits produira toutes choses;
Tous métaux seront or, toutes fleurs seront roses,
Tous arbres oliviers:
L'an n'aura plus d'hiver, le jour n'aura plus d'ombre,
Et les perles sans nombre
Germeront dans la Seine au milieu des graviers.

rope les desire, car qui aura vu cette fête, pour mourir satisfait n'aura que desirer[1]. » Et tout cela était accompagné d'une musique de musette, et Malherbe, quittant son luth et ses moutons, se mit à danser[2].

Le voyage royal des Pyrénées paraissait décidé lorsque les premiers mécontentemens du prince de Condé éclatèrent par la publication d'un pamphlet qui eut alors un grand retentissement; il portait le titre de *la Cassandre françoise*[3]. C'était une manière de prophétie sur les conséquences fatales de l'hyménée conclu avec la maison d'Espagne : « Pourquoi, y disait-on, jeune roi de France, vas-tu chercher une épousée hors du royaume? et que pensez-

1 Dieu qui de vos arrêts formez nos destinées,
Donnez un dernier terme à ces grands hyménées :
C'est trop les différer;
L'Europe les demande : accordez sa requête :
Qui verra cette fête,
Pour mourir satisfait n'aura que desirer.

2 « *Des nopces de Mme Elisabeth de France avec le prince des Espagnes*, enrichi de trois sonnets et quatrains. » Paris, 1615. — « *L'hyménée royal sur le mariage de Louis XIII très-chrétien, roi de France et de Navarre, et de Mme Anne d'Autriche, infante d'Espagne*. Paris, 1615, in-8°.»

3 J'ai ce pamphlet dans ma collection. Paris, Durand; in-8°, 1615.

vous faire, François? Vous multipliez les feux de joie, vous passez les nuits en ballets et en danses, et tout cela en vue des prétendus mariages; vous croyez possible l'union entre le François et l'Espagnol : plutôt l'eau et le feu se mêleront ensemble. » D'autres pamphlets plus vifs encore s'attaquaient au maréchal d'Ancre, à la reine-mère, et préparaient toutes les violences de la guerre civile. Le prince de Condé s'était déjà retiré dans ses domaines [1] de Creil, où il se montrait affable et populaire à

1 L'ambassadeur don Inigo de Cardenas se hâte de donner avis à sa cour du départ du prince de Condé.

« La dernière fois que je vis Villeroy, il me dit, entre autres choses, que la reine comptoit me parler pour me consulter sur cette variation continuelle du prince de Condé à l'égard des mariages. La régente vouloit s'entendre avec moi pour que, d'une façon ou d'autre, on contraignît le prince à demander à être celui qui recevra la reine infante à la frontière. Cette démarche du prince de Condé seroit d'autant plus nécessaire et agréable à la reine-mère, qu'elle ne sauroit se passer, quant au fond et à la forme, de l'obéissance et du respect du prince de Condé, qui lui-même dispose de tant de huguenots. Aussi, dans le cas où cette affaire ne viendroit pas à s'arranger au gré de la reine, elle est dans l'intention, a continué Villeroy, de prier Votre Majesté de changer l'itinéraire des deux princesses. Ceci seroit facile, en faisant le voyage par mer de Barcelonne à Marseille; les provinces que la reine infante auroit à traverser en France seroient ainsi bien plus sûres, car les gouverneurs sont le connétable, le duc de Guise; il s'y trouve très-peu de hugue-

tous; on le voyait à pied, parcourant les villes et les bourgs, réveillant les affections de ses vassaux, les excitant les uns les autres contre le gouvernement du maréchal d'Ancre; le prince accusait les Etats-Généraux de n'avoir pas été libres, disant aux malcontens que les députés avaient été corrompus, que tous étaient pensionnaires et traîtres. Il fallait voir avec quelle popularité le prince de Condé se mêlait aux bourgeois, combien il se montrait affable! M. le prince cherchait même à entretenir l'esprit belliqueux parmi les paysans, et c'est dans cet objet qu'il publia un tir à l'arquebuse à Creil-sur-Oise, où durent concourir les villes de Senlis, Clermont, Mantes, Pontoise, Beaumont, Luzarches, Verberie et Saint-Leu;

nots, et le pays est superbe. Il résulte donc de ceci que, dans le cas où l'on se décidera à prendre le chemin de Bayonne, le duc de Guise s'avancera avec six mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux, pour prendre sous sa garde la personne de la reine infante. Mais le prince de Condé obligera à prendre bien des précautions, car on ne peut douter de son désir d'entraver cette affaire et d'en dégoûter les François. Quant à l'autre route, si Sa Majesté l'infante arrive à Marseille, et qu'elle soit confiée aux mains du connétable et du duc de Guise, c'est comme si elle avoit auprès d'elle deux grands d'Espagne. Je ne puis en dire davantage. » — Archives de Simancas, cot. A 7247 (en partie chiffrée).

le prix était chose magnifique : celui qui donnerait de cent pas loin trois fois dans l'anneau, devait gagner une enseigne de diamans et pierreries de la valeur de cinq mille livres. Ce furent les braves arquebusiers de Beaumont qui eurent toute la gloire du jeu. Cela maintenait le goût militaire des bourgeois et des paysans dans les villes du domaine du prince de Condé [1].

1 *Mercure françois*, tom. IV, ann. 1615, édit. de 1617. — Les menées des princes sont annoncées par l'ambassadeur espagnol : « Le prince de Condé, les ducs de Nevers, de Mayenne, de Longueville, de Mercœur et le maréchal de Bouillon ont quitté la cour, et ont envoyé dire à la reine qu'ils étoient blessés de ce qu'on ne leur donnoit aucune part aux affaires. « Le roi, selon leur avis, n'est pas dans un âge encore à être marié. » La reine leur a répondu : « Bien qu'il soit peu séant à des vassaux d'envoyer des remontrances et une ambassade pareilles, comme régente je vous répondrai. Je vous ai fait part de toutes les affaires ; quant aux récompenses et aux pensions que vous sollicitez, vous pouvez voir les registres du trésor de mon fils, vous reconnoîtrez que jamais les libéralités des souverains n'ont été plus considérables. Enfin, lorsque vous parlez de la jeunesse de mon fils, sachez qu'il est assez âgé et assez fort pour châtier les insolens, s'ils continuent à s'entretenir ainsi sur son compte. » Il paroît que les princes ont alors passé entre eux un écrit de conjuration (*scritura de conjuracion entre si*), dans lequel ils déclarent que le roi ne doit pas se marier avant l'âge de 18 ou 20 ans, et que la reine se laisse gouverner par l'ambassadeur d'Espagne (*y que la reyna se goberna por el embaxador de V. Md.*) ; que cette influence étrangère prend de jour en jour plus

Pendant ce temps à Paris l'esprit parlementaire fermentait; les Etats-Généraux s'étaient dissous; le jeune roi avait écouté leurs griefs, et le chancelier avait dit en son nom : « Le roi et son conseil ont vu vos cahiers; la multitude et importance des articles qui ont été trouvés en iceux ne permet pas qu'on puisse répondre aussitôt que Leurs Majestés avoient pensé; mais pour aller au plus pressé, Leurs Majestés se sont résolues d'ôter la vénalité des charges et offices, rétablir la chambre pour la recherche des financiers, retrancher les pensions, le tout avec tel ordre et formes que les Etats auront occasion d'en être contens. Quant au reste de vos doléances, il y sera pourvu le plus promptement possible [1]. »

d'accroissement; que l'on s'en aperçoit pour les affaires de Navarre; que la dignité de la France est perdue, et mille autres bruits capables d'émouvoir le peuple. Ils parlent ensuite avec exagération de la prodigalité de la reine envers le mari de sa favorite, et de la part qu'elle donne à ce dernier dans les affaires (*exageran que la reyna al marido de una privada suja, haze muchas mercedes y le da mucha mano*). Enfin ils disent que le roi conserve une horreur profonde contre les hérétiques, et qu'il est le très-affectionné serviteur de Votre Majesté. La reine a été fort courroucée de ce manifeste, mais elle dit tout haut qu'elle ne les craint pas. » — Archives de Simancas, cot. A 72^{36}.

1 Recueil de pièces concernant la tenue des Etats-Généraux,

Les points accordés par le roi aux Etats-Généraux, n'étaient pas de nature à satisfaire les officiers de la cour, même ceux de judicature; la plupart des gens de justice n'avaient de consistance que par la transmission qu'autorisait la redevance connue sous le nom de *paulette;* l'abolir pour arriver à l'élection ou au choix royal, c'était bouleverser l'ensemble des droits *acquis*, et il n'y avait qu'une bonne indemnité qui pût contenter les possesseurs d'office; le trésor ne pouvant la donner, on s'était bien promis de ne tenir qu'à demi l'engagement que les députés voulaient imposer à la régence.

Les Etats s'étaient séparés, et le parlement, qui avait été presque effacé par la présence des trois ordres, voulut en remplacer l'importance. Le premier président assembla le 27 mars toutes les chambres; il se constitua espèce de pouvoir politique, et il fut unanimement délibéré qu'on supplierait le seigneur roi de prêter l'oreille aux remontrances que ceux de son parlement

tome VII, pag. 1. — *Voyez* aussi les sept derniers articles accordés par le roi et son conseil à MM. les députés des trois Etats. Paris, 1615, in-8°.

pensaient en leur conscience être obligés de lui faire sur les désordres qui étaient en son Etat. En effet, le 27 mars la cour, toutes les chambres assemblées, arrêta « que les princes, ducs, pairs et conseillers de la couronne ayant séance et délibérations en icelle, et étant présens en ladite ville, seroient invités à se trouver en ladite cour, pour, avec M. le chancelier, toutes les chambres assemblées, aviser aux propositions qui seront faites pour le service du roi, soulagement de ses sujets et bien de son Etat[1]. »

Cet envahissement du pouvoir politique par les parlementaires venait de loin. N'était-ce pas le parlement qui avait constitué et proclamé la régence? Si on lui avait ainsi reconnu l'autorité suffisante pour régler le principe même du gouvernement, à plus forte raison les parlementaires pouvaient réclamer une participation quelconque aux affaires publiques[2]. Telle

1 28 mars 1615. Extrait des registres du parlement : *Discours véritable de ce qui s'est passé au parlement au sujet de l'arrêt du 28 mars 1615.*

2 *Voyez* le pamphlet curieux : *De l'autorité royale contre l'arrêt du parlement.* Paris, 1615.

ne fut pas cependant l'opinion du conseil du roi, puissance qui se dessina nettement contre la cour judiciaire; il décida que le parlement « vouloit injustement se mêler des affaires d'Etat, entrer en connoissance du gouvernement d'icelui, et donner conseil sans en être requis; que c'étoit ici une apparente entreprise sur l'autorité du roi, lui étant en sa ville de Paris. En conséquence, défenses étoient faites à tous princes et pairs d'aller au parlement, quoique requis et conviés[1]. » Indépendamment de cette première résolution, la reine régente manda au Louvre le procureur général et les avocats, et leur dit d'un ton très-courroucé dans son langage demi-italien : « J'ai été avertie de divers propos tenus en l'assemblée des chambres de la cour; je dois vous dire que l'autorité du roi en a été offensée. » Et le jeune prince, appuyant fortement sur les paroles de sa mère, s'écria : « J'assemblerai mon conseil et j'aviserai. » Vainement les gens du roi supplièrent Leurs Majestés de les dispenser de porter ces dures paroles à leur compagnie:

1 Arrêt du conseil, du 23 mai 1615.

« Nous sommes corps d'icelui parlement, disaient les avocats-généraux, comment pourrions-nous parler contre la force de ses arrêts? » Et le roi parut frappé de cette observation : « Retirez-vous en mon petit cabinet, dit-il, et je vais vous bailler réponse. » Quelques minutes après on les rappela, et le roi leur répéta : « Je vous ai fait rentrer pour vous commander ce que j'ai avisé en mon conseil, que vous direz de ma part à ma cour de parlement, voulant que ce soit vous qui lui portiez la parole. » Lors à genoux, le procureur général s'écria : « Excusez-nous-en, Sire, excusez-nous-en; nous sommes tous les jours aux portes des jugemens de la cour, et ne pouvons la contrarier. — Mais, reprit la reine, ce vous sera gloire d'obéir au roi. — Oui, madame, nous avons cette gloire d'obéissance toute prête. » Nonobstant toute supplication que les gens du roi firent à Leurs Majestés, il leur fut ordonné de dire à la cour les trois raisons pour lesquelles Leurs Majestés s'étaient offensées dans l'arrêt du 28 mars[1].

1 *Voyez* le pamphlet : *Le Conseiller fidèle au roi.* Paris, 1615, chez Jean Saigeot.

Tout se finit pourtant dans une sorte de transaction; le parlement d'abord expliqua son arrêt: « S'il avoit mandé les princes du sang et les pairs de son autorité propre, il avoit néanmoins établi que c'étoit toujours sous le bon plaisir de Sa Majesté. » De son côté, le conseil révoqua toutes les ordonnances sur la *paulette* et contre l'hérédité des offices, qu'il avait consenties pour complaire aux Etats-Généraux. Quand le premier président vint porter au Louvre les sentimens de sa cour, la reine-mère dit encore aux conseillers qui la complimentaient: « Messieurs, je sais bien que ce sont les jeunes qui ont proposé cet avis et qui l'ont fait passer à la pluralité; je n'en sais point mauvais gré à la cour; je remercie les anciens et tous ceux qui s'y sont opposés; je m'emploierai près du roi mon fils pour les reconnoître et témoigner leur bonne volonté. » Et le premier président répondit: « Madame, nous vous supplions croire que nous avons tous contribué à l'arrêt; oubliez le rapport contraire, et nous honorez tous de votre bonne volonté envers le roi [1]. »

1 *Mercure françois*, ann. 1615, tom. IV, édition de 1617.

Tout se borna désormais dans cette querelle du parlement et de la cour à de simples remontrances; elles portaient sur l'ensemble du gouvernement, sur tous les points de l'administration publique : « La puissance souveraine du roi, disaient les remontrances, ne peut jamais être rendue douteuse et problématique; entretenez les anciennes alliances entre les princes, potentats et républiques; ôtez du conseil ceux qui par faveur s'y sont introduits depuis peu d'années; punissez ceux des officiers de la couronne qui prennent ou reçoivent dons, pensions ou appointemens; maintenez les autres officiers de la couronne en leur autorité et fonctions; ne baillez plus de survivance en aucune charge, défendez-en la vénalité; qu'aucun étranger n'ait place au gouvernement, que la religion catholique soit remise en son ancienne dignité; défendez toute intelligence, rapports secrets de vos sujets avec les ambassadeurs et les princes étrangers; conservez l'Eglise gallicane; faites recherche d'anabaptistes, juifs et magiciens; rétablissez l'université; entretenez les édits contre tous duels; proscrivez les jeux, brelans auxquels la jeu-

nesse est attirée par gens perdus qui sont ministres et instrumens dans ses débauches ; réduisez les pensions et les officiers : enfin, que désormais toute déclaration, ordonnances soient soumises aux vérifications de la cour souveraine [1]. »

Ces remontrances sages, qui embrassaient tous les points de l'administration du royaume, excitèrent une vive opposition dans le sein du conseil; les ducs de Guise, de Vendôme et de Montmorency s'écrièrent : « Sire, nous sommes pairs, et nous n'irons point au parlement si Votre Majesté ne nous le commande, et pour confirmer son autorité; » le vieux duc d'Epernon ajouta : « Le parlement n'a point la puissance d'appeler les pairs et de les assembler sans le conseil du roi ; j'ai l'honneur d'y seoir, mais je me garderai bien d'y aller pour l'instruire des affaires d'Etat. — Mais, monsieur, dit le premier président, l'arrêt est sous le bon plaisir du roi. — Ah ! oui, ma foi, répondit le petit vieillard, était-il ainsi du commencement ? Nous savons tout. » Le premier président voulut répliquer

1 « *Remontrances de MM. du parlement au roi Louis XIII^e^ et à la reine sa mère.* » Paris, 1615.

mais la reine lui dit impérativement : » C'est assez. » Alors le maréchal d'Ancre s'approcha de Marie, et lui donna le petit libelle intitulé *la Cassandre;* la reine en lut le titre, et dit au premier président : « Monsieur, on souffre la vente des libelles diffamatoires contre l'honneur du roi et le mien, sans en faire justice; tenez, voyez ce livre intitulé *la Cassandre*[1]. » Et M. de Puysieux, secrétaire d'Etat, se mit à en lire quelques feuillets marqués : « Madame, répondit le premier président, il y a trois jours que j'en fais faire une exacte perquisition chez les imprimeurs; rien encore n'a été découvert. » Et le duc d'Epernon répliqua avec vivacité : « Ce ne sont pas ces gens-là qu'il faut punir; ils ne cherchent qu'à gagner leur vie; mais les auteurs », désignant ainsi le parti des malcontens. Alors M. de Nevers, homme du tiers parti qui n'avait point encore pris la parole, s'écria : « Sommes-nous donc ici pour renouveler serment de fidélité? Il y a de très-bonnes choses dans ces remontrances; s'il y en a de mauvaises, c'est au roi à les rejeter. » Puis le

[1] *Discours véritable*, déjà cité.

lendemain, un arrêt du conseil porta « que les parlementaires avoient outrepassé les pouvoirs à eux attribués par leur institution, n'étant établi que pour rendre la justice aux sujets, et non pour connaître des affaires d'Etat »; et cet arrêt dut être enregistré et lu sous peine de désobéissance [1].

Ces différens entre le conseil et le parlement ne laissaient pas d'être graves et de jeter la perturbation dans les esprits. La liberté de pamphlets dont se plaignait la reine, était alors favorisée par la négligence du parlement: chacun examinait les affaires d'Etat; on mettait dans la bouche de personnages importans des remontrances; on leur attribuait des lettres, afin de frapper l'opinion publique. Le maréchal de Bouillon, le prince de Condé étaient censés écrire au président Jeannin, aux membres influens du conseil pour leur reprocher leur conduite : dans ces pamphlets l'alliance de l'Espagne était plus spécialement attaquée. Les partis ont un instinct merveilleux de ce qui peut leur nuire, et la haute noblesse de France

1 Extrait des registres du parlement, ann. 1615.

savait bien que l'union de la monarchie espagnole avec la monarchie française, cette intimité de deux puissances absolues, devait frapper toute révolte violente de gentilshommes armés : « Le but de cette alliance, faisait-on dire au maréchal de Bouillon[1] dans un pamphlet

1 L'ambassadeur d'Espagne écrit, à l'occasion de la défection du duc de Bouillon :

« M. de Villeroy étant venu me visiter à mon hôtel, où ma mauvaise santé me tient renfermé, m'a dit que la reine étoit dans la ferme résolution de châtier le maréchal de Bouillon. « Pensez-vous, a-t-il ajouté, que Sa Majesté Catholique nous accorde quelque assistance par le duché de Luxembourg? La reine, afin de n'avoir pas l'air d'agir dans son intérêt direct, donnera la ville de Sedan au comte de Vaudemont. » Le frère du duc de Lorraine se plaindra avec raison de cette préférence, et je ne doute pas que Votre Majesté ne vît avec plus de plaisir cette place dans les mains de ce dernier, dans l'intérêt de la religion catholique. Le duc de Lorraine tient d'ailleurs une conduite si digne d'éloge! Dernièrement le prince de Condé et ses adhérens lui ayant demandé quelque chose, il répondit qu'il ne suffisoit pas pour lui de savoir qu'ils étoient en opposition avec la couronne de France, qu'il falloit encore qu'il eût reçu des lettres de moi pour savoir si ce qu'ils demandoient étoit approuvé par Votre Majesté. « Car, ajoutoit-il, je suis allié à la couronne de France d'une part, et de l'autre serviteur et vassal de Sa Majesté Catholique, ce que je suis prêt à maintenir au prix de mon sang. » — Si Votre Majesté me permettoit de donner mon avis sur la proposition de Villeroy, je lui dirois qu'elle ne doit promettre des secours qu'après la conclusion des mariages; c'est le meilleur moyen, et après l'entrée de l'infante sur les terres de France. Si on diffère, il faut nous-mêmes

très-vif, ne sert qu'à nous jeter dans les maux passés, nous troubler, nous faire perdre nos anciens alliés, et nous conjoindre avec ceux qui nous tireront de la grandeur de notre Etat pour l'exaltation du leur, lesquels briseront la balance qu'a toujours gardée la France dans ses rapports avec l'Europe, pour une conjonction forcée et nécessitée avec l'Espagne. On dit que nous faisons des levées : cela est faux ; mais quand je m'assurerois de mes amis, que ferois-je que chacun en France ne fasse? Que puis-je estimer quand on lève des forces en France pour le service du roi, et que je n'y sois point employé dans les commandemens? Et si on ne nous y emploie pas, nous autres bons François, ne devons-nous pas croire que ces forces seront jetées à l'appui des factions contraires à l'Etat[1]? »

nous tenir sur nos gardes. » — Je donne plus loin la lettre que le duc de Lorraine écrivit à don Juan de Ciriça, pour réclamer pension de six mille écus. — Archives de Simancas, cot. A 72[54] (Lettre chiffrée).

1 Lettre du 19 juin 1615. *Voyez* aussi le « *Discours sur les mariages de France et d'Espagne, contenant les raisons qui ont mû Messeigrs les princes à en demander la surséance.* » Paris, 1614, in-8°.

Indépendamment de ces pamphlets particuliers, il y eut un manifeste de la noblesse française adressé au chancelier au nom des malcontens[1]; on s'y indignait « que les députés de

1 C'est encore don Inigo de Cardenas qui prévient sa cour de toutes ces démarches de la haute noblesse de France :

« J'ai informé Sa Majesté, dans mes dernières lettres, de la situation de la querelle entre la reine régente et les princes qui ont quitté la cour. Il arrive ici, comme dans toutes les circonstances de ce genre, que le prince de Condé et les autres prétendent que la déclaration qu'ils ont faite est tout entière pour le service du roi. Le pape a fait depuis quelques jours les démarches les plus officieuses pour que les mariages entre les deux couronnes se concluent; il a écrit au prince de Condé, au maréchal de Bouillon et à tous les autres grands seigneurs, leur adressant à chacun une lettre particulière, afin de les engager à faire leur possible pour se raccommoder avec le gouvernement du roi. Le Saint-Père a ensuite écrit à la reine, et lui a offert de venir en personne si elle y voyoit quelque utilité. » — Archives de Simancas, cot. A 72[29] (en partie chiffrée).

« Je m'étois retiré dans mon hôtel, et j'étois prêt à me coucher, lorsque M. de Villeroy fit demander à me voir. L'ayant fait introduire auprès de moi, il me dit : « Ne tardez pas d'informer votre cour que si elle a quelque chose de secret ou d'important à nous communiquer, on l'adresse directement à la reine régente, ou à moi-même, pour que je le remette à Sa Majesté. Nous avons presque la certitude que le secrétaire de l'ambassade française à Madrid, appelé Pisuis, a des intelligences avec le prince de Condé. Nous attendons des preuves plus certaines encore de cette trahison. C'est le fils du chancelier. Ne manquez donc pas de recommander que l'on use avec lui de la plus rigoureuse prudence. » — Archives de Simancas, cot. A 72[25] (Lettre chiffrée).

la noblesse avoient été exclus de pouvoir parler au roi par la violence de M. le chancelier; en conséquence, ils ne devoient plus attendre du conseil un remède aux désordres de l'Etat : la régence de la reine avoit été établie contre les lois fondamentales; on espéroit le redressement des torts par l'acte de la majorité et l'influence des Etats-Généraux; ces Etats avoient été si corrompus, qu'on avoit envoyé des archers aux portes de l'assemblée, pour empêcher le prince de Condé de faire ses plaintes et de donner ses avis. Le roi avoit faussé sa parole en rétablissant le droit annuel et la continuation des pensions; la France servoit de planche aux entreprises des Espagnols [1] sur la succession de Clèves et sur le Piémont, afin de faire barrière de ce côté-là entre la France, les Allemands et les

1 *Don Inigo à don Juan de Ciriça, du conseil de S. M. C.*

« La reine prend chaque jour plus de confiance dans les personnes espagnoles. » Telles sont les propres paroles de l'ambassadeur. — « Depuis que cette lettre a été écrite, j'ai su de bonne part que la reine se met en mesure de rassembler des troupes pour le voyage qui doit voir s'accomplir les mariages. J'ai cru devoir en avertir Votre Excellence, bien que l'ambassadeur ne m'en ait rien dit. » — Archives de Simancas, cot. A 72[35] (Lettre chiffrée).

Hollandois; et par celui-ci l'Espagnol se feroit roi de l'Italie, suivant l'ancienne ambition des princes d'Espagne, d'aspirer à la monarchie du monde. Pourquoi avoit-on refusé au duc de Savoie le séquestre des places qu'il avoit prises sur le Montferrat? Ne devoit-on pas protester de nullité contre tout ce qui s'étoit fait et se feroit encore dans l'administration du gouvernement? La France étoit gouvernée à la turque, tout s'y faisoit contre les lois; l'étranger vendoit les charges à sa volonté : on n'y vivoit plus que barbarement, ce n'étoient que tyrannies [1]. »

Ces plaintes aigres, ces déclamations des mal-contens étaient accompagnées de mesures plus effectives; partout on levait des hommes; les alliances se renouvelaient avec l'étranger; le prince de Condé entretenait une correspondance active en Allemagne; le duc de Bouillon était en relation avec le roi d'Angleterre Jacques Ier, prince tout ardent pour le triomphe de la réforme. Des assemblées de religionnaires se groupaient autour des princes, l'une à Gre-

1 « *La noblesse de France au chancelier.* » Paris, 1615 (Très-rare).

noble, l'autre à Nîmes, les deux grands bras du parti protestant. On armait les archers. Dans ce triste conflit, les princes malcontens voulurent se réunir pour fixer d'une manière stable les bases de leur alliance : les ducs de Mayenne, de Longueville, le comte de Saint-Pol et le maréchal de Bouillon se rendirent sous la présidence du prince de Condé à Coucy, point militaire couvert par les villes de Soissons, Noyon, Laon et La Fère, afin de convenir des moyens d'une guerre territoriale contre le conseil du roi et l'unité de la couronne. C'était encore ici une de ces ligues si souvent répétées dans l'histoire ; l'association féodale, pour avoir perdu son principe et ses couleurs des douzième et treizième siècles, n'en avait pas moins son énergie. Ainsi la lutte s'était nettement engagée ; elle était tout-à-fait indépendante des remontrances du parlement. Sans doute les malcontens ne méprisaient aucun des moyens de popularité, et le parlement leur donnait la bourgeoisie ; mais le principe de la querelle politique n'était plus le même. Le parlement eût au besoin pris le parti de la cour, ce qu'il fit plus tard ; il combattait pour

ses propres prérogatives. Les parlementaires avaient haine de ces têtes puissantes de la féodalité; et la féodalité ne pouvait souffrir à son tour ce parlement royal toujours prêt à proscrire et à faire décapiter quelques uns des chefs des ligues provinciales. Au milieu de ces embarras, qu'allaient faire la reine et le conseil? Négocieraient-ils avec le parlement? attaqueraient-ils de front la ligue des gentilshommes? Cinq ans étaient à peine écoulés depuis l'avènement de Louis XIII; et combien de troubles n'avaient pas fatigué sa royale jeunesse et l'administration difficile de Marie de Médicis!

CHAPITRE XVI.

PRÉCAUTIONS POUR LE VOYAGE AUX PYRÉNÉES. — LIGUE ARMÉE DES MALCONTENS.

Préparatifs du voyage en Guienne. — Lettre du roi au prince de Condé. — Refus du prince. — Mouvemens militaires du maréchal d'Ancre. — Déclaration du roi contre le prince de Condé. — Manifeste du prince. — Armemens. — Assemblée des protestans. — Coup d'État contre le parlement. — Alliance des malcontens et des calvinistes. — Arrêt du parlement contre le prince de Condé. — Réunion de l'armée des princes. — Réponse du prince de Condé à l'acte du parlement. — Guerre civile.

1615.

Le voyage de Guienne pour accomplir le mariage avec l'Infante avait été décidé dans le conseil depuis une année. Ce n'était point une résolution sans importance et sans dangers; il

fallait traverser la France couverte de partis, de gens d'armes armés, de hauts féodaux ennemis de la reine; chaque province avait son gouverneur; presque tous étaient opposés à l'alliance avec l'Espagne qu'ils considéraient comme une force nouvelle donnée à l'unité royale. Marie de Médicis et le maréchal d'Ancre prirent de concert des précautions militaires pour accomplir ce voyage sans aucun danger; les régimens des gardes furent augmentés; on capitula deux ou trois mille Suisses; les chevau-légers furent mis au grand complet sous les ordres des ducs d'Epernon, de Vendôme et de Guise qui étaient restés fidèles au parti de la reine [1]. En même temps le conseil fit écrire

1 *Don Inigo de Cardenas à don Juan de Ciriça.*

« La situation des affaires a bien changé à notre avantage depuis la dernière lettre que j'adressai à Votre Excellence. La reine déploie un zèle et une activité sans pareils; elle témoigne chaque jour plus de confiance, et par contre se défie de certaines personnes qui l'entourent, et qui, d'après ses soupçons, ne l'auroient pas fidèlement servie. — Il seroit nécessaire que Votre Excellence démontrât à Sa Majesté l'urgence d'un accommodement dans les affaires de Navarre. C'est là la pierre d'achoppement; car, outre que l'issue de ces démêlés est vivement désirée par les gens bien intentionnés, les mécontens se servent encore dans leurs discours comme d'un prétexte pour démontrer l'in-

par le jeune roi des lettres intimes à M. le prince de Condé, pour l'inviter à l'accompagner dans son itinéraire, et priver ainsi les malcontens de leur chef : « Mon cousin, je vous ai par plusieurs fois fait savoir le désir que j'avois que m'accompagnassiez au voyage que je veux faire en Guyenne pour l'accomplissement de mon mariage, et vous ai fait savoir de vous y disposer et rendre près de moi pour ce sujet; et même je vous ai fait entendre mes bonnes intentions sur quelques points dont désiriez être éclairci auparavant votre retour, et avez pu être informé et assuré de mon affection et bienveillance et de celle de la reine Madame et mère en votre endroit. Néanmoins, je n'ai pu jusqu'à présent savoir votre intention, n'ayant encore eu que

fluence espagnole, qui, disent-ils, empêche la France d'obtenir satisfaction dans une affaire aussi claire. Il ne faut pas se le dissimuler, nous avons affaire à forte partie; aussitôt que je les sais occupés de quelque façon, je fais surveiller les démarches de ces mécontens, car je suis certain que cela me touche. — Le duc de Guise a perdu un frère qui a été tué par l'éclat d'une couleuvrine qui a crevé en faisant feu. Il eût mieux valu voir mourir quelqu'un de ces séditieux seigneurs (*uno de los grandes inquietos*) qu'un membre d'une famille qui nous est si dévouée. Mais que la volonté de Dieu soit faite (*pero aya voluntad de Dios*)! — Archives de Simancas, cot. A 72[13] (Lettre chiffrée).

des délais et remises de votre part. Cependant, étant pressé de m'acheminer, je vous envoie le sieur de Pontchartrain pour vous prier et convier derechef et de ma part de venir près de moi pour m'accompagner, et tenir le rang qui est dû à votre qualité et naissance, ou bien dire audit sieur si votre intention est d'y apporter refus ou difficulté, afin qu'il m'en apporte entier éclaircissement[1]. »

Le lendemain le prince de Condé, expression armée des mécontentemens, répondit au jeune roi, ou plutôt à son conseil : « Sire, j'ai estimé que votre partement si précipité, sans avoir auparavant donné ordre aux affaires de votre Etat et pourvu aux désordres qui vous ont été représentés, étoit une continuation des mauvais conseils de ceux qui en sont les auteurs; je suis contraint de représenter à Votre Majesté les justes raisons qui m'empêchent d'obéir si promptement à votre commandement. » Le prince de Condé développait une longue série de griefs contre les principaux conseillers de la couronne ; le départ précipité du roi allait

1 Mss. de Colbert, vol. XII.

accroître encore le désordre qui régnait dans l'Etat : « Je suis forcé d'en nommer les auteurs à Votre Majesté, qui sont le maréchal d'Ancre, le chancelier, le commandeur de Sillery, Dollé et Bullion, desquels je supplie très-humblement faire justice au public, ordonnant que les plaintes faites de leurs actions et déportemens soient vérifiées, et qu'il soit procédé contre eux par les voies ordinaires suivant les formes accoutumées; et jusqu'à ce que les règlemens pour la réformation de vos conseils soient faits et exécutés, les remontrances du parlement examinées et pourvu au désordre contenu en icelles, je supplie très-humblement Votre Majesté m'excuser si je ne la puis suivre en son voyage; ce que autrement je ferois, et ferai sans difficulté, s'il plaît à Votre Majesté pourvoir à ces choses avant son partement[1]. »

1 Mss. de Colbert, vol. XII. Tout le règne de Louis XIII ayant été l'occasion d'une opposition perpétuelle de la part du prince de Condé, une grande quantité de lettres existent, dans lesquelles et le roi et le prince protestaient, l'un de son amour de la paix, l'autre de son affection pour la personne du roi et pour le bien public, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir toujours les armes à la main. Nous donnerons ici le titre et la date des principales, depuis 1612 jusqu'en 1616, que comprend le vol. XVII du mss. Colbert. — « *Lettre du prince Condé*

Ce refus était un véritable attentat d'après les vieilles lois de la monarchie ; aussi le prince de Condé s'efforçait-il de justifier, dans l'intérêt de l'État et du jeune roi, la résistance qu'il opposait aux ordres du conseil. Il fit publier deux pamphlets pour soulever les haines contre la reine et le maréchal d'Ancre : « Mon fils, faisait-on dire à l'ombre de Henri IV, seroit-il bien possible que la générosité de tes ancêtres eût pris fin par la fin de ma vie, qu'elle ne voulût rebourgeonner en toi? Es-tu encore si enfant à quatorze ans pour ne pas discerner ce qui peut t'apporter de la commodité, avec ce qui te peut causer de l'ennui? A cet âge je portois déjà l'épée au côté, non pour parade, mais pour l'empoigner au châtiment de ces rodomons Espagnols, qui de tout temps ont tâché et tâcheront d'empiéter sur notre nom et notre patrimoine. Allons, mon fils, fais-toi connoître

au roi. » — « Une autre à la reine-mère dans le même pli. » De Coucy, le 9 août 1615. — « *Déclaration du roi contre M. le prince* (sur laquelle est intervenu l'arrêt contradictoire). A Poitiers, septembre 1615. — « *Réponse du roi à la lettre de M. le prince* (sur le sujet de la paix). » La Rochefoucauld, le 5 janvier 1616. (Le ton du prince est toujours menaçant dans chacune de ces lettres.)

roi ; dis qu'il n'est encore temps de te marier. Songe plutôt à venger ma mort qu'à chercher alliance avec ceux qui me l'ont causée : ne vois-tu pas qu'on te nourrit en des actions plutôt enfantines que royales ? Au lieu d'occuper ton esprit à des choses relevées, on te barbouille la fantaisie de mille petites folies, on préoccupe ton esprit de mille sortes de badinages ; au lieu de t'entretenir de maximes d'Etat, on te met devant les yeux mille petits oiselets et petits chiens plus propres à amuser les enfans de lait qu'à faire voir à ceux qui doivent gouverner un royaume. Garde-toi bien de ces pernicieux conseillers ; ils ont fait mourir le père, ils veulent tuer le fils et ruiner les sujets. Casse-les, confisque les biens à ton usage, remets en tes coffres ce qu'ils ont dérobé. N'endure pas un traître ni un avare en ton conseil ni en tes parlemens. Tu as élevé un Conchine! quoi ? quelle vertu a-t-il jamais témoignée ? par quelle généreuse action s'est-il jamais fait paroître ? Ah ! si j'eusse vécu jusqu'à cette heure, je l'eusse fait élever d'une autre façon à un gibet ou à un bûcher, et je lui eusse fait rendre compte de ses démérites. Prends garde à toi ;

ces perfides ne chercheront qu'à te perdre. Ah! mon fils, venge mon sang répandu traîtreusement; écoute mon tombeau qui t'appelle, il demande vengeance. Suis mon conseil; garde-toi de te mêler parmi ces basanés Espagnols qui ne cherchent que ta perte. Démets-toi de cette alliance, qui te précipitera dans un gouffre de malheurs et de repentir! Adieu donc, mon fils, je m'en retourne en mon repos, où je te préparerai place à te recevoir un jour à venir[1]. »

Et dans un autre pamphlet non moins vif contre le gouvernement de la reine, sous le titre bizarre de *la sanglante chemise de Henri-le-Grand*[2], l'auteur s'écriait : « Hélas! hélas! faut-il que je prenne mes cendres pour souffrir un nouvel assassinat? faut-il que mon sang couvre pour jamais les carreaux de cette grande et superbe ville de Paris, l'œil de l'Europe? faut-il que mon fils voie le Louvre et couche dans ma chambre sans sentiment de douleur de voir les cendres de son père et son sang couler partout sans volonté de le venger? Cruel siècle où la

1 « La rencontre d'Henri-le-Grand au roi, touchant le voyage d'Espagne. » Paris, 1615.

2 J'ai le pamphlet, 1615, imprimé sans frontispice.

méconnoissance règne et le vice est en vigueur! Loin d'encourager votre cousin le prince de Condé à vous délivrer, vous lui jetez une armée sur les bras pour l'exterminer. Votre mère ne parle que par l'organe de Conchine et la sorcière sa femme. Ce coyon est premier gentilhomme de votre chambre, maître de vos trésors et de vos meilleures villes; le traître chancelier livre votre couronne et votre personne à vos ennemis, et vend la justice à beaux deniers comptans. Cet ivrogne de Dollé et ce loup de Bullion sont les conseillers et maquereaux du désordre; d'Epernon tient encore les armes sous la faveur desquelles le misérable Ravaillac m'a mis dans le tombeau; ce sont mes assassins et mes bourreaux, et vous les souffrez près de votre personne! Mon fils, mon très-cher fils, éveillez-vous, prenez pitié du sang de votre père; voyez cette chemise qui en est toute trempée; ne soyez ingrat envers votre père; souvenez-vous que son sang crie vengeance devant Dieu. Rebroussez, mon fils, rebroussez chemin, retournez sur vos pas; soyez protecteur des justes armes de votre cousin; faites voir à tout le monde que vous êtes fils du grand Henri;

vengez le sang de votre père ; donnez paix à ses os ; et ne permettez que je souffre un nouvel assassinat par les armes qu'on veut vous induire de prendre injustement contre les princes vos parens, ducs, pairs et officiers de la couronne, qui sacrifient leur vie pour venger la mort de leur roi. Adieu, mon fils ; pensez à ce que je vous dis, car si vous avez des yeux et des oreilles, vous le connoîtrez et l'entendrez. *Amen.* »

Indépendamment de ces publications de pamphlets, les malcontens mettaient en circulation au milieu du peuple une multitude de faux bruits : on allait dépouiller les villes de leurs priviléges municipaux ; plus d'élections, plus de bons et braves quarteniers ; ne fallait-il pas se délivrer au plus tôt de Concini ? Ne fallait-il pas secouer le joug de cette folle femme qui sacrifiait la couronne de son fils ? Tel était le cri des malcontens. Le 29 avril 1615 il y eut assemblée en l'Hôtel-de-Ville de Paris, « où M. le prevôt a remontré que depuis quelque temps il court de faux bruits en cette ville qui donnent de mauvais ombrages aux bourgeois et habitans d'icelle, comme de mettre des Suisses en garnison dans la ville, déposséder aucun de MM. les colonels

et capitaines de leurs charges, désarmer les bourgeois de Paris, outre qu'il se doit lever dix écus sur chacune maison, lesquels bruits sont du tout faux. Que lundi dernier il fut mandé au Louvre par le roi et la reine sa mère, desquels il reçut commandement de faire la présente assemblée pour faire entendre à la compagnie que leurs Majestés n'ont eu et n'ont aucune intention de tout ce que dessus, qui est une licence de parler entre le peuple, que les ennemis de l'Etat font courir, et qu'ils n'y ont jamais songé. Et le samedi, deuxième jour de mai, MM. les prevôt des marchands et échevins ont mandé au bureau les quarteniers de la ville, auxquels ils ont fait entendre la volonté et intention de leurs Majestés, et iceux avertis de faire courir dans leurs quartiers que ce sont faux bruits et ôter au peuple le doute et appréhension qu'ils ont eus[1]. »

C'était donc avec inquiétude que la reine Marie de Médicis se décidait à quitter Paris. Qu'allait devenir la ville capitale pendant son absence? Allait-on la livrer au gouverne-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XX, fol. 371.

ment des parlementaires ou des quarteniers, et les quarteniers resteraient-ils fidèles au roi quand les gardes ne seraient plus autour du Louvre et dans les environs des autres demeures royales? On voit l'ambassadeur d'Espagne, don Inigo, suivre avec une vive sollicitude tous les préparatifs du voyage de la reine; il craignait que les obstacles n'empêchassent l'alliance si désirée. Il écrivait à sa cour: « La reine est toujours sur le point de partir; mais pour beaucoup de raisons que je ne dirai point encore [1], je pense que ce départ sera différé [2]. On a été très-fâché en France [3] de ce que le cardinal de Tolède n'accompagne pas la reine infante dans son voyage. On m'a demandé qui le remplaceroit, et je n'ai pu satisfaire à cette question, attendu que je l'ignorois en effet [4]. L'ambassadeur de France à Madrid a écrit ici que le duc de Lerma ne devoit pas non plus aller avec la reine infante : ce qui a fait encore un bien mauvais effet à Paris. Il faut dire

1 *Por los muchos que no hablo agora.*
2 Archives de Simancas, cot. B
3 *Han sentido mucho ally*
4 *Porque no la savo.*

à cet ambassadeur qu'il n'aille pas ainsi recueillant les bruits et les propos des rues [1]. Les huguenots ont supplié la reine de les entendre avant de partir [2]; qu'ils ne vouloient en aucune manière s'opposer aux alliances entre les deux couronnes, mais seulement prendre leurs précautions et sûretés [3]. Le nonce du pape résidant à Paris s'occupe d'obtenir la dispense nécessaire pour l'âge du roi Très-Chrétien [4]. J'ai dit, je crois, dans mes précédentes lettres à Votre Majesté qu'il manquoit quelques mois à ce prince [5]. Il se montre d'ailleurs fort joyeux de la prompte issue que paroissent annoncer les négociations de cette affaire, et il me parle souvent de préférence aux autres ambassadeurs [6]. Quant aux affaires d'Italie, je n'ai rien à en dire, sinon que les Français se sont portés, ainsi que Votre Majesté le sait, comme arbitres dans les différends soulevés entre le duc de

1 *Lo que dizen en las calles.*
2 *Que non partiesse sin oyrlos.*
3 *Pero desean su seguridad.*
4 *La dispensacion de la edad del rey christianissimo.*
5 *Siendo necessario suplir algunos meses a dicho rey.*
6 *Y me hablo siempre antes los otros ambaxadores.*

Savoie et le gouverneur de Milan; déjà ils ont fait traiter et ratifier les articles de la paix [1]. » « Je dois confirmer à Votre Majesté tout ce que je lui ai dit relativement à la rupture qui a eu lieu entre la reine-mère et le prince de Condé. Cette princesse a été vivement blessée du refus que le prince a fait d'accompagner le roi dans son voyage pour aller accomplir les nopces; car le prince a prétendu qu'il convenoit d'abord de régler les affaires du royaume. La reine a pris dès lors ses précautions, et ne va pas marcher accompagnée de moins de huit mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux. Le prince de Condé de son côté, et ses adhérens [2], se sont mis en devoir de lever des troupes [3]. Quant aux huguenots proprement dits qui sont assemblés, l'affaire va mieux avec eux qu'on ne l'avoit imaginé [4]. Les chefs des hérétiques [5] ont envoyé dire ici qu'ils consentoient à avoir

1 Archives de Simancas, cot. B 92.
2 *Y los que le siguero.*
3 *Procuran hazer levas de gente entre si.*
4 *Procedia mejor que no se credeva.*
5 *Abecas de heriticos.*

la reine infante pour leur souveraine. Je croirois convenable que madame l'infante et Votre Majesté elle-même écrivissent avec effusion dans cette circonstance à la reine-mère [1], et lui donnassent du courage [2]. Le secours que demande Marie pour la Flandre ne me paroît pas nécessaire; mais si l'on fait entrer des troupes espagnoles en France, il ne faut pas que ce soit en nombre moindre de cinq ou six mille hommes d'infanterie et mille chevaux. L'Angleterre a secouru les malcontens par un envoi de 40,000 écus [3]. Ces derniers avoient, à ce qu'il paroît, l'intention de s'emparer des jeunes enfans de la reine [4], laquelle les a fait partir de Paris pour les mettre en sûreté dans une forteresse à une lieue de distance, et qu'on nomme Vincennes [5]. Je crois devoir répéter [6] à Votre Majesté qu'il conviendroit, dans les circonstances ac-

1 *Escreviesen en esta occasion muy familiarmente.*

2 *Y animando la.*

3 *Han socorido a los malcontentos con 40,000ᵛ.*

4 *Tenian intencion de tomar los hijos pequeños de la reyna.*

5 *En una fortaleça a una legua de Paris.* Archives de Simancas, cot. B 92 (Lettre chiffrée).

6 Archives de Simancas, cot. B 92.

tuelles, d'envoyer une personne de marque à la reine-mère pour lui offrir aide et secours de la part de Votre Majesté [1]. Au milieu des embarras qui sont survenus à cette souveraine [2], cette démarche seroit naturelle, et conséquente avec les liens de bonne amitié qui unissent les deux couronnes [3] : on pourroit choisir une circonstance favorable qui se présente. M. de Sillery est allé en Espagne pour annoncer à Votre Majesté que le roi Très-Chrétien vient de prendre lui-même les rênes du gouvernement [4]. Il seroit bien qu'un ambassadeur extraordinaire allât complimenter le jeune roi, et lui offrît en outre tous les secours possibles dans l'état présent des affaires [5]. »

Philippe III se hâte de remplir les intentions de son ambassadeur [6] ; le conseil de Castille comprend l'importance de fortifier la résolution de la reine-mère. Philippe écrit à Marie

1 *Para offrezer a la reyna la ayuda de V. M.*

2 *En las inquietudes que alli asomavan.*

3 *Y conforme a lo que obliga la union de las coronas.*

4 *Que entra el rey de Francia a governar su reyno.*

5 *Y que se offrescen soccoras segun el estado presente de las cosas.*

6 Archives de Simancas, cot. C 2.

de Médicis : « J'ai reçu, madame, par l'entremise de M. de Sillery, et avec les lettres de créance que vous aviez remises à cet ambassadeur, les dépêches dont Votre Majesté l'avait chargé pour moi et ma fille la reine infante. Je m'en suis réjoui d'autant plus que j'ai vu combien Votre Majesté comptait avec raison sur la bonne intelligence et l'amitié que nous lui portons [1], ainsi qu'aux affaires de son royaume [2]. M. de Sillery m'a mis au courant [3] de la situation de votre gouvernement, et il rapportera à Votre Majesté toutes mes paroles à cet égard, et tous les secours que vous pourrez en tout temps espérer [4] de votre allié et beau-frère. Je ne dois pas omettre de vous parler de la prudence et de la discrétion avec lesquelles M. de Sillery s'est comporté dans cette circonstance [5], ce dont j'ai été on ne peut plus satisfait [6]. »

Dans une seconde lettre autographe il ajoute

1 *A la buena voluntad y amistad que aqui tenemos V. M^d.*
2 *Y tambien à las cosas de su reyno.*
3 *Me ha informado.*
4 *Que prodries esperar.*
5 *Que el se ha portado en esta.*
6 *De lo qual quedo con mucha satisfaccion.*

au jeune roi lui-même[1] : « M. de Sillery doit avoir fait connoître déjà à Votre Majesté tout ce que j'ai répondu à la lettre et aux paroles qu'il m'a portées de votre part. Je me félicite, en effet, chaque jour davantage de voir se resserrer les liens de notre sincère amitié[2] et les relations de notre bonne intelligence; mais je ne dois pas cacher à Votre Majesté que dans sa position et à son âge elle doit se tenir en garde contre les exigences des mécontens[3] et les entraînemens de son cœur; autrement nous verrions se perdre tous les fruits que l'on doit espérer de notre union[4]. Je m'en rapporte à M. de Sillery pour vous développer toutes mes pensées à cet égard; ce qui fait que je n'en dirai pas davantage ici[5], et vous réitérerai seulement l'assurance de l'affection avec laquelle je suis de Votre Majesté le bon frère[6]. »

Fortifiée par l'espérance d'un secours espa-

1 Archives de Simancas, cot. C 2.

2 *Y tambien lleva entendido el mucho deseo que yo tengo de que cada dia se vaya estrechando nrá verdadera amistad.*

3 *Contra lo que pidien los malcontentos.*

4 *Aun se perdien los frutos que della se esperan.*

5 *No dire en esta mas.*

6 *Con la hermandad de que quedo de V. M. buen hermano.*

gnol, la reine-mère se décida complètement pour le voyage aux Pyrénées, dans le dessein d'accomplir le bel hymenée. Le lundi 17 août, vers les cinq heures du matin, le roi quitta Paris pour son voyage de Guienne et la célébration de ses noces; il avait ouï la messe en la chapelle de Bourbon et sorti par la porte de Bussy, accompagné de ses chevau-légers. La reine descendit du Louvre vers les dix heures, portée en sa litière, suivie de plusieurs princesses et dames en carrosse; le chancelier l'avait précédée d'une heure, et les troupes s'échelonnèrent, le roi formant la tête de la colonne et la reine la queue. Avant le départ de ce beau cortége, quelques mesures de précaution avaient été prises pour maintenir la paix dans la capitale; on était sûr du corps municipal, des échevins, et on avait vu le prevôt des marchands revendiquer pour la ville l'honneur d'accompagner, suivant l'antique usage, Madame allant aux Pyrénées pour célébrer ses noces; les quarteniers, ayant chacun douze bons bourgeois de leur quartier, vêtus de leurs robes à livrée, tous à cheval, allèrent quérir Madame au Louvre, et la portèrent en douce litière ouverte de tous côtés

et reluisante en broderies d'or, d'argent sur velours rouge : ils l'accompagnèrent ainsi jusqu'au Bourg-la-Reine, lui faisant grands honneurs et félicitations.

Etait-on bien sûr du parlement, siégeant alors en la ville de Paris? La majorité de cette cour était inquiète; elle n'eût point sans doute résisté à un mouvement contre l'autorité de la reine et du favori; mais le parti des malcontens ne trouvait de partisans actifs et dévoués que dans la minorité, à laquelle présidait un homme populaire et d'ambition; il se nommait le président Le Jeay. En s'emparant de lui, c'était un petit coup d'Etat qui devait effrayer le parlement et le maintenir dans l'obéissance. Ce fut pourquoi on donna ordre à deux exempts des gardes et quinze archers du corps, de prendre ledit président, de le mettre en un bon carrosse tiré de six chevaux. Ainsi dit, ainsi fait. On fit lever et habiller M. Le Jeay; on lui dit que le roi veut lui parler, on le fait entrer dans le carrosse; on abat les portières, puis, sans le mener au Louvre, on le fait passer par le Pont-Neuf et sortir par la porte de Bussy. Depuis, le président Le Jeay fut scellé

et enfermé dans le château d'Amboise. Pour effacer l'impression que ces mesures pouvaient produire sur l'opinion publique, le conseil fit distribuer à son tour des pamphlets où l'on exaltait l'autorité du roi; on y dénonçait les désordres occasionés par les princes. Un homme à cheval parcourut Paris, en répandant une brochure hâtivement imprimée. Un bon bourgeois s'écriait : « France! pauvre France! toute désolée, hélas! en quel dommage te vois-je maintenant, en quelle agonie tu es exposée! Tu as perdu celui qui te faisoit hausser le sourcil, et tu vois devant tes yeux braver le fils de ce grand monarque, usurper son bien, réduire son vouloir. Sus, sus! que l'on mette en pièces ces perturbateurs du repos public. Sire, j'avertis Votre Majesté qu'il est nécessaire de se roidir contre vos rebelles; leur faire voir courageusement que vous êtes le vrai fils du plus aimé et redouté qui ait jamais possédé votre couronne : vous pouvez savoir, Sire, comment Alexandre-le-Grand se gouverna en ses affaires pour tenir la Grèce en sa protection et pour en chasser les Barbares qui s'efforçoient de l'usurper. Cet exemple suffit pour vous émouvoir à

conserver votre intérêt, car les plus zélés à votre service n'attendent que l'heure que vous disiez : Sus ! mes amis ; il faut mourir pour votre roi, et moi pour votre affranchissement[1]. »

Des mouvemens militaires étaient ordonnés en conseil pour couvrir les provinces spécialement menacées par les princes. Le maréchal d'Ancre, avec une activité remarquable, se rendit dans la Picardie ; il y maintint au nom du roi toutes les garnisons prêtes à s'ébranler. Ce n'était plus le mot Italien, le favori de cour, le *coyone*, ainsi que les féodaux aimaient à l'appeler dans leurs causeries familières ; le maréchal levait des troupes, tirait fortement l'épée, caressait tous les gentilshommes de son parti. Les pamphlets le peignaient comme un homme hautain, orgueilleux de son pouvoir : je le trouve souvent humble, respectueux envers les princes, peu enivré de sa position, mettant le service du roi au-dessus de tous les intérêts. Les manuscrits de Béthune contiennent un grand nombre de ses autographes, toutes

1 « *L'Hermaphrodite de ce temps.* » 1615 (brochure très-rare), Fontanieu, portefeuilles, nos 466, 467 et 468.

souscrites du nom modeste de Concino. Il écrit à M. de Montigny : « Monsieur, je vous rends mille graces des nouvelles que vous m'avez mandées et de la bonne volonté que vous me témoignez que M. de Mayenne conserve en mon endroit; et en vérité je vous puis dire que je mérite son affection, puisque personne l'a jamais tant honoré et estimé que moi qui suis son très-humble serviteur, et je crois que lui-même n'en doute point. Pour le regard de M. de Longueville, je serai toujours extrêmement marri qu'il ait de moi autre opinion que celle qu'on doit avoir d'un homme qui sait tout ce qui est dû à sa qualité, et qui n'a manqué en rien et ne manquera jamais à lui rendre tout le respect et obéissance que lui-même sauroit désirer; mais je vous dirai bien que puisqu'ils se plaignent de moi, que je suis plus aise qu'ils se plaignent sur le sujet que me mandez que sur d'autres, puisque tous deux me sont fort aisés à justifier. Je voudrois plutôt m'avoir rompu un bras que d'avoir jamais manqué au respect et au devoir que je dois à mondit seigneur. A la vérité, j'ai toujours servi le roi et le servirai toute ma vie, comme je sais même que M. de

Longueville a la même disposition et volonté, et qu'il seroit le premier à courir sur moi si j'y manquois. Il me reste que je vous baise les mains pour avoir pris la peine de m'écrire; vous avez eu un soin particulier d'écrire intelligiblement; c'est une chose de quoi je vous supplie à continuer toutes les fois que vous prenez cette peine. CONCINO[1]. »

Puis, nouveau maréchal de France, il écrit au vicomte de Briqueville, gouverneur de Ham et de Compiègne : « Monsieur, je vous envoie une lettre du roi, suivant laquelle vous donnerez ordre en la plus grande diligence qui vous sera possible de faire augmenter votre garnison, pour avoir moyen de vous opposer aux entreprises que l'on pourroit faire sur votre place. Au demeurant, vous savez combien il est utile d'avoir souvent nouvelles des ennemis; je vous supplie de travailler à cela, et de me donner avis souvent de ce que vous en saurez[2]. »

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9299, fol. 25.

2 Mss. de Béthune, vol. cot. 9295, fol. 35. — Le maréchal d'Ancre écrivait encore à M. de Montigny au mois d'avril 1614 : « Monsieur, vous m'obligez par trop, prenant la peine de me

Ce n'était point là le langage d'un favori tout fier de sa haute puissance, tel que nous l'ont peint les pamphlets [1]. Le maréchal d'Ancre pré-

tenir averti de ce qui est parlé à Soissons, et je m'en sens fort votre obligé. Je vous supplie, en cas que vous retourniez de deçà, de vouloir continuer, et croire que vous ne me sauriez tant obliger en autre chose quant à cela; je n'ai autre passion que de vous servir, et ne respire qu'une occasion de vous le faire paroître. CONCINO ». Mss. de Béthune, vol. cot. 9299, fol. 28. — Et le 1er juin 1616 : « Monsieur, je vous remercie mille fois de tant de témoignages que vos lettres me rendent de votre affection; je souhaiterois vous pouvoir donner sujet de me la continuer, chérissant votre mérite et estimant vos effets toujours conformes à vos promesses. Tout ce que je puis faire pour m'en ressentir, c'est de vous offrir tout ce qui dépend de moi. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9299, fol. 29.

1 Pour donner une idée de la violence des pamphlets de cette époque, nous en citerons une longue série sous ces titres bizarres et dévergondés : « L'Extrait de l'inventaire qui s'est trouvé dans les coffres de M. le chevalier de Guise, par Mlle d'Antragues, et mis en lumière par M. de Bassompierre, avec un brief catalogue de toutes les choses passées par plusieurs seigneurs et dames de la cour; le tout recherché et écrit de la main dudit défunt, et présenté aux amateurs de la vertu. » 1615 (très-rare). — « Et premièrement, un traité de la bonne inclination des bâtards, dédié à M. de Vendôme, par le comte d'Auvergne. » — « La Vie de Charles-le-Simple, avec un traité des commodités de l'ignorance, composée pour servir d'instruction au roi. » — « Le pouvoir, faculté et vertu de l'engin de l'homme, trouvé aux registres du feu duc de Retz, et par lui dédié à la reine Catherine de Médicis; mis en lumière et fait imprimé aux dépends du roi, par le maréchal d'Ancre. » — « Remontrances faites à la royne

serva la Picardie de toute invasion de l'armée des princes; il conserva intacte cette province à l'unité royale; il déploya un zèle, une vigilance à toute épreuve, tandis que le maréchal de Bois-Dauphin manœuvrait dans le gouver-

par Mme d'Ancre, sur le peu d'utilité qu'il y a d'employer de petits engins aux grandes et profondes affaires, tendant à ce que Bassompierre ne soit admis à ceux du cabinet. » — « Traité des plus et merveillables coups de plume et de rabots que les prédécesseurs de Conchine et de sa femme ont donnés pour le service de la république du duc de Florence. » — « La vie du feu connétable Saint-Paul, dédiée au maréchal de Bouillon, prétendu vice-connétable de France, composé dans la Bastille, par le comte de La Roche, écrit en parchemin rouge. » — « La piteuse et déplorable aventure d'Actéon mangé par les chiens après avoir été métamorphosé en forme de cerf par Diane, composé en vers françois, par Mme la fouteuse de Balagny, et dédié à la mémoire de son mari. » — « Un livre de clémence par M. d'Epernon, si vieux et si effacé qu'on n'y voit rien, dédié aux Provençaux, avec un discours à la fin du livre, où il réfute l'opinion des poètes. » — « Discours politique, composé par Unisans, secrétaire de Monsieur le maréchal d'Ancre, par lequel il veut prouver que la cagade faite par son maître a été un violent effort de sa valeur qui a dépravé les fonctions de la vertu restringente, et non la foire de l'appréhension, comme veulent dire quelques médisans; dédié audit sieur maréchal. »

Un Italien inconnu
En France tout seul est venu,
N'ayant aucune compagnie;
Mais en France s'est bien trouvé,
Estant fort bien envitaillé
Pour réjouir sa grande amie.
Il a fort bien fait ses affaires,
Et a gagné de grands trésors;
Car se donnant de grands efforts
Sous lui tout le monde fait taire.

nement de l'Ile-de-France, contre les armées combinées du prince de Condé et du duc de Longueville, qui escarmouchaient entre les rivières de la Seine, de l'Aisne et de la Marne. Chaque jour, quelques villes étaient prises, reprises; les gentilshommes se battaient avec acharnement : le projet des princes était de marcher droit sur Paris privé de son roi. L'activité du maréchal d'Ancre et la campagne du maréchal de Bois-Dauphin empêchèrent ce dessein de se réaliser.

CHAPITRE XVII.

VOYAGE DE LA COUR AUX PYRÉNÉES POUR LE MARIAGE.

Souffrances de l'armée. — Plaintes et chants des gens d'armes. — Levée d'armes des malcontens. — Accord entre les huguenots et les malcontens. — Serment au prince de Condé. — Mesures parlementaires contre le prince. — Manifeste de Condé. — Satires et couplets.

1615.

Pendant ce temps le cortége royal, s'avançant vers les Pyrénées, était arrivé à Tours, et de Tours à Poitiers; une légère maladie de Madame avait mis quelque retard au voyage qui se continuait militairement; douze cents cavaliers

étaient distribués sur les flancs et sur les ailes, tout le régiment des gardes était au complet et fort de trois mille arquebuses; les braves compères les Suisses, leur armet en tête, leurs pistolets en mains, étaient en résolution de passer sur le ventre à tous ceux qui se présenteraient pour s'opposer au passage des rivières de l'Aquitaine. Cette multitude qui traversait les provinces au-delà de la Loire, épuisait le pays; les gendarmes, peu disciplinés, pillaient çà et là, et encore ne trouvaient-ils pas toujours à se satisfaire. Ce n'étaient que dits et chansons moqueuses parmi les blonds enfans de la Normandie, Picardie et Flandre, sur les mauvais chemins, les maladies et le manque de vivres qui les accablaient tour à tour dans les chauds climats du midi : « La rudesse des chemins surpassoit la créance des humains; nous criions par monts et par vaux : grand Dieu! quelque peu d'avoine ou reprenez nos chevaux; qui plus est, fièvre chaude, hydropisie, catarrhe et pleurésie venaient emplir hôpitaux et cabarets : quand donc reverrons-nous à notre aise les beaux rivages de l'Oise, les beaux champs de Réjaumont et la campagne entre Luzarches

et Beaumont? Plaines azurées, rendez-nous en vos contrées[1]. » Ainsi s'exprimaient la gendarmerie, le régiment des gardes en entrant à Angoulême, où les bourgeois reçurent la cour avec affection et réjouissances. La contenance fière et militaire de la petite armée commandée par le duc de Guise empêcha toute espèce d'entreprises de la part des princes. Partout on signalait quelques partis de huguenots et la cavalerie du duc de Rohan. Le roi et la reine-mère s'embarquèrent sur la Dordogne et arrivèrent sans obstacle à Bordeaux. Elle larmoyait de joie, la pauvre reine, en pensant aux dangers auxquels elle venait d'échapper! Les bourgeois les accueillirent bien, et c'était chose essentielle, car la ville était grande, peuplée, et les Bordelais très-bons pistoliers et arquebusiers dans leur garde bourgeoise. Arrivée

1 Le lendemain on s'avance
Pour gagner en diligence
La rudesse des chemins;
Mais certes elle surpasse
La créance des humains.
Nous passons qu'une journée
En ces terres fortunées,
Criant par monts et par vaux:
Grand Dieu quelque peu d'avoine
Ou reprenez nos chevaux;
Fièvres chaudes, pleurésies,
Catarrhes, hydropisie,
Peu de finances et grands frais,
Faisaient retentir de plaintes
Hôpitaux et cabarets.
Quand verrons-nous à notre aise
De vers le rivage d'Oise
Les beaux champs de Rejaumont
Et la campagne Élysée,
Entre Luzarche et Beaumont?

ainsi à Bordeaux, la cour put préparer les noces de Mme l'Infante et séjourner dans une ville garnie de bonnes murailles.

Les princes hauts féodaux manœuvraient toujours dans différentes provinces pour organiser leur gouvernement; seuls, ils n'avaient pas de forces suffisantes; leur parti de gentilshommes était divisé : derrière eux, la bourgeoisie ne les secondait pas. Ils ne pouvaient trouver appui que dans le parti huguenot, puissance organisée, et qui avait dans chaque province ses villes de sûreté, son administration propre, ses armées en permanence. Les calvinistes étaient assemblés en deux vastes réunions : à Grenoble et à Nîmes, l'une sous la direction de Lesdiguières, l'autre sous celle du duc de Rohan. A vrai dire, ils n'avaient point à se plaindre; le conseil de la reine leur avait fait un grand nombre de concessions; ils exerçaient librement leur culte, gouvernaient leurs finances, élisaient leurs pasteurs; leurs temples étaient sous la protection de leurs magistrats. En plusieurs lieux ils avaient même une chambre mi-partie dans les parlemens pour que leurs causes privées fussent jugées sans

partialité : que pouvaient-ils désirer davantage? Cependant quelques plaintes étaient encore élevées de la part des Eglises calvinistes, et spécialement de l'assemblée de Grenoble; le conseil de la reine s'efforçait de les calmer, lorsque les agens du prince de Condé se présentèrent à ladite assemblée pour négocier avec elle. Les bases de l'arrangement proposé portaient « qu'on se réuniroit en ligue pour faire une recherche bien exacte de ceux qui avoient frappé de mort le roi Henri IV (accusation indirecte contre la reine et le duc d'Epernon); on empêcheroit la réception du concile de Trente; on feroit surseoir au mariage du roi avec l'Infante d'Espagne; on châtieroit surtout les nouveaux conseillers, en même temps qu'on établiroit un conseil spécial auprès du roi, afin d'entretenir de point en point les édits de pacification, ordonnances et règlemens. Pour cela on prendroit les armes, on se soutiendroit mutuellement[1]. »

1 Articles que le sieur de La Haye proposa à l'assemblée de Grenoble, tant au nom de monsieur le prince de Condé que des autres princes, officiers de la couronne et seigneurs joints avec lui. 1615.

Cette proposition devait plaire aux assemblées turbulentes qui se réunissaient pour présenter leurs requêtes au conseil du roi. Les zélés, surtout dans le parti calviniste, n'hésitèrent point à s'unir aux projets des hauts féodaux mécontens; des plénipotentiaires furent envoyés de part et d'autre comme s'ils traitaient de puissance à puissance; on y gardait quelques formes de respect envers la royauté, mais au fond c'était une véritable ligue, pour arriver par les armes, s'il le fallait, au renversement de l'autorité de la reine. « Articles accordés entre monseigneur le prince et les députés de l'assemblée générale de Nîmes, au nom de ceux de la religion; après que lesdits députés ont protesté ne se départir jamais, en aucune sorte, de la très-humble sujétion et obéissance qu'ils doivent au roi, qu'ils reconnaissent être leur souverain et seigneur, ni de l'affection qu'ils ont à la paix de l'État et tranquillité publique, à laquelle ils supplient très-humblement mondit seigneur le prince de rapporter tous ses conseils, délibérations et actions. Pour cet effet, monseigneur le prince, tant pour lui que pour les autres princes et of-

ficiers de la couronne, et seigneurs joints avec lui, et lesdits députés promettent s'unir ensemble et prendre leurs conseils et résolutions en ce qui regarde la sûreté et conservation de la vie du roi et de son autorité souveraine, suivant le premier article du cahier du tiers-état, et pour faire faire recherche de tous ceux qui ont participé à la mort du feu roi. Ils se joignent pour empêcher la réception du concile de Trente, demandée par quelques uns des députés, depuis faite par le clergé, d'autorité privée, sans la permission du roi, chose contraire et préjudiciable à l'autorité de Sa Majesté, aux droits inviolables de la couronne, aux libertés de l'Église gallicane et aux édits de pacification. S'affermir en une commune résolution pour prévenir les inconvéniens qui pourroient advenir à l'État par l'accomplissement des alliances d'Espagne; poursuivre l'établissement d'un bon conseil près Sa Majesté, et d'un bon ordre ès-affaires publiques, en ôtant l'autorité à ceux qui sont coupables des désordres de l'État. Pourvoir à ce que ceux de ladite religion puissent entièrement et par effet avoir l'exécution de tout ce qui leur a été ci-devant

promis et accordé, tant par l'édit de Nantes que autres brevets faits depuis en leur faveur. Pourvoir au rétablissement de ceux de ladite religion, qui, à l'occasion d'icelle ou des présens mouvemens, ont été ou pourroient être ci-après dépossédés de leurs biens, commodités, charges, dignités, offices ou pensions; promettant de ne s'abandonner les uns les autres, ni poser les armes, qu'il ne soit pourvu aux choses susdites, ni entendre à aucun traité de paix, sinon d'un commun consentement. Les armes de ceux de la religion, et la direction et disposition de tous les deniers qui se pourront lever et arrêter ès-pays et villes tenus par eux, tant pour la continuation que pour l'entretien de leurs pasteurs et autres affaires de leur Eglise, se conduiront absolument par les ordonnances et suivant les règlemens de ladite assemblée. Sera, par ladite assemblée, pourvu aux charges et gouvernement des villes et pays tenus par ceux de ladite religion, et aux offices, tant de judicature que finances, qui vaqueront durant les troubles. Sera aussi pourvu à la sûreté des églises des provinces qui n'ont aucune retraite,

et qui, à raison du présent traité, pourroient être exposées à divers dangers. Ceux de la religion se pourront retirer en toute liberté ès-lieux tenus par monseigneur le prince et autres princes et seigneurs joints avec lui, et y avoir l'exercice libre de leur religion, tandis que les troubles dureront. — Fait au camp de Sausay en Poitou, 27 novembre, HENRI DE BOURBON, JOSIAS MERCIER, LE CRUZEL, LA NOUERILLE, députés de l'assemblée générale de Nîmes [1]. »

Une fois cette ligue signée, chaque chef prêtait sur l'Évangile une haute formule de serment: « Vous jurez et promettez à Dieu de bien et fidèlement servir le roi, sous l'autorité de monseigneur le prince, et non d'autres; promettez qu'il ne passera rien contre son service sans l'en avertir; de le servir envers et contre tous, et spécialement contre les cinq tyrans qui abusent du nom du roi, se veulent attribuer autorité souveraine, et surtout contre ceux qui se trouveront accusés et coupables de la mort du défunt roi son

1 Jonction de ceux de la religion à monseigneur le prince, 27 novembre 1615. — Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XVII, pag. 15.

père, afin que justice en soit faite comme il appartient[1]. »

La guerre était ainsi formellement déclarée entre le conseil de régence et les princes unis au calvinisme dans une commune opposition; toutes les tentatives de conciliation avaient échoué. Partout dans les grandes villes les émissaires du prince de Condé cherchaient à réveiller l'esprit bourgeois et à profiter des mécontentemens pour organiser l'ancienne ligue des cités municipales. La cour même à Bordeaux paraissait craindre un mouvement dans la population de Paris, car on en savait les murmures; le jeune roi écrivait de sa main aux prevôt et échevins de sa bonne ville : « Très-chers et bien amés, puisque la liberté est si grande dans notre bonne ville de Paris à beaucoup de gens mal affectionné à notre service, de parler et discourir journellement à l'avantage de ceux qui, contre les commandemens de Dieu et leur devoir naturel, troublent notre Etat et ne tendent qu'à la ruine d'icelui,

1 Serment que le prince de Condé exigeait de ses adhérens, et leur faisait signer, 1615. — FONTANIEU, portefeuilles, nos 466, 467 et 468.

sans qu'il soit permis aux gens de bien, nos fidèles et affectionnés serviteurs, d'ouvrir la bouche pour soutenir ce qui est de l'équité et du bien de nos affaires; nous voulons et vous mandons que vous parliez et fassiez parler courageusement et en meilleurs termes que vous pourrez de l'état de nosdites affaires, sans permettre ni souffrir qu'il soit plus discouru au contraire par ceux qui ne demandent que le trouble et ne se plaisent qu'à servir la zizanie, pour émouvoir le peuple à séditions, contre lesquels, s'ils continuent, vous ferez procéder extraordinairement par les formes de la justice avec laquelle vous pouvez faire en sorte que toute division et partialité cessent, et que chacun se contienne en son devoir sous l'obéissance que naturellement ils nous doivent[1]. » En même temps le conseil se décidait à une

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XX, fol. 523. Il est ordonné à Jehan Auger, maître de l'artillerie en la ville, de faire promptement mener et conduire deux grosses moyennes pièces de l'artillerie de la ville en la ville de Saint-Denis, avec cent boulets et deux cent cinquante livres de poudre, desquelles deux pièces de canon ledit Auger retirera récépissé de Messieurs de la ville de Saint-Denis. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XX, fol. 515.

mesure coërcitive contre le chef de la levée d'armes, ce prince du sang hautain, qui groupait autour du vieux parti féodal tous les mécontentemens. On venait de recevoir de bonnes nouvelles de Picardie; l'activité du maréchal d'Ancre avait assuré la province contre les tentatives du duc de Longueville qui la menaçait dans l'intérêt des féodaux ligués. Le maréchal de Bois-Dauphin, de son côté, avait défendu vaillamment l'Ile-de-France et la cité de Paris contre le prince de Condé en personne. Encouragé par ces premiers succès, un ordre du conseil prescrivit au parlement « d'informer contre ledit prince, et s'il le fallait même, de le frapper comme criminel de lèse-majesté et de rébellion armée envers l'autorité du roi. »

A cette époque de pamphlets et d'imprimerie, le prince de Condé en appela à l'opinion dans un nouveau manifeste. Le roi avait dit dans sa déclaration « qu'il avoit vainement engagé le prince de Condé à le suivre dans son voyage de Guienne; qu'il avoit écrit aux ducs de Longueville, de Mayenne, au comte de Saint-Pol et au maréchal de Bouillon dans le même objet, et qu'il n'avoit reçu aucune réponse; que loin

de là ils avoient fait des levées de gens de guerre, ordonné aux habitans de faire garde aux portes : que signifioient de telles démonstrations ?» Le prince de Condé répondait : « J'ai fait l'an passé de très-humbles remontrances à la reine régente par l'avis des princes et officiers de la couronne; elle y eût répondu si elle n'avoit été entourée de mauvais conseilleurs, ennemis du repos de la France. On a assemblé des troupes en corps d'armée, on a levé des Suisses, tiré de la Bastille l'argent qui y étoit déposé, et tout cela afin de l'employer contre son propre sang et ses plus fidèles serviteurs. A la suite du traité de Sainte-Menehould on devoit réunir les Etats-Généraux; et ces Etats, comment avoient-ils été nommés ? on avoit fait des menées dans les provinces, promettant aux plus intelligens des dons, accablant les foibles par des menaces; on avoit imposé aux provinces des cahiers, de sorte que l'on peut dire que cette assemblée n'avoit des Etats que le nom : le peuple en a crié; mais qu'importe à ceux qui profitent de sa misère et moissonnent ses calamités? Les livres funestes s'impriment et se vendent publiquement; les réponses qu'y font les bons

François sont censurées; les auteurs, libraires et imprimeurs, emprisonnés et recherchés comme criminels de lèse-majesté. Et puis ce maréchal d'Ancre, que la faveur seule et non le mérite a porté aux premières charges de l'Etat contre les lois du royaume, que n'a-t-il pas osé contre la noblesse? On a fait venir dans la ville capitale du royaume des personnes détestables à Dieu et aux hommes, comme juifs, empoisonneurs, magiciens, meurtriers, lesquels ont leur retraite et refuge au logis du maréchal d'Ancre, et ces hommes vendent et revendent greffes, domaines du roi; tout cela pour satisfaire l'avarice insatiable du maréchal d'Ancre, qui a tiré en deniers clairs plus de six millions de livres. Ne sais-je pas, continuait le prince de Condé, qu'on a voulu se saisir de ma personne et des autres princes, officiers de la couronne qui ne peuvent voir la majesté du roi si misérablement foulée aux pieds? N'est-il pas vrai qu'on a voulu désarmer les Parisiens, changer les quarteniers, ôter les chaînes, pour diminuer l'autorité du peuple et y faire entrer des Suisses pour détruire l'Hôtel-de-Ville? Et le parlement a-t-il été mieux traité? Ce même

maréchal d'Ancre n'a-t-il pas fait repousser à Sa Majesté avec paroles aigres une si vénérable compagnie? Tout cela me force de supplier le roi à pourvoir à la réformation de ses conseils et à faire punir les principaux auteurs du désordre, qui sont le maréchal d'Ancre, le chancelier, le commandeur de Sillery, Bullion et Dolé; et nous Henri de Bourbon, premier prince du sang, assisté de plusieurs autres princes, ducs, pairs, déclarons et protestons devant Dieu et les hommes que nous ne participons en aucune manière à de si pernicieux conseils, et que nous les combattrons de toutes nos forces [1]. » A la suite de cette déclaration on répandit des couplets, des chants de guerre pour animer le peuple et lui faire prendre les armes. En face des huguenots, c'étaient toujours le prêche et les psaumes pieux que l'on invoquait afin de soutenir leur ardeur belliqueuse : au peuple des villes il fallait des chansons plus mordantes, plus joyeuses, et souvent obscènes; il y eut de singuliers couplets qui furent chan-

1 Manifeste de Monsieur le prince à la noblesse et au peuple de France. 1615.

tés à Paris contre le maréchal d'Ancre : « Ce signor coyon, puant et infect, qui vouloit envoyer au trépas la bonne ville de Paris. » On disait à sa femme : « Vieille magicienne et sorcière, retourne au diable dans ton pays, et ne viens montrer ta sorcellerie dorénavant dans Paris [1]. » Les amis de la cour répondaient pamphlets pour pamphlets. Ils firent aussi des publications fort mordantes contre les hauts féodaux : on distribua aux halles « le Jugement définitif donné par Mathand, à l'encontre de la bête rouge et de la bête noire, et autres leurs complices associés [2]. » — « Les Avis de Charlot à Colin, sur le temps présent, mis en lumière

1 « *La Trompette françoise, ou Réveille-matin aux Parisiens, pour venger l'assassinat commis par le commandement du marquis d'Ancre, le 19 juin 1616.* »

Ce pamphlet, rempli de grossières expressions, de mots obscènes et singulièrement éhontés, se termine par les couplets qu'on peut lire :

AU SIGNOR COUYON.	A SA FEMME.
Bougre, ne te contentes-tu pas	Et toi magicienne et sorcière,
D'avoir envoyé au trépas,	Toi, dis-je, seconde mégère,
Dans Amiens, le sieur Prouville?	Retourne au diable en ton pays
Et tu veux, puant, infect,	Exercer ta sorcellerie,
Sans raison, cause, ni sujet,	Et ne viens montrer ta manie
En faire autant en cette ville.	Dorénavant dedans Paris.

2 Paris, 1614, in-12.

par L. D.[1]. » — « La Colère de Mathurine contre les difformes réformateurs de la France[2]. » — « Réponse de dame Friquette, Bohémienne, appelée en France par les malcontens pour dire leur bonne aventure[3]. » — « Les Nouvelles de l'autre monde envoyées par Caron aux mauvais François par l'esprit d'un carabin, qui lui fut envoyé par la fureur d'un villageois désespéré[4]. » — « Le Conseiller fidèle, à M. le prince de Condé et autres princes et seigneurs qui l'assistent sur les troubles qu'ils font en France[5]. » — « Lettre de maître Guillaume, envoyée de l'autre monde à MM. les princes retirés de la cour[6]. » — « La Pitarchie françoise, ou Réponse aux vaines plaintes des malcontens[7]. » — « Le Gentilhomme françois armé de toutes pièces pour le service du roi, adressé à MM. les princes et autres seigneurs de la cour[8]. » Dans « l'Apologie de leurs

1 1615, in-8°, en vers.
2 1615, in-8°.
3 Paris, 1615, in-8°.
4 1615, in-8°.
5 Paris, Bourriquant, in-8°, 1615.
6 Paris, in-8°, 1615.
7 Paris, Le Veau, in-8°, 1615.
8 Paris, in-8°, 1615.

Majestés, l'Avis aux gens de bien et le Censeur des princes », l'on comparait l'union des princes à la vieille ligue. De quoi s'agissait-il ? que voulaient les factieux? surprendre la candeur des députés du tiers-état. Ne disait-on pas du temps de Henri III qu'il se livrait à la magie? et tout cela pour le perdre. On se plaint des étrangers! Mais à qui a-t-on confié toujours la personne du roi, si ce n'est aux Écossais et aux Suisses? Ne demandait-on pas à Henri III de chasser ses conseillers? et quand ce roi, pour complaire aux mécontens, fut forcé de leur donner congé, le peuple en fut-il plus heureux? Bref : tels demandeurs de réformation représentent la fable du loup qui conseillait de chasser les chiens pour manger les brebis à son aise[1].

Cette période bavarde de pamphlets, de petits commérages politiques, d'ambitions privées, ne ressemblait en rien à la grande époque de la ligue. Dans les guerres civiles du seizième siècle il y avait au fond des esprits une opinion profonde, un fanatisme religieux, une conviction du cœur qui grandissait tous les événe-

1 *Mercure françois*, ann. 1615, édition de 1619.

mens; on pouvait faire des actions cruelles, mais on ne faisait pas de petites choses : c'est ce qui distingue les époques de passions et de croyances d'avec les temps d'intrigues. Au dix-septième siècle il ne s'agissait plus de la conscience, mais des intérêts; tout s'était rabaissé à des querelles de fiefs et de châteaux, de domination dans le conseil, de puissance matérielle : ce n'étaient plus ces sermons qui parlaient de Dieu en invoquant de religieuses images pour remuer les âmes; tout se rapetissait en une lice de pamphlets parlementaires où l'on discutait sa cause comme devant l'autorité judiciaire aux Pas-Perdus du Palais.

CHAPITRE XVIII.

NOCES ROYALES. — GUERRE AVEC LA NOBLESSE.

Séjour de la cour à Bordeaux. — Situation municipale de la ville. — Le Béarn. — Population de Guienne. — Croisades des communes. — Fêtes du mariage de Madame. — Entrevue de la Bidassoa. — Noces royales. — Escarmouchades de la noblesse. — Guerre féodale.

1615.

Marie de Médicis et sa cour, presque toute militaire, séjournaient à Bordeaux sous la protection des échevins et bons bourgeois qui déployaient leurs bannières de métiers et leurs forces municipales. Bordeaux paraissait très-dé-

vouée à la reine et aux opinions catholiques ; la faible population calviniste avait été désarmée par un acte de l'Hôtel-de-Ville, malgré les protestations religieuses des deux ministres de l'Évangile, qui s'éloignaient en murmurant de la cité, alors occupée par la gendarmerie et les gardes du roi[1] ; l'étendard fleurdelisé s'élevait sur le château de Hâ ; Marie, Louis XIII et sa jeune sœur s'y étaient renfermés tandis que se poursuivaient les préparatifs du double mariage, au milieu des menaces de la noblesse féodale soulevée[2].

1 *Mercure de France*, ad ann. 1616.

2 Don Inigo de Cardenas écrit de Bordeaux à Sa Majesté Catholique : « Le roi est venu à moi pour m'adresser la parole (et il faut avertir Votre Majesté qu'avant de partir de Paris j'avois dit à Sa Majesté Très-Chrétienne que pour cette fois nous ramènerions la reine infante). « Eh bien, Monsieur, me dit-il, verrons-nous bientôt l'infante, comme vous me l'aviez promis? » Sur quoi la reine-mère, prenant la parole, dit : « Oui, sans doute, plus tard, car pour le moment on a arrêté les négociations, parce que Sa Majesté Catholique l'a désiré ainsi. » Le jeune roi fit un mouvement d'étonnement ; mais comme je ne voulus pas que l'on pût mal interpréter ces paroles, je me hâtai d'ajouter : « Sa Majesté Catholique est toujours prête à accomplir ses promesses, mais il lui a paru que, pour faciliter la direction du gouvernement à la reine et à ses ministres, il devoit suspendre les négociations. » Le jeune roi ayant alors interpellé sa mère, ils ont eu ensemble une longue

Les provinces qui environnaient Bordeaux, la Guienne, le Béarn, la Saintonge étaient alors exposées à toutes les attaques des féodaux unis avec les calvinistes. Le duc de Rohan venait de s'emparer du château de Lectoure, peu éloigné de la Garonne; toute la rivière du Gers, les châteaux-forts qui la protégeaient étaient au pouvoir de la noblesse, qui se préparait à un coup de main contre la reine renfermée en la cité de Bordeaux. Il y avait sans doute dans le Béarn un vieux dévouement de race et de castels pour le fils du Béarnais, ce compagnon d'armes de la plupart des gentilshommes de Pau qui grimpaient, enfans, sur les rudes rochers; mais le principe religieux, les intérêts de la féodalité étouffaient les germes de cette pieuse loyauté; et d'ailleurs ce n'était pas contre le fils du Béarnais que tous ces gentilshommes prenaient les armes, mais contre le conseil qui dominait sa couronne, contre cette

conversation. J'ai été bien aise d'agir ainsi, afin que le roi et beaucoup d'autres sachent que Votre Majesté est toujours prête à remplir ses promesses, et que les changemens de résolution ne viennent que de cette cour. » — Archives de Simancas, cot. A 72 [121] (Lettre chiffrée).

reine italienne de sentimens et de mœurs, ces favoris indignes, si injustement préférés aux braves compagnons des batailles du grand Henri; les ducs de Rohan et de La Force trouvaient donc sympathie pour tous leurs projets en cette noblesse gasconne, au visage noirci, aux mains dures et calleuses.

Dans cette position difficile il arriva à la reine-mère un secours inopiné: les paysans qui peuplaient les campagnes des environs d'Auch jusqu'aux Pyrénées voyaient avec une secrète indignation les armemens de leurs seigneurs pour les priver de leur foi catholique; les communes du midi de la France avaient toujours joui d'une grande liberté; trop éloignées pour subir l'action royale, elles avaient conservé leurs chartes d'Hôtel-de-Ville telles qu'elles avaient été primitivement concédées: que voulaient donc ces seigneurs avec leurs hommes d'armes étrangers qui brisaient leurs autels et menaçaient l'indépendance de leurs droits communaux? Le beffroi de l'Hôtel-de-Ville et le clocher de la paroisse étaient pour eux le symbole de toutes leurs idées sociales; la noblesse calviniste venait les tourmenter dans cette pai-

sible jouissance ; « aussi, dit un monument contemporain, les communes des environs d'Auch, Malhourghes et Orson jusques aux Pyrénées, alarmées de ce que le duc de Rohan avec le sieur de La Force et leurs troupes s'acheminoient vers leurs quartiers, induits par leurs curés, firent une forme de croisade en laquelle nobles et paysans entrèrent, résolus de courir sur le duc de Rohan et ses troupes et sur tous autres qui s'achemineroient en ce pays-là ; même on a écrit que quelques unes des troupes du duc de Rohan, s'étant avancées en trois nuits consécutives, trois logemens furent enlevés où plusieurs furent tués, ce qui contraignit cette armée de se retirer et se séparer, le sieur de La Force tirant vers le Béarn et pays de Chalosse, et le duc de Rohan retournant vers la Garonne, à Tonneins, où, le 23 décembre, le sieur de Calouges, gouverneur du château du Mas, lui ayant fait entendre que ceux de la ville du Mas n'avoient point abattu les fortifications comme il avoit été accordé, il lui prêta de six à sept cents hommes pour aller la pétarder[1]. »

1 Bibliothèque royale, mss. de Brienne. Cette pièce a été imprimée dans le *Mercure de France*, ann. 1615.

C'était un bon secours que celui que prêtaient les communes à l'armée royale qui se groupait autour de Bordeaux pour protéger les doubles noces. D'après le cérémonial convenu, Burgos et Bordeaux[1] étaient les lieux choisis pour la célébration des fiançailles; le roi Philippe III devait amener l'Infante dans l'antique cité de la vieille Castille, en même temps que la reine-mère conduisait son jeune et royal fils dans la fidèle capitale de la Guienne; puis M^me^ Elisabeth devait se rendre sur la Bidassoa en même temps que l'Infante, et là devait se faire l'échange des deux princesses. « On tenoit pour véritable, à Bordeaux, que le duc de Rohan et ses associés devoient attaquer le roi, à la troisième journée de la sortie de la ville, au passage de la Midouze près Roquefort »; aussi l'armée qui accompagnait Madame était de quinze cents bons chevaux, quatre mille hommes de pied et quatre canons sur leur affût; c'était un véri-

1 *Voyez* le « Discours véritable de ce qui s'est passé à Bordeaux, sur les fiançailles et épousailles de Madame, sœur du roi, avec le prince d'Espagne, où sont décrits les cérémonies, les noms des assistans et les adieux de part et d'autre au département de Madame. » Paris, 1615.

table corps de bataille sous les ordres de M. de Guise : le maréchal de Brissac menait l'avant-garde, et avec lui étaient deux maréchaux-de-camp d'infanterie, de Vignolles et Saint-Géran ; la cavalerie était conduite par Saint-Aignan. On marchait à si petites journées, ayant sur les derrières toute cette cavalerie des princes, que Madame mit dix jours de Bordeaux à Bayonne. On campait autour du pavillon royal comme à la veille d'une bataille ; une fois à Bayonne cependant, on fut en plus grande sûreté, et les commissaires délégués par les deux couronnes s'occupèrent de l'échange. Philippe III était arrivé à Fontarabie, conduisant sa fille ; Mme Elisabeth vint à Saint-Jean-de-Luz ; il pleurait, ce bon roi d'Espagne, en se séparant de l'infante chérie, et toutes les lettres disaient : « Nous vous assurons que c'est une dure séparation que celle du roi Catholique et de la reine sa fille ; il l'aime si fort qu'il ne la peut quitter. [1] »

1 Pour rassurer le roi d'Espagne, l'ambassadeur don Inigo de Cardenas lui adresse un portrait moral de Louis XIII : « Quant à ce qui regarde le roi très-chrétien, entre autres particularités de son caractère, on remarque qu'il a une telle

«Sur la Bidassoa, à l'endroit où elle a près de cent cinquante pas de large, on dressa deux bâtimens ou pavillons de charpenterie, sur les deux bords en opposition l'un de l'autre, où les princesses se mettroient en descendant de leurs litières; aux deux côtés de ces pavillons, on avoit posé de grands échafauds relevés de degrés, pour placer les dames et filles de la suite des deux princesses et autres assistans; au beau milieu de la rivière, on fit encore deux pavillons égaux, et pour y aller, on fit deux barques entourées de balustres, car on vouloit

horreur pour les hérétiques, qu'on le diroit le propre fils de Votre Majesté, et non son beau-fils. Ce sont là, comme pourra le juger Votre Majesté, des dispositions bien favorables, et qui ne peuvent promettre qu'un heureux avenir. Votre Majesté ne jugeroit-elle pas convenable que je fisse une petite relation particulière pour l'envoyer à la reine infante, afin qu'elle juge du caractère de son futur mari (*para que sepa la reyna infante el natural de su marido*)? Quant aux démarches à faire auprès du prince de Condé pour le gagner entièrement, l'inconstance et la versatilité de son caractère sont telles (*su inconstancia y variedad es tan grande*), qu'on ne pourra y parvenir sans faire de grands sacrifices; d'autre part, le négliger ne seroit-ce pas le moyen de l'irriter contre nous? — Je ne dirai rien dans cette lettre de la reine-mère. Je continue à me rendre utile auprès d'elle; et toutes les jalousies et tous les discours ne m'empêchent pas d'être assidu dans mes visites à son palais. » — Archives de Simancas, cot. A 72[65] (Lettre chiffrée).

rendre toutes choses égales. Or, comme les François n'avoient mis sur leurs pavillons que les armes de France, tandis que les Espagnols avoient mis dessus la boule du monde et une croix, les François grommelèrent entre leurs dents : « Est-ce que c'est pour nous braver que les Espagnols mettent sur leur pavillon un monde, comme pour dire qu'ils en sont souverains ?» Il fallut donc que les Castillans cédassent; la boule et la croix furent ôtées. »

Madame Élisabeth paraissait très-impatiente de terminer toute cette cérémonie et d'entrer enfin en Espagne où elle devait être saluée infante; lorsqu'elle apprit que la cérémonie était encore renvoyée d'un jour, elle se fâcha toute rouge de colère, et jeta ses gants dans le feu en s'écriant : « Quand ça finira-t-il?» C'est qu'à Burgos et à Fontarabie il ne s'agissait pas seulement d'un échange de tendresse, mais encore de certaines précautions prises par Philippe III, en donnant sa fille au roi de France. Il existe, dans le couvent de Saint-Augustin de Burgos, une série de pièces toutes relatives aux formalités qui furent imposées à l'infante Ana. La première de ces pièces est la renonciation de

la princesse à ses droits légitimes de la couronne d'Espagne, toute écrite de sa main, avec les précautions les plus minutieuses de la chancellerie espagnole. « Moi, dona Ana, infante d'Espagne, et, par la grâce de Dieu, reine promise et future[1] de France, fille aînée du très-haut, très-excellent et très-puissant prince Philippe III^e^, par la même grâce de Dieu, roi Catholique, etc., déclare à tous ceux qui les présentes verront ma renonciation ainsi qu'il suit : « Par les deuxième et quatrième articles du traité de mariage avec le très-haut, très-excellent et très-puissant prince Louis XIII^e^, roi Très-Chrétien de France, traité conclu en la ville de Madrid, au palais royal, le 22 août de l'année dernière 1614, il m'a été accordé, en faveur de ce mariage[2], et pour ma dot, et en bien propre, par le roi, mon seigneur et père, la promesse de 500,000 écus d'or, de 13 réaux chacun, que l'on compteroit au roi Très-Chrétien ou à la personne qu'il auroit chargée de ses pouvoirs. En échange de ces bienfaits,

1 *Prometida y futura.*
2 *En contemplacion deste matrimonio*

je renonce à tous mes droits, quels qu'ils soient, présens et futurs, sur l'héritage et sur les biens de la reine dona Marguerite, ma mère, que Dieu ait en sa gloire[1], de même qu'à la succession du roi, mon père et seigneur, et à tout ce à quoi je pourrois prétendre comme fille et héritière de Leurs Majestés Catholiques[2], soit du côté paternel ou maternel, directement ou indirectement; et afin que les choses soient plus clairement et plus particulièrement expliquées, je tiens à ce que les articles 2 et 4 dudit traité de mariage soient ajoutés à la présente déclaration, lettre pour lettre et mot pour mot[3]; et comme je les ai maintes fois lus et entendus lire avant d'écrire les présentes[4], je ne crains pas qu'on puisse y changer rien à

1 *Dar y tener por contenta de todos y qualesquier derechos que de presente y futuro me pertenescan y puedan pertenezer a los bienès y herencia de la s^ma reyna dona Margarita mi madre, que aya gloria.*

2 *Y de todo lo que como hija y heredera de sus majestades catolicas me pudiera tocar.*

3 *Quiero que se infieran en esta declaracion letra a letra y palabra a palabra.*

4 *Y como los he leido y oydo leer muchas vezes antes de venir a otorgar esta escritura.*

mon insu. » Suivent les deux articles dans lesquels on remarque ces mots soulignés de la main de l'infante : « *Payera à Sa Majesté Très-Chrétienne ou à la personne chargée de ses pouvoirs, 500,000 écus d'or, de 13 réaux chacun, la veille du jour que le mariage devra être célébré*[1] ». . . . . .

Et parce que je suis majeure et au-dessus de l'âge de quatorze ans[2], je reconnois la valeur de ces articles et me tiens contente de cette dot, qui est plus considérable que toutes celles qui ont été accordées aux infantes d'Espagne jusqu'à ce jour[3], et que le roi, mon seigneur et mon père, ne s'est déterminé à me donner aussi considérable[4], qu'en faveur et en considération de la personne du roi Très-Chrétien, et par le motif surtout des bons effets et suites avantageuses que ce mariage peut procurer au bien de la chrétienté et à la prospérité

1 *Pagara a Su Md Christa o a quier tuviere su poder quinientos mil escudos de oro de trece reales cada uno, un dia antes que se celebre el matrimonio.*

2 *Y porque ya soi major de edad de catorce años.*

3 *Me hecho reconescer que es dote muy competente y major de la que hasta a ora se ha dado a infanta de España.*

4 *Se ha movido a dar me la tan grande.*

des deux royaumes. Je renonce également par ces présentes à tous mes droits sur les successions et héritages qui pourroient me revenir, comme héritière de Leurs Majestés Catholiques, par leurs parens ou par les dettes qu'elles ont à recouvrer, et je les cède et transporte en totalité sur la tête du roi, mon seigneur et père, et de ses héritiers ou successeurs universels et particuliers [1]; et pour donner plus d'assurance à ma renonciation, je jure, par les Saints Évangiles contenus dans le missel, sur lequel je pose la main droite [2], qu'en tout temps et en tout lieu, autant qu'il sera en moi de le faire, je maintiendrai l'exécution des présentes promesses de renonciation, sans que, par séduction, persuasion ou raisons de condescendance aux volontés du roi mon époux [3], je puisse jamais y contrevenir. Je promets enfin de ne jamais demander d'être relevée de ce serment, comme ayant été contrainte par la force à cet engage-

1 *Y los cedo renuncio y transfiero en el rey mi señor y padre y en sus herederos y sucesores universales y singulares.*

2 *Juro por los santos evangelios contenidos en este libro missal sobre que pongo mi mano derecha.*

3 *Y por el respecto y reverencia que tengo y devo al rey mi señor y marido.*

ment, que je fais et que j'écris de mon propre consentement. C'est ce que je déclare devant Dieu et devant les hommes, en présence du roi, mon père et seigneur, et de ses frères, mes oncles, don Carlos et don Fernando, qui ont tenu à assister à cette cérémonie pour lui donner plus de solennité. Au monastère de Saint-Augustin de Burgos, le 16 octobre 1616 de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Dona Ana[3]. »

Cet acte était une simple précaution de famille. Philippe III voulut encore qu'une surveillance politique fût établie, et, à cet effet, il rédigea de sa main des instructions secrètes que Inigo de Cardenas, son ambassadeur à Paris, devait transmettre au duc de Monteleone, envoyé extraordinaire, lequel accompagnait l'infante dans son voyage et allait résider avec elle à la cour. Ces instructions portaient sur la conduite que l'on devait suivre dans tout ce qui tenait à la personne de l'infante au

3 « Minute de la renonciation de la reine infante, Anne, faite dans le couvent de Saint-Augustin de Burgos, relativement à ses droits légitimes à la couronne d'Espagne. — Archives de Simancas, cot. 2; pièce originale, de la main de l'infante Anne. »

moment où elle toucherait le sol de France. « Pour rendre utile et glorieux le service d'un roi aussi grand que le ciel nous l'a donné, il faut considérer deux points essentiels dans lesquels consiste aujourd'hui toute l'importance de l'ambassade de France[1]. Le premier est le service royal de la reine infante, et le second les affaires d'État. Dans le premier il suffit de maintenir les choses sur le pied où les a laissées don Inigo; savoir, que la reine infante sera servie comme elle l'entend, et que tous ses domestiques seront ceux qui l'ont suivie d'Espagne. Un point encore essentiel est d'agir toujours avec une prudence extrême et beaucoup de flatteries, afin de satisfaire la reine-mère, qui est réellement attachée au roi, notre seigneur[2]. Il faut faire attention à une difficulté, c'est que cette femme, qui paroît ne pas savoir grand chose, est au contraire fort habile[3], et qu'elle

1 « Instruction secrète de don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, transmise à son successeur. » — Archives de Simancas, cot. A 607 (Lettre chiffrée).

2 *Para tener contenta a la reyna madre la qual verdaderamente es affecionada por las cosas del rey ñ^ro.*

3 *Adviertale que aunque paresce que no save mucho, esta muger save mucho.*

est le moyen le plus sûr pour améliorer et raffermir nos affaires en France. Quant au second point, pour les affaires d'État, le nouvel ambassadeur ne perdra pas de vue que depuis plus de deux cents ans la couronne de France a eu des intérêts opposés au roi, notre seigneur [1]. Les mariages ont changé ces dispositions, et ont porté ces deux grands souverains à s'estimer [2]. L'ambassadeur considérera que les ministres de France actuels sont encore les mêmes que ceux qui gouvernaient sous Henri IV; il faudra, autant que possible, les détourner de leur tendance pour les protestans et le Turc [3], mais avec un ménagement extrême, car trois de ces ministres, et les principaux, sont très-vieux, et dans deux ou trois ans ils seront remplacés par des hommes plus convenables au service de la religion et à celui du roi de France [4], lequel, aidé de l'infante et

1 *Ha hecho oposicion a la del rey ñro sr.*

2 *Estos casamientos han rebuelto estos umores y dado principio a aunarse estos dos grandos reyes.*

3 *A protestantes y al gran Turco.*

4 *Que estos tres hombres son muy viejos y que dentro de dos o tres años se acavan procurar meteren su lugar hombres convinientes al servicio de la religion y del rey ñ^ro s^r.*

de sa mère, peuvent beaucoup. C'est dans ce but qu'il faudrait pousser à en finir promptement avec ces anciens ministres ; dans cet intervalle le roi de France sera devenu homme fait, et agira conformément à ce qu'on dira autour de lui[1]. Quant aux intelligences secrètes qu'on doit avoir à la cour de France, on n'a pas à en parler ici, sinon qu'il faut toujours être bien servi, alors même qu'il en coûte cher[2]. »

Le roi Philippe III insiste, dans une nouvelle

1 *Y como hombre obrara conforme a lo que tuviere a las orejas.*

2 *Aunque coste mucho dinº.* — Il y avait toujours des seigneurs pensionnés par la cour d'Espagne : c'est ce qui résulte d'une autographe suivante du duc de Lorraine adressée au président du conseil de Castille et trouvée à Simancas :

« Monsieur, je porte tant d'affection à Votre Excellence, qu'après avoir appris avec grand déplaisir votre indisposition, je n'ai eu de contentement que lorsque M. de Chavallori m'a donné de bonnes nouvelles du recouvrement de votre santé. Je le prie d'aller visiter Votre Excellence de ma part, et lui conserver l'assurance que je serai en toute occasion dévoué à le servir, et prêt à lui témoigner les ressentimens de mon obligation. Je la prie encore de répéter à Sa Majesté Catholique tout le zèle que j'ai à son service, comme étant celui qui est et lui demeurera fidèle, en même temps que de Votre Excellence, le très-affectionné ami, Henri de Lorraine. —Je supplie Votre Excellence me répondre de ce que je peux espérer des six mille écus de pension qu'elle sait, et que ceci soit, s'il lui plaît, sans aucune importunité. » — Archives de Simancas, cot. A 72[55].

instruction beaucoup plus longue que la première[1], sur les mêmes points, et particulièrement sur la liberté dont le roi d'Espagne veut que la reine infante jouisse à la cour de France. C'est là le sujet de toutes ses lettres. Il ajoute ensuite : « Le duc de Monteleone veillera, avec un soin extrême, à ce que le roi Très-Chrétien ne soit pas détourné de l'affection qu'il nous porte par de mauvais conseils[2], et que entre la reine infante et sa belle-mère il règne toujours une grande conformité d'opinion et de sentimens; c'est le plus sûr moyen pour que le roi Catholique ne se sépare jamais de la cause de France[3]. Il aura soin encore de chercher à pénétrer les intelligences, et, s'il le pouvoit, la correspondance elle-même du roi de France avec l'Angleterre et la Hollande. Il faudroit arriver à ce but, que la France retirât les deux régimens, au moyen desquels elle a secouru les Hollandois[4]. Quant

1 Autre instruction secrète au même ambassadeur d'Espagne en France (le duc de Montéléon). — Archives de Simancas, cot. A 60[24] (Lettre chiffrée).

2 *Que no diviertanlo con malos consejos de su affecion.*

3 *Sera gran parte esto para que el rey no se distraya con el de Francia.*

4 *Que los dos tercios de Franceses con que la corona de Francia asiste a Olandeses salgan de ally.*

aux personnes de confiance avec lesquelles il seroit bien de traiter secrètement des affaires qui pourroient s'offrir [1], il faudroit s'informer, auprès de don Inigo de Cardenas, des moyens qu'il a employés jusqu'ici, et dont il donne le détail dans une dépêche particulière; mais on ne doit pas perdre de vue que les personnes employées dans ces affaires doivent offrir toutes les garanties de sûreté; car quel inconvénient ne résulteroit-il pas d'aller se découvrir à ceux qui n'offriroient pas ces conditions [2]? Enfin il faut, en dernier lieu, que le duc de Monteleone soit très-circonspect à l'égard de toutes les paroles et propositions qui lui viendront de la part de ceux qui ne sont point encore rentrés sous l'obéissance de leur roi [3]. »

C'était avec un soin particulier que Philippe III avait choisi lui-même toutes les dames

1 *En lo que toca a confidentes y personas con qui serià bien tratar alegunos negocios.*

2 *Por el inconveniente grande que serià descubir se alos que non fueren tales.*

3 *No dar oydos a los que quisieren hablar de parte de los que agora andan inquietos fuera de la obedienca de sus reyes.*

espagnoles qui devaient accompagner l'infante. L'état de la maison de la jeune princesse nous a été également conservé; ses domestiques, ses femmes sont nombreux; tous sont Espagnols d'origine, car le roi avait recommandé spécialement à sa fille de ne s'entourer que de Castillans[1]. L'infante avait auprès d'elle un confes-

1 A l'occasion du mariage, de beaux présens en chevaux andalous furent faits aux divers seigneurs de la cour de France; on permit à d'autres d'en faire venir; c'est ce qui résulte de la dépêche suivante.

Don Inigo de Cardenas à don Juan de Ciriça, du conseil de Sa Majesté Catholique.

« J'ai reçu, dans les lettres que vous m'avez envoyées, la promesse de la patente accordée par le roi, notre seigneur, pour les dix chevaux qu'il permet à M. le duc d'Épernon et au grand écuyer de S. M. C. de faire venir d'Espagne. Mais cette promesse, telle qu'elle est, n'a point convenu à M. le duc d'Epernon ni au grand écuyer, parce que, disent-ils, cette simple promesse est sujette en Espagne à mille inconvéniens. Ils ont donc refusé de profiter de cette faveur, en rappelant que le maréchal d'Ornano perdit ainsi trois chevaux, qui moururent parmi ceux qu'il avoit déjà achetés, avant qu'ils ne pussent sortir d'Espagne, les formalités ayant duré six ans. Ce que demandent le duc et le grand écuyer, c'est un permis pour qu'ils puissent faire embarquer dans un port désigné les chevaux qu'ils auront payés, et qu'on s'engagera à leur fournir dans l'espace de huit à douze mois. » — Archives de Simancas, cot. A 71 114.

1 Archives de Simancas, cot. B 92. — Il paraît que les

seur, le père François de Ribas; don Pedro de Casto était le premier aumônier; Marc-Antonio de Harco, confesseur du commun; les médecins, apothicaires, chefs, aides de cuisine, échansons, gardiens d'oiseaux, porte-clefs, maîtres ès-vols de faucon, valet de pied, balayeur de chambres, tout cela était Castillan; et puis douze jeunes filles d'Espagne, la comtesse de La Torre, dame d'honneur; Louise d'Osorio, dame d'atour; les signorettes de Mendoza et d'Aragon, demoiselles d'honneur; quatorze femmes de chambre; et tous ces employés s'é-

chevaux, pas plus que l'or ou le numéraire, ne pouvaient sortir d'Espagne sans une autorisation émanée spécialement de la couronne. Ainsi l'ambassadeur français à Madrid, après avoir long-temps sollicité la faveur insigne d'acheter quelques chevaux espagnols et de les faire passer en France, obtint enfin ce privilége, qui souleva d'inexprimables rumeurs parmi les grands d'Espagne. Aussi, dans la crainte qu'il n'en emmenât un plus grand nombre que celui accordé, ou peut-être des chevaux de race plus recherchée, long-temps avant qu'ils ne fussent arrivés à la frontière, le signalement de ces chevaux y avait été envoyé. Le voici tel qu'il est conservé dans les archives de Simancas : « Un bai (*rucio*), qui a déjà servi. — Deux autres bais-clairs, à tous crins, de cinq ans. — Un châtain (*castaño*), de quatre ans, avec les quatre pieds blancs. — Quatre étalons de trois ans : un alezan; le 2e bai-brun, avec une étoile blanche au front (*con estella en la frente*); le 3e bai mêlé de taches de feu (*melado incendido*); le 4e blanc et à tous crins. »

levaient à plus de cent au traitement de 180,000 réaux par mois [1].

1 *État du paiement des gages de toutes les personnes qui sont employées au service de la reine Très-Chrétienne, depuis le 1er juillet 1616.*

Les gages (*los salarios*) des dames espagnoles.

	réaux
A madame la comtesse de La Torre, pour ses gages, par an, 1200 livres; en monnaie d'Espagne.....	4,800
A madame Louise Osorio, dame d'atours, 600 livres; en monnaie d'Espagne.....	2,400
A dona Marguerite de Cordova, gouvernante des filles espagnoles, 500 liv.; en monnaie d'Espagne..	2 000
A mademoiselle de Mendoza, première fille de Sa Majesté, 200 liv.....	800
A mademoiselle de Aragon, deuxième fille de Sa Majesté la reine, 200 liv.....	800

Femmes de chambre.

Gages des autres dames espagnoles.

Quatorze femmes de chambres, présentées nominativement sur l'état, chacune à 120 liv. par an.....	480

État des dames espagnoles qui auront leur ordinaire en argent.

Les fournitures (*rationes*) en argent données aux dames espagnoles en sus de la nourriture (*de mas de la comida*).

A madame la comtesse de La Torre, pour sa dépense par mois, 600 liv.; en monnaie espagnole, par an..	28,800
A madame Louise Osorio, pour sa dépense par mois, 300 liv.; par an.....	14,400
A madame la comtesse de Castro et mademoiselle Mendoza, sa fille, 300 liv. par mois; par an.....	14,400

C'est accompagnée de ce beau cortége que l'Infante Anne arriva sur la Bidassoa. M^me^ Élisabeth s'étoit rendue à un quart de lieue du pavillon où elle dîna et s'habilla ; l'infante Anne,

	réaux.
A madame Marguerite de Cordova, gouvernante des demoiselles espagnoles, et à dona Maria de Aragon, par mois, 300 liv.; par an.....	14,400
A dona Stéphanie de Villequeran, femme de chambre, pour sa dépense par jour, 3 liv. ; par an.....	4,380

État du paiement des gages à tous les Espagnols qui sont employés au service de la reine Très-Chrétienne, depuis le 1^er^ *juillet* 1616.

Au père François de Ribas, confesseur de Sa Majesté, par an, 200 liv., ou.....	800
A don Pedro de Castro, premier aumônier, par an, 200 liv., ou.....	800
Au père Marc Antonio de Arco, confesseur du commun, par an, 120 liv., ou.....	480
Au médecin de la reine, par an, 700 liv., ou.....	2,800
A Lopez de Alizando, apothicaire, par an, 300 liv., ou	1,200

(On trouve encore dans cette longue énumération de vingt-quatre employés, tous espagnols, des chefs et des aides de cuisine, des échansons, des porte-clefs, des gardiens d'oiseaux, etc.

Autre état de vingt-cinq personnes avec leurs gages, qui sont ajoutés aux susdits états, à commencer aussi du 1^er^ *juillet* 1616.

Au frère François Fernando, compagnon du père confesseur, par an.....	360
A Michel de Anso, aide particulier du chef des apothicaires, par an.....	600

reine épousée, en fit autant au bourg d'Irun, qui est entre Fontarabie et ledit lieu d'échange; l'infanterie françoise s'étoit bien rangée en bon ordre de bataille sur les deux croupes de la montagne; les chevau-légers, en deux escadrons, s'étoient massés dans un pré, tandis que les cent-suisses descendoient vers le pavillon avec les pages et estafiers du duc de Guise. Un quart d'heure auparavant que les princesses parussent chacune de son côté, deux secrétaires d'Etat, l'un de France, l'autre d'Espagne, assis-

(Suivent ici les noms de huit autres garçons apothicaires, quatre garçons d'offices, trois tailleurs, six valets de pied (*escuderos de a pie*), et deux balayeurs de chambre, dont les gages varient de 400 à 600 réaux par an.)

Après cela vient un état présentant les redevances journalières accordées pour la nourriture et l'entretien de tous les dénommés ci-dessus. Les confesseurs ne sont pas oubliés : ils ont 24 réaux par jour, 6 fr. — Nous avons calculé que le nombre de personnes comprises dans ces états s'élevait à cent environ, de tout sexe et de toute condition. Les gages de cette suite nombreuse, dont on avait quelque raison de murmurer à la cour de France, peuvent être approximativement évalués à 190 mille réaux, ou 47,500 livres. — Cette somme, qui semble bien médiocre au premier abord, paraîtra plus élevée si l'on se reporte à la valeur de l'argent à cette époque, et si l'on songe que ces cent personnes étaient nourries, pour la plupart, en outre de leurs appointemens; et puis ce n'était là que *le personnel espagnol* de la maison de la reine....

tés de nombre de conseillers, se rendirent aux pavillons qui étoient au milieu de la rivière, où lecture fut faite des pouvoirs et de l'acte des épousemens. « Ce fait, la reine épousée parut la première sur la montagne, ce qui causa telle impatience aux Espagnols qui étoient dans le pavillon de leur côté, ne voyant point venir Madame, qu'ils crièrent comme si l'Espagne eût été perdue pour eux. Cependant le duc de Guise commençoit à faire marcher la troupe avec la gravité et l'ordre nécessaires; c'étoit un grand contentement de voir compasser les pas d'un côté et d'autre, où chacun crioit, et où l'on ne cheminoit qu'à pas comptés et démarches mesurées. Pendant cette descente on n'entendoit que trompettes, clairons et hautbois de part et d'autre, et c'étoit bien mélodieux. Le duc de Guise descendit Madame de sa litière près du pavillon de France, et la mena tout dedans par la main; là elle reposa quelque peu. En même temps l'Infante épousée, conduite par le duc d'Usseda, fils du duc de Lerma, entroit dans le sien. Après, ce fut à qui entreroit les premiers dans les bateaux qui alloient joindre les pavillons. Les Espagnols

pouvoient être en nombre de cinquante, bien vêtus, car ce n'étoit qu'or et argent; leurs manteaux tout de couleur leur donnoient un grand lustre : on remarquoit les plus grands d'Espagne, les ducs de Sessa, de Masqueda, de l'Infantado, de Pastranas et de Feria; le comte d'Olivarès, les marquis de Mirabel et de Guzman. Dans le bateau de Madame entrèrent les ducs d'Elbœuf et d'Uzès, le maréchal de Brissac, le comte de Grammont et plusieurs autres. Quand toute la noblesse fut venue dans les bateaux, la reine parut encore la première hors de son pavillon, laquelle ne voulut entrer dans le bateau que Madame n'entrât de son côté; enfin Madame parut, le duc de Guise la tenant par la main. Etant dans les bateaux, on aborda vers les deux pavillons, où la noblesse de part et d'autre entra; et les deux princesses étant demeurées sur la porte, le duc de Guise tenant toujours Madame par la main, les Espagnols l'un après l'autre lui vinrent baiser la main ayant le genou en terre; en même temps les François allèrent aussi saluer la reine à la mode de France. Cela fait, les deux princesses s'avancèrent l'une vers l'autre à pas mesurés, et étant

proches elles se baisèrent et demeurèrent un assez long temps à parler entre elles; alors le duc de Guise et le duc d'Usseda s'entre-saluèrent et s'entre-firent force complimens; Mme de Nevers et la duchesse de Sessa firent le semblable comme gouvernantes[1]. »

L'échange était ainsi fait, la jeune Infante se mit en marche pour Bayonne, au son des tambours, trompettes, hautbois et violons; elle était montée dans sa litière; les cent-suisses de la garde la précédaient; les pages du duc de Guise portaient des flambeaux tout autour, et la cavalerie du roi protégeait les flancs de la troupe. C'est ainsi que l'épousée fit son entrée à une heure de nuit. Là arriva en toute hâte un courrier porteur de deux lettres, l'une de la main du jeune roi, l'autre de la reine-mère, et toutes deux gracieuses et pleines de témoignages d'une grande amitié : « Madame, disait le roi, ne pouvant, selon mon désir, me trouver auprès de vous en votre entrée en mon royaume, pour vous mettre en possession du

1 *Brief discours de l'échange de Madame l'Infante, et des belles, notables, magnifiques et somptueuses cérémonies des épousailles.* Paris, 1615, chez Thomas de Bray, in-8°.

pouvoir que j'y ai, comme de mon entière affection à vous aimer et servir, j'envoie vers vous Luynes, l'un de mes plus confidens serviteurs, pour en mon nom vous saluer et vous dire que vous êtes attendue de moi avec impatience pour vous offrir moi-même l'un et l'autre. Je vous prie donc le recevoir favorablement et le croire de ce qu'il vous dira de la part, Madame, de votre plus cher ami et serviteur, Louis. » — « Madame ma fille, ajoutoit la reine-mère, le roi monsieur mon fils ayant choisi le sieur de Luynes comme l'un de ses plus confidens, pour se conjouir avec vous de votre heureuse arrivée en son royaume, et vous témoigner avec combien de passion et bonne volonté vous êtes ici désirée et attendue de lui, j'ai voulu me servir de cette occasion pour vous dire que je participe aussi à ce même désir qu'il a de vous y voir, pour la joie et consolation que j'en recevrai en mon particulier, et afin de vous confirmer de vive voix l'entière et cordiale amitié que je vous porte. Je vous prierai, attendant ce bonheur, de croire ce que vous dira de ma part ledit sieur de Luynes, sur lequel m'en remettant, je ne la ferai plus longue que pour vous pré-

senter mes affectionnées recommandations; et prie Dieu, madame ma fille, qu'il vous donne autant de contentemens et de félicité que souhaite votre affectionnée mère à vous servir.

« MARIE[1]. »

M. de Luynes qui portait ces lettres, noble varlet de la fauconnerie, fut accueilli avec beaucoup de grâces par la jeune Infante à Bayonne; elle le mirait et le considérait avec un plaisir tout particulier, car de Luynes avait quelque majesté en sa personne; et d'ailleurs n'était-il pas le favori du roi? Et la petite reine, qui n'avait pas eu le loisir de lui faire un présent, lui dépêcha en poste son maître-d'hôtel pour lui donner des enseignes en diamans fort précieuses; puis, se baissant, elle écrivit sur ses genoux un petit billet à son royal et jeune époux: « Je me suis grandement réjouie avec Luynes des bonnes nouvelles qu'il m'a données de tout le désir que tient Votre Majesté de me voir bientôt auprès d'elle, et je désire extrêmement m'y rendre pour servir de cœur la reine ma mère; Luynes m'a donné toutes sortes d'assurances,

1 Bibliothèque royale, mss. de Béthune, ann. 1615.

et il me tarde fort de me mettre en route, afin d'aller baiser les mains de Votre Majesté, que Dieu veuille bien garder selon mon désir. Je baise les mains à Votre Majesté. ANA[1]. »

L'Infante Ana s'achemina vers Bordeaux, toujours à petites journées, car les huguenots caracolaient sans cesse autour de l'armée royale; il y eut même un combat au pistolet quand le cortége passa au-dessous de Casteljaloux, dont Favas, brave gentilhomme calviniste, était gouverneur. Quelques coups de mousquets furent aussi échangés tandis que l'Infante entrait dans Bazas, où les prevôt, échevins, bourgeois de Bordeaux, vinrent la recevoir pour la conduire sous les bannières municipales jusque dans leur cité. On ne peut dire les belles fêtes que firent les jurats de Bordeaux, le tout accompagné du bruit du canon; les bourgeois accouraient sur la route, et quand la jeune

1 « *Señor, mucho me he holgado con Luynes con las buenas nuevas, que me ha dado de la salud de V. M. yo vengo con ella, e muy desseosa de llegar donde pueda servir a my madre. Y ansi me doy mucha priessa à caminar por la soledad que me haze, y bezar à V. M. la mano, à quien Dios guarde come desseo. Beza las manos à V. M.* ANA*. »

* Archives de Simancas, cot A.

princesse se montrait à travers sa litière, tous s'écriaient : « Je l'ai vue! je l'ai vue! » Et il y avait le jour de la bénédiction nuptiale de beaux cierges de cire blanche pour donner contentement à toute l'assemblée devant les nobles épousés : « Les uns admiroient la grâce de cette jeune princesse; les autres, la grave majesté de la reine-mère, ou la beauté extraordinaire du roi; mais tous ne pouvoient s'empêcher de remarquer l'incroyable ressemblance des épousés, car deux frères n'eurent jamais plus de rapports qu'ils avoient par ensemble en tout ce qui peut être semblable. Il y eut un docteur espagnol qui fit un savant discours des merveilleux rapports et convenances de ce mariage, aux plus excellens qui furent jamais, y comprenant nommément celui d'Adam et d'Ève mariés par la main de Dieu même au paradis terrestre; mais il oublia cette convenance de la semblance de corps et d'humeurs comme elle étoit en ces premiers mariés. Le roi regardoit souvent la reine régnante en souriant; elle, quoique chargée du poids de ses robes et brillans, suant à grosses gouttes, ne se pouvoit tenir de lui sourire, et au duc de Monteleone,

nouvel ambassadeur d'Espagne, avec une grâce et majesté merveilleuses. La messe finie, sur les six heures du soir, et la bénédiction nuptiale reçue sous le voile, après le cantique d'allégresse, chanté fort mélodieusement par la musique de Leurs Majestés, on fit largesses au son des trompettes, par le jet de médailles d'or et d'argent. Ces médailles avoient d'un côte la face et le nom de Leurs Majestés, et de l'autre, deux couronnes jointes ensemble par deux branches d'olivier et de laurier mariées l'une à l'autre, et ces mots dans le rond de la médaille : *Æternæ fœdera pacis* [1]. »

Le soir vint pour les deux épousés, et l'on était fort embarrassé pour dire à Louis XIII enfant quels étaient les devoirs d'un époux le beau jour des noces. Le vieux médecin Erouard a raconté avec beaucoup de naïveté les petites circonstances qui n'échappaient point à sa surveillance médicale : « MM. de Guise et Grammont firent des contes gras au roi pour l'assurer ; ils eurent de la peine, mais enfin ils y parvinrent. Le lendemain Louis répétoit : « J'ai demandé à

1 *Mercure de France*, 1616, tom. IV.

l'Infante si elle vouloit bien, et m'a dit qu'elle le vouloit bien[1]. »

Ainsi le mariage était consommé! l'alliance entre les deux monarchies long-temps ennemies recevait une sanction de famille; l'Infante allait régner à Paris comme le voulaient les vieux projets de la ligue, avec cette différence pourtant, qu'unie avec la race des Bourbons, l'infante-reine devenait la très-humble servante du roi plutôt que la souveraine de la France. Au contraire, si l'union projetée par la ligue s'était accomplie, si les Guise eussent épousé une Infante, ils n'eussent obtenu qu'un second rang, et la couronne en quelque sorte par accession; et c'est en quoi la situation différait essentiellement. Les chefs du parti des gentilshommes et des calvinistes ne faisaient pas cette différence; les uns savaient que la reine-mère devait trouver des forces dans cette alliance avec l'Espagne pour

1 *Mémoire d'Erouard, médecin*, manuscrit bibliothèque royale, n° 928. « Le jour du mariage, qui se fit à Saint-André, le soir, MM. de Guise et Grammont lui font des contes gras pour l'assurer. Ils eurent de la peine, enfin il s'assura et fit deux fois, à ce qu'il nous dit. Il disoit : Je lui ai demandé si elle vouloit bien, m'a dit qu'elle vouloit bien. »

maintenir l'unité royale; les autres connaissaient le caractère tout catholique du roi qui régnait à l'Escurial, et ces deux partis, préoccupés d'une crainte commune, devaient naturellement s'unir pour empêcher les tristes résultats des doubles mariages.

CHAPITRE XIX.

TRAITÉ AVEC LA HAUTE FÉODALITÉ. — CONVENTION DE LOUDUN.

Départ de Bordeaux. — Médiation du roi d'Angleterre. — Préliminaires du traité. — Suspension d'armes. — Proposition d'arrangemens. — Convention réciproque. — Traité de Loudun. — Edit de Blois.

1615 — 1616.

Tout était consommé sans doute par le mariage entre les deux couronnes; mais les gentilshommes et les huguenots n'avaient point déposé les armes; le prince de Condé maintenait ses

rapports avec l'étranger, l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse; il avait ses ambassadeurs, sa correspondance[1]. Dans toutes les provinces, la guerre civile se continuait avec un acharnement sans exemple; le maréchal d'Ancre défendait avec valeur et persévérance Paris et la Picardie; il apportait un soin de police et d'activité militaire qu'on avait vu rarement chez les Italiens du conseil. La cour savait à Bordeaux les dangers qui menaçaient Paris; on s'ennuyait dans

1 Toutes les fois que le prince de Condé faisait des tentatives pour prendre les armes, l'ambassadeur d'Espagne s'efforçait de le gagner. Don Inigo écrit à Sa Majesté Catholique :

« En voyant l'état de nos affaires et la mollesse avec laquelle la reine régente se conduit, enfin l'influence chaque jour plus grande que prend sa favorite (*su privada*), j'ai cru qu'il seroit utile de fortifier notre parti de tous les amis que nous pourrons. Le plus puissant personnage à gagner est sans contredit le prince de Condé, et je regarderois comme d'une grande importance si nous pouvions le mettre dans nos intérêts. Le parti protestant en seroit tout désorganisé et demeureroit sans chef. Lorsque la fille de Votre Majesté se montrera en France, le prince de Condé devroit la recevoir. Ceci est essentiel, et plus important que je ne pourrai le dire. Si ces raisons paroissent concluantes à Votre Majesté, elle jugera si, pour gagner le prince Condé, elle consentiroit à lui accorder une pension. Si Votre Majesté prenoit ce parti, qui est selon moi prudent et à peu près sûr auprès de M. le prince, il faudroit que la rétribution annuelle fût d'une grande valeur. » — Archives de Simancas, cot. A 72[102] (Lettre chiffrée).

la capitale de la Guienne, au milieu de MM. les jurats, qui pourtant faisaient tout leur possible pour réjouir les nouveaux époux : « Il n'y a qu'un Paris au monde », s'écriait la gentilhommerie, habituée au beau palais du Louvre, à courre le cerf ou le sanglier dans les vastes forêts de Fontainebleau et de Compiègne. On avait de mauvaises nouvelles de Paris; le roi fut obligé d'écrire de Bordeaux à ses chers et féaux amis du conseil municipal en Grève : « Très-chers et bien amés, nous vous dirons que nous sommes partis de notre ville de Bordeaux, et que, autant que nos affaires et la saison nous le permettront, nous avancerons notre chemin vers vous, afin de vous soulager par notre présence, et faire cesser les foules et oppressions que nos ennemis exercent sur nos pauvres sujets. Continuez cependant à y apporter de votre côté tout ce qui sera de votre pouvoir, avec la fidélité et affection que vous nous avez toujours portées[1]. »

Enfin, toutes choses étant arrêtées, la cour partit de Bordeaux bien escortée, bien accom-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XX, fol. 592.

pagnée, car il fallait arriver à Paris sain et sauf à travers les mousquetades et canonnades des huguenots et du prince de Condé.

Au fond de toutes ces guerres, il y avait pourtant tendance à des arrangemens, car enfin était-il possible d'écarter un mariage consommé? Le roi d'Angleterre, Jacques Ier, provoqué par le prince de Condé, avait offert sa médiation; il s'en ouvrit même à Desmarets, ambassadeur de France en Angleterre, et sa conversation fait l'objet d'une dépêche spéciale adressée par celui-ci à M. de Villeroy: «Lorsque j'eus ma dernière audience du roi de la Grande-Bretagne, à Londres, il me dit qu'il falloit mettre, à tout prix, la paix au royaume de France: « Le roi Très-Chrétien, ajouta-t-il, doit tout faire pour raccommoder ces différens, et le fait-il ainsi, je vous le demande, à vous, monsieur l'ambassadeur? — Oui, Sire, lui répondis-je; Sa Majesté Très-Chrétienne a toujours témoigné tant de clémence et de bonté pour ses sujets, qu'ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux de leurs déportemens, et il ne tient pas à mon maître que les coupables ne soient reçus en sa grâce et miséricorde. Mais on ne

peut cependant pas demander que le roi mon maître traite de pair à compagnon avec eux, comme il le ferait avec un prince voisin; et puisque Dieu les a fait naître ses sujets, il faut, s'ils veulent leur grâce, qu'ils se mettent en état de la mériter et recevoir. — Mais, a répondu le roi de la Grande-Bretagne, n'est-il pas vrai qu'en France les princes du sang ne sont pas soumis aux mêmes lois que les vassaux dans le royaume, et qu'à eux appartient le gouvernement de l'État, surtout à la minorité des rois? Or, puisque M. le prince a pris les armes pour réformer les désordres, il doit être respecté dans ses desseins et ouï en ses propositions...» (On voit là, ajoute la dépêche, combien le roi est soufflé par son ambassadeur.) — « Sans doute, Sire, les princes du sang doivent se porter plus courageusement que les autres pour le bien et le repos de l'État, mais quand ils font autrement, il n'y a pas de loi qui puisse les dispenser d'être châtiés comme des rebelles et perturbateurs du repos public, puisque, après tout, ils sont nés sujets du roi, ni plus ni moins que les moindres gentilshommes du royaume. Si M. le prince a de si bonnes in-

tentions que lui accorde Votre Majesté, il peut les faire valoir, avec le respect qu'il doit au roi de France, et non pas à main armée, ce qui ne tend qu'à la désobéissance, ce qui n'indique qu'un esprit de révolte... » Ces paroles, que je dis fortement, laissèrent le roi de la Grande-Bretagne un moment sans réponse... puis il reprit : « Oui, je conviens que véritablement la méthode de réforme avec les armes est très-périlleuse et de dangereuse conséquence, mais il y a bien souvent de la faute à un gouvernement qui produit de pareils désordres. Cependant, je veux reconnoître avec vous, monsieur l'ambassadeur, qu'il est nécessaire que M. le prince avoue sa faute et qu'il se mette en son devoir. » Vous jugerez que tous ces sentimens du roi, répète la dépêche, sont ceux de son ambassadeur, car ce bon prince est un homme qui se laisse conduire comme on le mène, qui prend telle impression que ses gens lui veulent donner, et qui ne parle que par leur organe. Il ne faut donc point craindre qu'il nous fasse du mal ouvertement, pourvu que nos affaires aillent tant soit peu bien, comme j'espère, avec l'aide de Dieu [1]. »

1 Londres, décembre 1615. Mss. Dupuy, vol. 419. Cette cor-

Le maréchal d'Ancre était intervenu personnellement dans ces négociations avec l'Angleterre, pour empêcher qu'elles ne prissent une fâcheuse direction; il avait déjoué toutes les démarches de Bonnivet, envoyé du prince de Condé, qui allait à Londres demander des secours, et renouveler, à l'aide des Anglais, les tentatives des guerres civiles vers le nord de la France [1]. Le roi d'Angleterre était alors disposé

respondance de Desmarets comprend les années 1615, 1616, 1617 et 1618 de son ambassade en Angleterre. — A l'exception de quelques lettres d'affaires et vraiment diplomatiques, tout le reste ne contient que des nouvelles et des intrigues de la cour de Londres. — Les divers gentilshommes, les ministres mêmes se montrent aussi exacts à instruire l'ambassadeur de ces petites menées que celui-ci en paraît avide. — On cherche à se maintenir, à s'éclairer mutuellement sur les retours de fortune possibles. Une lettre de M. de Puysieux entre dans des détails assez curieux sur la santé de Madame, sœur du roi : « Devant que de répondre au contenu de vos dernières lettres, écrit-il, je vous dirai que Leurs Majestés ont été retenues plus long-temps qu'elles ne pensoient de la petite vérole qui a surpris Madame, sœur du roi, et de laquelle elle a été menée assez rudement. — Nous la croyions délivrée, lorsque tout à coup s'est mêlée à ce mal une vilaine dyssenterie, qui l'a fait aller à la garde-robe, dit-on, plusieurs fois par heure, et sans cesse aucune. Ceci nous fait allonger notre séjour, etc... » On conviendra que ce sont là de singuliers détails à mêler aux instructions d'un ambassadeur et à des documens politiques.

1 *Lettre du maréchal d'Ancre à l'ambassadeur d'Angleterre.* — D'Amiens, le 17 décembre 1615. — Mss. Dupuy. vol. 419.

à toute transaction, car la reine-mère et le maréchal d'Ancre, avec une sollicitude personnelle, avaient entamé des négociations pour un autre mariage que le parti réformateur saluait de ses applaudissemens : la seconde fille de Henri IV devait épouser le prince de Galles.

« Monsieur, j'ai reçu par votre lettre du 20 novembre, l'avis de la méfiance que nous devons avoir de M. de Bonnivet. A l'instant j'ai dépêché un gentilhomme des miens à M. d'Arquien, gouverneur de Calais, pour l'avertir de faire bonne garde, et en même temps pour faire voir combien je fais importance de l'avis que vous me donnez ; j'envoie trois cents hommes de pied pour s'y loger avec deux bâtardes et autres choses nécessaires pour empêcher d'y venir quiconque voudroit prendre terre. Personne n'a été plus étonné que moi, après cette expédition, de recevoir une lettre de M. de Bonnivet, qui me dit avoir des communications très-importantes à me faire pour le service de roi. J'ai envoyé donc bonne escorte pour l'amener ici sûrement, en attendant que le roi me fasse savoir son avis. — On m'a donné avis que le sieur Journel s'étoit approché du Hourdel, mais qu'ayant appris qu'il y avait des gens de guerre, il avait côtoyé jusqu'à ce qu'il pût prendre terre ; mais déjà de la cavalerie est partie d'après mes ordres pour l'en empêcher. — C'est tout ce que j'ai à vous mander pour cette heure des quartiers de deçà, attendant à toutes heures des nouvelles de la cour où j'ai trois courriers, ce qui sera cause, Monsieur, que je ne vous ferai pas celle-ci plus longue, sinon pour vous engager à servir toujours avec le même zèle notre seigneur le roi, ce qui doit être le but de toutes nos actions, et vous baiser les mains très-affectueusement. Concino. »

Jamais la France n'avait offert un spectacle de désolation semblable au désordre qui accompagnait cette guerre civile; il y avait double gouvernement, celui des princes et celui du roi, et par conséquent double impôt, double taille, efforcement de femmes et de filles, ravages des champs, dépouillement des laboureurs. Les assemblées elles-mêmes de gentilshommes ou de huguenots voyaient avec douleur la tristesse générale du peuple, qui pouvait à la fin agir, comme les communes de Guienne et de Béarn, c'est-à-dire se réveiller indépendantes. Tandis que le roi et sa mère s'acheminaient de Tours à Blois, sans oser s'avancer vers Paris, tant l'Ile-de-France était peu sûre [1], les parlementaires s'entremirent encore

1 Le roi écrivait au vicomte de Briqueville, gouverneur de Compiègne et de Ham, le 17 février 1616 : « Monsieur le vicomte, les plaintes continuelles que je reçois tant de vous que de plusieurs autres, des excès que commettent journellement les soldats des garnisons établies dans l'Ile-de-France, tant par mon cousin le prince de Condé qu'autres joints avec lui, à la foule et oppression de mes pauvres sujets, lesquels, non contens de tenir la campagne et de vivre avec toute sorte de désordres, contraignent aussi mesdits sujets à leur payer la taille. Ce que ne voulant souffrir, et néanmoins ne désirant rompre la surséance accordée à mondit cousin de Condé,

et vinrent à bout de quelques articles de trève arrêtés à Fontenay-le-Comte. Et comment n'aurait-on pas songé à la paix, quand tant de pronostications, d'événemens tristes venaient démontrer l'ire de Dieu? Les ponts au Change et de Saint-Michel s'étaient éboulés; il avait paru des monstres en toutes les provinces, des bœufs à deux têtes, des béliers avec des ailes d'aigles; il était temps d'apaiser la colère céleste; le parlement faisait arrêt de défense à tous capitaines, soldats et autres gens de guerre de s'approcher de plus de six lieues de Paris[1], et le

j'ai jugé nécessaire de vous avertir comment vous aurez à vivre avec eux; et pour cet effet, après la présente reçue, si lesdites garnisons continuent à piller et rançonner mesdits sujets, vous les avertirez que je ne le puis trouver bon, et en cas qu'après le commandement que vous leur ferez de ma part de se contenir en leurs garnisons, ils ne se désistent de leur façon de faire, vous leur courrez sus.» — Mss. de Béthune, vol. cot. 9295, fol. 72.

1 Arrêt de la cour de parlement contre les capitaines, soldats et autres gens de guerre qui commettent extorsions, voies de fait et violences: leur faisant défenses d'approcher plus près de la ville de Paris que de six lieues. — Paris, Morel et Mettayer, 1616. — L'ambassadeur d'Espagne se plaignait de ces tendances de conciliation et des méfiances à l'égard de l'Espagne. Il écrivait: « Il faut savoir qu'avec les meilleures intentions, la reine est d'un esprit versatile, impressionable, et qu'entourée de gens habiles et malintentionnés, on s'efforçoit de lui représenter, sans avoir égard à la bonne intelligence qui règne entre les deux

roi donnait commission pour traiter de la paix avec M. le prince de Condé et terminer la guerre cruelle. « Louis, à notre très-cher et bien amé cousin le comte de Brissac, maréchal de France, et à nos amés et féaux conseillers de Villeroy, de Thou, de Vic et de Pontchartrain; salut. Ayant été résolu et arrêté de notre part avec notre cousin le prince de Condé, de faire une conférence en notre ville de Loudun, pour

couronnes, qu'elle ne devoit pas souffrir que l'Espagne lui donnât aucun secours. On lui persuade que ce parti seroit pour elle d'un inconvénient et d'un préjudice bien plus réels que d'accorder aux princes mécontens l'objet de leurs demandes. Ces raisons avoient prévalu dans son esprit; mais plus je la voyois céder à l'influence de ces efforts opposés à nos intérêts, plus je lui montrois les dispositions favorables de Votre Majesté. Non content de cela, j'en parlai au jeune roi. Je lui dis que Votre Majesté ne demandoit pas mieux que de lui donner des secours, et que votre plus grand desir étoit que le roi de France fût respecté. Ce prince se réjouit fort en entendant ces paroles, et il me demanda tout aussitôt si j'en avois fait part à la reine sa mère, parce que j'avois choisi, pour lui en parler ainsi, un instant qui ne fût pas celui d'une conférence officielle. Aussi deux fois en ma présence, et d'autre fois sans doute, il a dit vivement à sa mère que Votre Majesté lui offroit des secours, et que c'étoit un excellent moyen pour améliorer l'état des affaires (*hacer mejor las cosas*). Ces paroles ont vivement frappé la reine, qui a été étonnée de l'intelligence et de l'à-propos que montroit le jeune roi dans les réponses à ses objections. — Telle est la situation où en sont restées les choses; j'en augure bien. » — Archives de Simancas, cot. A 727 (Lettre chiffrée).

aviser aux moyens de remettre ce royaume en repos; plein de confiance en vos fidélités et affections à notre service et au bien de notre royaume, et de la grande expérience et connoissance que vous avez des affaires d'icelui; nous vous avons commis, ordonnés et députés pour vous transporter en notredite ville de Loudun et vous trouver en ladite conférence; là, voir et entendre ce qui vous sera proposé par notredit cousin le prince de Condé, traiter, conférer, convenir et accorder avec eux des choses que vous trouverez être justes, bonnes et convenables, et qui pourront être utiles au bien de notre service, au repos de notre Etat et au soulagement de nos sujets; et généralement, traiter, gérer, conclure toutes choses, demandes et propositions qui pourront vous être faites pour parvenir à une pacification et accommodement général; promettons, en foi et parole de roi, d'avoir pour agréable et tenir ferme et stable ce qui sera par vous géré et négocié en notre nom, l'observer et accomplir comme si nous l'avions fait et promis en propre personne[1]. »

1 Mss. de Brienne, vol. 200, fol. 108, vers. 8.

Si le conseil du roi se montrait si accommodant, si désireux d'en finir avec les batailles civiles, c'est que les moyens de guerre s'épuisaient. Le but qu'on se proposait, c'est-à-dire le mariage, était atteint; que pouvait-on désirer alors, si ce n'est une pacification? Le roi employait envers les uns le prestige de la puissance royale, se manifestant par des hérauts d'armes couverts de la cotte de mailles et portant le bâton de commandement[1]; envers les autres il recourait

1 Ordre du roi à M. de Vendôme, par un héraut de quitter les armes, 18 février 1616. Le héraut, arrivé à l'entrée du bourg de Chantocey, fut conduit par deux des gardes de M. de Vendôme au château de Chantocey; étant à la porte, il quitta son épée et prit la cotte d'armes, et le bâton haut en la main à la chambre dudit sieur de Vendôme, qu'il trouva accompagné de plusieurs gentilshommes et autres, auquel seigneur ayant le chapeau en la main, ledit héraut couvert, dit à lui César de Vendôme : « Je vous commande de la part du roi mon souverain seigneur, votre maître et le mien, et à tous vos adhérens que vous ayez incontinent à poser les armes que vous avez prises, et licencier les troupes que vous avez, et venir trouver Sa Majesté, et à tous ceux qui vous assistent de se retirer dans leurs maisons, et à faute de ce, je vous dénonce rebelle et criminel de lèze-majesté, et serez comme tel poursuivi par la force de ses armes. » A quoi ledit seigneur fit réponse : « Je suis très-humble serviteur du maître que vous servez, et parlerai à Messieurs qui me font l'honneur de m'assister pour vous faire réponse. » Après le dîner, ledit seigneur lui dit « qu'il étoit très-humble serviteur du roi, et que les armes qu'il avoit

aux prières. Le prince de Condé, de son côté, n'était point éloigné de la paix. A cette vie de guerre, de fatigues dans la campagne, disputant ses apanages, il préférait l'influence de cour, la présidence du conseil, le doux exercice de l'autorité. Pourtant il n'était point seul dans la lutte; chef de parti, il avait des engagemens envers les meneurs d'opinions, les féodaux, les calvinistes surtout. Il écrivait donc au duc de Rohan, la tête remuante des huguenots : « Mon cousin, vous savez comme il y a bientôt deux ans que j'ai représenté à leurs Majestés, par mes très-humbles remontrances, les misères, désordres et malheurs qui menacent le royaume de ruine, et les ai suppliées par diverses fois avec le respect et le très-humble devoir que doit un fidèle sujet à son roi, de les détourner par toute sorte de prudence et porter la main salutaire pour y appliquer de bonne heure les remèdes nécessaires et convenables, de peur qu'étant négligés et mes avis donnés par les

prises étoient jointes aux intentions de M. le prince, pour venger la mort du feu roi son père, et que pour cet effet, il employeroit sa vie, son bien et ses amis. » — Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XVII, pag. 174.

vœux et suffrages de tous les gens de bien, demeurant inutiles, le mal ne se rendît incurable; en quoi chacun reconnoîtra toujours, sans passion, que je n'ai eu jamais autre but que la conservation de l'Etat avec le repos et tranquillité publique d'icelui; à laquelle désirant rapporter toutes mes actions et rechercher tous moyens possibles pour y parvenir, afin d'éviter les misères et calamités que la guerre civile attire après soi, j'ai fait connoître tout ce qui étoit de mes desirs à M. de Villeroy, avec lequel je me promettois voir réussir heureusement les choses remontrées au contentement des bons François; mais voyant que la résolution de retarder avoit été prise au conseil du roi, qui avoit donné le sujet de rompre la conférence commencée, et par ce moyen, frustré de l'espérance de voir bientôt un règlement nouveau dans les conseils de Sa Majesté, j'ai été contraint d'assembler mes amis, prendre les armes, et obtenir par la guerre ce que par mes très-humbles prières et remontrances je n'avois pu faire, de manière que nous en sommes venus jusque-là; mais finalement ayant appris par le rapport de M. de Tyanges que le dessein

de Sa Majesté étoit de donner la paix à ses sujets et que j'ai jugée tant nécessaire au royaume, on a résolu qu'il se tiendroit une conférence pour être pourvu aux choses plus salutaires et convenables et donner lieu à une paix de durée, ce qui ne se peut faire sans en donner avis à ceux de la religion intéressés en ceci, et particulièrement à vous, étant à propos que de votre part il y ait quelqu'un envoyé en ladite conférence, pour voir, proposer, conclure et arrêter les choses plus requises à la tranquillité de l'Etat, et afin de lever tout sujet de soupçon, défiance et jalousie. J'espère que Dieu me favorisera et fera connoître à la France que je n'ai autre dessein que son bien et repos, et qu'enfin Leurs Majestés jugeront de la sincérité de mes intentions[1]. »

La guerre civile fatiguait l'esprit de la reine Marie de Médicis; les gentilshommes étaient souvent victorieux dans les combats contre l'armée royale; les princes du sang voulaient s'emparer du conseil : eh bien, la reine-mère, pour avoir la paix publique, leur en ouvrit les

1 FONTANIEU, portefeuilles, nos 469, 470, 26 janvier 1616.

portes. Ne pouvant vaincre par la force ouverte et décidée, Marie de Médicis se fiait à son habileté et à la ruse; elle consentait à une transaction que plus tard on pouvait méconnaître et atténuer; qu'importaient les concessions faites à la nécessité impérieuse! l'essentiel n'était-il pas de dissoudre la confédération des princes, de disperser leurs armées, qui pesaient tant sur les peuples? A Blois il y eut donc signature d'un traité de paix, plus dur encore que celui de Sainte-Menehould. Les gentilshommes en armes demandaient : « Que tous ceux qui avoient été dépouillés de leurs fiefs fussent rétablis; que les cours de parlement fussent mises en toute leur indépendance ; qu'aucun étranger fût chargé d'un office de cour ou de magistrature (ceci s'appliquoit-il au maréchal d'Ancre?); qu'on entretînt les alliances avec les princes et potentats au dehors; l'indépendance de tous les fiefs et de toutes les vassalités provinciales; » et tout cela accompagné de quelques concessions populaires sur les tailles et impôts, afin de plaire à la multitude et de l'attirer à l'aristocratie féodale; et tandis qu'on discutait ces traités, il y avait plus de gardes,

plus de courtisans auprès du prince de Condé qu'auprès de leurs Majestés. Tout était triste à Tours où siégeait le roi, tout riait à Loudun où était M. le prince en sa cour plénière [1].

Quand ce traité de concessions aux féodaux eut été scellé des grandes armoiries en cire jaune et juré sous serment, le cortége royal quitta Tours pour se diriger vers Paris. Le roi avait écrit au conseil municipal, pour lui interdire toutes fêtes, toute expression de joie publique : « Très-chers et bien amés, suivant ce que nous vous avons déjà ci-devant mandé, étant maintenant sur notre retour en notre bonne ville de Paris avec la

1 « Les articles du traité de Loudun avec le prince de Condé. » Paris, 1616. — Ce traité fut envoyé par le duc de Monteleone au roi d'Espagne. « J'envoie ci-joint à Votre Majesté les articles proposés par les députés du prince de Condé et de ses adhérens aux députés du roi Très-Chrétien; les conférences ont eu lieu à Loudun. Je dois faire remarquer à Votre Majesté, qu'à côté de certains articles qui sont raisonnables, il en est d'autres qui doivent nous être extrêmement préjudiciables, tant au spirituel qu'au temporel. Aussi n'ai-je pas cru devoir cacher à Leurs Majestés Très-Chrétiennes et à leurs ministres qu'ils devoient se tenir en garde contre les concessions qu'on leur demandoit, et qu'ils ne devoient pas être assez aveugles pour accorder à l'hérésie une trève dans le moment qu'on la tenoit pour ainsi dire enchaînée. » — Archives de Simancas, cot. B 62.

reine notre très-chère épouse et compagne, nous avons bien voulu vous faire encore la présente, pour vous dire que, à notre arrivée en notre bonne ville, nous ne voulons autre réception, ni avec plus de dépenses et cérémonies, soit pour nous ou notredite épouse, que celle qui nous fut faite en l'année 1614, au retour de notre voyage de Bretagne. Et n'y faites faute, car tel est notre plaisir[1]. » Le conseil de la reine sentait bien que la royauté était trop abaissée en son dernier traité pour qu'on la saluât comme en un jour de triomphe.

Néanmoins les bourgeois ne voulurent pas laisser entrer le roi sans lui témoigner quelques acclamations : « Il étoit cinq heures du soir, le mercredi 11e mai, quand la reine et le jeune roi virent les murailles de la ville; sur l'avis qu'eurent les prevôt des marchands et échevins que la reine-mère iroit descendre à Saint-Victor pour rendre grâces à Dieu de son retour, le conseiller de Grieux avec mille bourgeois de sa colonnelle se rangèrent en haie dans le faubourg, où lesdits

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XX, fol. 675, 18 avril 1616.

prevôt et échevins l'allèrent recevoir pour lui rendre le devoir et le respect au nom de la ville; ensuite elle fut reçue au Luxembourg par une musique de hautbois, et s'en revint au Louvre; les rues étoient pleines d'une multitude de monde joyeuse de la paix.

« Voici comment les choses s'étaient passées en attendant l'arrivée de Leurs Majestés. Dès le 23 avril les seize colonels avoient eu mandement de la ville, pour assembler chacun à part leurs capitaines, et choisir et élire de chaque colonelle une compagnie de cinq cents hommes, pour faire une troupe de huit mille hommes bien couverts et armés, afin d'aller au-devant de Leurs Majestés. Au lieu de huit mille, il s'en trouva douze mille et plus. Le président Duret de Chevry fut élu colonel pour conduire ces seize compagnies : il fit tendre douze grandes tentes entre Montrouge et Paris. Le 16 mai, dès la pointe du jour (qui en ce temps paroît à trois heures), on n'entendit que tambours dans Paris : bref, chacun s'arma, et ce fut à qui seroit le plus brave; chaque compagnie s'achemina vers Montrouge, où on les rangea en bataille sur le bord du chemin. Le roi arriva enfin à la tête des batail-

lons des bourgeois de Paris; il étoit à cheval, et la reine en sa litière découverte, où l'on n'apercevoit que pierreries et broderies d'or et argent. Le roi, pour voir l'ordre des bataillons, les alla visiter l'un après l'autre, et la reine les voulut voir aussi; les mulets de la litière de la reine ayant eu peur des mousquetades tirées en réjouissance, on fut contraint de la descendre et de la mettre dans son carrosse jusqu'à l'entrée du faubourg Saint-Jacques, où elle remonta dans sa litière, et le roi, à cheval, s'acheminèrent vers le Louvre.[1] »

Ainsi la lutte engagée avec acharnement finissait toujours par une transaction. Indépendamment des clauses politiques, des stipulations publiques du traité, il y avait eu des monceaux d'or jetés aux féodaux; chacun avait fait sa part; et la paix de Loudun coûta cinq millions au conseil du roi; mais tant que les partis avaient des espérances, ces guerres se renouvelaient, parce qu'elles étaient dans la nécessité des opinions. Quand on est chef de

1 « Description fidèle du campement des bourgeois de Paris à Montrouge, et de la revue qu'y passa Sa Majesté Louis XIIIe et la reine sa mère. » Paris, 1616.

parti, on n'est pas maître de sa conduite et des engagemens que l'on souscrit; ce ne sont pas les caractères qui dominent les faits, mais les faits, les passions qui ploient les caractères. Le prince de Condé était à la tête de la noblesse, pouvait-il trahir sa cause? Mornay, Sully, Rohan pouvaient-ils se séparer des intérêts du prêche et des huguenots? De son côté Marie de Médicis, dirigeant un conseil timide, une royauté sans énergie encore, était obligée de demander à la ruse ce que la force ne pouvait lui donner. Le jour que, aidée du maréchal d'Ancre, la reine voulut combattre de front la féodalité territoriale, ce jour-là elle succomba sous la grande fédération du prince de Condé.

CHAPITRE XX.

L'EUROPE CATHOLIQUE. — LA RÉFORMATION. — INTÉRÊTS POLITIQUES.

La Hollande. — Accroissement des Provinces-Unies. — Alliances. — Conquêtes. — Découvertes. — Situation des opinions. — Empire d'Allemagne. — Diète. — Maison d'Autriche. — Électorats. — Villes libres. — Mouvement des esprits. — Suède. — Danemarck. — Angleterre. — Progrès des opinions. — Fiançailles du prince de Galles. — Question de la Savoie. — Venise. — Pacification.

1614 — 1616.

La nationalité française n'était point alors distincte des intérêts de l'Europe; les événemens dont nous venons de détailler la physionomie ne pouvaient s'accomplir sans toucher

aux opinions des peuples. Le principe religieux s'était affaibli sans doute; mais la société n'éprouve pas une révolution aussi violente que la réforme sans en ressentir de longues secousses. La plupart des décisions qui furent prises dans le conseil du roi, à l'origine de la régence comme après la majorité, se rattachent presque toutes aux intérêts de l'Europe; et le tableau que nous venons de suivre resterait incomplet, si nous ne pénétrions dans les causes intérieures qui ont exercé sur les faits une si grande influence.

Depuis la mort de Henri IV, les Hollandais avaient grandi en importance territoriale et en crédit politique : leur indépendance, proclamée et reconnue par l'Espagne, avait porté ses fruits; ils s'étaient unis par des alliances. Quand la France avait eu à lutter vigoureusement contre l'Espagne, les États-Généraux s'étaient déclarés ses fidèles alliés; depuis, les liens intimes s'étaient affaiblis. Des querelles d'argent et de subsides refroidirent les rapports entre les Hollandais et cette nation française qui avait protégé leurs premiers efforts dans la carrière des peuples libres. La France entretenait en-

core deux régimens au service de la Hollande; c'était un dernier gage de la bonne et vieille amitié; mais les dépêches de l'ambassadeur espagnol annonçaient à son gouvernement qu'il avait justement lieu de croire que ces régimens seraient bientôt retirés, car Marie de Médicis voulait donner ce nouveau gage à la confiance que lui inspirait la cour d'Espagne[1]. Dans cette situation incertaine, les États-Généraux s'étaient plus intimement rapprochés de l'Angleterre. A l'origine de leur liberté, ils avaient également trouvé appui dans la foi religieuse de Jacques Ier; et quoique le prince controversiste eût vu avec quelque crainte se développer les principes de l'école calviniste et puritaine dans les universités de Breda et d'Amsterdam, cependant il n'avait cessé de penser que la liberté de la Hollande lui servirait d'appui dans sa lutte contre le catholicisme et l'Espagne. Jacques Ier avait prêté de grosses sommes en subsides aux États de Hollande, et il en avait reçu des villes en gage : plus tard il rendit ces villes; et pour honorer les États dans leur chef, il envoya l'or-

1 Archives de Simancas, cot. A 72.

dre de la Jarretière, les mêmes insignes qui avaient orné le genou de Henri IV, à Maurice de Nassau, le représentant aristocratique de la liberté hollandaise. Les États-Généraux devenaient déjà une puissance active et influente; chaque année leurs navires aux vastes flancs sillonnaient les mers inconnues; le pavillon des Etats flottait sur les terres du pôle; et plus d'une fois de braves amiraux avaient attendu les galions de l'Espagne, pour s'emparer des doublons que les Deux-Indes envoyaient à la métropole. Dès lors la Hollande intervient même dans les affaires de l'Empire; elle s'allie aux villes libres et impériales qui doivent leurs franchises à l'origine commune de la réformation; des traités spéciaux la rapprochent de Lubeck, de Hambourg, de Francfort; elle cherche là des auxiliaires en même temps qu'elle trouve des moyens de faire entendre sa voix à la diète de l'Empire et de la remuer contre la maison d'Autriche, son ennemie invétérée. Au sein de ces progrès glorieux l'ordre et la paix ne règnent point dans la Hollande : la querelle entre le bas peuple républicain sous Barnevelt, et l'aristocratie bour-

geoise sous le prince de Nassau, se poursuit vigoureusement; elle prend le costume des querelles religieuses, mais au fond c'est une question sociale puissante qui étreint le développement de la prospérité nationale : la Hollande soutient des guerres, lève des armées, et ajoute de nouvelles terres à ses conquêtes[1].

Quand la république hollandaise intervient dans l'Empire, c'est que ce vaste corps est livré à des déchiremens profonds : la réformation a jeté là d'intarissables sujets de discordes; la maison d'Autriche catholique tend vers l'unité allemande; c'est l'autorité d'un seul qui se place sous la couronne d'or surmontée de la boule du monde et de la croix. Au moyen âge la lutte s'était engagée entre l'Empire et la papauté : deux grandes forces qui représentaient, l'une la puissance matérielle de la terre, l'autre l'énergie morale du principe religieux. Après la réforme, la lutte change de caractère : l'examen

1 *Voyez* Brand, *Histoire de la Réformation*, liv. xx à xxv. — Grotius, *Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt*, cap. viii et xix.

a brisé la plupart des liens qui unissaient les forces éparses des électorats à l'Empire; l'homogénéité allemande disparaît; chacun court à son indépendance; tout marche à un morcellement; tout tend à s'éparpiller en poussière : les électeurs se séparent de l'Empire, les villes libres des électorats, la noblesse de la bourgeoisie, et la bourgeoisie du peuple. Les diètes, puissances respectées, centre d'unité politique, n'ont plus aucune action; elles se réunissent pour la forme, et quand elles sont réunies, elles deviennent des espèces de pugilat où les deux croyances viennent faire entendre leurs plaintes et lutter entre elles.

L'électeur de Brandebourg se fait l'expression de la réforme germanique, et on se groupe autour de lui comme autour du symbole de la foi nouvelle; l'empereur est le principe catholique; tous deux ont des alliances à part : c'est en vain que le Turc menace l'Empire; les haines sont trop vivaces en Allemagne pour qu'on se réunisse de bonne foi contre ce mouvement des nations musulmanes. On est occupé de questions personnelles; les diètes qui s'assemblent à Ratisbonne ne reten-

tissent plus que d'opinions religieuses ou des garanties que demandent les croyances ; les intérêts matériels de l'Allemagne ne tiennent qu'un second rang dans cette dissolution du corps politique. Ce qui se produit à la tête se retrouve également dans les masses ; les villes municipales secouent le protectorat des électeurs ; le calvinisme qui se manifeste dans ces villes libres est en lutte avec le luthéranisme, principe d'aristocratie territoriale : de là cette sollicitude des électeurs à proscrire les premiers symptômes de l'hérésie de Calvin quand ils se montrent dans quelques cités, car c'est le danger pour l'aristocratie germanique. De la Hollande part ce mouvement de démocratie ; il menace l'Angleterre et l'Allemagne : l'une veut rester avec son Église nationale, l'autre professe la foi de Luther. Les villes libres dépassent ces barrières, les brisent impétueusement ; partout la révolte ; et le peuple se lève avec une sorte de fanatisme puritain qui n'épargne rien, comme à l'époque des anabaptistes : à Francfort, à Berlin, on le voit courir même sur les Juifs, protégés de tous les temps par les électeurs qui trouvaient en eux

de si grandes ressources pour le faste et le luxe de l'Empire[1].

Quand l'unité allemande s'ébranle, il est naturel que les relations au dehors prennent un autre aspect; on n'est pas étonné que la maison de Brandebourg et les électeurs réformés, menacés par la maison d'Autriche, cherchent des appuis à l'étranger. La France, s'étant jetée aux bras de l'Espagne, abandonne cette protection commencée par Henri IV et reprise ensuite par Richelieu : l'appui des électeurs luthériens est alors dans la Suède et le Danemarck qui viennent de se rapprocher par la paix et préparent leur protectorat sur les provinces nord de l'Allemagne. Ainsi, alliance avec la Hollande, la Suède et le Danemarck; telle est la nécessité des électeurs réformés : ils en font essai pour la querelle des États de Juliers, champ de bataille tout trouvé où s'agite sous une forme politique la haute question luthérienne et catholique.

L'Angleterre avait favorisé, ainsi que nous l'avons dit, le mouvement réformateur par-

1 *Mercure de France*, ad ann. 1616.

tout où il s'était produit ; c'était sa politique à l'égard de l'Espagne et de Rome, qui luttaient la tête haute contre la hiérarchie épiscopale et anglicane. Sans doute il y avait dans le caractère de Jacques Ier quelque chose de naturellement controversiste et qui étonne notre civilisation ; mais il ne faut pas non plus se dissimuler que les opinions, telles qu'elles existaient en Angleterre, faisaient souvent une nécessité impérieuse de ces controverses qu'on considère aujourd'hui comme puériles. La couronne s'était faite ecclésiastique sous Henri VIII ; la suprématie royale s'était identifiée à la suprématie pontificale : serment d'allégeance, formule de souveraineté, tout rentrait dans la foi religieuse. Jacques Ier dissertait sur l'Église comme à d'autres époques les princes dissertèrent sur la politique ; la couronne était menacée par deux dangers ; d'un côté le catholicisme, et derrière ce catholicisme, Rome, l'Espagne et le parti catholique en France, représenté par de si nombreux sectateurs en Irlande et en Angleterre même ; à l'opposé, les puritains, le mouvement calviniste exagéré, l'esprit d'illumination et de secte, représentés

par les Pays-Bas, cette Hollande, d'où plus tard surgit une dynastie nouvelle[1]. Au seizième siècle, l'Angleterre devait subir l'influence de l'Espagne avec Marie Stuart; au dix-septième, elle tomba sous le puritanisme modéré, par l'avènement de l'orangiste Guillaume III. Dans cette situation, en face du passé et de l'avenir, Jacques Ier se défendait avec une subtilité d'esprit qui allait au-devant de la controverse. Le clergé de France pose-t-il un principe qui blesse les prérogatives de la couronne, l'indépendance des souverainetés? on voit Jacques Ier s'inquiéter de la tournure que prennent les délibérations de cette assemblée; il en écrit à la cour de France; des Mémoires succèdent aux Mémoires : « Prenez garde, dit-il à la reine, de laisser passer de tels principes, c'en est fait des couronnes s'ils triomphent; » et plus tard, quand il voit les puritains et les calvinistes grandir en Hollande, il se porte médiateur; il veut atténuer leur influence, affaiblir leur action. Jacques Ier ne fut point étranger à ce

1 *Discourse upon grants et resumptions*, sect. IV. Welwood, *Memoirs*, pag. 84, 85.

mouvement qui fit triompher Maurice de Nassau du parti puritain de Barnevelt; il apercevait là le danger; il cherchait à le combattre par les argumens et par les armes. Jacques Ier portait ses regards également sur la France et l'Espagne; lorsqu'il vit le double mariage célébré, il voulut avoir sa part d'influence sur la cour de Louis XIII; on convint d'une union avec le prince de Galles. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne vint à Paris, et fut reçu avec toutes les pompes de la royauté: il fallait donner quelques garanties au parti protestant; et cette alliance balançait le mauvais effet qu'avait produit parmi les réformés les noces de Bayonne. On s'explique très-bien dès lors la grande réception qu'on fit au baron de Saley: « Le lundi 1er jour d'août 1616, M. le prince de Joinville ayant été député par Sa Majesté pour aller recevoir ledit sieur ambassadeur jusques à Saint-Denis, où il avait dîné, et l'accompagner à son arrivée à Paris, en partit sur les deux heures après midi, avec force noblesse, et sur les sept heures du soir, on commença d'entrer à Paris dans cet ordre: quatre trompettes françois, nombre de noblesse françoise, les gen-

tilshommes anglois entre deux François, les six trompettes de l'ambassadeur avec casaques de velours de couleur de pensée, à grand passemens de soie jaune (qui étoit la livrée dont tous ceux de sa suite étoient vêtus); on prenoit plaisir au son de leurs trompettes. Les seigneurs anglois de qualité entre deux seigneurs françois, les valets de pied avec les mantilles de velours de la livrée, tous cheminant en bel ordre; l'ambassadeur magnifiquement et très-richement vêtu, conduit par M. le prince de Joinville, après plusieurs gentilshommes françois et anglois. Les carrosses tirés à six chevaux conduits par un seul carrossier, où l'on ne voyoit que velours, clinquant d'or et broderies, faisoient la fin. Le roi, sans être aperçu, voulut voir d'une fenêtre près Saint-Germain-l'Auxerrois passer l'ambassadeur, lequel n'arriva que tard à l'hôtel de la feue reine Marguerite, au faubourg Saint-Germain, où les Anglois étant en leurs logis, virent qu'aux traitemens que l'on fait aux ambassadeurs en France, nulle nation ne surpasse en magnificence le François[1]. »

1 « De la réception que l'on fit à Paris à M. Jacques Hay,

L'ambassadeur de la Grande-Bretagne venait solliciter une fille de France ; il n'oubliait point les intérêts religieux de la couronne d'Angleterre : Jacques Ier avait été vivement frappé de quelques récentes maximes établies par le clergé de France dans les Etats ; toute sa sollicitude était de les faire révoquer, car elles compromettaient sa couronne et sa hiérarchie épiscopale. Il y avait eu une harangue du cardinal Duperron qui retentissait en Europe ; l'ambassadeur s'en plaint hautement : « Sire, disait-il, le roi mon maître ayant vu une certaine harangue faite en l'assemblée des Etats-Généraux tenus naguère en cette ville, et depuis mise en lumière par M. le cardinal Duperron, qui en a lui-même envoyé un exemplaire à Sa Majesté, ne se peut assez étonner de voir la licence et dépravation de ce siècle, animée avec telle audace, par la bouche et les écrits d'un personnage de cette qualité. Non seulement il expose et met en proie, par sa doctrine, la vie et les Etats des princes, mais

baron de Saley, ambassadeur extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne. » Paris, in-8°, ann. 1616.

soumet et asservit aussi indignement la couronne de son propre roi à la tutelle et autorité du siége de Rome, et en troisième lieu, détache sans respect plusieurs traits de reproches et invectives contre la personne et le gouvernement du roi mon maître. Premièrement donc, Sa Majesté se plaint et formalise de ce que le cardinal, en divers endroits de cet écrit, maintient et publie qu'un roi, par droit divin, peut déchoir de ses droits et cesser d'être reconnu pour roi; que le pape ou le concile ont autorité, particulièrement pour cas d'hérésie ou d'apostasie, de déposer les rois et d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité, et qu'ensuite de cela, les sujets peuvent entreprendre contre eux; ce qui seroit non seulement mettre l'état et dignité temporelle des rois à la main et disposition du pape, mais aussi la désobéissance au cœur de leurs sujets, et le couteau à la main des assassins. Sa Majesté s'est grandement offensée en son particulier, par le langage que ledit cardinal tient de lui et de ses actions. Premièrement, il le met, autant qu'il est en lui, au rang des païens, le louant seulement pour ses vertus et

parties morales et naturelles sans lui attribuer rien de ce qui appartient au chrétien; secondement, il l'accuse de malice et faction, lui imputant d'avoir voulu mettre le schisme et division en l'assemblée des Etats; et, qui pis est, le décrit en son gouvernement comme un tyran sanguinaire, comme s'il n'y avoit sorte de tourmens et de supplices qu'il n'exerçât contre ses sujets catholiques, lesquels il représente soupirant et à peine respirant sous le joug de la persécution. Et à la fin de ce discours, comme par antithèse, dit que, Dieu merci, la France n'est point sous un roi qui fasse des martyrs, comme voulant dire que le roi de la Grande-Bretagne est si cruel et impitoyable que de prendre plaisir à répandre le sang des innocens! Mais Sa Majesté étant contente de mettre sous le pied ces opprobres et injures qui le concernent en son particulier, n'insiste point à en demander réparation contre le cardinal; seulement elle s'estime obligée, et penseroit manquer à ce que Dieu et nature l'ont fait être, si elle ne témoignoit au vif le ressentiment qu'elle a de ce qui touche en ceci l'honneur, sûreté et dignité des rois, que le cardinal, par cette

maxime et écrit pernicieux, abaisse et soumet à la disposition d'autrui. C'est ce que Sa Majesté m'a commandé de représenter vivement et sérieusement à cet Etat, afin qu'ouvrant les yeux pour voir les scandales, dangers et conséquences pernicieuses de cette doctrine, il y apporte le remède qui convient pour en étouffer la semence. Sa Majesté m'a donné charge de ramentevoir et remontrer à Votre Majesté que du vivant du feu roi, ils contractèrent cet accord amiable et fraternel entre eux : « que lorsqu'il plairoit à Dieu retirer à soi l'un d'eux, le survivant se rendroit comme père et protecteur des enfans du décédé. » Et pour cette cause, Sa Majesté, desirant s'acquitter de cette obligation et devoir, ne peut que déclarer la vive appréhension et commisération qu'elle a de l'état misérable et périlleux de Votre Majesté son très-cher frère, qui est continuellement en danger de la mort, si la doctrine du cardinal Duperron est reçue et autorisée en France. Sa Majesté desire et requiert qu'on déclare, par arrêt solemnel, le désaveu et condamnation de cette malheureuse doctrine, afin que par cette déclaration les esprits licencieux des sujets soient mieux

contenus au devoir de leur fidélité et obéissance [1]. »

Jacques Ier s'était placé à la tête de son Église nationale; c'était une fraction brillante de son autorité; il craignait l'excommunication du pape, la reconnaissance du principe catholique proclamé par la ligue, à savoir : « que le souverain pontife avoit le droit d'expulser du trône un prince hérétique. » L'ambassadeur devait de plus presser la célébration des fiançailles du prince de Galles avec une fille de France. Le roi d'Espagne a quelques notions de ce mariage; il sent l'importance de l'empêcher. Il écrit une lettre de reproches à son ambassadeur à Paris, et celui-ci répond : «Votre Majesté m'écrit qu'elle a appris que le mariage entre la seconde fille de France et le prince de Galles avoit été décidé, et qu'elle s'étonne que je sois si mal informé [2]. J'ai écrit à quatre fois différentes à Votre Majesté que ce mariage n'étoit pas conclu, mais qu'on le traitoit. Il ne s'est fait encore rien de plus. Mais, d'ailleurs, seroit-il

1 Mss. de Colbert, vol. XII.

2 *Y que se maravillia que yo sea mal avisado.*

étonnant que quelque chose pût m'échapper, lorsque, depuis quatre mois, retenu par la maladie, je n'ai bougé de ma chambre, et lorsque ces jours derniers, le 18 mars, j'ai reçu l'extrême-onction ? J'ai déjà fait connoître également à Votre Majesté combien ses affaires et ses intérêts souffrent ici d'avoir un ambassadeur dont la santé est aussi délabrée que la mienne; je choisis cette circonstance pour renouveler auprès d'elle ma demande d'être remplacé. Tels sont mes moyens de défense. Votre Majesté peut être assurée que dans cette affaire d'Angleterre, ce que je lui ai dit est la vérité : ce mariage n'est pas fait, mais est en train de se conclure. Les Anglois se donnent beaucoup de mouvement pour améliorer leur position à la cour de France; ils sont aux aguets pour voir si les relations de ce gouvernement se refroidissent avec celui de Votre Majesté[1]. Je m'empresse de lui faire connoître, ajoute l'ambassadeur, les assemblées que viennent de tenir ici les huguenots de toutes les classes. Ce qui les y a excités, c'est un méde-

1 Archives de Simancas, cot. A 72[45].

cin particulier du roi d'Angleterre[1], François d'origine, lequel est arrivé depuis peu et a fait des offres les plus magnifiques au nom de son roi. Il a proposé de rompre la trève en Flandre, de recommencer la guerre, et de pousser le duc de Savoie à ne vouloir point entrer en accommodement. Il a promis de solliciter et d'obtenir tous les secours possibles en argent et en hommes du roi d'Angleterre[2]. »

Les plaintes qu'adressait le roi Jacques Ier contre les doctrines catholiques proclamées par le concile et les assemblées en France, le roi d'Espagne les portait, dans un sens contraire, au conseil de la reine contre les prédicateurs huguenots. Un agent secret écrivait à Philippe III[3] : « Les lettres de Votre Majesté à l'ambassadeur don Inigo de Cardenas enjoignoient à ce dernier de demander une audience à la reine-mère et à ses ministres, afin qu'ils eussent à arrêter les conséquences fâcheuses que pouvoient avoir les prédications des ministres calvinistes aux environs de Breda.

1 *Un medico de camera del rey de Inglaterra.*

2 Archives de Simancas, cot. B 92 (Lettre chiffrée).

3 Archives de Simancas, cot. A 71 107.

Depuis, don Inigo de Cardenas étant parti, j'ai jugé convenable d'user des pouvoirs de Votre Majesté sur cette matière. Les ministres et la reine elle-même, auxquels j'en ai parlé, m'ont dit qu'ils n'avoient point attendu les observations de Votre Majesté; que déjà ils avaient écrit aux Hollandois à cet égard, et à leur propre chargé d'affaires à La Haye, afin qu'il s'opposât à ces prédications. Les Hollandais ont répondu, m'a dit Sa Majesté la reine, qu'aucun de leurs ministres n'avoit prêché en dehors de leurs limites avec le consentement du gouvernement ni par son ordre, et que dans le cas où quelqu'un d'entre eux eût agi différemment, on n'avoit qu'à faire connoître les noms des délinquans et les lieux où avoient été commises ces infractions, et qu'ils puniroient les coupables de manière à faire voir que leur gouvernement savoit respecter les traités[1]. Or, les villages où ont eu lieu ces prêches sont situés dans le diocèse de l'évêque d'Anvers; celui-ci va se mettre en relation avec l'agent françois en Hollande, et lui fera connoître les

1 *Que ellos los castigarian de manera que se veria desseavan guardar las treguas.*

délits qui ont été commis. D'un autre côté, la cour de France vient d'écrire à son chargé d'affaires, que conformément aux avis qu'il recevra de l'évêque, il tienne la main à ce que les délinquans reçoivent la peine qu'ils méritent. On peut donc s'attendre que, par ce moyen, on arrêtera les funestes effets de cette affaire. J'en ai écrit à l'archiduc Albert et au marquis de Guadaleste, afin qu'ils y prennent la part qu'ils doivent. »

C'était vainement qu'on cherchait à arrêter la guerre par des médiations bienveillantes; trop de griefs existaient entre les Espagnols et les Hollandais; les terres de Juliers devinrent le champ de bataille [1] : « Le marquis de Spinola m'a fait connoître, dit l'ambassadeur, les dégâts que les Hollandois ont commis aux environs de Juliers, où ils ont mis une garnison après s'être emparés de cette place. Aussitôt l'archiduc Albert a écrit d'une manière pressante à la reine, pour qu'elle fît elle-même de promptes démarches auprès des Hollandois, et afin qu'ils eussent à expliquer et à se départir de leurs

[1] Archives de Simancas, cot. A 729 (Lettre chiffrée).

desseins. La reine a fait tout ce que l'archiduc lui avoit demandé; elle a envoyé en Hollande l'ambassadeur qu'elle avoit en Flandre; elle a écrit ensuite de la manière la plus pressante aux Etats de ce pays, et elle a fait tout ce qui dépendoit d'elle pour que les choses fussent remises dans la situation où elles étoient précédemment, et qu'il n'y ait plus de désordres pareils de commis[1]. »

Quand le parti huguenot, sous les princes, eut imposé le traité de Loudun, les relations auprès des Etats-Généraux changèrent de nature. Le prince de Condé avait des liens intimes avec les *nobles et puissans seigneurs;* le prince visait au même rôle que Maurice de Nassau jouait alors en Hollande. Puisque la couronne de France lui échappait, pourquoi n'aurait-il pas le comté de Flandre, cette belle province tant convoitée? Il fut publié contre lui un curieux pamphlet sous le titre de *la Harangue d'Achior l'Ammonite sur un advis donné à monseigneur le prince,* prononcée après celle d'Alexandre le forgeron[2] : « Pour Dieu, disait-il,

1 Archives de Simancas, cot. A 729 (Lettre chiffrée).

2 Archives de Simancas, cot. A 72[27]. Ce pamphet parut au

monseigneur, si nous voulons faire quelque chose en guerre, ne croyons pas ce barbouilleur, ce ferrailleur, ramoneur de cheminée, qui nous fait dresser des armées en Mésopotamie pour aller au secours des Topinambous. Quant à ce qui touche la principale partie de cet avis, qui fait déjà M. le prince comte de Flandres, pour Dieu, mes amis, n'y ajoutez point de foi; feu monsieur y fut bien avec une plus belle occasion; mais vous savez que nonobstant qu'il eût une grosse armée, et que les nationaires fussent pour lui, le prince d'Orange ne sut jamais pour cela si bien lui attacher les manteaux de comte de Flandre et de duc de Brabant sur les épaules, qu'ils ne lui chussent en guise de brayettes..... Se fier sur ce que l'archiduc mourra bientôt, ce sont de tristes nouvelles pour les gens de bien, et que ce lanternier nous apporte. Apprends donc, récureur de vaisselle, que ce bon prince est affligé de goutte depuis quatre ou cinq ans, et qu'il n'est pas si malade qu'on le croit...

moment où il était question de la guerre de Flandre. Le maître de forges et le chevalier Achior doivent faire allusion à deux personnages de l'époque.

Quant au roi d'Espagne qu'il nous dit nécessiteux, jonglerie, farce et cagoterie hypocrite de la part de ce donneur de bonne aventure! Les rois sont toujours rois, et partant riches quand ils veulent; et je dirai métaphoriquement que le roi d'Espagne, au pis qu'il peut être pris, ressemble au cheval qui ne connaît pas sa force [1]. Mais je vous dis encore, je suis bon François, et si l'Espagnol en vouloit à mon roi, ce bras, tout vieux et décharné qu'il est, donneroit encore de bons horions. Il n'y a Espagnol ni Anglois qui tiennent, je chargerai sur eux; mais aussi ne voudrai-je leur faire tort s'ils étoient amis du roi..... »

En Italie les questions militaires et politiques avaient repris toute leur vivacité; le traité d'Ast, conclu entre le duc de Savoie et le roi d'Espagne, avait suspendu un moment les hostilités dans le Milanais, le Piémont et la Savoie. Il y avait à peine un an que cette convention avait été ratifiée, que déjà les deux parties con-

1 On comprend comment cette pièce fut envoyée dans une dépêche par l'ambassadeur d'Espagne à son souverain. — L'importance qu'il semble ainsi y attacher prouve que c'était là le résumé des débats entre les catholiques et les protestans sur la guerre de Flandre.

tractantes ne voulaient plus de ces conditions. La guerre venait d'éclater entre les Vénitiens et l'archiduc d'Autriche pour des territoires disputés dans le Frioul, cette province de la république que les Alpes protégeaient et que l'Adriatique baignait de ses eaux. Le Frioul était frontière de la Croatie; les sujets de l'archiduc de Gratz faisaient des courses sur les terres de Venise; le sénat porta plaintes, et comme elles ne furent pas écoutées, la guerre se déclara et les Vénitiens assiégèrent Gradisch. Cette guerre devait s'étendre au-delà de ces frontières; l'archiduc appartenait à la race d'Autriche dont Philippe III se glorifiait : les Espagnols possédaient le Milanais; ils pouvaient, de Naples et de Milan tout à la fois, protéger l'archiduc menacé. Le Milanais venait de recevoir un nouveau gouverneur; don Pedro de Tolède levait des armées d'Italiens, de Suisses et d'Allemands; de tous côtés arrivaient des armes de guerre, des canons, des arquebuses et des pistolets. De tels préparatifs inquiétaient les Vénitiens et le duc de Savoie[1]; ce prince exécutait

1 Vittorio Siri, *Memorie recondite*, tom. III. — *NANI*, *Storia veneta*, 1616.

lui-même avec répugnance les conditions du traité d'Ast; il entretenait une perpétuelle correspondance avec Lesdiguières, gouverneur presque indépendant du Dauphiné, lequel se souvenait qu'une des clauses du traité contenait cette disposition singulière : « Que Lesdiguières, au cas où les Espagnols défailliroient au traité d'Ast, pourroit secourir Son Altesse à main armée, sans attendre commandement de la cour, nonobstant celui qu'il pourroit avoir au contraire [1]. » Cette clause tenait aux engagemens du duc de Savoie avec le parti huguenot, auquel le prince avait prêté franchement appui [2]. Les calvinistes l'avaient aussi favorisé de toutes leurs forces contre l'Espagnol qui convoitait la Savoie par le Milanais. Lesdiguières n'avait pas hésité un seul moment; et il s'était rendu à Turin, pour prendre le commandement militaire des compagnies destinées à agir contre la maison d'Autriche.

1 NANI, *Storia veneta*, liv. II.

2 L'ambassadeur Inigo écrivait à Philippe III : « Le duc de Savoie ne prend plus la peine de déguiser ses intelligences avec les huguenots; il a fait proposer au comte de Soissons de s'unir à lui, pour qu'ils prissent ensemble la haute protection des hérétiques. » — Archives de Simancas, cot. A 70[68].

Deux puissances se présentaient ici comme médiatrices : la France et Rome; l'une trop fatiguée de ses questions intérieures pour ne point craindre le retentissement de la guerre d'Italie; l'autre tout-à-fait intéressée à ce qu'aucun grand Etat, soit la France, soit l'Espagne, soit le Piémont, pût prendre une influence décisive sur les affaires d'Italie. Le pape redoutait également la grandeur des Vénitiens, avec lesquels plus d'une fois il s'était trouvé en lutte d'intérêts[1]; il n'ignorait pas non plus combien les petites puissances qui morcelaient le territoire d'Italie désiraient l'intervention de la France[2]; et afin de mettre

1 Le duc de Montéléon écrivait au roi d'Espagne : « Il m'a paru convenable d'envoyer à Votre Majesté le récit d'un conseiller de la cour de France sur les intrigues des Vénitiens auprès de Leurs Majestés Très-Chrétiennes. Je connois ce conseiller pour un homme sûr, étant de mes amis intimes (*que tengo por muy amigo*). Les Vénitiens, m'a-t-il dit, se poussent par des agens auprès de Leurs Majestés Très-Chrétiennes, afin que celles-ci engagent les Grisons à donner des secours à leur république. Mais je ne sais jusqu'à quel point ils sont demeurés satisfaits de leur négociation, car ils ont envoyé dans le pays des Grisons un secrétaire nommé Patavin, pour nouer directement cette affaire, et notamment pour offrir à ces derniers la liberté de conscience. ». — Archives de Simancas, cot. B 92 (Lettre chiffrée).

2 Don Inigo de Cardenas mandait au roi d'Espagne :

un terme à ce conflit, le pape s'entendit avec le conseil de la reine pour se poser médiateur en tous ces différens d'Italie. Ce furent le cardinal Ludovisio et M. de Béthune qui se rendirent à Milan, porteurs de pleins-pouvoirs[1].

« Tous les princes d'Italie, à l'exception de la république de Lucques et du duché de Parme, ont fait de pressantes démarches auprès de la reine-mère et de ses ministres pour que la France lève des troupes, et les fasse avancer en Italie. Les Vénitiens se sont montrés plus ardens que tous les autres dans cette affaire; je les soupçonne d'avoir dit que la circonstance seroit favorable pour faire abandonner à Votre Majesté les provinces qu'elle possède en Lombardie. Il me paroît urgent de nôtre côté d'empêcher la ligue de ces derniers avec les Grisons. — Ces Vénitiens sont des gens qu'il faut surveiller et pousser à bout même, pour qu'ils découvrent clairement et leur caractère et leurs projets. » — Archives de Simancas, cot. A 7174 (Lettre chiffrée).

1 Louis XIII écrivait à M. de Béthune, décembre 1616 : « M. de Béthune, j'ai reçu beaucoup de déplaisir des désordres que j'ai appris avoir été causés dans le Montferrat par l'armée de mon cousin le duc de Savoie, jusqu'à mettre le feu en plusieurs endroits et s'emparer de diverses places; c'est pourquoi je désire que lui en fassiez plainte de ma part, et que vous lui témoigniez le mécontentement que j'ai de voir qu'on ait contrevenu à la parole qu'il m'avoit donnée. Vous ménagerez cette occasion en sorte qu'elle vous donne moyen de disposer mondit cousin le duc de Savoie à faire retirer toutes ses troupes dudit pays de Montferrat, dont la ruine entière seroit inévitable si son armée y faisoit plus long séjour, parce que sans doute elle y attireroit l'armée espagnole, qui n'y apporteroit pas moins de perte. Et d'autant que le plus

Toutes les difficultés concernaient de petites cessions de territoires : on calma les querelles de famille entre le duc de Nemours et le prince de Piémont. Mais la situation réciproque de la Savoie et du Milanais ne permettait pas une paix durable; on négocia plus d'un an sans arriver à un résultat; et la correspondance de cette époque est remplie de propositions et de contre-propositions faites à don Pédro et au duc de Savoie par les médiateurs. Cette question d'Italie, on doit le répéter, intéressait vivement la reine-mère et Concini qui avaient là leurs intérêts, leurs souvenirs et leurs affections de races[1]. On s'en inquiétait au conseil

grand mal qui soit arrivé est advenu à ce qu'on m'a fait entendre des François qui sont en l'armée de mondit cousin le duc de Savoie, je désire que mon cousin le maréchal Lesdiguières et vous, fassiez savoir à tous leurs chefs qu'il ne leur arrive plus de tomber en la même faute, qui m'a été très-désagréable pour le désir que j'ai de la conservation de tout ce qui appartient à mon cousin le duc de Mantoue, » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9151, fol. 151.

1 Marie de Médicis avait de vives craintes sur l'influence que les Espagnols allaient prendre en Italie ; elle écrivait au duc de Nevers* : « Mon cousin, notre ambassadeur vous communiquera par mon commandement une proposition que j'ai jugée

* Archives de Simancas, cot. A723. (Autographe envoyé par l'ambassadeur d'Espagne à son souverain.)

avec autant de sollicitude que des affaires de France : la reine écrit aux Vénitiens, au duc de Savoie; elle les conjure de déposer les armes, pour les tourner au bien de la chrétienté contre les Turcs qui alors inondaient la Méditerranée de leurs galères. Il faut voir avec quel courage les braves républicains de Gênes, les nobles chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem combattaient ces galères turquoises dont parle tant le *Mercure de France*. Les gentilshommes quittaient leurs familles, leurs joyeux amis, les plaisirs du Louvre et de Saint-Germain, pour aller donner un

si convenable, propre et utile aux personnes et maisons qu'il vous dira que j'estime que nous ferons une bonne œuvre de la conduire à sa perfection, comme elle est grandement désirée de moi pour les considérations et raisons que ledit ambassadeur vous représentera; je ne puis aussi vous la recommander par la présente avec trop d'affection. Et qu'*il vous suffise savoir pour l'instant qu'il s'agit de pousser en ses derniers retranchemens certaine cour qui déguise ses perfides desseins sous une apparencê de bon vouloir...**, C'est pourquoi je vous prie y contribuer et employer vos bons conseils et active connivence auprès du roi mon très-cher père, et faire ainsi paroître la continuation de votre zèle dans l'exécution des choses qui vous sont commandées de ma part. »

* Ces mots sont soulignés par l'ambassadeur sans doute, car l'encre est différente de celle du texte ; en regard et en marge il y a une croix †.

coup d'épée ou sur les galères armoriées de la grande croix, ou dans les terres de Transylvanie et de Hongrie; temps de croisades avec des idées moins pieuses, moins héroïquement résignées. Quand les pélerins s'armaient au onzième siècle, pour conquérir le sépulcre du Christ, ils ne pensaient point au bruit que ferait leur pauvre nom, à la renommée de leurs prouesses; leur humilité ne s'inquiétait pas de ce qu'on penserait de leur mort, des souvenirs qu'ils laisseraient dans la mémoire des hommes; ils mouraient pour Jésus et la Vierge, pour accomplir le vœu qu'ils avaient fait. Au dix-septième siècle l'esprit de la chevalerie était bien changé; la noblesse partait par vanité, allait se faire tuer par forfanterie, dans l'espérance de faire parler d'elle aux carrousels, d'obtenir une mention en la mémoire des dames. On citait à la cour les exploits des chevaliers de Malte; tous cherchaient à acquérir de belles commanderies, à venir passer leur vie dans un riche prieuré, bercé des souvenirs de galanterie, de leurs faits d'armes d'Orient, de ces prouesses qui jetaient dans leurs bras et les Grecques de Chypre et les grasses filles

du sérail : que d'exploits merveilleux ne contait pas alors le *Mercure de France*[1] ! La cour se réjouissait de voir les cadets de famille acquérir fortune dans une carrière aventureuse : si le malheur les rendait captifs des Infidèles, là était l'Ordre des pères de la Merci qui parcouraient l'Orient pour racheter les esclaves et briser les fers. A leur retour en France, les nobles captifs avaient chacun leur épopée ; et les dames de Marie de Médicis les consolaient de leurs longs périls, des dangers de la guerre et des sueurs de la servitude.

1 *Mercure françois*, ann. 1616, tom. IV, édit. de 1617.

CHAPITRE XXI.

GOUVERNEMENT DE LA HAUTE FÉODALITÉ. — COUP D'ÉTAT CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ.

Situation municipale de Paris. — Arrivée de la grande noblesse. — Éloignement du maréchal d'Ancre. — Nouveaux ministres. — Déclaration de Loudun. — Rapprochement de la noblesse et du peuple de Paris. — Tribunitiat du cordonnier Picard. — Le prince de Condé, chef du conseil. — Mécontentemens des féodaux. — Opposition du maréchal d'Ancre. — Projets de la féodalité. — Conjuration pour élever le prince de Condé à la royauté. — Arrestation du prince de Condé.

1616.

Quand le roi Louis XIII vit les murs de sa bonne ville de Paris, le système municipal de la grande cité s'était un peu modifié; la reine et

son fils s'étaient absentés depuis quatorze mois; il n'y avait plus au Louvre un conseil royal qui pût dompter les prétentions des prevôt, échevins, quarteniers et colonels des compagnies bourgeoises. Les prérogatives de la ville s'étaient agrandies, l'élection était devenue plus libre, plus populaire. Paris était encore divisé en seize quartiers, chacun ayant son chef presque toujours parlementaire; le quartenier exerçait la police, surveillait toutes les maisons marchandes, les métiers, afin que chacun restât dans la limite de ses devoirs. A côté de lui étaient les colonels de la garde bourgeoise qui ne dépendaient que de l'Hôtel-de-Ville; ces chefs ne reconnaissaient pas l'autorité du conseil royal, des secrétaires d'État, du chancelier même; officiers de la ville, tant qu'ils ne recevaient pas un ordre de la maison commune, ils ne rassemblaient pas leurs troupes, et c'est avec orgueil que l'enfant roi et sa mère avaient passé la revue de la garde bourgeoise dans les prés fleuris de Montrouge.

Indépendamment de ces autorités reconnues et constituées par la municipalité, il y avait encore des influences de halle, ces popularités

nées dans chaque mouvement de places publiques. A toutes les époques il y avait eu à Paris des familles de métiers qui régnaient en maîtresses sur la place Maubert, sur les marchés et les réunions turbulentes de la multitude; vous n'aviez qu'à demander aux vendeuses de cresson à la halle, aux garçons bouchers, aux gindres de la boulangerie, ce qu'étaient Mes Tibert et le Goys, marchands bouchers dans leur étal de la place Maubert [1]; ah! ceux-là n'avaient qu'à parler en montant sur leur boutique ou sur une borne, pour émouvoir tout aussitôt quelques mille ardentes têtes contre le guet et les archers royaux. Cette affection traditionnelle qui, depuis les troubles de Char-

1 *Voyez* sur le mouvement politique des halles de Paris, et sur les familles tribuniciennes des halles, mon *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*, tom. III. — J'ai trouvé plusieurs pamphlets sur la signature de la paix et l'arrivée des princes : « *Le caustique de la paix*, dédié aux amoureux d'icelle », in-8°.

« *L'Hymne de la paix*, chantée par toute la France, par les laboureurs, vignerons et autres paysans qui l'habitent, pour l'assurance qu'ils ont maintenant de paisiblement recueillir les fruits de leurs labeurs », in-8°.

« *Les Réjouissances des harengères et poissonnières des halles sur les discours du temps* », in-8°.

les VI, s'était concentrée sur ces deux familles de boucherie, appartenait alors aussi au cordonnier Picard, petit homme aux cheveux rouges, à l'œil gris, que les vieilles femmes du marché des Innocens aimaient à comparer au gros chat du curé de Saint-Eustache, qui guettait les souris, tant il était vigilant, tant il savait miauler contre les abus, les nouveaux péages et les usures des tabellions qui prenaient le sou pour livre sur le Pont-au-Change ou dans la rue des Lombards! Me Picard n'était que sergent d'une compagnie bourgeoise, mais c'était un homme si considérable, qu'il pouvait, d'un simple mot, mettre sur pied tout le peuple, car, véritable tribun, sa voix était puissante et écoutée depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la Place-Royale, où les maçons, la plupart ses compatriotes, travaillaient encore. Or voici ce qui grandit outre mesure la popularité de Picard: « Le 19 juin 1616, le cordonnier Picard, sergent du quartier de la rue de la Harpe, près le pont Saint-Michel, étant allé au faubourg de Saint-Germain-des-Prés, fut battu tellement de coups de bâton, par deux valets induits à ce faire par l'écuyer du maréchal d'Ancre, que l'on

croyoit qu'il en dût mourir. Cette action, en ce temps, fut tellement poursuivie, que ces deux valets furent pendus, le samedi 2 juillet, au bout du pont Saint-Michel, et l'écuyer en fuite. On parla de cette batterie diversement, les uns pour l'écuyer et les autres pour le cordonnier. Ceux qui soutenoient le cordonnier disoient qu'il avoit été battu en vengeance de ce qui étoit advenu à la porte de Bussy, le samedi de Pâques, sur les trois heures après midi, où il étoit en garde, et où il avoit empêché le maréchal d'Ancre, qui étoit dans son carrosse avec plusieurs gentilshommes, et n'alloit que se promener en sa maison des faubourgs, de sortir, sans montrer un passeport de la ville, suivant l'ordonnance. Il se passa là plusieurs paroles de mépris, même ce cordonnier porta la pointe de sa hallebarde jusque dans la portière du carrosse, et la sentinelle fit mine de vouloir tirer, si ledit maréchal n'eût fait tourner son carrosse pour s'en retourner au Louvre. Les autres disoient que ce cordonnier étoit fort affectionné au parti des princes, et avoit fait ce refus avec impudence et irrévérence, dont il en étoit devenu si altier en paroles, qu'il médisoit du maréchal

d'Ancre en toutes les compagnies de taverne où il se trouvoit. Ce qu'ayant même été entendu par l'écuyer dudit maréchal, il n'avoit pu endurer ainsi détracter de son maître, et l'auroit fait battre par deux valets comme étant un détracteur. Sur cette batterie on fit imprimer la *Trompette françoise* ou *Réveil-matin des Parisiens*, pour les exciter à des remuemens. Il se fit plusieurs clameurs, et ces deux valets furent envoyés au gibet. Il advint aussi au même temps que des soldats, près Petit-Pont, ayant offensé de paroles scandaleuses la servante du capitaine du quartier qui étoit sur sa porte, et fait beaucoup d'insolences, les bourgeois s'armèrent au secours du capitaine, qui étoit comme assiégé à coups de pierre dans sa maison; on en vint aux mains contre les soldats, un desquels fut jeté mort d'un coup de hallebarde; ce que voyant ses compagnons, aucuns gagnèrent la fuite, deux furent menés prisonniers. Cela fut cause d'une ordonnance que le lieutenant civil fit publier par la ville de Paris, pour la sûreté des bourgeois, enjoignant à toutes personnes, de quelle qualité qu'elles fussent, de sortir de leurs maisons avec armes au premier mandement des

commissaires du quartier, afin de saisir et arrêter ceux qui se trouveroient délinquans. Les soldats des gardes disoient qu'ils tireroient la raison de leur compagnon qui avoit été tué. Toutes ces violences ne présageoient rien de bon [1]. »

La situation du peuple, dans la ville de Paris, la force qu'il pouvait prêter à chaque parti en armes, faisait rechercher, soit par la cour, soit par les malcontens, l'alliance des chefs de la multitude; le roi et sa mère avaient fait toutes sortes de bonnes manières aux bourgeois de Paris, en passant la revue de leurs compagnies dans les prés de Montrouge [2]. Ma-

1 *Mercure françois*, ann. 1616, tom. IV, édit. 1617.

2 Avant de quitter Tours, Marie de Médicis avait écrit à Mme de Montglat : « Madame de Montglat, j'aurois été d'avis, pour quelques particulières considérations, que mon fils d'Anjou et mes filles attendissent à venir loger dans le château du Louvre, jusqu'à ce que le roi, monsieur mon fils et moi, fussions retournés par-delà; mais voyant notre partement de jour en jour retardé et incertain, et que cependant à cause des chaleurs où nous allons entrer, mes enfans pourraient recevoir quelque incommodité en leur personne, à l'endroit où ils sont à présent; j'ai mandé ces jours passés au sieur de Brives de ramener mondit fils en son logement du Louvre. Je vous écris aussi celle-ci pour que vous ayez semblablement à ramener au plus tôt mesdites filles, chacune en son département audit château, étant bien aise de les trouver à notre retour établies

rie de Médicis avait parlé à tous les colonels, avait tendu la main au cordonnier Picard, et le bonhomme, tout rouge de vin de Surène, s'en était revenu en son quartier assez bien disposé pour la cause royale. Quelques jours après les princes et hauts féodaux firent aussi leur entrée dans la ville de Paris; ils venaient demander l'exécution pleine et entière des articles arrêtés à Loudun. On voyait sur leurs chevaux alezans, suivis d'une longue troupe de gentilshommes, le duc de Mayenne, le maréchal de Bouillon, le duc de Vendôme. Le même jour le président Le Jay fut mis en liberté, et l'on ouvrit les portes de la Bastille à Bonnivet, cet actif négociateur des affaires des princes avec le roi d'Angleterre; il y avait à peine trois mois que Bonnivet avait été saisi par le maréchal d'Ancre, comme criminel de haute trahison; Bonnivet sortait triomphant par suite de l'édit de Blois. Il y eut un remaniement général dans les gouvernemens et charges de provinces, car il fallait satisfaire

et accommodées. Donnez-y donc ordre comme à une chose que je désire être effectuée sans manquement. A Tours, le 6 avril 1616. MARIE. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9312.

toutes ces puissantes ambitions des princes et des féodaux de cour. Ce fut une sorte de pêle-mêle résultant d'une transaction où la royauté voulut fondre les intérêts divers : « Le baron de la Châtre, gouverneur du Berry, est mandé par Leurs Majestés de se rendre à Paris, et traiter avec lui de son gouvernement; pour ses services le roi le fait maréchal de France; on le satisfait de sondit gouvernement; on récompense les capitaines de toutes les places fortes du Berry et de tout le domaine du roi, pour en contenter monseigneur le prince. Le duc de Vendôme prend le chemin de sa maison de Chenonceaux; le duc de Longueville, sans passer dans Paris, va en Picardie. On retire (comme on l'avoit promis) le maréchal d'Ancre de la citadelle d'Amiens, où on met le duc de Montbazon, qui change sa lieutenance de roi en la Normandie en celle de la Picardie. Le maréchal d'Ancre est immédiatement pourvu de la lieutenance du gouvernement de Normandie; Belfont, gouverneur du château de Caen, en sort, et du Thier y entre au nom dudit sieur maréchal. On voit à la cour les maréchaux de Bouillon et d'Ancre être bien ensem-

ble. Quant au duc de Piney-Luxembourg, pensant s'en retourner et rentrer dans ses maisons en Champagne, il devient malade à Amboise, et meurt à Gergeau[1]. »

On avait ainsi donné pleine satisfaction aux chefs des gentilshommes; le maréchal d'Ancre quittait la cour pour se retirer dans son nouveau gouvernement de Normandie; les féodaux se montraient satisfaits, en attendant l'arrivée du prince de Condé, qui promettait de venir après la confirmation du grand édit. Il fallait également s'attirer le parti parlementaire, vivement blessé par l'arrestation du président Le Jay, et qui se montrait mécontent. Le parlement était sympathique au peuple de Paris; si l'on voulait avoir la multitude, les clercs, la basoche qui fréquentaient les hôteliers et taverniers, on devait surtout se rendre favorable le parlement de Paris; le chancelier Sillery avait blessé ce parlement[2]; le roi l'exila et choisit pour

1 De la bonne arrivée des princes malcontens à Paris, 1616. — *Mercure françois*, ann. 1616, tom. IV, édition 1617. — *Voyez* le *Traité de Loudun*, dans le manuscrit de Colbert, vol XII, et Brienne, vol. CCII.

2 M. de Sillery n'était point aimé du peuple : j'ai trouvé dans

le remplacer M. Du Vair, premier président au parlement de Provence ; il fut pourvu de l'office de garde-des-sceaux. Toutes les cours furent fort satisfaites de l'élection de M. Du Vair, car c'était un de leurs collègues, empreint des doctrines et des habitudes parlementaires. Ce fut lui qui scella la confirmation des édits de Blois

les portefeuilles Fontanieu un dialogue entre le paysan et le chancelier en vers français assez curieux.

LE PAYSAN.

Réduit en extrême indigence,
Je vous demande à deux genoux,
M. le chancelier de France,
Justice que devez à tous.

LE CHANCELIER.

Ami, ici tout est à vendre,
Et le coupable et l'innocent
Ne doivent justice attendre,
Ni faveur, sans or ou argent.

LE PAYSAN.

Monseigneur, la cire n'est pas chère,
La justice se doit donner,
Et ma longue misère
Un seul écu peut vous donner.

LE CHANCELIER.

Ce n'est assez pour mon huissier
Qui te laisse entrer en ce lieu,
En France pour l'amour de Dieu.
. . . . . .

LE PAYSAN.

Par la grâce qu'il vous a faite
Lorsqu'il vous a rendu si grand,
Soyez aujourd'hui la retraite
Et le support d'un indigent.

LE CHANCELIER.

Je ne sais de quoi tu me parles,
Et ne comprends point tes raisons ;
La marchandise que j'étale
Ne se paie point de cette façon.

BERNIER, *secrétaire du chancelier.*

Sors, vilain, hors de cette porte,
Ton discours n'est plus de saison ;
Elle dit à chacun : apporte,
Et ne sors rien de la maison.

LE PAYSAN.

Ah ! malheureux qui veux tout vendre,
N'aurais-je jamais le plaisir
De consommer à te voir pendre
Demi-heure de mon loisir !

LEDIT SECRÉTAIRE.

Allez, vilain plein d'impudence,
De vendre tout il est permis
A mon maître, qui vend la France,
Et le roi à ses ennemis.

et de Loudun, sur la pacification des troubles du royaume.

Pour leur donner une plus grande authenticité, ces édits furent enregistrés au parlement de Paris, qui fit très-humbles remontrances sur la création nouvelle de l'office de conseiller de la religion prétendue réformée. Ils furent également enregistrés à la cour des comptes, à celle des aides; chacune de ces cours imposant ses conditions, et surtout énumérant ses remontrances, savoir : le parlement sur les clauses politiques; les cours de finances sur les articles de l'impôt. Il y avait certes de nombreuses clauses à insérer dans l'intérêt de la prérogative royale, mais le parlement était trop lié avec le parti des princes pour s'occuper d'autres choses que de ses propres droits.

Bientôt l'inévitable conséquence des articles de Loudun se manifesta; le prince de Condé arriva à Paris le 20 juillet; il venait prendre possession du gouvernement que lui assurait la dernière transaction : « Monseigneur le prince, après plusieurs remises recherchées pour l'accommodement de ses affaires et pour l'établissement de son autorité, se rend enfin à la cour

où il se trouve au milieu de la pompe et de la gloire. Il est plus recherché et suivi que le roi même; sa maison rend presque le Louvre désert; tout le monde, selon la légèreté françoise, adore ce soleil levant; chacun s'efforce d'acquérir ses bonnes grâces. Aussi tout passe par ses mains; il est absolu au conseil; il dispose des finances, il fait entrer aux charges ceux qui ont suivi sa fortune, et en recule ceux qui ont fidèlement servi le roi; et s'il faut dire franchement la vérité, aux affaires d'État il ne laisse à Leurs Majestés que le nom et les vaines images de la royauté. Presque tous les princes et grands seigneurs de France se rendirent aussitôt à Paris, entre autres les ducs de Vendôme, de Rohan, de Sully, de la Trémouille et le comte de Candalle. Le prince d'Orange, beau-frère dudit sieur prince, l'y vint visiter accompagné du comte Jean de Nassau. On dépêcha des ambassadeurs vers tous les rois, princes et Etats voisins, pour les tenir avertis de la paix que le roi avait donnée à ses sujets; et le roi de la Grande-Bretagne envoya en France, en ambassade extraordinaire, M. Jacques Hay, baron de Saley, et maître de sa garde-robe, pour

se conjouir avec Leurs Majestés de leur mariage[1]. »

Ainsi l'administration était passée de fait dans les mains de la haute noblesse; celle-ci avait ses intérêts, ses alliances; elle revenait au système primitif du règne de Henri IV, c'est-à-dire à un rapprochement intime avec la Hollande et l'Angleterre contre la maison d'Espagne; par conséquent la haute influence du duc de Monteleone et de Inigo de Cardenas allait presque absolument s'effacer. Le double mariage n'avait plus ces résultats décisifs qu'en espérait le conseil de Marie de Médicis. Par contraire, le prince de Galles allait devenir l'époux de Henriette, fille de Henri IV; catholique qu'elle était, elle allait s'unir à un prince protestant, nouveauté capable alors de soulever les esprits profondément pénétrés des idées religieuses. Jacques Ier avait présidé aux transactions de Loudun ; son ambassadeur s'était pour tout entendu avec le prince de Condé. Quand les féodaux furent ainsi arrivés dans cette capitale, l'ambassadeur se hâta de venir officiel-

1 « *Apologie pour Leurs Majestés* », brochure in-8°. Paris, 1616.

lement au Louvre demander la main d'Henriette de France. « Le lundi, 1er jour d'août, l'ambassadeur extraordinaire du sérénissime roi de la Grande-Bretagne fut reçu de la part de Leurs Majestés Très-Chrétiennes par monseigneur le prince de Joinville, avec une belle suite de noblesse françoise. Le dimanche, 7e dudit mois en suivant, la résolution fut prise de lui donner audience. A ce sujet tous les grands se préparèrent pour comparoître à cette cérémonie célèbre et vraiment royale. Dans le Louvre, par le commandement du roi, est préparé le lieu où Son Excellence devoit déclarer, en présence de Leurs Majestés, le sujet de son ambassade; il n'y eut nul qui eût entrée audit château du Louvre que les seigneurs, nobles et personnes de mérite et de qualité. Pour honorer davantage ledit seigneur ambassadeur, la garde est redoublée d'une compagnie du régiment avec l'ordinaire, dont les capitaines, lieutenans et porte-enseignes paroissent à la tête desdites compagnies, avec des armures riches et belles au possible. Il ne se trouve au-devant du Louvre nuls carrosses ni chevaux qui eussent pu en quelque façon empêcher le passage et

l'entrée de Son Excellence audit château ; monseigneur le prince se rend au Louvre avec les seigneurs et gentilshommes de sa suite, dès les deux heures de relevée, comme aussi firent les autres princes et seigneurs officiers de la couronne étant à Paris. Pour assister et conduire ledit seigneur ambassadeur, fut commis monseigneur le duc de Guise avec plusieurs princes et seigneurs qui voulurent être de sa compagnie en ce sujet; ils partirent environ sur les cinq heures, et furent prendre Son Excellence en son hôtel, et ainsi fut conduite au Louvre avec l'ordre qui s'ensuit: Premièrement, marchoient plusieurs gentilshommes françois, lestement habillés et montés, en nombre de plus de cent. Ensuite les seigneurs anglois de la compagnie dudit ambassadeur. Après suivoit M. de Bassompierre avec la cape toute en broderie, l'habit de même, la toque de velours noir embellie de diamans et plusieurs chaînes d'or et de diamans; il y avoit deux autres grands seigneurs à son rang sans toque ni cape, mais quant au reste fort braves et richement montés. Plus, M. de Créquy, mestre de camp, avec la toque et la cape, fort magnifiquement habillé

et monté; et M. le marquis de Rosny, avec la cape faite en broderie d'or, enrichie de plusieurs grandes enseignes de diamans avec la toque aussi enrichie de vertes émeraudes; M. de Vitry marchoit en même rang avec la cape et la toque, sur lesquelles ne paroissoient que diamans, pierreries et broderies. Venoit après monseigneur le prince de Joinville, monté sur un cheval de grand prix, étant habillé fort à son avantage; à son rang étoit M. le duc d'Elbœuf; puis M. le duc de Guise avec la toque, magnifiquement accoutré et monté, conduisant seul ledit seigneur ambassadeur, depuis son hôtel jusqu'au Louvre. Jamais il ne se vit tant de peuple comme il y avoit en ce jour, tant aux rues qu'aux fenêtres de son passage. Il fut reçu dans le Louvre avec tous les honneurs qui purent être faits à un tel ambassadeur, où Leurs Majestés lui firent si bon accueil, qu'il eut tout sujet de s'en retourner fort content et satisfait [1]. »

1 « *L'audience donnée à l'ambassadeur extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne, ensemble l'ordre tenu aux pompes et magnificences faites à Son Excellence à sa conduite au Louvre, devant Leurs Majestés Très-Chrétiennes, le dimanche, 7e août* 1616. » Paris, Antoine Du Breuil.

Appuyés sur la double alliance de l'Angleterre et des Provinces-Unies, les princes se rapprochèrent également du peuple de Paris; la popularité était une indispensable condition de la puissance, au milieu des halles et de l'Hôtel-de-Ville. Le prince de Condé ne dédaigna pas de s'allier avec le cordonnier Picard; il allait dans les rues de Paris se familiarisant avec la bonne bourgeoisie, tendant la main aux uns et aux autres; et comme le parlement n'était pas alors satisfait de la reine, comme les parlementaires exerçaient une grande autorité sur le peuple, «le prince de Condé alla plusieurs fois aux belles audiences de la grand'chambre, et y siégea au rang de pair et prince du sang, saluant MM. les conseillers.» Il s'agissait de renverser le crédit des deux chefs principaux du conseil, le maréchal d'Ancre et le duc d'Épernon; tous deux avaient présidé à l'origine de cette vaste autorité; ils avaient commandé à la troupe bourgeoise, aux archers du palais; d'Épernon était colonel des gardes françaises; le maréchal d'Ancre était à la tête de plus de cinq cents gentilshommes, routiers et étrangers, qu'il soldait à raison de mille livres par an, et c'étaient

là des résistances que la haute noblesse provinciale voulait tout-à-fait briser. Des pamphlets furent chantés dans Paris contre le conseil de la reine, et spécialement contre le duc d'Épernon et le maréchal d'Ancre; on y insultait Marie et ses secrètes amours pour le Florentin : « Achille françois, qui n'avoit pour Chiron que le train de derrière, et pour toute vertu que l'âge et le minois; qui voyoit-on à la cour du Louvre? un grand genêt d'Espagne, au poil noir, et qu'on veut faire passer pour une rose entre les bons François; un *coyone* de Florence devenu seigneur et riche en un moment. Les valets étoient au Louvre en estime; ce n'étoit plus un crime d'assassiner un roi, tandis que de battre un valet c'étoit une trahison d'État [1]. »

1 « J'ai vu, qu'as-tu vu. » 1616. (Ce pamphlet est excessivement rare, et très-satirique.)

J'ai vu comme Téthis allonge sa carrière,
Et fait pour gouverner son Achille françois,
Et qui n'a pour Chiron que le train de derrière,
Et pour toute vertu que l'âge et le minois.

J'ai vu sous un poil noir, un grand genêt d'Espagne,
Tel qu'on l'avoit fait voir à l'infante autrefois
Pour s'être laissé vendre aux marchands de Champagne,
Passer pour une rose entre les bons François.

C'était bien pis encore contre le duc d'Épernon, vieillard dont se moquait la jeune et forte chevalerie; ce n'était pas la première fois que le duc d'Épernon était violemment attaqué par les partis; sous la ligue il avait soutenu de rudes assauts, car, favori de Henri III, chef du tiers parti alors, il avait soulevé contre lui mille brochures satiriques, ces caricatures vives, spirituelles, qui se multipliaient à Lyon, à Paris, à Toulouse, et où l'on présentait le diable soufflant à l'oreille d'Épernon les conseils qu'il inspirait à Henri III. Il y eut encore en cette

J'ai vu dedans le Louvre un couyon de Florence
Devenir grand seigneur et riche en un moment,
Qui du bout de sa verge a la même puissance
Que Midas eut jadis par son attouchement.

J'ai vu le chat brûlé à la patte subtile
Ravir des mains d'autrui le paquet amoureux;
Mais on ne disoit pas qu'il fut sans croix ni pile,
Car il porte la croix et il pille des mieux.

J'ai vu une pucelle à demi-terrassée
Sous un tas d'officiers qui pleuroient son trépas;
Mais on dit que souvent pour être renversée
Elle brauloit assez et bien n'en mouroit pas.

J'ai vu que les valets sont au Louvre en estime;
Qu'on venge contre un prince un servile attentat,
Qu'assassiner un roi aujourd'hui n'est plus crime;
Mais bien battre un valet, c'est un crime d'État.

circonstance des « confessions et repentance des maux qu'avoit faits d'Epernon »; petit écrit imprimé chez Tarabin Taraba de Francfort, pseudonyme comme la plupart des noms propres des temps d'agitations de la ligue et de la régence : « Messieurs, dit l'auteur de la brochure, m'étant accompagné d'une société méchante et venimeuse depuis le temps que je me suis transporté de votre ville de Paris, et m'étant du tout abandonné à tyranniser et à martyriser autant que je pouvois rencontrer de catholiques en mes chemins, et, qui plus est, étant incité de je ne sais quels fauteurs, et pour dire mieux, endiablés prédicans, j'ai certainement fait et commis des choses exécrables à raconter, et qui vraiment ne sont dignes d'être ouïes des saintes oreilles catholiques; mais depuis me ressouvenant que j'avois été régénéré sur les saints fonts de baptême, et que ce n'étoit le vrai moyen de parvenir au royaume des cieux, étant comme poussé d'une divine inspiration, le cœur m'a encommencé à trembler, et non seulement le cœur mais tout le corps entièrement. Ce fait, je me suis retiré et prie un chacun des fidèles catholiques de vou-

loir prier Dieu instamment pour ma pauvre âme, à ce qu'il plaise à notre bon Dieu de ne me point vouloir rejeter, moi qui suis du tout sous sa sainte miséricorde, et qu'il lui plaise me nombrer maintenant sur le catalogue de ses plus fidèles catholiques, voulant et désirant vivre et mourir pour la sainte Église catholique, apostolique et romaine, et afin qu'un jour je le puisse honorer là-haut en son saint paradis, avec tous les saints, et que par ci-après je n'adhère nullement à telles fausses opinions, lesquelles ne conduisent qu'à une perdurable damnation [1]. »

1 « *Confession et repentance des maux qu'a faits d'Epernon, par une sainte inspiration* », imprimé à Esparnay, chez Tarabin-Tarabat de Francfort, 1616. — « *La protestation faite par M. d'Epernon envers son démon* », 1616. « Je reconnois et confesse que suivant les charges et conditions portées par la promesse que je t'ai baillée en Armagnac, pays de ma naissance, écrite et signée de mon sang et de ma main, lorsque je me résolus à l'ambition d'être aimé des rois. Tu as en tout et partout jusqu'aujourd'hui bien accompli le contenu en icelles, et à mon grand contentement par ton moyen ont réussi mes desseins et volontés. C'est pourquoi, ô Ascariot! pour te montrer et justifier que je me contente de toi, je ratifie, confirme et approuve la promesse que tu as ci-devant eue de moi, consentant que tu disposes de mon corps et de mon âme, suivant le contenu en icelles, et jusqu'à ce que le temps de ma cédule

Rien n'est plus difficile en politique qu'une transaction entre deux partis, lorsque l'un d'eux n'est pas complètement vaincu par l'autre : le prince de Condé était bien le chef du conseil, mais la reine-mère, la maréchale d'Ancre sa confidente, le maréchal lui-même disputaient cette haute souveraineté. Ils avaient trop long-temps tenu le pouvoir pour s'en dessaisir sans nouvelle lutte. C'étaient chaque jour des plaintes vivaces de la part de la noblesse et des calvinistes; ces braves gentilshommes de province, ces ministres de la réforme ne pouvaient comprendre que le pouvoir ne leur appartînt pas tout entier après les stipulations de Loudun. Les changemens qu'on avait faits dans les gouvernemens de provinces devaient rencontrer mille oppositions ; telle forteresse était à la convenance d'un gouverneur, et il ne la possédait pas; elle était au pouvoir d'un autre, ou bien elle déployait sur ses murs l'étendard royal : ainsi, par exemple, le duc de Longueville, nommé au gouvernement de la Picardie voulait avoir Pé-

soit expiré ; je te prie de me guider en mes entreprises comme tu as déjà fait ; de ma part je suis obligé de te toujours nourrir délicatement sous mon aisselle, en guise de cancer. »

ronne en toute garde et propriété, et Péronne obéissait au conseil sous les ordres du maréchal d'Ancre. Que fit alors M. de Longueville? il s'entendit avec les bourgeois, les maire, échevins qui, au son du beffroi municipal, chassèrent la garnison royale. Ce qui se passait ainsi à Péronne pouvait se reproduire dans plusieurs autres provinces; et peu à peu les princes et gentilshommes eussent été en possession de tous les gouvernemens.

Le projet de la féodalité était-il alors de renverser Louis XIII et de revenir à son idée primitive, qui était de placer la couronne sur la tête du prince de Condé? C'était un ancien plan que ce morcellement provincial, sorte de système fédératif essayé dès la conjuration d'Amboise. Une fraction des huguenots songeait à constituer la France comme la Hollande et la Suisse, en une république sous un protectorat; l'autre visait seulement, et ici d'accord avec les gentilshommes, à élever au trône fédéralisé le prince de Condé; changement de dynastie, substitution de la branche cadette à la branche aînée, qui aurait donné satisfaction pleine et complète aux malcontens.

Aucun de ces projets n'était ignoré; l'auteur de l'Apologie pour Leurs Majestés dit « qu'elles sont averties de toutes parts que les choses ne sont pas pour demeurer en ces termes, et qu'il y a un plus grand dessein qui va s'éclore, si par singulière dextérité elles n'en évitent l'effet, en prévenant ceux qui se vouloient rendre maîtres de leurs personnes. Qu'eût fait, dit-il, la reine mère du roi, en cette extrémité et parmi de si justes et si pressantes craintes et frayeurs? Le salut du roi son fils qui lui est incomparablement plus cher que sa propre vie, donnant mille gênes à son esprit, elle jette les yeux sur ce qu'elle a de plus fidèle autour de sa personne; elle conjure ses plus confidens serviteurs de l'assister en ce besoin et de lui ouvrir un moyen pour aller au-devant de sa ruine. Enfin elle trouve qu'à un mal désespéré il faut apporter un dernier remède[1]. »

Marie de Médicis était poussée à ces résolutions extrêmes par les exigences toujours plus fortes du parti des malcontens et les insinua-

1 *Apologie pour Leurs Majestés* », brochure in-8°. Paris, 1616.

tions secrètes du maréchal d'Ancre qui lui offrait l'appui des troupes qu'il avait levées, soit en Normandie, soit à l'étranger avec ses propres deniers. Les conseillers privés de la reine lui remontraient que les voies de la douceur lui avaient été fatales et qu'elles n'avaient servi qu'à rehausser l'audace de ses ennemis. Il fallait avoir le courage d'attaquer haut le chef de la conjuration; le prince de Condé serait effrayé par une mesure violente prise contre lui; on devait l'arrêter; et, une fois qu'on aurait mis la main dessus, rien ne serait plus aisé que de s'emparer de ses agens, disperser ces princes du sang dont la fière tête visait à la destruction de l'autorité royale; M. le prince présidait déjà le conseil des finances et les résolutions de la guerre; la reine était sans crédit : si on le laissait aller ainsi, qui sait? il serait peut-être roi de France dans un terme bien prochain.

Pour couper court à tous les projets des féodaux, et pour imprimer une sorte de terreur, la résolution fut prise tout à la fois d'arrêter le prince de Condé et de demander les sceaux au président Du Vair, qui n'était que l'agent parlementaire du mouvement féodal. C'était

là un essai de force, un de ces moyens que les pouvoirs menacés emploient contre leurs ennemis dans les momens de désespoir; il est rare qu'ils réussissent, parce que lorsque les pouvoirs s'y résignent, ils sont déjà usés, et que leur débile main ne peut plus la violence. Le conseil organisa une garde de fidèles; la reine confia à Thémines l'exécution du projet, et lui promit la dignité de maréchal de France pour prix de sa hardiesse et de ses services. Un vieux pamphlet contemporain raconte ainsi l'arrestation du prince[1] : « La chambre du conseil est en la salle du vieil corps d'hôtel du Louvre, à main droite en entrant; son entrée et sortie est par le bas du grand escalier; le logement du roi est dans le grand pavillon; ceux des reines sont au côté gauche en entrant; la reine régnante au haut et la reine-mère aux salles basses et aux chambres d'entresol où fut arrêté ledit sieur prince. Le dernier jour d'août, sur le tard, la reine-mère envoya dire aux maréchaux de France qui

1 « *Le véritable récit de ce qui s'est passé au Louvre en l'arrestement de la personne de M. le prince de Condé.* » Paris, 1616, in-8°.

étoient en cour, au mestre de camp du régiment des gardes, au colonel général des Suisses et aux capitaines des chevau-légers, qu'ils eussent à se rendre le lendemain matin près du roi. Tous s'y rendent; et la reine-mère, étant à l'entresol, vit entrer M. le prince en ladite chambre du conseil. Le sieur de Thémines avoit eu commandement d'avoir toujours près de lui ses deux fils, et de donner ordre qu'une douzaine de personnes des siens à qui il auroit de la confiance se promenassent dans la cour du Louvre pour s'en servir à l'occasion. D'Elbène, lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Monsieur, frère du roi, avoit eu un pareil commandement. La reine ayant demandé à Thémines si ceux qui le devoient assister étoient dans le Louvre, elle en dit autant à d'Elbène; chacun d'eux fait chercher ses gens; on les mène en l'une des chambres de l'entresol où étoient le roi et la reine seuls; le roi même leur donne à chacun une hallebarde, de celles qu'on avoit fait apporter le jour auparavant au Louvre, en leur disant : « Je ne vous donne point ces armes pour en offenser personne, si vous ne voyez que Thémines et d'Elbène soient contraints de

mettre l'épée à la main, et qu'on fasse résistance à l'exécution du commandement que je leur ai fait. » Tous ayant promis de vivre et mourir en la fidélité qu'ils lui devoient, on les fit couler dans la salle basse où devoit être mené ledit sieur prince sitôt qu'il seroit arrêté. On mande en même temps à tous les capitaines françois et suisses qui étoient en garde autour du Louvre de se tenir prêts chacun en leurs corps-de-garde. M. de Créquy, mestre de camp du régiment des gardes françoises, a commandement de s'y rendre. On voit comme remuer dans le Louvre les capitaines des gardes-du-corps suivis de leurs archers et ceux des chevau-légers de leurs plus affidés. Le baron de Thianges, qui se promenoit dans la cour du Louvre, reconnoît qu'il doit y avoir quelque dessein ; et, n'y ayant de prince au Louvre que M. le prince, il se doute de quelque entreprise sur sa personne ; ce qui le fit aller à la porte du conseil, où étoient M. le garde-des-sceaux, le maréchal de Brissac, le président Jeannin et autres conseillers d'Etat. La reine-mère, qui étoit sur le point de l'exécution d'un si grand dessein, n'étoit pas sans avoir l'œil ouvert à toutes occurrences ; elle en-

voya un de ses gentilshommes à la porte du conseil pour voir ce que M. le prince devenoit. Le baron de Thianges qui y étoit, le voyant venir, lui dit : « Vous venez appeler M. le prince de la part de la reine? » Le gentilhomme lui répondit : « Pardonnez-moi, monsieur, j'ai une affaire à un personnage qui est là-dedans, mais je crois qu'il ne sortira sitôt. C'est pourquoi je laisse ici mon laquais pour lui dire que j'aie l'honneur de lui parler avant qu'il s'en aille du Louvre. » Sur cette réponse, Thianges souleva une partie du soupçon où il étoit entré; toutefois il demeura à la porte du conseil jusqu'à ce que M. le prince en sortît, lequel il approcha et lui dit à l'oreille la méfiance où il étoit entré. M. le prince, sans faire état de cet avis, passe par la salle des Suisses avec MM. le garde-des-sceaux, le maréchal de Brissac et le président Jeannin, et montèrent tous quatre à la chambre de la reine-mère, à l'entresol, où le roi étoit accoudé sur la fenêtre, ayant plusieurs seigneurs près de lui; la reine-mère étoit en son cabinet. Le roi, s'étant retourné ainsi que ledit sieur prince entroit, lui dit : « Bonjour, M. le prince; je vais à la chasse, en voulez-vous être? »

Il lui répondit : « Votre Majesté m'en excusera, s'il lui plaît. » A cette réponse le roi lui repartit : « Je vais dire à la reine ma mère que j'irai courre un chevreuil dès que j'aurai ouï messe aux Capucins : adieu, M. le prince. » Il dit ce que dessus d'une telle façon, et entra dans le cabinet de la reine-mère si gaiement, que ceux qui le virent ont depuis dit qu'il étoit impossible de mieux faire en cette action qu'il fit. Le roi entré dans le cabinet de la reine-mère, le sieur de Thémines sortit avec ses deux fils d'un petit passage proche ledit cabinet, s'approchant près de M. le prince, lui dit : « Monseigneur, le roi ayant été averti que vous écoutez plusieurs conseils contre son service, et qu'on vous veut faire embrasser des desseins ruineux à l'État et à votre propre condition, m'a commandé de m'assurer de votre personne pour vous empêcher de tomber dans ces accidens. » En même temps ses deux fils joignirent des deux côtés M. le prince qui dit au sieur de Thémines : « Moi? — Oui, vous, monseigneur. — Vous savez ma qualité? — Je sais bien le respect que je vous dois, mais je sais bien aussi l'obéissance que je dois au roi. » Sur ce, ledit sieur prince demanda

à parler au roi et à se justifier devant Leurs Majestés de tout ce qu'on leur pourroit avoir dit contre lui. Thémines lui dit : « Allons, monseigneur, où le roi m'a commandé de vous conduire. » Ledit sieur prince voulut alors comme se retirer en arrière, et mit une de ses mains au haut des boutonnières de son pourpoint, et dit : « Quoi! n'ai-je ici trouvé personne pour moi! » Ce qu'il dit en se tournant vers plusieurs grands seigneurs et autres personnes qui regardoient cette contestation, et Thémines lui dit : « Ce n'est ici, monseigneur, où il faut faire de la résistance. » Ainsi ledit sieur prince, voyant qu'on le pressoit pour sortir de la chambre, demanda encore à parler à Leurs Majestés, et y eut plusieurs paroles dites et redites, car il ne désiroit sortir, et fallut que ledit sieur de Thémines l'assurât que lui ni autres n'avoient aucune charge de lui méfaire. Enfin, se laissant conduire, il dit en descendant au marquis, fils aîné du sieur de Thémines : « Vous n'êtes pas capitaine des gardes? » A quoi ledit sieur marquis lui repartit : « Nous avons un commandement souverain pour nous assurer de vous, monseigneur. » Entrant dans la salle préparée

pour le mettre, et voyant d'Elbène (qu'il n'aimoit pas) avec tant de gens la hallebarde au poing, il dit : « Hélas! je suis mort! » Il eut lors une grande appréhension de mourir, laquelle ledit sieur d'Elbène calma en lui disant : « Que tous ceux qu'il voyoit étoient gentilshommes et non pas des meurtriers, lesquels n'avoient autre commandement du roi que de le veiller et garder. » Il ne lui échappa de dire en tout cela aucune chose contre Leurs Majestés, et fut un long temps sans dire mot. On le voyoit plein de regrets du changement de sa liberté en captivité. Par suite de l'arrestement dudit sieur prince, les gardes françoises et suisses qui étoient dehors du Louvre prirent les armes et se mirent aux avenues; on fit aussi sortir tous ceux qui étoient dans la cour du Louvre. Ceux qui allèrent pour se saisir de M. de Vendôme trouvèrent qu'en venant au Louvre il avoit été averti et s'étoit sauvé par le derrière de l'hôtel de Mercœur qui est au faubourg Saint-Honoré, tenant le chemin de La Fère (ville qui lui appartient comme bien patrimonial de la maison de Vendôme), et ce, en telle diligence que ceux qui le poursuivirent ne purent l'at-

teindre. Le marquis de Cœuvres, gouverneur de Laon, oncle maternel dudit duc de Vendôme, alla trouver M. de Mayenne en son hôtel près la porte Saint-Antoine, et lui porta les premières nouvelles de l'arrestement de M. le prince. Sur cet avis, on ne parla à l'hôtel de Mayenne que de monter à cheval : tout fuit; et six à six, et dix à dix ils vont rencontrer le maréchal de Bouillon près Charenton, où il étoit allé au prêche dès le matin. A la sortie du Palais, le président Le Jay, se ressouvenant d'Amboise, aima aussi mieux prendre l'air des champs par la porte Saint-Antoine que de demeurer dans Paris[1]. »

Le conseil avait compris que l'arrestation du prince de Condé devait produire une vive et profonde sensation dans les provinces; comment expliquer cette révolution soudaine qui éclatait, quelques mois à peine écoulés, après le traité de Loudun? C'était un changement complet dans l'esprit de l'administration; les

1 « *Le véritable récit de ce qui s'est passé au Louvre en l'arrestement de la personne de M. le prince de Condé.* » Paris, 1616, in-8°. — *Voyez* aussi l'*Histoire de la mère et du fils*, tom. II, pag. 83 et suiv. — Amsterdam, 1730, in-12.

princes du sang commandaient naguère ; ils étaient renversés au profit de l'autorité de la reine. Le conseil du roi publia une déclaration solennelle contre les princes : « C'est avec un regret incroyable et qui nous perce le cœur, disoit-il dans cette déclaration, qu'il faille que si souvent nous employions notre autorité pour réprimer les malheureux desseins de ceux qui cherchent, en la ruine de notre Etat, l'avancement de leur fortune, et dans les prodigieuses cruautés des guerres civiles, la licence de tout ce que les lois et la raison leur défendent ; et encore quand il faut que les nécessaires remèdes que nous apportons à la sûreté de notre personne et salut de cet État, diffament et déshonorent notre propre sang, et le rendent coupable d'impiété, tant envers nous, qui tenons lieu de père envers tous nos sujets, qu'envers leur commune patrie, qui est révérée comme mère par les peuples les plus barbares. C'est néanmoins ce qui nous arrive aujourd'hui, quand nous mettons au jour les justes plaintes que nous faisons, tant contre notre cousin, le prince de Condé, que contre les princes, seigneurs et autres qui adhèrent aux mauvais et

pernicieux desseins qui ont été ourdis contre notre personne et notre État, étant impossible que ceux qui considéreront, d'un côté notre démesurée clémence, tant de fois employée à les gagner et acquérir, et d'autre leur indomptable opiniâtreté à nous offenser, voire ruiner, ne détestent avec horreur une si ingrate méconnoissance.» Puis, après une énumération des félonies du prince de Condé, des pratiques et menées faites pour débaucher le peuple, et des prétentions dudit prince à la couronne, le roi ajoutait: «Notre patience enfin vaincue par l'évidence du péril, qui ne regardoit pas seulement notre personne, mais traînoit après soi l'entière ruine de notre royaume, qui nous est plus cher que notre vie, nous nous sommes retournés vers Dieu, et après avoir, comme chose désespérée, imploré son assistance et conseil, nous avons trouvé n'y avoir plus autre remède à ce mal que de nous assurer de la personne de notredit cousin, bien que nous connussions assez le hasard que nous courions par les menées et pratiques avec lesquelles on avoit dès long-temps aliéné les cœurs et volontés, non seulement de nos sujets, mais de nos propres

officiers et serviteurs. Nous l'avons donc fait arrêter et loger près de nous en notre château du Louvre, avec le plus honorable et favorable traitement que telle occasion pouvoit souffrir.» Une amnistie pleine et entière était proclamée pour ceux qui viendraient dans quinzaine demander pardon, abolissant en ce cas tout ce dont ils pourraient être coupables; «mais s'ils persévèrent en leur faute, les déclarons criminels de lèze-majesté, voulons être procédé contre eux selon la rigueur des lois, de nos édits et ordonnances[1].» A cette déclaration, formule souveraine adressée au parlement, le conseil du roi joignit des lettres spéciales à tous les maires, échevins, gouverneurs des cités, afin d'éviter la prise d'armes et d'expliquer les mesures de rigueur. «Chers et bien aimés, disait-il, les avis que nous avons reçus de divers endroits des factions et monopoles qui se faisoient en cette ville, et des diverses entreprises et desseins que l'on projetoit sur notre personne et sur celle de la

1 « *Déclaration du roi sur l'arrêt fait de la personne de M. le prince de Condé, et sur l'éloignement de sa cour des autres princes, seigneurs et gentilshommes*, 6 septembre 1616. — FONTANIEU, portefeuilles, nos 469, 470.

reine, notre très-honorée dame et mère, nous ont contraint, à notre grand regret, de nous résoudre d'en faire arrêter les auteurs. Eux-mêmes se sont sentis coupables de ce crime, ils se sont évadés; et parce qu'on nous avait averti qu'ils vouloient persuader notre cousin le prince de Condé à se réunir à eux dans ces mauvaises intentions, nous avons été conseillé de nous assurer de sa personne, comme nous avons fait, l'ayant fait loger en une chambre de notre château du Louvre, pour ce que nous n'avons désir de lui faire aucun mauvais traitement; dont nous avons bien voulu vous avertir, et par même moyen vous ordonner de vous contenir en votre devoir sous notre obéissance et autorité, sans songer ni permettre qu'il se fasse aucune chose en votre ville qui puisse troubler le repos et tranquillité que nous vous désirons[1]. »

Le roi prenait la même précaution à l'égard de l'étranger, car la révolution était complète pour l'extérieur; les alliances n'étaient plus les mêmes. Avec les princes elles embrassaient la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne réformée,

1 Mss. de Colbert, vol. 488, fol. 307.

et la Suède; avec la reine, au contraire, c'étaient l'Espagne, la maison d'Autriche et le pouvoir pontifical. Le roi expliquait donc à ses ambassadeurs la nouvelle organisation politique de son conseil, les motifs de ses mesures contre le prince de Condé : « Monsieur de Béthune, écrivait-il à Rome, les avis que j'ai reçus de divers endroits des factions et monopoles qui se faisoient en cette ville, et des diverses entreprises et desseins que l'on projetoit sur ma propre personne et sur celle de la reine madame ma mère, m'ont contraint, à mon grand regret, de faire arrêter les auteurs; mais comme eux-mêmes se sont sentis coupables de ce crime, ils se sont évadés; et parce que l'on m'avoit averti qu'ils vouloient persuader mon cousin, le prince de Condé, de se joindre à eux en ces mauvaises intentions, j'ai été conseillé de m'assurer de sa personne, comme j'ai fait, l'ayant fait loger en ma chambre de ce Louvre, sans que pour ce j'aie dessein de lui faire aucun mauvais traitement; c'est ce dont je vous ai pu avertir promptement afin d'en donner les avis où vous jugerez être bon à faire. Je vous tiendrai averti de ce qui succédera. Grâce

à Dieu, tout est paisible en notre ville de Paris [1]. »

Le conseil de la reine et les princes armés étaient arrivés au même point de guerre civile d'où ils étaient partis à l'avènement de Louis XIII: on avait encore, mais vainement, essayé une transaction entre Marie de Médicis et les princes du sang, puissances antipathiques; l'une visant à l'unité et au pouvoir absolu; l'autre cherchant à constituer une féodalité provinciale, une fédération de grands gouvernemens. Les principes religieux n'étaient plus alors que les auxiliaires de la pensée politique, et c'est en quoi ces temps différaient de ceux de la ligue, époque de ferveur pour le catholicisme et la réforme. On voit ce caractère incompatible entre la reine et les princes du sang se déployer après le traité de Loudun. Ce traité est certes vaste, complet; il établit les droits de chacun avec une haute précision; il satisfait toutes les exigences des princes; il ne permet pas la plainte, et presque aussitôt que les représentans de la féodalité touchent Paris, les voilà

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9151, fol. 96.

déjà inquiets, s'agitant pour obtenir de plus grands avantages encore : c'est que lorsqu'un parti se sent une exubérance de forces, et qu'il n'a pas un pouvoir aussi plein, aussi entier qu'il pourrait le désirer, il n'est pas à l'aise; la place n'est pas assez large, il veut l'agrandir; cette situation explique les tentatives du prince de Condé, des ducs de Vendôme, de Longueville et de Bouillon. L'unité royale veut à son tour jouer un dernier effort; elle n'est point désarmée; elle va essayer une lutte nouvelle. La voilà frappant avec vigueur les chefs de la confédération provinciale, Condé lui-même. La reine aura-t-elle maintenant assez d'énergie et d'existence matérielle pour accomplir son œuvre? La puissance et l'habileté du maréchal d'Ancre vont être mises à l'épreuve.

CHAPITRE XXII.

NOUVELLE PRISE D'ARMES DE LA FÉODALITÉ, — GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL D'ANCRE.

Tentatives d'un mouvement municipal. — Union commune des grands. — Organisation ministérielle au profit du maréchal d'Ancre. — Adhésion du tiers parti. — Le duc de Nevers se joint aux malcontens. — Mesures contre les gentilshommes. — Actes du parlement contre Condé. — Lâcheté du prince captif. — Manifeste des féodaux ligués. — Murmures des Parisiens. — Proscription du duc de Nevers.

1616 — 1617.

Le prince de Condé était un chef trop puissant pour que le bruit de son arrestation dans le Louvre ne produisît pas une sensation

profonde à Paris. Depuis l'arrivée du prince de Condé, ses amis dans le parlement et dans la bourgeoisie s'étaient efforcés de préparer les esprits en sa faveur; les princes s'étaient mis en rapport avec le cordonnier Picard, les chefs de quartier et les hommes influens : comme il s'agissait d'un vaste projet, d'une substitution de la nouvelle dynastie à l'ancienne, il était indispensable que Condé eût à sa disposition les halles et les marchés. Cependant un obstacle s'opposait à ce que l'alliance du peuple avec le prince de Condé fût absolue et sincère : ce peuple était fervent catholique; la bourgeoisie de Paris avait souvenir de la ligue et de son époque municipale sous la protection de la Vierge; elle savait aussi que le prince de Condé était le protecteur et l'allié des calvinistes; et cette circonstance n'était point propre à lui donner confiance dans l'avènement et les promesses du prince. La parole du cordonnier Picard n'était pas assez puissante sur les halles pour faire oublier leurs antipathies contre le prêche dont le prince de Condé se déclarait le défenseur : « La nouvelle de cet arrestement portée au faubourg Saint-Germain-des-Prés, à

l'hôtel de Condé où étoit M^me^ la princesse mère dudit sieur prince, elle monta en son carrosse et alla jusque sur le pont Notre-Dame, pensant faire émouvoir le peuple; ce que firent aussi quelques gentilshommes des domestiques dudit sieur prince, qui crioient : « Aux armes! messieurs de Paris, le maréchal d'Ancre a fait tuer M. le prince de Condé, premier prince du sang; aux armes! bons François, aux armes! » Il ne se vit que quatre personnes tant d'une que d'autre religion qui s'en émurent : une femme qui voulut tendre la chaîne près Sainte-Croix de la cité, deux hommes de robe longue qui revenoient du Palais et un cordonnier en la rue de La Harpe; plusieurs marchands toutefois ne laissèrent de fermer leurs boutiques. Ladite dame mère de M. le prince, voyant que le peuple ne s'émouvoit point, elle retourna en l'hôtel de Condé au faubourg Saint-Germain, où quelques seigneurs et capitaines s'assemblèrent pour prendre délibération s'ils s'armeroient, et s'ils se feroient suivre de la noblesse affectionnée à M. le prince pour aller droit au Louvre et tâcher de le délivrer. On proposa qu'il pourroit y avoir aussi des bourgeois affectionnés qui se

joindroient à eux pour tous ensemble faire un effort. « Vous pourrez faire cela, dit un d'entre eux; mais considérez que tous les magistrats de Paris se porteront avec le menu peuple pour Leurs Majestés; cela étant, que deviendrons-nous avec tous ces affectionnés, lorsque les gardes du roi nous empêcheront d'approcher le Louvre et que l'on tendra les chaînes derrière nous? Avant que d'y aller, il faudroit plutôt affriander la populace au pillage du logis du maréchal d'Ancre, et par-là faire naître l'envie de nous suivre[1]. » Cet avis avait été également celui de tous les princes malcontens qui avaient tenu un conciliabule près la porte Saint-Martin. En indiquant au peuple l'hôtel du maréchal d'Ancre pour le livrer au pillage, les malcontens voulaient compromettre la populace et l'entraîner par l'appât du gain dans leur parti : la haine contre Concini dans les halles venait surtout de ce qu'on l'accusait d'avoir appauvri le Trésor aux dépens du peuple pressuré par l'impôt. N'était-ce pas s'adresser

1 « *Le véritable récit de ce qui s'est passé lors de l'arrestement de la personne de M. le prince de Condé.* » Paris, 1616, in-8°.

aux sympathies de la multitude, que de lui offrir comme compensation les meubles, riches tapis, huches dorées du maréchal d'Ancre et de sa femme ? « L'hôtel que la reine-mère fait bâtir dans le Luxembourg, celui de Condé et celui du maréchal d'Ancre sont à un jet de pierre l'un de l'autre et s'entre-regardent. Quelques uns des domestiques et de la suite dudit sieur prince, ayant animé plusieurs maçons et aucuns des manœuvres qui travailloient à l'hôtel de la reine-mère, ils vont rompre la grande porte de l'hôtel d'Ancre, d'une telle furie que les Suisses qui la gardoient et les autres domestiques n'eurent autre loisir que de se sauver par le derrière du jardin ; ils entrent dans les salles et chambres ; les uns jettent les meubles par les fenêtres, pendant que les autres emplissent leurs chausses d'or, d'argent et de ce qu'ils trouvoient de plus précieux. Les premiers qui emportèrent les meubles dans la ville servirent de trompettes pour avertir la populace que le logis du maréchal d'Ancre étoit au pillage ; elle y accourt de tous côtés. On a écrit qu'une grande dame, étant en son carrosse, regardoit tout cela. Sur les deux heures après midi,

M. de Liancourt, gouverneur de Paris, avec le chevalier du guet, suivis de quelques uns des leurs, y étant allés pour penser empêcher ce ravage, trouvèrent ceux de la suite dudit sieur prince armés de pistolets, encourageant le peuple au pillage, et un d'entre eux tua Adonville d'un coup de pistolet; ce qui fit que ledit sieur gouverneur et le chevalier du guet se retirèrent. Cette populace étoit en si grand nombre et si avide au pillage, qu'ils s'entreblessoient les uns les autres; même il s'en trouva un écrasé de ce que l'on jetoit d'en haut; il y en avoit qui se mettoient par troupes de cinq ou six pour être plus forts et emporter ce que les plus foibles avoient pris. Les gens d'honneur trembloient de cette action et détestoient ce conseil et ceux qui avoient montré le chemin du pillage à ce peuple[1]. »

Ce n'était pas là une véritable émotion politique, un mouvement de halles sur lequel on pût compter; les valets du prince de Condé, un nombre d'ouvriers maçons, des pillards

1 « *De ce qui advint lors du pillage de l'hôtel du maréchal d'Ancre, par les domestiques de M. le prince.* » Paris, 1616.

de tous les états ne pouvaient être un point d'appui pour soutenir la résolution des gentilshommes ; le conseil de la reine s'était d'ailleurs hâté de rassurer le peuple de Paris sur ses intentions. Le prevôt des marchands étant allé au Louvre pour savoir la volonté du roi, apprit que M. le prince n'avait été qu'arrêté; ce qui fut incontinent su par tous les quartiers, où plusieurs habitans avaient déjà fermé leurs boutiques. Le prevôt enjoignit à tous les chefs de quartiers, colonels et capitaines, de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, afin de maintenir en paix chaque maison bourgeoise et qu'on ne s'armât qu'après un commandement positif[1]. Le lendemain, le pillage continua à l'hôtel et écuries du maréchal d'Ancre; on emporta et on pilla jusques aux buis des parterres du jardin; il n'y avait plus ni fer ni plomb à voler: on dépouilla également l'hôtel de Corbinelli, secrétaire du maréchal d'Ancre. Un ordre de la reine fit sur-le-champ armer les bourgeois du faubourg Saint-Germain; M. de Créquy, capitaine des gardes, entra avec trois

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XXII, ann. 1616.

compagnies par la porte de Bussy, longea la rue de Vaugirard jusqu'à la face de celle de Tournon; les pilleurs furent ainsi enfermés entre les gardes du roi et les bons bourgeois armés du faubourg. Comme on ne voulait pas en venir aux mains, le conseil de la reine ordonna qu'on laissât les pillards se sauver. Voici comme on s'y prit pour réavoir les belles choses volées : « les curés dénoncèrent cet acte en leurs prônes et en leurs confessions, et beaucoup de petits pilleurs rapportèrent au commissaire du quartier ce qu'ils avoient dérobé. Il passoit en la rue un grand chariot, et chacun jetoit dans ce chariot ce dont il s'étoit emparé dans le pillage de l'hôtel[1]. »

Le mouvement municipal au profit des princes était donc manqué; la bourgeoisie était restée fidèle au roi; l'Hôtel-de-Ville avait prêté aide et secours au conseil, et l'impopularité du maréchal d'Ancre n'avait point entraîné la multitude à la désobéissance. Les princes avaient bien senti qu'ils ne pouvaient compter sur Paris : M. de Mayenne croyait tout le con-

1 *Mercure françois*, ann. 1616, tom. IV, édit. de 1617.

traire ; il voulut encore essayer de sa popularité sur la bourgeoisie ; le maréchal de Bouillon, mieux inspiré, détermina les princes à chercher leurs forces réelles dans une nouvelle ligue provinciale : « Notre procès, dit-il, ne peut se vider qu'à *huis* ouverts ; ceux qui ont accoutumé d'en juger à huis clos aillent à Paris s'ils veulent s'y renfermer : je tiens que le chemin de Soissons est le plus assuré que puissions suivre ; et prenons-le. » En effet les princes quittèrent Paris pour établir le siége de leur pouvoir dans leurs différens gouvernemens.

Pendant ce temps le conseil, pour se donner une nouvelle force, arrêtait certains actes, tous dominés par la pensée de l'unité royale. D'abord la reine n'était point sûre de ses ministres ; la plupart avaient été imposés par les conventions féodales de Sainte-Menehould et de Loudun ; le maréchal d'Ancre n'était point l'ami du garde-des-sceaux Du Vair, magistrat d'opinion mitoyenne ; on ne pouvait pas compter davantage sur Villeroy et Puysieulx, également hommes de transaction ; et le président Jeannin, quelque complaisant qu'il pût être pour le maréchal d'Ancre, n'était-il pas demeuré

le plus dévoué des serviteurs de M. de Mayenne et du tiers parti des gentilshommes? Puisque le maréchal d'Ancre s'était si fortement dessiné contre la féodalité, en faisant arrêter le premier prince du sang, il fallait organiser un conseil tout d'une même opinion, entièrement déterminé à prendre les mesures de salut général que demandait la situation des choses. Les nouveaux ministres furent : Mangot pour la garde des sceaux; c'était le confident de la reine, la plus humble des créatures de la régence; Richelieu, évêque de Luçon, déjà promu au poste de conseiller, comme récompense de son dévouement, fut mis à la place de Villeroy pour les affaires étrangères; et Barbin remplaça comme contrôleur général des finances le président Jeannin. Tous ces ministres ne formaient qu'une seule tête sous la direction intime du maréchal d'Ancre, chef du conseil à titre, et de qui ressortissaient toutes les attributions militaires, politiques et administratives. C'était alors une situation inévitable, car on avait jeté le gant à la confédération de la noblesse, et il fallait vider la querelle [1].

[1] On attribue au garde-des-sceaux Du Vair une lettre très-

Dans l'ordre militaire une semblable révolution s'opéra ; la reine avait fait sortir de la Bastille le comte d'Auvergne, ce vieil ennemi de Henri IV, et lui avait confié le commandement suprême de ses gardes ; il ramena en toute hâte

vive adressée au roi le jour qu'il rendit les sceaux : « Oui, Sire, lui faisoit-on dire, je remets volontiers entre vos mains la charge dont il vous a plu m'honorer et avec le même visage que je l'avois reçue sans la demander, je la quitte sans y avoir regret ; les lois m'avoient assez appris d'obéir à Votre Majesté, sans qu'il fût besoin de m'envoyer quérir par un capitaine des gardes et vingt archers ; la violence ne se doit employer que contre ceux qui résistent, et non pas contre moi qui sais bien obéir, et qui ai toujours estimé cet honneur plutôt un pesant fardeau qu'une dignité que j'avois néanmoins acceptée pour le bien de votre service, parce que tout homme de vertu doit son soin et ses années au bien public, et qu'il y eût eu de la honte de refuser de mourir le timon à la main, pouvant empêcher ou pour le moins retarder le naufrage qui nous menace : Dieu veuille, Sire, que ce soit moi qui perde le plus à cette défaveur, et que vous et votre Etat y soient les moins intéressés ! Je ne suis point surpris en cet accident, ayant toujours bien prévu que comme je suivois de plus près qu'il m'étoit possible l'intégrité et la vertu de MM. Villeroy et président Jeannin, que je devois aussi attendre une fortune semblable à la leur. Votre commandement s'accorde en cela au choix que j'en eusse fait si j'eusse été en pleine liberté, aimant beaucoup mieux être compagnon de leur disgrâce, si je dois nommer ainsi un désembarras d'affaires. Je préfère me retirer que d'avoir trahi Votre Majesté en scellant un comptant de quatre-vingt mille livres dans la grande nécessité de l'épargne, pour fournir aux bénéfices d'un homme qui ne rougit point, outre cela, de demander le duché d'Alen-

de Péronne les archers ordinaires du roi, braves régimens qui ne recevaient d'ordres que de Marie. Ensuite Thémines, qui avait arrêté le prince de Condé, et Montigny étaient élevés à la dignité de maréchaux de France;

çon, apanage des fils de France, et de prétendre à la charge de connétable que le feu roi avoit voulu expressément être supprimée après la mort de M. de Montmorency. Ne croyez pas, Sire, que n'ayant pas voulu donner mon consentement à cela, je me sois voulu opposer à votre autorité; je sais bien qu'elle n'a point d'autres bornes que votre volonté; mais vous êtes obligé de vous régler selon la raison et de suivre les conseils de ceux qui sont mêlés au maniement de l'Etat par le choix qu'en avoit fait le feu roi, comme étant plus capable de le vous donner que des nouveau-venus, tirés de la lie des officiers et du peuple. Cet échange que l'on fait de nous à eux est le traité des loups avec les brebis auxquelles on a ôté leurs chiens; Votre Majesté ne s'en aperçoit, ou, si elle s'en aperçoit, elle n'ose y remédier, de peur de désobéissance : Sire, vous la devez par nature à ceux qui vous la prêchent, mais ceux-là vous la doivent de droit divin et humain. Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous avez quinze ans passés et que les rois sont majeurs à quatorze. Sire, tout est en désordre, par brigues, violences et corruptions. Le Louvre même a pris une nouvelle face comme les affaires; il n'y reste plus rien de la vieille cour que les murailles, desquelles encore l'usage a été changé, car elles avoient accoutumé de servir pour l'assurance des princes et elles servent maintenant pour leurs prisons, et pour la vôtre peut-être! On me siffle, on se moque de moi et de mon discours; on en faisoit autant de Cassandre d'Homère, quand elle prédisoit la destruction de Troie. Sire, il ne me reste plus que la langue pour vous servir : si j'étois assez heureux que de vous pouvoir tirer de l'erreur où vous êtes

de manière que ce grand office de la couronne était aux mains de trois hommes sur lesquels la reine pouvait compter, le maréchal d'Ancre, Thémines et Montigny. Des commandemens militaires leur furent répartis pour marcher contre l'armée des princes.

La confédération féodale prenait alors un nouvel aspect. Dans l'origine, le parti huguenot et des malcontens formait les seuls élémens de résistance aux ordres du conseil; le tiers parti était resté en dehors et n'intervenait que pour apaiser, par une transaction, les différens qui existaient entre l'autorité royale et la

nourri, je bénirois mille fois ma disgrâce, qui m'auroit donné l'audace de parler librement en un temps où les pensées même sont punies. Considérez, Sire, que ceux qui prennent du pouvoir sur vous sont du pays où chacun veut régner; c'est pourquoi il n'y a ville au-delà des Alpes qui n'ait sa république et son roitelet; et si Votre Majesté a mis le nez dans notre histoire, elle aura lu que les plus sanglantes tragédies qu'on ait jamais vues en France sont venues de ce côté-là. Ne pensez pas, Sire, que le déplaisir de sortir des affaires produise un discours si hardi : vous me commandez de me retirer; mais les plus petites étoiles font partie de la perfection de l'univers, quoiqu'elles y contribuent moins que le soleil et la lune. Je prends donc congé de vous, Sire, priant Dieu qu'il veuille avoir pitié de votre Etat et soin de votre nourriture! » — Manuscrit de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XVII, pag. 130.

ligue des princes. Dans cette circonstance, le parti mitoyen prit attitude; il avait été expulsé du gouvernement royal par la révolution qui s'était opérée au profit du maréchal d'Ancre; il était représenté par Villeroy, Jeannin, le duc d'Epernon : ceux-ci cédaient la place aux partisans exclusifs des prérogatives de la reine-mère et de la couronne; les parlementaires étaient sacrifiés; ils se jetèrent dans l'opposition.

La résistance devint alors immense; elle s'étendit aux huguenots, inquiets de ce triomphe des opinions absolues : quel allait être désormais un des chefs du conseil? cet évêque de Luçon, controversiste inné, qui avait si vivement attaqué le prêche. De tous côtés les calvinistes se levaient donc, et les assemblées de Nîmes, de Grenoble, de Montauban, se préparaient à une prise d'armes. En seconde ligne venait le parti des gentilshommes toujours mécontens, tels que les Rohan, les Bouillon, les Longueville, qui tant de fois avaient montré leur étendard de rébellion; enfin le duc de Nevers lui-même, tiers parti incarné, s'était dessiné nettement pour la confédération provinciale et féodale; il avait donné ordre

qu'on levât des troupes considérables dans ses divers gouvernemens. Mais ce qui étonna le plus la cour, ce fut la défection des ducs de Guise et de Mayenne, jusque-là si dévoués à la régence et à l'autorité royale. Quand un pouvoir est dans ses derniers jours de violence, il heurte toutes les convictions opposées, et les esprits les plus timides se jettent dans l'opposition. Tant que la reine ne s'était pas séparée de Villeroy et de Jeannin, elle avait conservé de l'ascendant sur le tiers parti et les gentilshommes de cour; mais quand le conseil se personnifia tout entier dans le maréchal d'Ancre, la royauté en un seul homme, les autres princes se retirèrent; et le duc d'Epernon lui-même, bouillant et fidèle serviteur de Marie de Médicis, alla camper dans son gouvernement, sans pourtant se prononcer ouvertement en faveur des princes[1].

Cette ligue était puissante par le nombre; toutefois elle était composée de trop d'élémens divers pour qu'elle restât unie dans ses

1 « De la ligue des princes, seigneurs et gentilhommes sous M. le prince de Condé. » Paris, 1616.

desseins. En quel nom allait-elle combattre? que devait se proposer la confédération des nobles féodaux? Elle chercha d'abord à organiser son principe de gouvernement et à manifester sa pensée. Condé, premier prince du sang, était captif; n'était-ce pas là un grief suffisant contre le conseil? Et qui l'avait ainsi privé de l'action légitime sur le roi et de la liberté de sa personne? un favori de Florence, un homme de rien qui proscrivait le premier soutien de la couronne? Cet empire d'une femme et d'un favori était-il bien légitime? n'était-ce pas un véritable interrègne? Quel était le devoir des gentilshommes fidèles? de briser le joug qu'on imposait à l'État et à la noblesse. Cette pensée de la confédération, les princes l'exprimaient dans toutes circonstances; ils établissaient un véritable gouvernement, levaient des impôts, des hommes d'armes. La confédération avait sa chancellerie, ses ministres; et il reste encore les débris de leur scel, sur lequel se trouve exprimée hautement la pensée des princes ligués, car on y lit cet exergue : « Pour le royaume en péril, pour la vie du roi et de la famille

royale[1]»; ils indiquaient ainsi une espèce d'interrègne où toutes les institutions et le roi lui-même étaient menacés.

Cette situation était trop délicate, ces prises d'armes trop souvent répétées pour que les princes ne cherchassent pas à les expliquer dans leurs rapports extérieurs; ils écrivirent donc à toutes les puissances de la chrétienté pour annoncer les motifs de la nouvelle ligue. Leur lettre au Saint-Père est curieuse, parce qu'ils déposent dans son sein toutes les plaintes, et incertitudes du tiers parti : «Très-Saint-Père, nous ne doutons point que Votre Sainteté ne soit avertie du calamiteux état auquel, à notre très-grand regret, on a réduit ce royaume; mais d'autant que ceux qui sont auteurs de ce désordre public nous en font le prétexte et la cause, et par leurs artifices et calomnies déguisent la vérité, pour nous rendre suspects et odieux dedans et dehors le royaume, nous sommes contraints de faire voir en public la justice de notre cause et la nécessité de notre

1 *Periclitante regno, regis vita et regia familia.* On trouve plusieurs de ces sceaux dans le manuscrit de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 1 à 5.

juste défense, en laquelle nous n'avons autre but que le service du roi notre souverain seigneur, le rétablissement de son autorité et la conservation de son Etat, dont nous avons estimé devoir principalement éclaircir Votre Sainteté vers laquelle nous envoyons exprès pour cet effet ce gentilhomme, et la supplions très-humblement nous faire l'honneur de le vouloir ouïr de notre part, et recevoir par ses mains la déclaration que nous avons été contraints de faire publier pour justifier notre innocence et l'intégrité de nos intentions, laquelle Votre Sainteté ayant reconnue, nous espérons de son équité qu'elle donnera le blâme à qui il appartient, et comme père commun voudra témoigner en cette occurrence son affection paternelle envers la France, non seulement par la considération du repos général de la chrétienté, mais aussi par l'intérêt de la religion catholique, laquelle, vu le rang que nous tenons, pourroit recevoir par notre ruine un très-grand désavantage, ainsi que Votre Sainteté pourra mieux juger par sa prudence que nous ne lui saurions représenter; et nous demeurerons très-disposés de lui témoigner, avec la même affec-

tion que nous avons toujours fait, que nous sommes et desirons être à jamais, Très-Saint-Père, de Votre Sainteté, très-humbles, très-affectionnés et très-dévots serviteurs : les princes, ducs, pairs de France et officiers de la couronne, catholiques associés et confédérés pour le rétablissement de l'autorité du roi et la conservation du royaume[1]. »

Indépendamment de ces correspondances, adressées à l'Empire, à la Suède, à Venise, au roi d'Angleterre, à Genève, les princes lancèrent aussi un manifeste, car cette époque était essentiellement de publicité; aucun parti ne courait aux batailles sans s'expliquer devant le peuple et la bourgeoisie dont il invoquait le secours. On aimait à dire pourquoi l'on prenait les armes, dans quel dessein on se liguait contre le prince seigneur suzerain : « Nous soussignés, considérant l'état déplorable auquel est réduit aujourd'hui ce royaume, et la confusion qui le menace d'une dissi-

1 *Lettre des princes ligués au pape Paul V, après l'arrestation du prince de Condé.* Ils en adressèrent une pareille à la république de Venise et à plusieurs autres princes de la chrétienté. — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305.

pation inévitable, non sans juste crainte que les ennemis d'icelui, tant domestiques qu'étrangers, ne veuillent faire profit et se prévaloir de sa ruine s'il n'y est bientôt pourvu, avons estimé, durant le bas âge du roi et la détention du premier prince du sang, n'y avoir plus convenable remède pour prévenir et arrêter un si grand mal que de nous unir étroitement ensemble sous les articles qui ensuivent. 1° Nous protestons de demeurer fermes et ne nous départir jamais de la fidèle obéissance et très-humble subjection que nous devons, comme vrais et naturels sujets de cette couronne, au roi notre prince et souverain seigneur. Et pour ce que notoirement les étrangers et leurs fauteurs et adhérens se sont saisis et emparés de la personne du roi et de l'entière administration et absolu gouvernement du royaume qu'ils occupent injustement et exercent avec une extrême tyrannie et oppression, et que l'injuste et violente détention de M. le prince, contre la foi publique du traité de Loudun, sans aucun crime ni cause légitime, font aussi connoître qu'ils n'ont autre but que la ruine de la maison de Bourbon, nous pro-

mettons d'employer unanimement tout notre pouvoir, nos vies et nos biens pour la conservation de l'Etat; et, pour empêcher les misérables effets de si pernicieux desseins, faire ôter l'autorité publique des mains de ces usurpateurs, rendre au roi la dignité de sa couronne, la garder et la maintenir en son entier, et faire mettre M. le prince en pleine liberté. Promettons aussi de faire inviolablement exécuter les édits et lois du royaume, et spécialement le traité de Loudun. Nous ferons maintenir et entretenir les anciennes alliances, traités ou confédérations renouvelés par le feu roi avec les princes, potentats et républiques étrangères, amis, alliés et confédérés, et rétablir pour cet effet et remettre en la conduite des affaires les anciennes maximes du feu roi, dont il s'est si heureusement servi durant son règne pour la sûreté de son Etat et la paix publique de la chrétienté. Promettons en outre de nous opposer sous l'autorité du roi, par tous moyens à nous possibles, même par nos justes armes et l'assistance des bons alliés de cette couronne, à tous ceux qui voudroient empêcher l'effet de cette présente union, en laquelle nous n'avons

autre objet que de conserver au roi l'autorité de sa couronne, affermir son sceptre en ses mains et de ses légitimes successeurs, et maintenir nos vies, biens et honneurs contre la déloyauté et perfidie de ceux qui ont conjuré notre ruine et celle de la maison royale. Demeurera le présent écrit secret entre nous sans venir à évidence, sinon lorsque par un commun avis il sera jugé utile[1]. »

Ainsi les griefs différaient peu dans ces prises d'armes continuelles : la réformation de l'Etat était toujours le prétexte invoqué par la noblesse pour s'emparer du pouvoir. Jusqu'alors il y avait eu des transactions; maintenant les esprits étaient trop irrités, les intérêts trop divers pour que l'on songeât encore à se tendre la main : il fallait en finir; la reine, ses favoris, son conseil, son système d'unité devaient triompher ou s'abîmer dans la lutte. Le conseil comptait alors des esprits vigoureux; l'évêque de Luçon et le maréchal d'Ancre lui-même savaient qu'ils s'étaient trop compromis pour ne

1 *Manifeste de M. César, duc de Vendôme, et de MM. de Mayenne, de Nevers, de Bouillon et marquis de Cœuvres*, 1616, 1617. — Mss. de Béthune, vol. cot. 9152, fol. 5.

pas aller jusqu'au bout : au manifeste des princes le conseil répondit d'abord par un acte de proscription. On avait commencé par négocier avec le duc de Guise que son ancien dévouement au catholicisme et à l'Espagne n'avait jamais complètement séparé de la cour ; le duc de Monteleone fut l'intermédiaire entre la reine et l'aîné de la famille de Lorraine.

Quand de Guise eut obtenu une bonne transaction, il vint offrir aide et appui au conseil intime de Marie de Médicis ; et dès lors on se décida à des mesures violentes. Il y eut d'abord une déclaration du roi contre les ducs de Vendôme, de Mayenne, de Bouillon, le marquis de Cœuvres, le président Le Jay et tous ceux qui les assistaient dans leur criminel dessein : « La bonté et clémence dont nous avons usé, et les grâces et bienfaits que nous avons départis à aucuns princes, ducs, pairs de ce royaume et autres nos sujets, nous faisoient espérer à bon droit qu'ils se contiendroient dans les bornes du respect et obéissance que naturellement ils nous doivent. Ce néanmoins il est arrivé que mettant en arrière toutes ces considérations, et oubliant leurs promesses

faites aux derniers traités de Loudun et Soissons, ils se sont tellement déclarés contre nous et notre Etat, par nouvelles ligues et associations, que nous pouvons dire avec vérité qu'ils n'ont autre dessein que d'en procurer l'entière ruine, s'il n'y est pas par nous promptement pourvu. Pour ces causes, avons dit et déclaré les ducs de Vendôme, de Mayenne, maréchal de Bouillon, marquis de Cœuvres, et président Le Jay et tous autres qui les assistent, déchus de tous honneurs, dignités, états, offices, pouvoirs, gouvernemens, charges, pensions, priviléges et prérogatives; les déclarant désobéissans, rebelles et perturbateurs du repos public et criminels de lèze-majesté; comme tels voulons qu'il soit procédé contre eux, tant en leurs personnes que biens, mémoire et postérité; sauf néanmoins si dans quinze jours lesdits ducs, marquis et président ne reconnoissent leur faute, et ne nous viennent trouver pour s'acquitter effectuellement et personnellement entre nos mains de ce qui est de leur devoir en notre endroit[1]. » On ne s'arrêta point à cette

1 *Déclaration du roi contre les ducs de Vendôme, de Mayenne, maréchal de Bouillon, marquis de Cœuvres, le président Le Jay*

simple déclaration du roi ; le pouvoir judiciaire avait alors une grande influence, et le conseil de régence imposa arrêt au parlement contre les fauteurs de la révolte ; ils furent condamnés comme criminels de lèse-majesté, et cette déclaration si sévère fut ensuite appliquée même au chef du tiers parti, le duc de Nevers [1].

Paris était paisible; la bourgeoisie prenait peu de part à la confédération des princes, et la cour cherchait toujours à travailler l'opinion par des chansons, des pamphlets contre Condé, transféré du Louvre à la Bastille, tandis que ses confédérés avaient gagné les provinces. En ce temps de poésie douce, d'églogue et de bergerie, on publia un dialogue entre le berger Damon et la bergère Sylvie, qui eut un prodigieux succès dans la bourgeoisie de Paris. C'était une manière de tourner en ridicule les projets du prince de Condé et sa captivité: on le chantait sur les ponts, dans les faubourgs, en la place royale: « Berger, vous êtes volage? dit Sylvie, mais vous êtes arrêté. — Au moins,

et tous ceux qui les assistent. — Paris, Frédéric Morel, 1617 (février).

1 Registre du parlement, vol. AAA, ann. 1617.

répond Damon, qu'on me fasse entendre pourquoi je suis détenu? — Berger, vous me vouliez prendre, mais je vous ai prévenu. — Je meurs la nuit et le jour, reprend Damon. — C'est de regret ou de crainte, dit Sylvie; vous ne mourrez pas d'amour. — Je commence à comprendre, réplique Damon, amour est donc triomphant? — Et Sylvie répond encore : pour conserver la puissance de la mère et de l'enfant. — Le myrte qui vous couronne est fort agréable à voir. — Oui, dit Sylvie, on doit aimer ma couronne sans ambitionner de l'avoir. — A la fin aurez-vous pitié de moi? — Non, je suis sans miséricorde pour ceux qui n'ont point de foi; berger, vous vouliez me prendre, et je vous ai prévenu[1]. »

1 Dois-je perdre tout mon âge
Sans repos ni liberté?
— Berger, vous étiez volage,
Mais vous êtes arrêté.
— Au moins qu'on me fasse entendre
Pourquoi je suis détenu.
— Berger, vous me vouliez prendre,
Mais je vous ai prévenu.
— Pour vous en cette contrainte
Je meurs la nuit et le jour.
— C'est de regret ou de crainte,
Vous ne mourrez pas d'amour.
— Je commence de comprendre
Pourquoi l'on m'a retenu.
— Berger, vous me vouliez prendre
Mais je vous ai prévenu.
— Le myrte qui vous couronne
Est fort agréable à voir.
— On doit aimer ma couronne
Sans aspirer de l'avoir.
— J'ai plus travaillé pour elle
Que jamais ne fit amant.
— Le travail de l'infidèle
Est digne du châtiment.
Je suis sans miséricorde
A ceux qui n'ont plus de foi;
— Je ne m'y dois plus attendre
Mon dessein est reconnu.
— Ma foi, vous me vouliez prendre,
Mais je vous ai prévenu.

Le prince de Condé d'ailleurs inspirait peu d'intérêt; dès qu'il avait été mis en captivité, il avait perdu son caractère de hauteur et de fanfaronnade; la crainte de la mort l'amollissait. Dans ces épaisses murailles de la Bastille ou du Louvre, il s'était souvenu de toutes ces exécutions de palais, qui, plus d'une fois, avaient ensanglanté les maisons royales; il craignait d'être victime encore d'une de ces scènes de cabinet, lorsque, derrière la tapisserie, Henri III voyait percer de hallebardes le duc de Guise ou quelques autres chefs de parti durant la ligue. Pour éviter ce triste sort, le prince de Condé avait offert à la reine de servir contre les princes, d'accepter toutes les conditions qu'on lui ferait pour sa liberté. Il dénonça lui-même toutes les correspondances secrètes, excepté une pourtant qu'on lui glissa dans la croûte d'un pâté; elle fut découverte, et le conseil ordonna que les services du prince de Condé seraient renouvelés; la livrée de la reine dut remplacer celle du prince à la table du haut féodal captif.

Paris prenait un aspect de rigueurs et de sévérité municipales. La nécessité d'imprimer un

grand respect pour l'autorité de la reine et d'empêcher les conspirations, avait fait armer de nouveau la bonne bourgeoisie. On avait mis des potences avec chaînes et cordes dans plusieurs quartiers; spécialement devant le palais, à la croix du Tirouër. Tout ce qui faisait un peu d'opposition au gouvernement de la reine était sans pitié livré au bourreau, même les gardes du roi. « Le 27 février, le grand Écossais, qui avait été des gardes-du-corps du roi, fut décapité devant le Louvre, pour avoir envoyé des troupes aux princes; le 21 mars, fut aussi le tour du baron de Heurtevan, qui fut décapité à la croix du Tirouër; et l'on disoit qu'il avoit voulu surprendre, pour les princes, une place en Normandie[1]. » Marie de Médicis sentait le besoin d'imprimer le sentiment d'une énergique résistance. Les dangers étaient grands; tout le pouvoir était concentré dans les mains de la reine; et sur son conseil pesait la responsabilité. On ne pouvait espérer une transaction; il était donc indispensable d'aller avec violence si l'on ne voulait s'exposer à la ruine inévitable. Le con-

1 *Mercure françois*, ann. 1617, tom. IV, édit. de 1619.

seil de Marie de Médicis était menacé par mille causes; la ligue des gentilshommes devait avoir du retentissement au milieu même de la cour; l'autorité du maréchal d'Ancre offusquait d'autres favoris. Le roi, en avançant dans la vie, prenait une volonté; il avait ses ministres intimes : ceux-ci ne chercheraient-ils pas à remplacer l'action de la reine-mère? Ainsi, attaqué par les princes ligués, le pouvoir de Marie de Médicis était encore ébranlé par l'intrigue. L'instant de la crise approchait!

CHAPITRE XXIII.

LA COUR DE LA JEUNE REINE ANNE D'AUTRICHE. — DÉPÊCHES DU DUC DE MONTELEONE.

Situation de la reine Anne. — Son influence. — Renvoi des filles espagnoles. — Dépêches du duc de Monteleone. — Réponses de Philippe III. — Rapports de l'ambassadeur espagnol et du conseil de la reine. — Jugemens sur l'arrestation du prince de Condé et la prise d'armes des féodaux. — Pressentiment de la chute du maréchal d'Ancre.

1616 — 1617.

Au milieu des révolutions qui éclataient au sein du conseil, on a perdu la trace de cette infante d'Espagne livrée à la maison de France, sur les rivages de la Bidassoa. Quelle était sa situation à la cour? Quelle influence y avait-elle acquise? Jeune Castillane, avait elle com-

primé les bonds et la légèreté de son âge sous la gravité habile tant recommandée par son père? La cour tout espagnole qui l'entourait n'avait point réussi au Louvre ni au Tuileries; on savait que c'était d'après les ordres de Philippe III et pour surveiller la marche du conseil de France, qu'une suite si nombreuse avait accompagné la princesse : confesseurs, fauconniers, dames d'atour, tous avaient des instructions particulières pour diriger la cour de France, et cette mission déplaisait au jeune roi et même à Marie de Médicis.

Aussi dans toute la noblesse, il s'était élevé une opposition vive contre la suite de la jeune reine; on s'y plaignait de la forte dépense que cela occasionait, du faste que déployait ce peuple de camériers et de duègnes. D'ailleurs la jeune princesse n'était-elle pas reine régnante en France; pourquoi ne s'entourerait-elle pas des usages, des modes et de la bonne noblesse de ce royaume? C'est sur ce sujet délicat que le duc de Monteleone, ambassadeur à titre, écrit au secrétaire d'État, dont Jose de Ciriça[1]: « La

1 Archives de Simancas, cot. A 74[60].

reine, que Dieu garde, est vue chaque jour avec un nouveau plaisir par ses sujets [1]. Depuis qu'elle est arrivée à Paris, le roi la sollicite vivement pour qu'elle couche dans son appartement [2]; il n'y a rien de décidé à cet égard, mais Sa Majesté Très-Chrétienne a l'air d'y tenir beaucoup [3]. On ne peut point se prononcer à ce sujet, attendu qu'il existe en France des exemples de l'un et l'autre cas, c'est-à-dire que les rois couchent ou ne couchent pas, selon leur fantaisie, dans la chambre de leur femme [4]. La maison de la jeune reine n'est pas encore constituée; il paroît que ce ne sera que dans huit jours environ que tout pourra être terminé. Je ne dirai donc rien à Votre Excellence sur cette organisation, quoique cependant tout fasse espérer que ce sera avec dignité et grandeur. L'appartement que l'on a donné à notre jeune reine infante est fort convenable. Celui de ses dames d'honneur, vu leur nombre et le genre de leur service, est

1 *Cada dia es vista con mayor gusto de sus vassallos.*

2 *Que durmiesse en su aposento.*

3 *Lo sintio mucho.*

4 *Y con exemplares o duerman o no los reyes en el aposento de su muger.*

bien petit, mais on m'a dit qu'il étoit plus grand encore que celui que la reine-mère a pour ses dames. La comtesse de Castro et la comtesse de La Torre (qui est un ange, et dont le mérite ne peut s'exprimer[1]) sont également placées dans le palais. On dit que la reine a déjà manifesté le désir de s'habiller à la françoise[2]. Il y a eu l'autre jour quelques difficultés pour les places d'honneur dans les voitures; on remédiera à tout cela dorénavant, et je rendrai compte à Votre Excellence du parti que l'on aura adopté. La maréchale est dans un grand accès de mauvaise humeur[3]. On m'a assuré que l'autre jour on n'avoit pu arriver jusqu'à elle pour lui porter les complimens du roi, et que les filles de la reine-mère ne pouvoient aller voir cette dernière, lorsque la maréchale étoit auprès de sa maîtresse[4]. Vous savez que le bavardage n'est pas ce qui manque dans les cours; aussi l'autre

1 *Que en todo es un angel y merece lo que no sabria nunca decir.*

2 *Quière se vestir a la Françesa.*

3 La maréchale d'Ancre.

4 *Entiendo de mal umor.*

5 *Que la hijas de la reyna madre no la pudien veer los dias que ella llego antes de su ama.*

jour Villeroy me dit qu'il avoit appris certains propos qui avoient été tenus par les Espagnols nouveaux venus ici. Le plus grand malheur c'est que l'on y a mêlé la comtesse de La Torre, que je crois fort innocente, et que le roi, à qui on en a parlé, a témoigné un vif ressentiment contre cette dame. Je ne veux pas en fatiguer Votre Excellence, parce que ces propos ne sont ni décens, ni vraisemblables. »

Ainsi déjà des murmures s'élevaient contre les Espagnols; au moindre bavardage de cour, à la plus petite épigramme, les gentilshommes de France s'offensaient de l'influence que les Castillans exerçaient au Louvre; ceux-ci étaient ouvertement protégés par la maréchale d'Ancre qui se trouvait en correspondance directe avec le conseil de Castille; car elle écrit en italien à don J. de Ciriça[1] : « J'avois désiré depuis long-temps une occasion favorable pour témoigner à Votre Excellence l'affec-

1 Archives de Simancas, cot. A 74[5]. Cette lettre est en italien. — Il faut croire que d'après les avis des ambassadeurs espagnols, la cour de Madrid n'épargnait ni les cadeaux ni les flatteries à la maréchale d'Ancre, pour profiter de son crédit et de sa puissance. — C'est à une de ces lettres flatteuses qu'elle répond.

tion et l'estime particulières que j'avois conçues pour elle, lorsqu'une lettre de sa main, et où elle veut bien m'assurer de sa bienveillance[1], est venue me fournir cette circonstance que j'attendais. Je ne saurois témoigner à Votre Excellence toute la reconnoissance que j'éprouve en lisant les protestations qu'elle me donne de sa bonne volonté[2]; or, comme je ne doute pas que notre princesse, aujourd'hui à Madrid, ne reçoive de Votre Excellence et de tous ceux qui l'entourent, toutes les satisfactions qu'elle mérite, je promets également que chaque fois que la reine, notre jeune maîtresse, me donnera un ordre, je l'exécuterai avec toute la fidélité et tout le zèle qui sont en moi[3]. Oui, assurément, votre jeune infante trouvera en moi la sûreté et l'affection de sa plus ancienne et de sa plus obligée servante[4]. Je prie Votre Excellence, en lui renouvelant mes expressions

1 *E ch' ella habbia voluto con sua propria lettera asicurarmi della sua benevolenza.*

2 *Quella buona volontà che mi promette.*

3 *Io la serviero con quella fedeltà e effeto maggiore che posso trovare in me.*

4 *De sua serva piu antica e piu obligata.*

de reconnoissance, de donner l'assurance de mon zèle[1] à Sa Majesté Catholique, à laquelle je baise les mains avec respect[2].

« Léonora Galigai. »

Et la pauvre petite reine Anne écrit aussi au secrétaire d'État de son père[3]; elle ne se plaint point de sa situation nouvelle; elle en paraît contente, satisfaite. « Mon compère[4]; je vous remercie sincèrement de vous être informé si souvent de ma santé; je me porte bien aujourd'hui après une légère indisposition que vous aurez apprise sans doute. Je suis ici entourée de soins et de prévenances, mais bien souvent l'Espagne me manque[5]. La comtesse[6] me prouve chaque jour davantage son attachement; dites-le au roi mon père afin qu'il en éprouve le con-

1 *De far fede a S. M^a. Ca^a. del mio servicio.*

2 *E le baccio riverentamento le man.* Cette lettre était datée de Tours, le 24 février 1616, et signée d'une écriture parfaitement formée.

3 Archives de Simancas, cot. A 74[57]. Cette lettre est d'une écriture presque illisible, quoique écrite en caractères très-gros. — Elle est signée par la reine Anne, et est tout entière de sa main.

4 *Compadre mio.*

5 *Me falta la España.*

6 De La Torre.

tentement que je crois. Que Dieu ait en sa garde sa catholique personne, et la vôtre également, mon compère. ANA.

« *P. S.* Faites-moi le plaisir[1] de faire mes complimens à Manuel don Lope[2]. »

Et n'avait-elle pas quelque raison de regretter l'Espagne, la pauvre infante, quand on cherchait à la priver de ses femmes les plus intimes, des compagnes qui l'avaient suivie de Madrid, celles qui lui rappelaient encore le beau soleil du Tage! Le duc de Monteleone en écrit avec un sentiment de douleur et de désappointement à Philippe III. « J'ai déjà rendu compte à Votre Majesté de quelques plaintes qui avaient été formées à la cour de France sur les dépenses occasionées par les suivantes et dames d'atour qui sont auprès de la reine infante, et qui, selon quelques uns, ici seroient inutiles. Je dois ajouter aujourd'hui que celles que l'on parle de supprimer pour le moment sont, dona Catalina de Castro et dona Estephania. Madame la comtesse de La Torre elle-même inspire des méfiances, car Vo-

1 *Aga me plazer.*

2 Archives de Simancas, cot. C 2. Pièce originale.

tre Majesté ne sera pas trompée par ces faux semblans d'économie ; c'est de l'influence exercée auprès de la reine par des personnes étrangères que l'on est jaloux, et l'on prendra tous les moyens possibles pour y parvenir. »

« La reine-mère m'a fait appeler, ajoute le duc de Monteleone au roi catholique [1] ; je crus à quelque nouvelle négociation importante, mais tout se réduisit à ceci : La reine étoit en compagnie de la maréchale d'Ancre et d'une autre dame d'honneur, et là, en présence de ces dames, elle me dit : « Je suis bien satisfaite, monsieur le duc de Monteleone, de tout ce qui vient de se passer relativement à la négociation et à la conclusion du mariage de l'infante ; j'ai tenu à vous en témoigner, à vous que j'estime beaucoup personnellement, tout mon contentement. » Je n'ai pu m'empêcher d'être on ne peut plus satisfait (quoique la cause de ma convocation n'ait point été celle que je croyois) de tout ce que la reine a ajouté de flatteur pour moi, et du dévouement qu'elle a montré pour les intérêts des deux couronnes réunies. Les in-

1 Archives de Simancas, cot. B 92.

trigues des mécontens sont loin de se ralentir. J'ai parlé dernièrement aux ministres de cette cour, pour que l'on finisse par prendre une décision relativement aux affaires de Juliers; je n'en ai rien obtenu de positif. Il en est de même des deux régimens que les Français conservent toujours en Hollande, je vais faire tous mes efforts pour qu'ils soient rappelés; mais il ne faut pas ici agir à découvert; il faut attendre qu'une occasion favorable se présente, par exemple, que le gouvernement de France ait complètement dépensé l'argent qu'il avoit mis en réserve; on pourra alors l'aider à de certaines conditions. Les révoltes des mécontens nous servent assez bien dans ce sens[1]; mais il seroit à craindre, d'un autre côté, qu'ils ne se réunissent aux Hollandois; de sorte qu'à moins d'une communication précise de Votre Majesté, je me tiendrai sur la réserve jusqu'à nouvel ordre[2]. »

Philippe III répond de sa main, au duc de Monteleone, une lettre datée d'Aranjuez, le

1 *Y que los inquietudes de los malcontentos nos ayudavan tambien desta maniera.*

2 *Si mientras notuvio orden de V. M.*

17 mars[1] : « Vous verrez, par la lettre ci-incluse de don Inigo de Cardenas, ce qu'il pense sur la marche à suivre à l'égard des princes mécontens en France. J'ai voulu vous en avertir afin que vous teniez une conduite la plus propre sans contredit à les rapprocher de moi, et à les ranger à ma dévotion[2]. Vous leur ferez entendre que je ne suis pas fâché de ce qu'ils ont fait ces jours derniers[3]; vous userez particulièrement de cette subtilité[4] avec le prince de Condé et le maréchal duc de Bouillon, et vous me direz comment ils ont reçu vos paroles. »

Quelque temps après, le roi précise mieux sa pensée[5] : « Vous avez eu connoissance des intentions du prince de Condé et de ceux qui suivent son parti contre le roi Très-Chrétien; or, comme vous savez également combien sont

1 Archives de Simancas, cot. A 60[118] (Lettre chiffrée).

2 *Que es muy conveniente para interessar los y encaminar los a mi devocion.*

3 *Que entiendan que no me he disgutado de lo que estos dias han hecho.*

4 *Desta adhexencia.*

5 Archives de Simancas, cot. A 60[66].

variables et mobiles les caractères français [1], ainsi que l'ont montré les derniers événemens, vous redoublerez de vigilance et de soins à l'égard de ma fille, que j'estime et que j'aime tant [2]. Il faut absolument faire persister la reine-mère dans le parti qu'elle a pris, de maintenir toujours la puissance parmi les catholiques; et, s'il étoit possible, il faudroit la rapprocher adroitement du duc d'Épernon, qui nous est favorable [3]. Il est catholique et général de toute l'infanterie françoise; quelle sécurité ne doit-il pas inspirer! Ceci étant un point essentiel pour nous, il faut le faire regarder comme important à la reine-mère. L'espèce de mésintelligence qui règne entre ledit duc d'Épernon, le maréchal et la maréchale d'Ancre, n'est pas une raison qui doive l'arrêter [4] lorsqu'il s'agit de la sûreté du roi et du bien public. Je vous recommande donc de soutenir et d'assister le

1 *Siendo los umores de los dese reyno tan inconstantes y peligrosos.*

2 *Es razon teniendo yo ahy a mi hija que tanto estimo y quiero.*

3 *Y procurareys diestramente inclinerla a que tenga junto al duque d'Epernon que es buen por nos otros.*

4 *Esto no ha de embarazar.*

duc d'Epernon de tous vos moyens, parce que c'est celui de tous les personnages de son rang qui peut nous servir le plus sûrement, et qui a la plus grande expérience. Quant au duc de Guise, je m'en remets à votre prudence pour faire ce qu'il conviendra à son égard. Ménagez-le, sans rien traiter avec lui d'important[1]. Ensuite le duc de Nevers, comme vous savez, tient la haute main là-bas; il s'est montré fort attaché à nous, et pendant son ambassade à Paris, don Inigo de Cardenas s'en est servi puissamment. Sa femme est également une personne à considérer; elle est capable, très-dévouée à la reine ma fille, et vaut, en ce sens, autant que tel homme le plus important[2]. Pour le duc de Montmorency, qui nous a prouvé qu'il conservoit le même desir que son père, de voir régner l'union entre les deux couronnes de France et d'Espagne, je n'ai autre chose à vous en dire, sinon qu'il faut faire en sorte qu'on ne l'envoie point en Provence, mais qu'on le garde à Paris[3].

1 *Sobre aviso de no tratar con el cosa que importe.*

2 *Y si vale tanto como qual quier hombre de importancia.*

3 *Que no le tengan en Provenza, sino en Paris.*

Ces instructions furent exactement suivies par l'ambassadeur espagnol en France. Un même système de corruption est maintenu avec tenacité à l'égard de tous les membres influens du conseil de la reine. Le duc de Monteleone écrit au duc de Lerma[1] : « Je supplie Votre Excellence de croire que je n'ai rien négligé pour attirer dans nos intérêts la maréchale d'Ancre, que je crois bien mieux disposée que par le passé au service de la reine, à l'époque où quelques bavardages[2] l'avoient si fort indisposée contre nous ; car je dois en avertir ici Votre Excellence, la maréchale est sans doute une femme de tact, et capable de rendre un service[3] ; mais elle se laisse aller facilement aux soupçons, qu'ils aient ou non une apparence de fondement[4]. Il suffira qu'on lui dise qu'un Espagnol ou une Espagnole a tenu tel propos pour qu'aussitôt son amitié se refroidisse[5]. Les trois frères de Luynes sont

1 Archives de Simancas, cot. A 74[63] (Lettre chiffrée).

2 *Algunas parlerias.*

3 *Es muger entendida y sabe hacer placer galantemente.*

4 *Pero sospecha presto y de poco ysiento como si fuera cierto.*

5 *Y bastara que le digan que un Espanol o Espanola aya dicho alguna palabra que huela a poca amistad.*

de très-braves cavaliers, bien intentionnés, mais de peu d'étoffe et de peu de talent[1]. Pour revenir à la maréchale d'Ancre, je pense que nous n'avons qu'à continuer les bons rapports dans lesquels nous nous trouvons avec elle, et l'argent que l'on doit m'envoyer arrivera à merveille pour la maintenir dans cette ligne[2]. Elle s'est retirée pour quelques jours dans une maison de plaisance qui lui appartient, et qui est située à six lieues environs de Paris; elle n'y reçoit qu'un petit nombre de personnes, et j'attends qu'elle m'y fasse inviter. Si j'étois trompé dans mon espérance, je lui ferois dire que j'ai des nouvelles à lui donner de Votre Excellence et de Sa Majesté Catholique[3], et j'entrerai alors en négociation suivie avec elle[4]. »

« J'ai déjà écrit à Votre Majesté, ajoute le duc de Monteleone[5], ce que m'avoit dit la reine-

1 *Son bien intencionados, pero poca de estofa y no gran talento.*

2 *Y sera muy bien venido el dinero por que por su parte tambien lo facilite.*

3 *Que ho recibido nuevas de S. E. y agora de S. Md. por ella.*

4 *Y se hicieran las negocios secretos.*

5 Archives de Simancas, cot. A 7457 (Lettre chiffrée.).

mère sur la diminution qu'elle desiroit vivement dans le nombre des femmes de la reine infante. Je répondis, comme Votre Majesté le sait, suivant mes instructions, que si l'on vouloit absolument réduire le nombre convenu, qui est de cinq, il falloit au moins nous donner du temps, afin que la reine infante pût placer ces dames, soit en les mariant, soit en les mettant dans un couvent, ou bien en les renvoyant en Espagne[1]. Mais après bien des démarches inutiles qui sont venues échouer contre les mauvais vouloirs de la reine-mère et les ordres du roi [2], nous avons pensé qu'en différant davantage on perdroit le moment favorable de l'année pour les voyages. La comtesse de La Torre vous écrira le nom de toutes les dames qui s'éloignent, et tout ce qui s'est passé à ce sujet. Je regrette bien de les voir partir, et particulièrement dona Elvire de Pardina, qui est une sainte[3]. Un écuyer à pied de la

1 *Para que se dispusiesse dellas, casandolas, o poniendolas en monasterio, o embiandolas a España.*

2 *Contra la mala voluntad de la reyna madre y autoridad del rey.*

3 *Me pessa arto y en particular de dona Elvira de Pardina que es una sancta.*

maison royale les accompagne[1]; ce qui a adouci un peu les regrets de la comtesse. On a été obligé, pour leur commodité, de prendre une seconde voiture, et de leur envoyer mille bagatelles indispensables pour la route. La reine Très-Chrétienne s'est réservé de leur donner une récompense en dot, quand elle se caseront[2]. En attendant, elle pense que Votre Majesté prendra soin d'elles d'ici là; aucune d'elles n'avoit suscité de mécontentemens, mais pour les unes leur âge, pour les autres des raisons de santé, et pour toutes, dans le fait, la nécessité de diminuer leur nombre, tel a été le véritable motif de leur départ. »

A ces dépêches, d'un petit intérêt de cour, succède l'importante nouvelle, pour l'Espagne et le parti catholique, de l'arrestation du prince de Condé. « D'après les lettres que j'ai adressées dernièrement à Votre Majesté[3], elle aura pu juger, par la situation des affaires de ce royaume, combien il étoit probable qu'il

1 *Tambien va un escudero de a pie para que las accompañe.*

2 *Quando se casaren.*

3 Archives de Simancas, A 7414[3] (Lettre chiffrée).

seroit bientôt le théâtre de quelque grand événement. Mes paroles n'étoient point empreintes d'exagération [1]. Ce matin le prince de Condé s'étant rendu au Louvre qui est la demeure royale, a été arrêté dans l'antichambre de la reine-mère [2]. Cet événement a produit une vive fermentation dans la ville, mais pas encore de sédition; cependant les partisans du prince n'ont pas manqué à l'occasion. Ils ont bouleversé et cherché à soulever certains quartiers contre l'autorité royale, et notamment le faubourg Saint-Germain [3], où se trouve situé l'hôtel du prince de Condé ainsi que celui du maréchal d'Ancre, qui s'est sauvé en Normandie [4]. Des bandes de peuple furieux ont saccagé l'hôtel de ce dernier, et peu s'en est fallu qu'ils ne le brûlassent [5]; mais craignant

1 *Y no fue alumbrado el discurso.*

2 *Haviendo ydo esta mañana el principe de Conde al Lubre, que es la casa donde estos reyes viven, le prendieron en la antecamera de la reyna madre.*

3 *El burgo de S. German.*

4 *Y tambien la tiene el mariscal de Ancre que se halla en Normandia.*

5 *Y a corrido peligro que la quemasen.*

d'incendier du même coup l'hôtel du duc de Ventadour, qui est attenant, ils ne l'ont pas fait[1]. Ils n'en ont pas moins laissé la demeure du maréchal complètement ruinée. Ils ont pareillement saccagé la maison du secrétaire du maréchal, qui demeuroit aux environs. Il y a eu quelques morts dans ces échauffourées. Je ne pense pas qu'il y ait de nouveaux troubles à craindre à Paris, parce que le peuple étoit tout ce qu'il y avoit à redouter[2], lequel, lorsqu'il ne se livre pas sur-le-champ à des emportemens, change de résolution. Ce que j'avance ici me paroît d'autant plus fondé, que le parlement et les divers conseils ont redoublé auprès du roi de témoignages d'affections. Votre Majesté peut donc se rassurer sur les suites de cette affaire, en voyant combien peu l'autorité a été compromise[3]. Avant que le prince de Condé ne fût arrêté, les bruits les plus étranges circulaient[4]; on parloit d'une conspiration des princes, et

1 *Pero por no hazer esto daño a la casa del duque de Ventadour que esta pegada a ella, se libro.*

2 *Por que los que podian temerse eran de la plebe.*

3 *Segun la poca en que se halla la autoridad.*

4 *No faltavan discursos trasordinarios.*

d'après laquelle la reine-mère devoit être bannie de France [1]. C'est là, dit-on, la cause de l'événement. D'autres disent qu'ils vouloient s'assurer de la personne du roi [2]. Je pense que la vérité ne tardera pas à être connue, et j'en informerai aussitôt Votre Majesté. On vouloit arrêter en même temps le duc de Mayenne, mais il étoit parti, ainsi que le duc de Vendôme et le maréchal de Bouillon, pour Péronne. Alloient-ils pour ourdir la conjuration, ou bien ont-ils été avertis? c'est ce que je ne peux dire; toujours est-il que l'on n'a pas voulu différer davantage d'arrêter le prince, dans la crainte que le projet ne transpirât, et que l'on ne les manquât à la fois les uns et les autres. Aussitôt la nouvelle de ce mouvement, je me suis promptement rendu auprès de la reine infante, qui s'est montrée la digne fille de Votre Majesté [3], n'ayant laissé apercevoir aucune marque de trouble, et paroissant aussi tranquille que si elle avoit été encore dans le palais royal de

1 *Que se tratava una conjuration de principes de querer sacar la reyna madre de Francia.*

2 *Que por querer se asegurar de la persona del rey.*

3 *Y es tan hija de V. Md.*

Madrid. J'ai resté tout le jour dans son antichambre[1]. Le roi et sa mère m'ont envoyé un grand personnage[2] pour me faire part de l'arrestation du prince de Condé; ils m'ont fait dire qu'ils avoient voulu ainsi empêcher l'exécution des coupables projets, et des conspirations qu'ils savoient être ourdies par le prince et d'autres, contre leurs deux personnes royales[3]; mais qu'il seroit traité avec tous les égards et toutes les hautes attentions que l'on devoit à une personne de son rang. Je répondis que je recevois avec reconnoissance l'avis que vouloient bien me transmettre Leurs Majestés, et que je ne doutois pas de leur bonne résolution. Je me rendis sur-le-champ au palais du Louvre, et je fus introduit auprès de Leurs Majestés par le même seigneur qui étoit venu à mon hôtel. Le roi et sa mère accueillirent ma démarche avec de grandes démonstrations d'amitié, et me prièrent d'être leur intermédiaire auprès du

1 *He estado en su antecamera todo el dia.*

2 *Un caballero muy principal.*

3 *Les havia mordo a poner remedio alos desiños y a las conspiraciones que se entendia que hazian el principe y otros contra sus personas*

duc de Guise qui venoit de quitter Paris[1], à la suite de quelques soupçons qu'il avoit conçus[2]. Il est vrai que depuis quelques jours le duc avoit montré une certaine mauvaise humeur[3]; mais je ne croirai jamais que cela ait rapport aux événemens présens. Leurs Majestés m'ajoutèrent qu'elles n'avoient jamais nourri la moindre pensée contre le duc : « En votre qualité d'ambassadeur de Sa Majesté Catholique, me dit la reine-mère, nous vous prions de rassurer le duc de Guise au nom du roi votre maître, et en notre propre nom, ce dont nous vous donnons parole[4]. » Ils ont fait la même démarche auprès du cardinal-nonce, et c'est conjointement avec ce dernier que nous avons écrit au duc de Guise; nous n'avons pas encore reçu de réponse. Tout ceci ne m'a pas paru indifférent à nos intérêts, puisqu'il est certain que leurs Majestés tiennent à conserver le duc de Guise

1 *Y quisieron valer de mi para asegurar al duque de Guisa que se havia salido de Paris.*

2 *Por algunas sospechas que tenia.*

3 *Algunos disgustos.*

4 *De que me dieron palabra.*

dans leurs bonnes grâces[1] : c'est un bienfait du ciel, ce duc étant un très-zélé serviteur de Dieu et de Votre Majesté. Depuis que cette lettre est écrite, le bruit a couru que je m'étois entendu avec la reine-mère pour faire arrêter le prince de Condé[2]. J'ai dit à Votre Majesté, dans le temps, combien j'avois désapprouvé, en son nom, le traité de Loudun, et les concessions successives que l'on faisoit aux huguenots. J'ai souvent démontré à la reine que le prince de Condé étoit l'instigateur de ces exigences. Sa Majesté le sentoit très-bien, mais ne me répondoit pas quand je la mettois sur ce chapitre. A présent a-t-elle choisi ce prétexte des conspirations pour se venger tout à la fois? ce qui seroit assez dans son caractère et dans celui des femmes irritées en général[3]. Je ne pourrais l'affirmer à Votre Majesté, bien que je le soupçonne; mais si j'en suis indirectement la cause, Votre Majesté et les bons catholiques ne peuvent que me savoir gré d'un pareil succès. J'ai

1 *Que el conservar el duque en la buena gracia destos reyes.*

2 *Que me havia consultado con la reyna madre la prision del de Conde.*

3 *Como hazien todas la mugeres alteradas.*

omis de dire à Votre Majesté que le prince de Condé a été conduit à la Bastille, qui est un château-fort tout près de Paris. Le prince n'a fait aucune résistance : je n'étois pas présent quand il a été arrêté, mais il paroît qu'il a rendu son épée[1] sans mot dire. On eût pu croire qu'il s'y attendoit, bien qu'au contraire il fût loin de le penser. On dit qu'il n'est pas aussi discret et silencieux dans sa prison : j'aurai soin de tenir Votre Majesté au courant des paroles qu'on lui prête depuis son arrestation; mais je ne peux les rapporter ici, n'étant pas assuré de la vérité à cet égard. »

Le duc de Monteleone ne déguise pas la haute importance qu'il attache à la rupture de la reine avec les princes du sang et les féodaux : maintenant d'autres craintes arrivent à son esprit; il voit naître avec inquiétude la querelle d'Albert de Luynes et du maréchal d'Ancre. C'est ce qu'il exprime en continuant sa correspondance avec D. J. de Ciriça[2], conseiller au grand conseil de Castille. Sa lettre est surtout

1 *Que remittio su spada.*

2 Archives de Simancas, cot. A 74^{35} (Lettre chiffrée).

relative aux divers mouvemens de cour : « Il est bon que Votre Excellence soit instruite que dans ce moment le maréchal d'Ancre et le sieur de Luynes sont au plus mal ensemble; et si le roi ne tenoit pas ferme pour ce dernier, ce qui d'ailleurs me paroît un caprice de jeune homme[1], déjà la reine-mère, femme habile, se seroit débarrassée de lui. C'est là vraiment une position embarrassante et qui peut occasioner une déplorable confusion : car placer toute confiance dans de Luynes, c'est se créer de grandes difficultés; d'un autre côté, l'accorder au maréchal offre de graves inconvéniens dans les circonstances actuelles. Quant à de Luynes, il se conduit avec la finesse et la présence d'esprit d'un courtisan; il ne néglige rien de ce qui peut arrêter sa disgrâce, et chaque jour il se présente au palais. Ses rapports envers moi sont devenus en même temps plus fréquens et plus affectueux[2]; et il vint l'autre jour jusqu'à me proposer, si on vouloit lui assurer une pension de huit à dix mille ducats, de nous

1 *Y que si el rey no estuviera firme, que a mi parezer solo esto dexa de teñer de muchacho.*

2 *Sus buenos des eos para mi vayan cada dia en aumento.*

aider secrètement[1].... La jeune reine se porte bien ; et si nous pouvions, pour rendre parfaite cette Majesté, corriger quelques irrégularités de caractère, je regarderois cela comme d'une grande importance[2]. Tout le monde pense, avec raison, que son jeune âge est la cause de cette légèreté[3] ; mais, il faut le dire, elle ne parle jamais qu'avec des plaisanteries comme un enfant[4], et on ne peut obtenir d'elle qu'elle s'applique aux choses sérieuses[5] ; elle les oublie d'ailleurs avec une incroyable facilité ; et sa pétulance est telle, qu'on n'a pas le temps d'y remédier ni de la prévenir[6]. Notre patience et notre persévérance ne nous réussissent guère[7] ; ce qui me fâche sensiblement, car je crains que cette opiniâtreté, ces irrégularités de carac-

1 *Y me prometie que si tubiera unos o ocho o diez mil ducados se ofreciera con gran secreto en ayuda de nos otros.*

2 *Seria de grande importancia.*

3 *Y tienne effectos de los pocos años que verdaderamente lo son.*

4 *Como muchacha.*

5 *Y en aplicarse mal a cosas de sustancia.*

6 *Y todo esto sucede en ocasiones con tanta violencia que no puede llegar a tiempo ni remedio ni prevencion.*

7 *La memoria o la perseverancia nos ayuda poco.*

tère, ne pouvant point se corriger à cet âge, elle ne soit pas à la hauteur du rôle d'une si grande reine, ni la digne fille d'un tel père[1]. Après avoir vainement épuisé toutes nos ressources auprès de l'infante, nous nous sommes adressés à son confesseur qui est un homme de bien; mais jusqu'à présent il ne m'a pas donné beaucoup de consolations. Il a été convenu que ce père confesseur viendroit chaque jour passer quelques instans auprès de Sa Majesté, pour avoir avec elle une conversation familière et secrète[2] : mais je redoute le dégoût que fera naître chez la reine cette assiduité. J'ai cru devoir rendre compte à Votre Excellence de toutes ces particularités, afin qu'elle en fasse part au roi notre seigneur, qui nous fera savoir ses volontés à cet égard. Je dois dire en finissant à Votre Excellence, que bien que nous ayons une attention continuelle à ramener la jeune reine à des manières plus dignes de sa qualité, cependant nous faisons en sorte

1 *No se conserva, como deve, el de reyna tan grande, y hija de tal padre.*

2 *Se determino que cada dia viniesse el padre confesor ha ablar a su majestad en conversacion familiar secreta.*

qu'elle ne se dégoûte pas de nous et de ceux qui la servent[1], car elle tomberoit alors dans les mains des conseillers françois[2]; et je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence avec quel soin il faut l'éviter. »

Tout ceci n'était rien en face de la grande révolution du palais qui se préparait. L'ambassadeur la prévoit : le maréchal d'Ancre et de Luynes sont aux prises. Le duc de Monteléone écrit encore, quelques jours après, à don J. de Ciriça[3], sur cette situation de la cour de Louis XIII : « La mésintelligence continue entre le maréchal d'Ancre et le sieur de Luynes. La reine-mère, ainsi que je l'ai marqué à Votre Excellence, n'attend qu'une occasion favorable pour se défaire d'Albert, sans rompre ouvertement avec son fils[4]. Le maréchal ne l'ignore pas, et de Luynes se retranche également derrière la faveur du roi. Je puis assurer à Votre Excellence qu'il faut une

1 *Que no se disguste con nos y los demas que la estan sirviendo.*

2 *De los consejos de franceses.*

3 Archives de Simancas, cot. A 74[36].

4 *En que poder le apartar de aqui sin rompimento con su io.*

grande prudence pour se maintenir au milieu de tout cela sans faire quelque maladresse[1]. Jusqu'à présent, grâce à Dieu, cela n'est pas arrivé[2]. J'ai eu l'autre jour une conversation avec de Luynes; je lui montrai quelque mécontentement du peu de confiance qu'il mettoit en nous, et de son indifférence pour le service de la jeune reine. Il s'excusa avec beaucoup d'adresse, et me dit qu'il manifesteroit au plus tôt les effets de cette confiance. « Je vous ai compris, me dit-il, et vous verrez que j'ai mis à profit vos paroles. » Le maréchal d'Ancre, à ce que j'ai su, a témoigné quelque mécontentement de ce que jamais Sa Majesté Catholique ni Votre Excellence ne lui ont fait répondre aux complimens qu'il leur avoit fait adresser par le comte Orso, ambassadeur à Florence, et qui est son parent et son grand ami; je crois qu'il ne seroit pas inutile de réparer cet oubli; il peut avoir quelque importance, et, d'un autre côté, cela coûte si peu[3]. Le roi a donné, ces

1 *Y entretanto asseguro à V. E. que es menester de mucha prudencia para no dar en alguna escollo.*

2 *Me habia de entender bien.*

3 *Es de tan poca dificuldad.*

nuits dernières, un superbe bal, déguisé et masqué, où Leurs Majestés ont beaucoup dansé[1]. Je me réjouis fort en voyant la jeune reine si grande et si belle, et entourée tantôt des hommages et tantôt des respects de l'assemblée[2]. Bien qu'il soit d'usage en France que la reine ne danse pas avec son mari, le roi s'est conduit à merveille avec son épouse[3]. Il y avoit une grande affluence à ce bal ; on y voyoit l'évêque de Luçon (Richelieu), grand aumônier de la reine infante (il n'en existe pas deux, je crois, en France d'aussi zélés pour le service de Dieu, de notre couronne et du bien public)[4]; M. de Villeroy, M. le vice-chancelier de Sillery, le maréchal et la maréchale d'Ancre, l'un et l'autre déguisés[5], ainsi que tous les seigneurs de la cour. »

1 *Este rey hiso las noches pasadas un bravo baylete estuvieron los de la mascar a muy bien vestidos y dançaron bien sus majestades.*

2 *Yo tube mi fiesta en ver la reyna muy crecida y hermosa y entodo tratada con autoridad, y en algunas cosas tratada con decencia.*

3 *Segun dizen Francia no a costumbra danzo con su marido la reyna, el rey se huvo con ella muy bien.*

4 *No es mejor que el en Francia para servicio de Dios, de nuestra corona y bien publico.*

5 *Ambos travestidos.*

La position du duc de Monteleone devenait très-délicate; avec une sagacité remarquable, il apercevait les conséquences de la grande lutte engagée entre les deux partis, dont le maréchal d'Ancre et Albert de Luynes étaient les expressions; il ne voulait se compromettre ni avec l'un ni avec l'autre. L'ambassadeur avait approuvé l'arrestation du prince de Condé; mais s'il ne pouvait empêcher de Luynes dans ses projets contre le maréchal d'Ancre, le meilleur moyen n'était-il pas de gagner le nouveau favori et de l'acheter pour l'Espagne? Philippe III avait beaucoup compté sur l'influence de l'Infante unie à Louis XIII; l'ambassadeur voulait donner à la fille de son souverain un rôle politique; mais, jeune fille qu'elle était, elle n'avait d'autres joies que les plaisirs et les dissipations de la cour; elle n'était point assez grave; et les pieux conseils du confesseur espagnol ne pouvaient la détourner des danses, des ballets; et, chose que le duc de Monteleone ne pardonnait pas, Anne d'Autriche avait adopté quelques unes des modes françaises. La révolution contre les Espagnols s'étendait même aux jeunes Castillanes qui avaient suivi l'Infante

dans les beaux jours de ses noces, quand elle fut reçue par monseigneur de Guise au pied des grandes Pyrénées. On les renvoyait en Castille, et la reine-mère se chargeait de leur dot de mariage, ou de les pourvoir aux couvens de Burgos et de Barcelonne!

CHAPITRE XXIV.

GOUVERNEMENT SUPRÊME ET ASSASSINAT DU MARÉCHAL D'ANCRE.

État de la cour de Louis XIII. — Ministère absolu du maréchal d'Ancre. — Puissance d'Albert de Luynes. — Le peuple de Paris. — Activité du maréchal d'Ancre. — Organisation militaire de son conseil. — Rigueurs contre la désobéissance. — Campagne militaire. — Intelligences de Luynes avec les féodaux. — Préparatifs d'une conjuration contre le maréchal d'Ancre. — Les causes de sa ruine. — Assassinat du maréchal sur le pont du Louvre.

1617.

La révolution du conseil, qui plaçait le pouvoir tout entier dans les mains du maréchal d'Ancre, était un de ces coups de hardiesse qui appelait une sollicitude de tous les instans. Les nouveaux ministres que Concino avait

désignés étaient tous capables et actifs. Richelieu, évêque de Luçon, qui tenait une première place dans le conseil, puisqu'il avait le département des affaires étrangères, montrait son zèle pour le maréchal, et sa correspondance avec les ambassadeurs témoigne qu'il comptait fermement maintenir l'autorité de la reine-mère et cette unité de la couronne, pensée déjà conçue dans son esprit, et que plus tard il accomplit. La prise d'armes des princes avait jeté de l'incertitude dans les rapports extérieurs; les ambassadeurs avaient à peine croyance dans la force de l'autorité royale. Toutes les dépêches de Richelieu sont destinées à raffermir la confiance des envoyés de la France : « Ne croyez pas facilement les nouvelles qu'on vous rapporte, écrit-il; sachez que Leurs Majestés peuvent, quand elles voudront, dissiper ce qui tenterait de s'élever contre leur autorité; chose si véritable, que, grâce à Dieu, elles sont maintenant en état de se faire obéir par la force, à ceux qui ne pourroient y être induits par raison [1]. » La correspondance de Richelieu avec le

1 Richelieu à M. de Béthune, 30 janvier 1617. « Monsieur, pour satisfaire à ce que vous me témoignez désirer de moi,

maréchal d'Ancre est non moins active et dévouée : « Croyez, monseigneur, lui écrit-il, que je m'acquitterai toujours moi-même des devoirs que je vous dois; je me rendrois aussitôt auprès de vous, si les affaires auxquelles vous m'avez attaché me le permettoient. Dans toutes les actions de ma vie, je me souviendrai des grands bienfaits que j'ai reçus de vous et de

qui est que je cote la réception de vos lettres, quoique j'estime l'avoir toujours fait par celles que je vous ai écrites, je vous dirai pour en reprendre l'ordre, que j'ai reçu les vôtres des 29e décembre, 7, 11 et 23e janvier. Pour ce qui est des premières, Sa Majesté vous a si amplement fait savoir sa volonté, que j'estimerois superflu d'y ajouter aucune chose. Il reste à vous dire sur le sujet de la dernière, qui m'a été rendue ce-jourd'hui de votre part, que vous avez bien raison de ne croire pas facilement les nouvelles qu'on vous rapporte, reconnoissant comme vous faites que Leurs Majestés peuvent, quand elles voudront, dissiper tout ce qui voudroit s'élever contre leur autorité. Ce qui est si véritable que, grâces à Dieu, elles sont maintenant en état de se faire obéir par la force à ceux qui ne pourroient y être induits par raison. J'ai vu par votredite lettre ce que vous désirez du roi touchant le gentilhomme boulennois dont vous m'écrivez, sur quoi je ne puis sur cette heure vous dire autre chose, sinon qu'au plus tôt j'en parlerai à Sa Majesté, et vous ferez savoir son intention là-dessus au premier voyage. Cependant je ne vois point d'où peut provenir le bruit qu'on a fait courir du mécontentement que vous me mandez qu'on dit que Leurs Majestés ont de vous, n'ayant rien connu en elles qui pût donner fondement à telles choses, mais au contraire tout sujet de satisfaction de vos actions. C'est ce qui fait

madame la maréchale d'Ancre[1]. » C'était dans le même objet que Richelieu venait de refuser l'ambassade d'Espagne ; il désirait, dit-il, servir le roi dans les circonstances périlleuses, et payer de sa personne. Le poste auquel était appelé l'évêque de Luçon demandait une activité de tous les instans. Les relations avec l'Europe étaient nombreuses ; il fallait surtout maintenir les ambassadeurs dans les intérêts de la couronne, au milieu de toutes les révoltes des hauts vassaux, qui appelaient en aide les gentilshommes et les parlementaires.

« Monsieur[2], écrit l'évêque de Luçon à M. de Béthune, vous ayant ci-devant envoyé la dé-

que, sans vous arrêter à ces discours, vous continuerez, je m'assure, à parachever heureusement ce que vous avez conduit à un bon terme ; ne doutant point que les oppositions que vous y rencontrerez ne vous donnent plus de courage d'en venir à bout. En attendant que cela soit comme je le souhaite, vous saurez que j'ai fait ce que vous requériez de moi touchant l'ordonnance dont vous m'avez écrit, étant en cela le moindre témoignage que je voudrois vous rendre de mon affection, que vous connoîtrez toujours entière à vous honorer et servir. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9152, fol. 14.

1 Lettre de l'évêque de Luçon trouvée dans les papiers du maréchal d'Ancre.

2 12 février 1617. — A M. de Béthune, ambassadeur en Italie, sur la révolte du duc de Nevers.

claration que le roi a faite contre le duc de Nevers, je prends la plume maintenant pour accompagner les deux qui sont survenues ensuite. Par l'une, vous verrez comme MM. de Vendôme, de Mayenne et de Bouillon, l'ayant imité en sa rébellion contre leur roi, ont contraint Sa Majesté de faire contre eux la même déclaration qu'elle avoit faite contre lui : par l'autre, vous connoîtrez qu'ayant artificieusement publié leurs manifestes, et non moins malicieusement répandu mille bruits parmi le peuple pour décrier le gouvernement de l'Etat, il étoit très-important d'apporter un prompt remède à ce mal, et d'autant qu'en vain Sa Majesté opposeroit du papier aux armes qu'ils ont osé prendre contre elle, si elle ne fortifioit des siennes les raisons par lesquelles elle les condamne; elle augmente tous les jours ses forces, pour en composer une armée telle, qu'elle puisse châtier la désobéissance de ses sujets. Pour cet effet, outre les recrues qu'elle a fait faire de ses vieux régimens et les compagnies de chevau-légers qu'elle fait mettre au complet, elle a délivré des commissions pour lever quatre mille hommes de pied; elle fait

venir aussi quatre mille hommes de Hollande; de sorte qu'ayant assemblé toutes ses troupes, tant françoises qu'étrangères, il est impossible que ses ennemis puissent résister à sa puissance; ce qui paroît d'autant plus certain, qu'outre la foiblesse en laquelle ils sont maintenant, rien ne remue en leur faveur aux pays étrangers; l'Allemagne étant le lieu d'où, avec plus d'apparence, ils pourroient tirer du secours, nous sommes, grâces à Dieu, en repos de ce côté-là, M. le comte de Schomberg ayant écrit qu'il n'y a pas un homme pour eux. M. le prince Palatin, qui est celui dont ils se devroient prévaloir davantage, s'étant même engagé à lui, et de bouche et par écrit, de ne les assister en aucune façon au préjudice de Sa Majesté. Ainsi, étant assurée au-dehors, elle se dispose à se mettre en état de se faire craindre par ceux que sa douceur n'a pas portés à l'aimer. Ses armes commencent dejà à leur donner de la terreur [1]. » Ou Richelieu se faisait illusion, ou il voulait tromper l'ambassadeur de France en Italie; car la Hollande et l'Allemagne s'étaient déjà déclarées pour les princes ligués.

1 Manuscrit de Béthune, vol. cot. 9152, fol. 30.

Les autres ministres, et parmi eux le garde-des-sceaux Mangot et le contrôleur-général des finances Barbin, ne tenaient qu'une seconde place dans la direction du gouvernement. C'étaient des agens de la reine, s'honorant d'une obéissance absolue pour ses volontés. Tel était le conseil d'action sous le maréchal d'Ancre, alors tout occupé de la guerre, afin de préparer une forte résistance contre la féodalité armée dans les provinces.

Cette féodalité puissante n'était pas le seul danger que le maréchal d'Ancre eût à vaincre. A côté de son propre gouvernement se trouvait encore le conseil privé du jeune Louis XIII, sous la direction et l'impulsion de de Luynes. C'était alors l'inquiétude de la reine-mère que cet accroissement de force et d'âge, qui se manifestait par une volonté plus ferme dans le roi son fils. Marie de Médicis avait cherché de toutes les manières à s'attirer l'ingénieux fauconnier qui ne quittait ni les appartemens ni la personne de Louis. Chaque matin il était à son lever avec quelques pies-grièches dressées pour en faire cadeau, et s'empresser de les offrir à son jeune élève dans l'oisellerie; il le pré-

cédait dans toutes ses parties de chasse. On ne voyait que lui aux larges croisées du Louvre, le jeune roi à son côté, riant aux bons tours des éperviers éperonnés, qui fendaient l'air à la poursuite de quelques petits oiseaux tout craintifs. La reine-mère prévoyait bien que tôt ou tard elle trouverait là un puissant obstacle à ses desseins d'autorité; elle avait offert à de Luynes le gouvernement de plusieurs villes, afin d'obtenir sa confiance et d'éviter son opposition: « Vous savez, lui disait-elle, que je voudrois donner au roi monsieur mon fils une part dans le gouvernement, parce qu'il est en âge; qu'il dispose donc, et disposez pour lui de toutes les faveurs que je puis faire à ses sujets[1]. » Dans la position où se trouvait de Luynes, ce n'était point assez; quand on a le pouvoir si près de soi, on veut le saisir tout entier. Il était le chef de ce petit conseil familier où étaient Marsillac, Tronçon, nobles pourtant, mais de si peu de considération, que d'abord la reine-mère n'y prêtait pas d'attention. Il y avait même un soldat des gardes, nommé Deplan, qui était

1 *Mémoire de la mère et du fils*, ann. 1617.

aimé du roi, à ce point que de Luynes en prenait ombrage[1]. C'était là qu'était le siége des inimitiés contre le maréchal d'Ancre et sa femme. La révolution qu'on y préparait n'était pas seulement une vengeance contre le favori. On allait plus loin; on voulait arracher la reine mère à la haute place qu'elle tenait dans l'esprit et la confiance de son fils. Ce ne pouvait être le plan brusque d'une seule journée de peines; de Luynes le savait bien; aussi ne heurta-t-il jamais les desseins de la reine, qu'alors qu'il fut prêt à renverser absolument son autorité. Il y avait incompatibilité entre l'existence du conseil privé du roi et le conseil officiel de sa mère. La lutte s'engageait profonde entre ces deux pouvoirs, en face l'un de l'autre, qui s'agitaient hostiles dans une commune activité.

Sur ces entrefaites, le maréchal d'Ancre commit une faute, en s'éloignant de la cour, sous prétexte d'un voyage en Normandie; son but était de lever des hommes, de réunir des forces pour venir ensuite combattre avec avan-

1 *Mémoires de Bassompierre*, ann. 1617.

tage la ligue des gentilshommes. De son gouvernement de Normandie, il pouvait d'ailleurs mieux se mettre en rapport avec les étrangers. Il avait levé, de ses propres deniers, un corps de troupes flamandes et liégeoises. Des négociations étaient ouvertes avec la Suisse catholique et les Allemands, pour avoir des ressources de guerre. Sous ce point de vue, sa démarche pouvait être utile, car, une fois hors Paris, il avait pleine liberté de négocier et d'agir. Mais, abandonner le conseil, n'était-ce pas le livrer aux intrigues, aux séductions, à tout ce qui prépare la désorganisation et la ruine? Presque tous les chefs politiques se sont ainsi perdus par leur absence dans les circonstances critiques. Le maréchal d'Ancre était alors douloureusement préoccupé de la perte récente qu'il venait de faire d'une fille, jeune enfant, que les espérances des deux époux florentins plaçaient déjà dans la couche d'un prince du sang; Marie de Médicis l'aimait aussi d'idolâtrie, et c'était quelque chose de touchant que le spectacle de cette royale douleur, consolant une amie d'enfance d'une perte cruelle, que la superstition d'ailleurs considérait comme un présage des

ruines du pouvoir. Le maréchal d'Ancre quittait donc la cour le cœur brisé; le péril de sa situation était grand, et il ne songea qu'à y porter remède. Le découragement l'avait plusieurs fois saisi; il avait songé, par sa retraite en Italie, à mettre sa fortune et sa vie à l'abri d'une coalition trop formidable pour qu'il fût possible de toujours résister; enfin les prières de la reine, ce sentiment d'orgueil, qui vous fait souvent martyr d'un système qui est le vôtre, engagèrent le maréchal d'Ancre à prendre toutes les mesures de défense militaire pour repousser la double intrigue d'Albert de Luynes et des princes confédérés. Concino levait des hommes en Normandie; il eut bientôt réuni une armée considérable, et quand il l'eut ainsi organisée à ses propres frais, il l'offrit au roi par une lettre écrite du Pont-de-l'Arche: « Sire, disait-il, dernièrement que j'eus l'honneur de prendre congé de Votre Majesté, en votre galerie du Louvre, en lui faisant la révérence, je l'assurai qu'au besoin en quoi je la voyois, je ne lui disois, comme force gens de ceux qui étoient obligés, autant que j'ai l'honneur de l'être à Votre Majesté, que si Votre

Majesté leur commandoit et leur donnoit les moyens, qu'ils vous amèneroient nombre de gens de guerre pour la servir; mais que, lorsqu'il seroit temps, je la servirois avec six mille hommes de pied et huit cents chevaux, quatre mois à mes dépens. J'ai tenu, Sire, ma parole et satisfait à cette obligation; je les mènerai là où il plaira à Votre Majesté. J'attendrai donc, Sire, vos commandemens, et ne retienne Votre Majesté aucune considération de la qualité qu'elle m'a donnée, ni de la dépense que j'ai faite pour son service, de m'ordonner librement là et comme elle veut que je la serve; pourvu que la France me reconnoisse obéissant et fidèle sujet et serviteur de Votre Majesté, toutes conditions me seront agréables. J'obéirai dans vos armées à tout le monde, et déférerai à qui il plaira à Votre Majesté, pourvu, Sire, que vous me permettiez de contester, à qui que ce soit, le rang que je défendrois le plus [1]. »

Cette démarche n'était point tout-à-fait dés-

1 Bibliothèque du roi, recueil de Loisel, 204 (fonds Notre-Dame). On lit en note au haut de cette lettre : Imprimée par permission de Sa Majesté, et publiée par Paris, le jeudi 16 de mars 1617; ce néanmoins elle fut défendue le lendemain.

intéressée; le maréchal offrait bien d'entretenir à ses frais les six mille hommes levés dans la Normandie et la Flandre, mais le prix qu'il mettait sous main à ce secours, c'était l'épée de connétable. Comment le ministre qui prêtait un si puissant appui à la couronne n'aurait-il pas été récompensé par cette dignité éminente? L'homme qui levait à ses frais les troupes royales, devait imposer ses conditions; pouvait-on les repousser dans les circonstances difficiles où se trouvait l'autorité royale? Le jeune roi ne fit aucune réponse à la lettre du maréchal d'Ancre; ses amis d'intimité se hâtèrent de remarquer que le maréchal avait commis une sorte d'acte de rébellion et d'insolence au moins, en proposant au roi de le secourir d'une armée; car pouvait-il exister dans un État régulier, un officier de la couronne assez puissant pour offrir six mille hommes de secours à son souverain?

Quand le maréchal d'Ancre arriva au Louvre, au retour de son voyage militaire en Normandie, il put voir la faute qu'il avait commise : d'abord le conseil privé du roi avait grandi d'action; encouragé par l'affaiblissement succes-

sif de l'affection que le roi avait pour sa mère, il avait porté des coups redoublés à l'autorité du conseil régulier de la couronne. De Luynes était parvenu à persuader au roi Louis XIII que Marie de Médicis avait de sinistres projets d'empoisonnement : on lui racontait dans les veillées du soir les histoires tragiques de Charles IX ; on renouvelait les accusations des huguenots contre Catherine de Médicis ; « celle-ci avait abrégé les jours de ses enfans pour conserver son pouvoir » : de quels hommes était entourée Marie sa digne petite-fille ? d'Italiens, d'empoisonneurs, de magiciens, grands partisans des amulettes et de toutes les incantations des cours de Milan et de Florence. Louis XIII était naturellement maladif; souvent le cœur lui faillait, et de longs évanouissemens faisaient craindre pour ses jours : quand il revenait de ces faiblesses, tout engourdi encore par la secousse, les favoris s'emparaient de cette terreur et réveillaient ses soupçons d'empoisonnement. Fallait-il laisser flétrir, avant que de le manier, ce sceptre que le grand Henri avait légué à son malheureux fils ? On faisait lire au roi les pamphlets qui s'écrivaient contre le ma-

réchal d'Ancre. On ne peut dire de quel sentiment de colère le roi Louis XIII accueillait toujours le Florentin Concino; si bien que celui-ci, qui se laissait aller à ses momens de mauvaise humeur, s'écria plusieurs fois en serrant la main de Luynes : « Alberti! Alberti! mon ami, le roi m'a regardé de mauvais œil, *con occhi furiosi;* vous m'en répondez, Alberti! vous m'en répondez[1]. » De Luynes garda souvenance de ces paroles.

La confédération des gentilshommes connaissait cette situation de la cour : pour renverser le pouvoir de la reine-mère, le meilleur moyen n'était-il pas de s'entendre avec Luynes, si celui-ci s'engageait à donner prompt triomphe aux idées féodales? De Luynes était un brave gentilhomme; il pouvait servir d'intermédiaire à une réconciliation auprès du roi : pourquoi celui-ci se refuserait-il à voir sa bonne noblesse accourir autour du trône? Le prince de Condé était captif; pouvait-on craindre encore ses tentatives contre la couronne? Il ne s'agissait pas d'une révolte, mais simplement d'une ligue

1 Additions aux Mémoires de Castelnau, t. II, p. 457.

afin de délivrer le roi de la captivité morale où le tenaient la reine sa mère et les Florentins. Pour mieux justifier le dévouement qu'ils manifestaient envers la couronne, les princes crurent devoir encore publier une déclaration haute et officielle de leurs principes : « Sire, disaient-ils, vos très-humbles et très-fidèles sujets et serviteurs les princes, ducs, pairs et officiers de votre couronne et principaux seigneurs de votre royaume, voyant les dangers qui vous environnent et les malheurs qui menacent votre Etat d'une subversion inévitable s'il n'y est bientôt pourvu, supplient très-humblement Votre Majesté de prendre en bonne part cette remontrance qu'ils vous font en toute humilité, laquelle ne peut être que bienséante à leur bouche, puisqu'elle ne témoigne que fidélité et affection à votre service. Nous savons bien, Sire, que le mal vous est déguisé par ceux qui le font, lesquels travaillent aussi bien à le couvrir qu'à le commettre, et tâchent toujours de rendre odieux à Votre Majesté ceux qui s'en plaignent; et le malheur de la France est tel, qu'ayant toute la puissance de votre Etat entre leurs mains, ils vous font tenir pour ennemis

vos plus fidèles serviteurs. L'ambition, Sire, et avarice insatiable du maréchal d'Ancre et de sa femme est la seule cause des maux que nous sentons, des désordres que nous voyons et de ceux que nous craignons. C'est l'ulcère qui a presque gâté et infecté le corps de votre Etat, c'est de lui seul que l'on se plaint et de ceux qui exécutent ses violences et furieuses passions; tous ceux qui ont encore le cœur françois, se voyant environnés de cruautés, implorent votre justice pour les garantir de l'oppression et servitude où on veut les réduire et pour délivrer votre couronne de tant de malheurs qui s'avancent aujourd'hui pour la renverser. Le remède, Sire, est en vos mains et en votre puissance; si vous n'en usez, le mal se rendra incurable; il ne dépend que de votre parole, faisant chasser le maréchal d'Ancre, sa femme et leurs adhérens d'auprès de votre personne. Chacun sait les artifices dont il a usé depuis la mort du feu roi de très-heureuse mémoire pour attirer à soi l'entière et absolue administration de votre royaume, se rendre maître de vos conseils, de vos finances, de vos armes et de vos forteresses, même de

la vie et de la mort de vos sujets. Ces choses, Sire, sont si connues, et ses desseins et fraudes si découverts qu'on n'en peut douter. » Les princes faisaient ensuite l'éloge des vertus et hautes qualités de M. le duc de Nevers, poursuivi injustement par ce damné de Conchine : « L'innocence de M. de Nevers nous est bien connue ; nous supplions Votre Majesté la prendre en sa protection, et ne souffrir qu'elle soit opprimée par l'injustice et violence du maréchal d'Ancre, duquel nous ne pouvons plus dissimuler les outrages et offenses, voyant la faveur prodigieuse de cet étranger mettre insolemment le pied sur la gorge à votre Etat, fouler les justes lois et les magistrats, épuiser vos finances et suffoquer votre peuple de charges excessives. Cela nous fait supplier très-humblement Votre Majesté de considérer le calamiteux état auquel est réduit votre royaume, et d'y vouloir apporter les remèdes nécessaires et ne souffrir que votre nom ni vos armes soient employés pour répandre le sang de vos sujets ; chasser pour jamais les étrangers de votre présence ; rétablir la confiance et sûreté en votre royaume ; faire réparer la foi

publique violée; mettre M. le prince en pleine liberté; et afin de pourvoir par des moyens convenables aux désordres de votre Etat, faire observer le traité de Loudun. Et alors nous aurons le bonheur de vous rendre en toute sûreté, chacun selon son rang et dignité, le très-humble service et la fidèle obéissance que nous vous devons et que nous vous rendrons toute notre vie[1]. »

Quand cette déclaration fut faite, il dut y avoir peu d'opposition dans l'esprit du roi pour se rapprocher des princes du sang qui renonçaient ainsi à leurs vieux projets contre la couronne de France. De Luynes se mit en rapport avec eux; on convint secrètement de se débarrasser du maréchal d'Ancre dans une révolution du palais. Quelques uns voulaient le faire tuer sur place; d'autres se contentaient de porter la main sur lui au nom du roi et de le jeter à la Bastille en confisquant ses biens;

1 Mss. de Colbert, in-fol. M. R. vol. II, pag. 9. Soissons, le 2 février 1617. — Quelques jours après les princes publièrent un long manifeste, rédigé, comme on peut bien penser, dans le même sens. — Mss. de Colbert, in-fol. M. R. vol. II, pag. 11.

car on ne voulait pas trop ouvertement blesser les affections de la reine-mère.

Le maréchal d'Ancre, sans connaître les projets qui se tramaient contre lui, en avait un secret pressentiment. Ce qui l'affligea plus que toute autre chose, c'est qu'il eut la certitude que son propre conseil n'avait pas conservé une fidélité entière à ses intérêts. Dès que le maréchal s'était absenté, Richelieu, qui cherchait à ménager tous les partis, s'était mis en rapport avec le petit comité présidé par de Luynes; il avait l'instinct que le pouvoir se tournerait de ce côté, et il voulait s'y réserver un appui. Le garde-des-sceaux Mangot et le surintendant Barbin avaient aussi intrigué auprès de la reine-mère pour atténuer et perdre le crédit du maréchal d'Ancre. Dès son retour à Paris, Concino sentit le besoin impérieux d'opérer un nouveau changement dans le conseil, pour éviter ces trahisons qui se manifestaient sourdement chaque fois qu'il abandonnait la surveillance du pouvoir. Dans les situations périlleuses, il ne faut pas des dévouemens à demi. Concino portait toute la responsabilité de son système; il ne devait

avoir autour de lui que des consciences obéissantes. Le maréchal écrivit donc une lettre violente à l'évêque de Luçon : «Pardieu! monsieur, lui disait-il, je me plains de vous, vous me traitez fort mal; la reine m'a écrit : que voulez-vous que je fasse, si je ne puis compter sur des hommes que j'ai placés moi-même?» Le but du maréchal était ainsi de justifier une nouvelle modification du conseil dans un sens plus favorable à ses desseins; il voulait placer le sieur de Barentin aux sceaux, et l'abbé Ruccellaï, Florentin fort habile et fort dévoué, à la surintendance des finances. Ce n'était là encore qu'un projet qu'il fallait faire agréer par la reine-mère. Le maréchal d'Ancre ne voulait point rompre encore ni avec l'évêque de Luçon, ni avec les deux autres secrétaires d'Etat qui avaient commencé avec lui son administration politique.

Tous les mouvemens militaires qui s'opéraient étaient favorables à la cause de l'unité royale et du pouvoir du maréchal d'Ancre. Le comte d'Auvergne, le duc de Guise avaient pris le commandement en chef des armées du roi, et le maréchal d'Ancre leur avait fourni tant

de moyens que partout ces troupes furent triomphantes. Elles enlevèrent plusieurs places au duc de Nevers, au duc de Mayenne; chaque jour de nouvelles soumissions annonçaient un terme prochain à la guerre civile, et tout cela était obtenu par le concours et l'activité du maréchal d'Ancre. Sa correspondance existe encore. Paris et les autres villes royales étaient maintenues dans un grand respect pour l'autorité du prince[1]. Mais en ce moment l'intrigue de cour avançait; les hauts féodaux menacés redoublaient d'efforts auprès du roi Louis XIII, pour lui offrir leurs services; et ce jeune prince, qui appelait le triomphe de son autorité par tous ses vœux, se laissait plus que jamais dominer par de Luynes et les courtisans qui traitaient avec la confédération provinciale.

Les efforts de ce conseil intime étaient si visibles que la reine-mère elle-même commençait à manquer de cœur. Tout le monde lui annonçait la révolution qui se préparait : « Madame, lui dit Bassompierre, il me semble que vous ne songez pas assez à vous, et qu'un de

1 Manuscrit de Béthune, vol. cot. 9299.

ces matins on vous tirera le roi de dessous l'aile. On l'anime contre vos créatures premièrement, et puis ensuite on l'animera contre vous : votre autorité n'est que précaire ; elle cessera lorsque le roi ne le voudra plus, et on l'induira pied à pied à ne plus le vouloir[1]. » La reine-mère ne répondait à ces plaintes qu'en prenant ses précautions pour s'assurer une retraite ; elle fit demander au pape Paul V de lui vendre l'usufruit du duché de Ferrare, sa vie durant. Le maréchal d'Ancre ne se séparait point de Marie ; il sollicitait l'ambassade de Rome ; il proposa même d'acquérir la principauté de Montbéliard, au cas où il serait forcé de quitter les affaires de France : plus tard il parvint à redonner de la résolution à la reine, par le déploiement inattendu de grandes forces militaires qui arrivaient de tous côtés[2].

Les pamphlets dénonçaient cette conduite du maréchal d'Ancre remplissant la France d'archers italiens, d'arquebusiers belges, de Suisses, vieux routiers qui dévastaient les

1 Mémoires de Bassompierre, t. II, année 1617.

2 Histoire de la mère et du fils, 1617. — Amsterdam, 1730.

provinces : « Faut-il, disaient-ils, que cet étranger, qui s'est gorgé des biens du roi, de la substance des François, lequel étoit si misérable lorsqu'il vint en France qu'il n'avoit pas le moyen d'entretenir un laquais, se vante maintenant de soudoyer sept mille hommes de guerre pour le service de Sa Majesté et qu'il leur dise : « En me servant vous servez le roi? » On appelle les princes, criminels, s'ils convoquent les amis de la couronne à leur défense; et si le maréchal d'Ancre, étranger, remplit la France d'étrangers, on dit qu'il ne fait que ce qu'il doit; cela lui tourne à gloire. Quelle furieuse autorité cet homme s'est-il donnée sur l'Etat! et quel mal n'en souffre pas le peuple! Il tranche du souverain au préjudice du roi; il dissipe ses finances, usurpe ses provinces, se saisit de ses villes, les fortifie, dresse des citadelles, gourmande les parlemens, dépossède les officiers à sa fantaisie, opprime le peuple, et foule aux pieds les lois divines et humaines. La France a vu d'autres étrangers maréchaux de France, mais quels? de très-grands hommes de maison, de vertus et de mérite : des Trivulce, des Strozzi et des Ornano. Et qui est celui d'entre eux qui

n'ait bien mérité de l'Etat? qui n'ait exposé sa vie pour la grandeur de cette couronne? Voudroit-on mettre le marquis d'Ancre en parallèle avec ces héros? Voudroit-on que le siége de Clermont fût comparé aux siéges du Piémont et d'Italie? et que la cagade d'Amiens fût aussi honorable que les batailles rangées où les autres se sont trouvés, que les journées où ils ont paru, où ils se sont signalés[1]?» A tous ces pamphlets le maréchal d'Ancre répondait par des bulletins qu'il faisait répandre dans Paris sur les grands succès que les armées du roi obtenaient contre les princes. Ces succès lui avaient rendu tout courage; il convoitait d'avance l'épée de connétable; déployant ses pompes à la cour, ses gardes ne l'abandonnaient jamais. Affable et poli, il pressait les mains des gentilshommes et leur disait en son langage italien : « Aimez-moi, monsiour, je vous ferai favour; car je ferai mangier les doigts à ceux qui contrarieront mes volontés. » Cet appareil était capable de blesser le roi, vivement excité

1 « Le fidèle serviteur du roi, à l'encontre des conseils perfides et machinations détestables de Conchine et ses adhérens. » — Paris, 1617, in-12.

par le conseil secret. On montra à Louis XIII des lettres du maréchal qui découvraient ses projets pour se perpétuer dans la connétablie de France : que n'avait-il pas fait dans son gouvernement de Normandie? On rapportait qu'il avait exigé de tous les capitaines des diverses places le serment spécial de lui obéir en tout et envers tous, sans en excepter même le cas des mandemens du roi et lettres scellées : n'était-ce pas ici un crime de haute trahison qu'il fallait punir violemment? Le roi cependant hésita encore pour se résoudre à cet acte d'énergie : « Avant que je fasse arrêter cet homme, dit-il, prenez bien vos précautions et l'advis des gens prudens : si vous faites quelque chose contre lui, ne le manquez pas[1]! »

Ces précautions étaient prises; Luynes et les agens intimes du conseil délibérèrent d'abord s'il fallait seulement arrêter le maréchal d'Ancre ou aller droit à sa mort. Ce dernier parti fut adopté. Les pouvoirs faibles n'ont d'autre manière de se montrer que la violence; ils tuent

1 *Histoire de la mère et du fils*, ann. 1617. — Amsterdam, 1730.

pour s'éviter tous les soucis de la prudence ou de la justice. C'est ainsi qu'on avait agi envers le grand Henri de Guise : en arrêtant un chef de parti, on l'irrite; on ne finit rien : l'assassinat dans les esprits timides est une solution au moins momentanée. Le conseil du roi se décida donc à la mort; et tout de suite Luynes s'en ouvrit à Nicolas de l'Hôpital, baron de Vitry, capitaine des gardes-du-corps, homme intrépide, profondément haineux, et qui voyait avec mépris le bâton de maréchal de France dans les mains de l'Italien Concini. Ce n'était pas petite chose que d'attaquer le maréchal d'Ancre toujours suivi de quelques uns de ces gentilshommes soldés qui gardaient sa personne. Luynes s'adressa donc à Vitry au nom du roi : « La reconnoissance du prince seroit infinie; c'étoit un service immense qu'on exigeoit de lui »; et pour que rien ne transpirât, on exigea du baron de Vitry le serment sur sa foi et son épée qu'il ne révèlerait ce qu'il voyait et entendait à qui que ce soit au monde. On lui indiqua rendez-vous la nuit aux Tuileries, afin de lui communiquer en détail le plan formé pour

se débarrasser de la tyrannie du maréchal d'Ancre.

Il était onze heures et demie environ du soir lorsque les portes des Tuileries s'ouvrirent pour y recevoir Vitry, un peu étonné de ne trouver là que des hommes d'un rang inférieur, tels que Tronçon, Marsillac, Deagent, simple commis aux finances. Il y avait même un jardinier du château qui paraissait avoir de l'influence et parlait hautement sur la nécessité d'attaquer le Florentin. Le but des conjurés était complexe : secouer le pouvoir du maréchal d'Ancre et frapper l'administration de la reine. « Baron de Vitry, lui dit Luynes, je vous promets le bâton de maréchal de France si vous arrêtez Concini vif ou mort : si celui-ci se met en défense, le roi vous autorise à le tuer sur-le-champ : des précautions, et l'affaire réussira. » Le baron de Vitry hésita quelques instans quand il vit les ordres du roi émanés d'une pareille source ; mais il savait que ces hommes avaient toute la confiance du jeune prince. Il n'ignorait pas non plus la haine que le roi avait conçue pour le favori de sa mère ; l'en délivrer, c'était donc un service, et Vitry s'y détermina.

Il ne s'ouvrit qu'à de simples parens; car c'était une affaire très-périlleuse au moment où le maréchal d'Ancre venait d'atteindre le but que se proposait la reine; il avait vaincu les hauts vassaux de la couronne. Les conjurés furent Du Hallier frère de Vitry, Perçan son beau-frère, Bournonville, Guychaumont et Rigaud, tous trois ses parens et braves gentilshommes. Ils durent se rendre au Louvre avec des pistolets cachés sous leur manteau et attaquer de vive force le maréchal et ses gardes. Les conciliabules se tenaient chaque jour aux Tuileries ou au Louvre; le roi s'enfermait avec les conjurés dans la petite galerie qui longe la rivière. C'est là que se trouva d'Ornano, colonel des gardes corses [1]; tous étaient pêle-mêle avec le roi, sans distinction. De Luynes, s'adressant au colonel, lui dit : « M. d'Ornano, vous devriez seconder le roi en cette circonstance. » Mais celui-ci, tout en promettant le secret, s'indigna de ce qu'on voulait ainsi souiller la maison royale d'un si effroyable attentat. On tremblait devant la résolution; si bien que,

1 Vie manuscrite du maréchal d'Ornano, 1617.

le 23 avril, le maréchal étant venu au Louvre, on le laissa sortir paisiblement sans oser attenter à sa vie : « La difficulté de l'exécution étoit premièrement pour la grande suite de seigneurs qui accompagnoient toujours ledit maréchal, outre ses domestiques, avec douze de ses gardes qui étoient soldats de main avec l'épée, âgés de trente-cinq à quarante ans, vêtus de ses couleurs, le manteau boutonné et la chausse orangée, garnie de passemens de noir et jaune doré, et les boutons de même couleur; lesquels soldats, soit qu'il fût en carrosse ou à pied, se tenoient près de lui; secondement, du lieu où se feroit l'arrêt; et troisièmement, de savoir l'heure et le temps qu'il viendroit au Louvre. On avisa que l'arrêt ne se pouvoit mieux faire qu'entre la grande porte de devant le Louvre et la cour où le passage est long et assez étroit quand on a passé le pont-levis. Or le maréchal d'Ancre étoit logé en son petit logis près les murailles de l'enclos du Louvre, hors le château du côté de la Seine. Quelques jours se passèrent entre la résolution prise de l'arrêter et l'exécution de l'arrêt. Un jour il prenoit purgation, l'autre il ne sortoit de son ca-

binet; s'il y avoit de la crainte que l'entreprise fût découverte, il est aisé à juger. La dispute que sa femme et lui eurent durant ce temps-là, avec la demande qu'on lui fit de la réception que lui avoit faite le roi, ont fait croire à plusieurs qu'il avoit eu avis de l'entreprise, mais qu'il avoit eu la créance qu'on ne la pourroit exécuter. Le lundi 24 avril, sur les dix heures du matin, le maréchal d'Ancre étant sorti de son logis, il vint à pied le long des murailles du petit jeu de paume du Louvre, suivi à son accoutumée; la grande porte du Louvre lui fut ouverte et refermée sitôt qu'il fut entré[1]. M. de Vitry, qui étoit à l'entrée de la cour du Louvre avec les siens et ses archers qui le devoient assister, voyant ouvrir la grande porte, demanda qui entroit; on lui vint dire que c'étoit le maréchal d'Ancre; aussitôt il s'avance assisté des siens et de ses archers armés de leurs pistolets pour aller à sa rencontre, et, l'abordant à l'entrée du pont-dormant, il lui dit en lui présentant son bâton : « Je vous arrête au nom

1 Mémoires manuscrits du marquis de Fontenay-Mareuil, 1617.

du roi.» A cette parole le maréchal, se retirant comme pour vouloir résister, dit : «Moi!» ce que voyant, ceux qui accompagnoient M. de Vitry, ils l'entreprennent de trois coups de pistolet; un lui donne au cœur, l'autre dans la cervelle, et le troisième dans le ventre; ce qui le fit tomber sur son côté gauche roide mort sans dire une parole : tombé, un autre archer lui donna un coup de hallebarde dans le côté, mais il étoit déjà mort. Un seigneur qui étoit près de lui et qui lui parloit, chut aussi de l'autre côté sans être blessé; tous ceux qui l'accompagnoient s'évadèrent, le voyant mort; le bouquet qu'il tenoit et une de ses galoches churent dans le fossé : ce fait, moitié porté, moitié traîné, on le mit dans la petite salle des Portiers; sa belle écharpe, son beau diamant, et ce qu'il avoit de bon sur lui ne demeura guère sans être enlevé. Le bruit de ces trois coups de pistolet mit l'alarme dans le Louvre; les portes furent à l'instant fermées, et ceux qui commandoient aux compagnies du régiment des gardes-françoises les firent ranger sur toutes les avenues du Louvre. Suivant ce qui avoit été délibéré, un cri universel de *vive le roi!* se

répandit par toute la cour du Louvre. Cependant M. de Vitry, montant vers le roi, lui dit qu'il n'avoit pu arrêter vif le maréchal d'Ancre; et Sa Majesté, le recevant de bon œil et l'embrassant, lui dit : « Allez donner ordre que le mal ne soit tombé que sur lui. » Cependant le roi est prié de se montrer par la fenêtre à la noblesse et à ceux qui étoient dans la cour, lesquels désiroient le voir. Il s'y montra le chapeau au poing; ce qui fit recommencer les cris de *vive le roi!* tellement que les seigneurs qui étoient près de Sa Majesté furent contraints de crier par les fenêtres : « Le roi vous remercie[1]. »

Pour dominer l'impression profonde que devait faire dans l'opinion la mort du maréchal d'Ancre, les conjurés firent dresser par quelques hommes dévoués un bel écrit destiné à être lu dans les rues de Paris; il portait le titre de « Discours de la providence de Dieu à la conservation de cet Etat, sur ce qui s'est passé en la personne du maréchal

1 Relation de la mort du maréchal d'Ancre. — Bibliothèque Royale, vol. in-fol., cot. 1111 (fonds de Saint-Victor), Mss. — année 1617.

d'Ancre[1]»; on y expliquoit les causes qui avoient nécessité l'exécution immédiate de Concino. «Le roi, y disoit-on, se résolut d'avoir la raison du maréchal. Le roi étoit seul et sans moyens; il n'avoit que l'ombre et l'image d'un monarque; il n'avoit presque pas un serviteur dans le sein duquel il pût plonger un secret de si haute importance; personne ne l'approchoit qui n'eût été moulé de la main et reçu l'air et la teinture de ses ennemis. Pas une parole ne tomboit de sa bouche qui ne leur fût portée : au contraire le maréchal étoit seul toute la cour. Le roi pourtant eut long-temps ce conseil dans sa pensée : qui le croiroit à cet âge? le secret est la fidèle compagne de la royauté; elle lui a rendu de bons offices. Enfin il le communique à quelques uns de ses plus intimes; il passe et se répand parmi plus de vingt personnes; on est contraint d'en faire part à des âmes perdues, et pourtant ce secret demeura couvert et évite l'oreille de la reine. On s'assure de la personne du maréchal; aucun des siens ne bouge point, quoiqu'il fût fort accompagné.

1 Mss. français, n° 10348, Bibliothèque royale.

On avoit délibéré de le faire arrêter et le remettre à la cour de parlement; mais la contenance de résister que le maréchal fit, donna sujet à ceux qui avoient charge de le prendre, de changer l'ordre qu'ils avoient reçu. Ce coup est vraiment du ciel; cette action est toute étoffée de miracles; et la suite montre que Dieu l'a faite avec la main de ses merveilles, car aussitôt les armes tombent des mains à ceux qui s'étoient éloignés; les flots de cette mer courroucée s'aplatissent; le ciel soupire une riante bonnasse; la Paix, sa chère fille, descend du sein de Dieu pour rassurer l'horizon de la terre des gais rayons de sa face; et comme cet ennemi du royaume étoit l'esprit qui agitoit le fantôme de la guerre, incontinent qu'il est mort, il s'évanouit; les princes viennent porter leurs armes aux pieds du roi, sans traité, sans gage que sa propre parole. Ce jour doit faire voir à Sa Majesté le premier jour de son règne et de son mariage avec son auguste couronne; et ce jour sera le plus beau, le plus blanc et le plus serein qui luisît jamais sur cet Etat. »

Ainsi devait être justifié par les conjurés, le meurtre si hardi commis sur le maréchal

d'Ancre, véritable révolution du palais. Le roi avait suivi l'impulsion de son favori de Luynes; et celui-ci était non seulement l'instrument de sa propre puissance, mais encore la main de la fédération provinciale qui triomphait avec lui. La mort du maréchal d'Ancre finissait la guerre engagée hautement avec la féodalité. Les princes du sang ne craignaient pas de Luynes; c'était un des leurs; sa présence au conseil leur assurait la paisible possession de leurs gouvernemens, la jouissance de leurs droits. Le maréchal d'Ancre périssait à une œuvre très-difficile : il était ambitieux, avide; mais cette ambition allait à un but, la concentration du pouvoir, l'unité royale; sauf ensuite à l'exercer à son profit. Ce ne fut pas seulement un favori remplaçant un favori, mais un système opposé à un système, que cet avènement de Luynes comme chef du conseil. La guerre civile fut un moment suspendue, parce qu'elle n'avait plus d'objet. Le roi fut émancipé; mais le principe royal, la force de la couronne, subit un échec profond : le territoire fut encore morcelé; la fédération provinciale triomphante, il fut nécessaire de livrer une nouvelle bataille sous

Richelieu. Le maréchal d'Ancre mit trop de légèreté dans la mission qu'il s'était donnée; il avait trop de mépris pour ses ennemis, trop de négligence pour les grandes affaires; il ne se réveilla qu'aux derniers momens, et alors le temps était passé!

CHAPITRE XXV.

RÉACTION CONTRE LE SYSTÈME DU MARÉCHAL D'ANCRE. — EXIL DE MARIE DE MÉDICIS.

Le roi après l'assassinat du maréchal. — Nouvelle organisation du conseil. — Impression produite par l'événement. — Mesures de sûreté. — Vengeances des valets contre le maréchal d'Ancre. — Exil de Marie de Médicis.

1617.

L'ASSASSINAT du maréchal d'Ancre était une véritable exécution militaire dont les résultats paraissaient chanceux. Les frères de Luynes avaient tous montré une grande activité d'esprit, et Vitry s'était comporté avec une telle

énergie qu'on pouvait dire que la victoire était due à eux seuls. Le maréchal d'Ancre exerçait une grande puissance sur le palais, de sorte qu'on ne put croire sur-le-champ à la triste destinée qui lui était advenue : on avait entendu des coups de pistolet dans l'escalier du Louvre; le bruit courait que le maréchal d'Ancre avait été manqué, et qu'il s'avançait l'épée à la main à la tête de ses gentilshommes pour en finir avec de Luynes et les gens du conseil intime du roi. Le jeune Louis XIII changeait déjà de couleur, lorsque d'Ornano, tout essoufflé, monta vers lui et lui dit : « Sire, le maréchal est tué »; et comme le roi vit de la fenêtre Vitry qui maintenait chacun dans le respect de ses ordres, Louis XIII lui dit avec un ton d'affection : « Je vous remercie, Vitry, je suis maintenant roi. » Puis il parcourait une fenêtre après l'autre, s'écriant partout où il voyait des soldats : « Aux armes! aux armes! compagnons, j'ai besoin de vos bons services [1]. »

La ville en effet était agitée; on s'imaginait

1 *Vie manuscrite du maréchal d'Ornano.* — *Mémoires du marquis de Fontenay Mareuil.* — 1617.

que le roi avait été tué, et on le disait haut dans les rues qui environnaient le Louvre. Il fallait sur-le-champ désabuser le peuple, car il pouvait se livrer à des excès. Le gouverneur de Paris, M. de Liancourt, monta à cheval, se rendit à l'hôtel de la Grève, et bientôt les archers de la Ville se trouvèrent sur toutes les places, déclarant que le roi se portait bien; « parce que le bruit avoit passé comme un éclair par tout Paris, qu'il y avoit du remuement dans le Louvre et que le roi avoit été blessé[1]. » Les échevins, quarteniers, disaient à chacun : « Tranquillisez-vous, bons bourgeois, le maréchal d'Ancre est tué et non notre sire le roi. » Le peuple se montra fort joyeux. « M. d'Ornano ayant eu aussi commandement de se faire suivre et accompagner d'une dizaine d'archers pour en aller avertir la cour de Parlement; il y arriva un peu après que la cour fut levée; mais comme les archers furent entrés dans la grande salle du Palais, tenant hauts leurs pistolets et criant *vive le roi!* il est impossible de décrire la frayeur qui saisit cette multitude de monde qui est d'or-

1 *Mercure de France*, ann. 1617, t. IV.

dinaire entre dix et onze heures du matin en ladite salle. Les plus hardis cherchoient les portes pour fuir; on tomboit les uns sur les autres pour se sauver comme en une prise de ville; une des portes se vit bouchée de corps qui s'étoient entassés les uns sur les autres : M. le premier président étoit lors aux eaux et forêts, où ledit sieur d'Ornano le fut trouver et lui dit ce qui s'étoit passé au Louvre. Ce qu'ayant entendu, il s'y achemina avec deux autres conseillers, là où ils surent du roi même sa volonté[1]. »

Ce bruyant tumulte du palais était parvenu jusqu'aux appartemens de la reine Marie de Médicis : « Que se passe-t-il donc? dit-elle à une de ses femmes; allez donc vous en enquérir »; et celle-ci, apercevant Vitry qui paraissait à la tête des gardes, rangés en bataille dans la cour, s'adressa à lui avec un air d'inquiétude : « M. de Vitry, qu'y a-t-il aujourd'hui dans le palais? — Madame, répondit-il, le maréchal d'Ancre est tué. — Et qui a fait ce beau coup? répliqua la femme. — Moi, reprit durement

1 *Mercure françois*, ann. 1617, tom. IV, édition de 1617.

Vitry, et le roi me l'a commandé. » Voilà que, tout éperdue, elle retourne auprès de Marie de Médicis : « O Madame, dit-elle, M. le maréchal a été tué, et Sa Majesté l'a ainsi voulu. — *Poveretta de mi!* s'écria Marie; j'ai régné sept ans, maintenant je n'aurai plus que les croix et les couronnes du ciel! » Revenant ensuite sur l'imprudence qu'elle avait commise, elle voulut préparer sa réconciliation avec le roi et sauver son pouvoir; elle fit répandre dans le palais des paroles presque approbatrices de l'exécution militaire qui venait d'ensanglanter le cabinet : « Je ne suis pas fâchée que le roi ait fait tuer le maréchal d'Ancre, s'il l'a jugé à propos pour le bien de son Etat; ce qui me fâche seulement, c'est la défiance qu'il m'a témoignée en sa résolution. » Puis, elle se montra dure, impitoyable à l'égard des anciens favoris de son cœur. Comme on lui disait qu'elle devrait annoncer elle-même à la maréchale d'Ancre, son amie, la mort de son mari, elle répondit encore en demi-italien : « J'ai bien autre chose à faire maintenant; si on ne peut dire à la maréchale que son mari est tué, il faut le lui chanter aux oreilles : qu'on ne me parle plus

de ces gens-là; je leur avois dit depuis long-temps qu'ils feroient bien de s'en retourner en Italie[1]. »

Toutes ces duretés de cœur ne profitèrent point à Marie de Médicis, s'imaginant ainsi reconquérir les bonnes grâces de son fils; elle se trompa : les frères Luynes et Vitry s'étaient complètement emparés de la personne royale; et quand la reine envoya Bressieux, son gentilhomme, pour demander la permission de voir son royal fils, Louis XIII répondit avec impatience : « Je suis fort occupé, je suis fort occupé maintenant; ce sera pour une autre fois. Dites de ma part à ma mère que je l'honorerai toujours comme un bon fils; mais je suis roi et je veux gouverner désormais : ajoutez à la reine que je ne veux même pas qu'elle ait d'autres gardes que les miens; faites-lui entendre bien vite mon intention. » Sur-le-champ cela fut exécuté et Vitry alla relever avec les gardes ordinaires les gentilshommes qui surveillaient les appartemens de la reine; la princesse fut

1 *Mémoires de la régence. — Histoire de la mère et du fils*, ann. 1617, tom. II, édit. de 1730, in-12.

confinée dans des salles retirées; personne ne put désormais parvenir jusqu'à elle; quand un de ses favoris ou de ses intimes s'approchait de son appartement, il était arrêté sur le seuil de la porte, et les gardes lui disaient : « Où allez-vous? le roi vous défend d'entrer en ce lieu, car la reine sa mère n'a plus aucun des pouvoirs de Sa Majesté : retirez-vous, retirez-vous »; et peu importait que ce fût un homme ou une femme. Vainement Marie de Médicis fit-elle quelques tentatives nouvelles pour se rapprocher du roi et avoir avec lui une conversation; à la fin le jeune Louis XIII montra une mauvaise humeur véritable et dit : « Que ma mère me laisse tranquille; je ne veux plus qu'elle me parle d'affaires[1]. »

Il fallait cependant organiser un nouveau conseil : pouvait-on compter sur les trois ministres qui avaient été poussés sous l'aile du maréchal d'Ancre et la protection de Marie de Médicis? Richelieu avait bien fait, autant qu'il avait pu, des avances au jeune roi et à de Luynes. Dès l'instant qu'il avait aperçu la ruine

1 *Histoire de la mère et du fils*, 1617, tom. II, 1730.

inévitable du pouvoir de Marie de Médicis, il s'était tourné vers l'autorité naissante pour se maintenir dans son poste de secrétaire d'Etat; mais il fallait, dans une révolution aussi complète, des hommes plus nets et plus dévoués que l'évêque de Luçon. Richelieu, après l'attentat contre le maréchal, s'était porté sur-le-champ à l'appartement du roi; il avait trouvé le jeune Louis, élevé sur son billard qui lui faisait une espèce de trône pour recevoir les nombreux officiers qui accouraient auprès de lui. Les paroles du roi furent dures d'abord : « M. de Luçon, me voilà délivré de votre tyrannie », s'écria le jeune prince; ensuite, radoucissant la voix sur un signe que lui fit M. de Luynes, le roi ajouta : « M. de Luçon, je sais que vous n'avez eu aucune part aux mauvais conseils du maréchal d'Ancre, et que vous m'avez toujours aimé; ainsi je suis résolu de bien vous traiter. » M. de Luynes en effet, qui devait beaucoup aux avis et conseils secrets de Richelieu, prit la parole : « Sire, dit-il, M. l'évêque de Luçon s'est brouillé souvent avec le maréchal d'Ancre; et plusieurs fois il avait demandé à la reine-mère la permission de se re-

tirer, parce qu'il ne pouvait vivre avec le traître Concino.» Richelieu prit avec beaucoup de dignité la défense du maréchal : « J'ai toujours, Sire, désapprouvé sa conduite ; mais je lui dois la justice de dire que je n'ai jamais su qu'il eût de mauvaises volontés contre la personne du roi ; quant à la reine madame votre mère, je n'ai qu'à me louer de ses bontés ; et si je lui ai demandé ma retraite, c'est pour échapper aux soupçons et aux calomnies du maréchal d'Ancre : mes collègues Mangot et Barbin étaient dans les mêmes sentimens que moi. » Alors de Luynes s'approcha de Richelieu et lui dit à l'oreille : « Pardieu ! M. l'évêque, ne vous mêlez donc pas de parler pour Barbin, le roi le trouverait très-mauvais. Allez-vous-en au lieu où sont messieurs du conseil : il faut que quelqu'un vous conduise, car autrement on ne vous laisserait pas entrer.» Et de Luynes donna ordre au capitaine de Vignolles d'accompagner l'évêque de Luçon, et de dire à messieurs du conseil que Richelieu devait y être admis par ordre de Sa Majesté [1].

Ce conseil était tout entier réorganisé. On a

1 *Histoire de la mère et du fils*, tom. II, 1617.

vu que dans la dernière année de l'administration du maréchal d'Ancre, il s'était opéré une révolution ministérielle contre le tiers parti : MM. de Villeroy, Du Vair, de Sillery, Jeannin, avaient été renvoyés des conseils du roi, parce que la reine-mère et le maréchal n'étaient pas sûrs de leur dévouement; et que puisqu'on se jetait dans la violence, il fallait s'y maintenir. Ces ministres furent rappelés quand le maréchal tomba sous les coups de pistolet de Vitry; ils étaient alors rassemblés en conseil, et Vignolles leur annonça que l'évêque de Luçon venait pour assister de la part du roi aux séances du nouveau ministère. Le vieux Villeroy se leva tout colère : « Qu'est-ce que cela signifie? quoi! le principal conseiller du maréchal d'Ancre viendroit dans nos délibérations? Est-ce qu'il est encore secrétaire d'Etat? Quelle place vient-il occuper? est-ce la mienne qu'il veut usurper une seconde fois? » Vignolles rapporta cette réponse à Richelieu; ce ministre dès lors ne put plus se faire illusion; il avait espéré se perpétuer dans le conseil par cette trahison prévoyante qui abandonne une cause perdue pour la cause qui s'élève : c'est la grande erreur

des gens habiles. Une révolution dans les idées en amène de toute nécessité une autre dans les personnes ; les ménagemens ne sont point compris, et quand la victoire est absolue, le changement doit l'être aussi. Le nouveau conseil ne voulut admettre aucun des anciens ministres ; non seulement il ne permit point la rentrée de Richelieu dans son sein, mais encore il humilia autant qu'il le put les ministres de la régente et du maréchal d'Ancre. Mangot, qui était accouru au palais, fut laissé plus mort que vif pendant quatre heures, ayant les sceaux en la main, ne pouvant les rendre au roi ; M. de Luynes les lui fit prendre par un simple secrétaire ; Mangot eut commandement de se retirer en sa maison, et il le fit avec un tel contentement qu'il en pleura de joie, tant il avait peur. Quant au surintendant Barbin, on le traita avec plus de rigueur ; on fit des perquisitions en ses papiers, et le lendemain on l'arrêta pour le mettre à la Bastille sous le crime de péculat et de concussion. Vainement le pauvre ministre dit qu'il n'avait jamais rien fait que par l'ordre de la reine-mère, laquelle avait le légitime gouvernement de l'Etat ; cela ne lui

suffit point, il fallut qu'il subît une longue captivité en la triste prison du faubourg Saint-Antoine.

Le conseil dut veiller à préparer les esprits à la révolution de palais qui venait de s'opérer. Le maréchal d'Ancre était trop puissant pour que l'attentat qui l'avait renversé ne fût pas annoncé à l'intérieur et à l'extérieur; tant de gouverneurs de citadelles étaient à ses dévotions! tant d'agens à l'étranger lui étaient dévoués! On arrêta donc une circulaire du roi, pour être envoyée à tous les gouverneurs de provinces, et dans laquelle on cherchait à expliquer la cause de la mort du maréchal d'Ancre[1]. Tous les griefs y sont exposés avec une

1 A l'extérieur, Louis XIII écrivait à M. de Béthune, le 23 mai : « M. de Béthune, j'ai été bien aise d'apprendre que l'action de la mort du marquis d'Ancre ait été si bien reçue par-delà, et qu'on concevoit de grandes espérances d'utilité publique de la résolution que j'ai prise de prendre en mains le soin de mes affaires; mon oncle le duc de Savoie a voulu s'en conjouir avec moi et le prince de Piémont son fils, par des lettres, desquelles vous aurez ici la réponse pour la leur délivrer, les accompagnant de bonnes paroles et termes convenables pour leur faire bien espérer de la bonne volonté que je leur porte et à toute leur maison, et du désir que j'aurois de pouvoir contribuer utilement à composer les troubles qui les

âcreté de formes et une injustice d'appréciation uniquement destinée à soulever les esprits contre le système politique du maréchal : « Mon cousin, écrivait Louis XIII, je ne doute point que dans le cours des affaires qui se sont passées depuis la mort du roi mon seigneur et père (que Dieu absolve), vous n'ayez facilement remarqué comme le maréchal d'Ancre et sa femme, abusant de mon bas âge, et du pouvoir qu'ils se sont acquis de longue main sur l'esprit de la reine madame ma mère, ont projeté d'usurper toute l'autorité, disposer absolument des affaires de mon État, et m'ôter tous les moyens d'en prendre connaissance; dessein qu'ils ont poussé si avant, qu'il ne m'est jusqu'ici resté que le seul nom de roi, et que c'eût été un crime capital à mes officiers et sujets de me voir en particulier, et m'entretenir de quelques discours sérieux; ce que Dieu, par

travaillent, et leur rétablir un bon repos, maintenant qu'il a plu à Dieu faire cesser les mouvemens survenus en ce royaume, pour lesquels ledit duc m'avoit offert sa personne, de quoi j'ai bien voulu aussi le remercier par la lettre que je vous envoie, vous priant d'accomplir ces offices comme il convient, afin qu'ils soient bien reçus. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9152, fol. 58.

sa toute bonté, m'ayant fait apercevoir et toucher au doigt le péril éminent que ma personne et mon État encourroient dans une si déréglée ambition, si je n'eusse donné quelques témoignages de mon ressentiment et du désir extrême que j'avois d'y apporter l'ordre requis. J'ai été contraint de dissimuler et couvrir, par toutes mes actions extérieures, ce que j'avois de bon à l'intérieur, en attendant qu'il plût à cette même bonté me préparer la voie et l'opportunité d'y remédier. Sur ce, il est arrivé que depuis quelques jours plusieurs personnes de qualité, tant de ma bonne ville de Paris que de divers autres endroits de mon royaume, prenant occasion de l'absence dudit maréchal, qui s'en étoit allé en Normandie, se seroient adressées à la reine madame et mère, et aux ministres que ledit maréchal et sa femme avoient établis, et leur auroient vivement représenté qu'il étoit extrêmement nécessaire de me faire agir promptement et à bon escient en l'administration de mes affaires; autrement, que mon royaume étoit sur le point d'une entière subversion; de quoi ledit maréchal ayant été averti, seroit revenu en grande diligence pour étouffer ces salutaires

propositions. Ce qui étant pleinement venu à ma connoissance, je me suis cejourd'hui résolu de m'assurer de la personne dudit maréchal d'Ancre, ayant commandé au sieur de Vitry de l'arrêter prisonnier dans mon château du Louvre. Ce que voulant exécuter, ledit maréchal d'Ancre, qui était extrêmement accompagné à son accoutumée, ayant voulu faire de la résistance avec ceux de sa suite, il se seroit tiré quelques coups, d'aucun desquels il auroit été porté mort par terre. Ensuite j'ai fait arrêter sa femme, ensemble aucun des susdits ministres, et ai fait supplier la reine madite dame et mère de trouver bon que je prenne désormais en main le gouvernail de mon Etat. De quoi je vous ai bien voulu donner avis, vous priant de faire entendre cette action partout où votre charge s'étend, et ajouter aux raisons dessus dites, celles que votre prudence vous fera juger propres pour contenir un chacun dans les bornes du devoir et de l'obéissance. Cette action a été tellement louée ici que l'on n'entend qu'applaudissemens et bénédictions sur moi ; j'espère qu'il en sera de même partout ailleurs[1]. » La

[1] Lettre du roi aux gouverneurs des provinces, sur la mort

lettre adressée aux parlemens différait peu : le roi y donnait encore des détails sur l'exécution du maréchal d'Ancre, annonçant qu'il

du maréchal d'Ancre, 24 avril 1617. — Louis XIII écrivait au maréchal de Montigny : « Mon cousin, ayant été contraint, pour le bien et repos de mon Etat et sûreté de ma personne, de faire arrêter le maréchal d'Ancre, lequel s'étant mis en défense a été tué. Je vous fais la présente en toute diligence pour vous en donner avis, et vous faire défense d'entreprendre rien que vous n'ayez nouveau commandement de ma part : néanmoins de conserver mon armée en l'état auquel elle est. Et d'autant que je m'assure que vous continuerez à me servir avec la fidélité que vous avez fait par le passé, je ne vous la fais plus longue. » Manuscrit de Béthune, vol. cot. 9299, fol. 34. — Et, le 16 mai 1617, M. de Puysieulx mandait à M. de Béthune, ambassadeur en Italie : « Monsieur, ayant plu au roi nous remettre en nos charges, après la mort de celui qui seul troubloit son Etat, renversoit les lois anciennes et persécutoit les fidèles serviteurs de Sa Majesté établis et éprouvés par le feu roi son père, j'ai estimé vous en devoir faire part pour ce qui me concerne, et vous offrir derechef tout le service que je pourrai vous rendre en cette condition, en laquelle j'espère que par notre mutuelle affection et première correspondance à l'honneur et avantage des affaires et service du roi notre maître, nous pourrons rendre à icelui ce premier lustre terni par la mauvaise conduite du passé et relever la réputation de la France abattue aucunement par les déportemens de ce malheureux. Redoublons donc, monsieur, nos efforts et nos soins pour faire valoir dedans et dehors le royaume celui que Sa Majesté prend pour un effet si louable, afin qu'elle en soit servie utilement et honorablement, et que ce commencement du règne heureux et glorieux puisse être suivi d'effets proportionnés à cette dernière action et à l'expectation d'un chacun. » Manuscrit de Béthune, vol. cot. 9152, fol. 54.

allait prendre la direction des affaires. « A quoi nous espérons, ajoutait-il aux parlemens, que Dieu nous fera d'autant plus volontiers la grace de parvenir, que nos intentions ne buttent qu'à sa gloire et au bien de tous nos sujets. Faites entendre cette action en l'étendue de votre ressort, contenant chacun dans les bornes du devoir et de l'obéissance, et tenant étroitement la main à ce qu'aucuns ne s'émeuvent et que rien n'y trouble le repos que nous désirons être conservé[1]. » Toutes ces mesures du conseil n'avaient qu'un seul but, celui de préparer une transition sans secousses. Les nouveaux ministres voulaient qu'il y eût modification dans les hommes et dans les principes, mais tout cela sans bruit, sans émotion populaire, et surtout en évitant de briser les rapports établis à l'extérieur. Le peuple ne raisonnait point ainsi. On se souvient que quelque valetaille du prince de Condé, des ouvriers de toute espèce, gens pillards et avinés, s'étaient rués sur l'hôtel du maréchal d'Ancre et de ses secrétaires italiens; que là ils avaient dispersé

1 FONTANIEU, portefeuilles, nos 471, 472.

les meubles, fracassé les portes, jeté au vent les papiers; puis le feu avait été essayé aux quatre coins de l'hôtel pour témoigner des ressentimens populaires contre le premier ministre de Marie de Médicis. Ce désordre ne partait pas de la masse du peuple; la bourgeoisie surtout n'était point haineuse contre le maréchal, excepté la faction du cordonnier Picard, cette multitude affamée de désordres qui suivait le tribun des halles et des marchés. C'était assez pour troubler Paris dans un moment d'effervescence; et d'ailleurs le nouveau conseil, pour établir son pouvoir, paraissait aise d'envenimer les haines qu'avait excitées le maréchal d'Ancre. Quand donc ce peuple apprit sa mort, il murmura tout haut, et aux cris de *vive le roi!* il mêla des expressions d'atroces vengeances contre le favori de Marie de Médicis. Après l'exécution, le cadavre du maréchal d'Ancre avait été jeté, couvert d'un mauvais manteau, dans le petit jeu de paume du Louvre, la face découverte, et l'on avait mis sur sa poitrine ce seul écriteau : *traître au roi.* On délibérait dans le conseil ce qu'on ferait de ce corps inanimé, si on prononcerait arrêt du parlement contre lui, si on le pen-

drait, violet et putride, au gibet et aux fourches patibulaires de Montfaucon. Ceux qui soutenaient cette opinion se proposaient d'abord de faire sanctionner par une cour régulière une exécution qui était un assassinat véritable; je répète qu'il entrait dans leur dessein d'exciter le peuple par l'aspect de l'exécution violente d'un favori détesté. Les parlementaires consultés déclarèrent qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre immédiatement le procès du maréchal d'Ancre, car, en droit, le souverain avait le privilége d'exécuter ceux de ses sujets dont la mort paraissait nécessaire à la sûreté du royaume: maxime pitoyable qui exprimait la peur des parlemens. Il fut aussi établi que le commandement absolu du roi suppléait au défaut de formalités. On suppliait ensuite sa clémence pour que le corps du maréchal pût être enterré à petit bruit, sans l'exposer au gibet, ce qui serait matière à sédition. Cet avis fut adopté, et la nuit, aux flambeaux, le cadavre du maréchal, enveloppé d'un linceul déchiré, fut porté par deux valets du palais, sous la conduite d'un seul prêtre et son clerc, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Le convoi ne

chantait point les psaumes lugubres comme dans les usages des pompes de la mort; il traversa rapidement le petit espace qui séparait la porte de fer du Louvre, de la porte également grillée de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, tant de fois pillée par les Normands. Deux valets du château, armés de pioches, firent un trou profond sous l'orgue; ils enlevèrent le corps, et la bière fut placée vide au-dessus, afin d'empêcher une profanation; puis, ils rescellèrent la pierre avec beaucoup d'art, de sorte qu'il y paraissait à peine, et qu'on n'eût jamais dit qu'un homme eût été récemment enseveli.

Le bas peuple n'avait point renoncé à ses vengeances, excité qu'il était par la faction des princes. Dans les premiers momens d'une révolution, ce qu'il y a de plus difficile à éviter, ce sont les excès. La multitude n'a pas de politique; ses instincts ne la portent point à des ménagemens. Tandis qu'on ensevelissait le malheureux favori, des valets s'étaient rassemblés sur quelques places publiques, et le lendemain, dès la pointe du jour, ils se portèrent en foule devant l'église Saint-Germain. La vieille basi-

lique était silencieuse, car prêtres, clercs, chanoines, étaient sortis, bedeaux en tête, processionnellement le jour de Saint-Marc pour bénir les champs et les récoltes de la terre. Le cri de la populace était toujours *vive le roi!* mais ce cri cachait le dessein de pénétrer dans l'église pour s'emparer du corps du maréchal. Il y avait là environ trois cents laquais du prince de Condé, et la populace animée; ils entrèrent dans l'église en masse, puis ils se mirent à fouiller : « Où est-il donc, ce coyone? » criaient-ils; et vainement ils cherchèrent partout. Cependant ils rencontrèrent là un fossoyeur, et lui dirent : « Bonhomme, toi qui enterres chrétiens en terre sainte au cimetière des Innocens, dis-nous donc où est le corps du Florentin, bougre et occis? » Le fossoyeur leur répondit : « La chose n'est pas difficile; tenez, videz cette tombe, et vous l'y trouverez mangeant la terre! » Et cette multitude se mit en effet à gratter la tombe, les uns avec des pioches, d'autres avec leurs pieds, puis ils trouvèrent la bière tout-à-fait vide, et au-dessous du cercueil le maréchal la tête en bas. « Ce fut alors qu'ils commencèrent, en le tirant, à crier.

« Sors donc, coyone. » L'ayant désenseveli, ils le traînèrent jusqu'au bout du Pont-Neuf, où ils le pendirent par les pieds à une potence qui y avoit été mise l'hiver passé. Ainsi pendu, ils lui coupèrent le nez, les oreilles, les mains et le membre viril; d'autres lui donnèrent des coups d'épées et de bâtons. « On lui arracha la barbe et les cheveux, et après qu'il eut été une demi-heure à cette potence, ils le dépendirent et commencèrent à le traîner par la ville, le frappant de coups de bâtons et criant *vive le roi!* Et si quelqu'un par où ils passoient n'ôtoit son chapeau, ils lui donnoient des coups de bâtons et lui faisoient crier *vive le roi!* Les uns rioient de tout cela; les autres blâmoient cette action, bien qu'ils fussent aises de sa mort et de tout ce qui avoit été fait le jour d'auparavant. Ils le furent ainsi traîner jusque devant la Bastille, ensuite le ramenèrent en l'Université, et de là au faubourg Saint-Germain, où ils commencèrent à le brûler devant sa maison en la rue de Tournon, avec de la paille et quelques fagots, qu'ils avoient pris partout où ils en avoient rencontré. Mais fâchés qu'il ne brûloit à leur fantaisie, ils l'allèrent derechef traîner

jusques au bout du Pont-Neuf, où ils l'avoient premièrement pendu. Ayant contraint les marchands qui avoient du bois sur le port de leur en bailler pour aider à achever de brûler les restes de ce misérable corps, ils abattirent aussi la potence et la mirent au feu. Ils faisoient démasquer et crier *vive le roi!* à toutes les princesses, dames et demoiselles qui passoient par-là en carrosse, et les contraignoient de bailler de l'argent pour avoir du bois : ils en faisaient autant aux princes et seigneurs le chapeau à la main. Il y eut plusieurs personnes de qualité qui y reçurent des coups de bâton pour ne leur vouloir obéir. Enfin, voyant que les os demeuroient trop long-temps à se réduire en cendres, ils les jetèrent dans la rivière. Il s'en vit qui s'estimèrent heureux d'avoir fait brûler devant leur porte, qui une main ou un doigt, et d'autres quelques morceaux de chair, pour l'aller porter dans leurs villages. Il y en eut qui vendirent des rognons de moutons deux quarts d'écus, disant que c'étoient ceux dudit maréchal, tellement qu'il se fût trouvé qu'il en eût bien eu quarante s'ils eussent tous été de

lui. Voilà ce qu'est devenu le corps de ce favori [1]. »

Telle était la populace de Paris dans ses joies cannibales; il fallait bien se garder d'en comprimer l'expression ardente. Richelieu raconte lui-même que, étant monté en son carrosse pour aller rendre une visite au nonce, il se trouva pêle-mêle au milieu de ce peuple furieux; et comme son cocher s'était pris de querelle avec quelques chefs de troupes, parce que ce cocher voulait traverser la foule, l'évêque sortit la tête de la portière et cria de toutes ses forces : *Vive le roi!* saluant le peuple, appelant d'une voix douce les plus irrités, et leur disant : « Vous êtes de bons serviteurs; le roi vous en saura gré. » Ensuite Richelieu se tourna vers son cocher et lui dit à la face : « Tu es un maladroit, une méchante créature de blesser ainsi tant de braves gens dévoués à notre seigneur le roi Louis XIII. » L'évêque de Luçon ne

1 « *La divine vengeance sur la mort du marquis d'Ancre, pour servir d'exemple à tous ceux qui entreprennent contre l'autorité du roi.* Paris, 1617, in-8°. — *Voyez* aussi le manuscrit, bibliothèque royale, cot. 1111 (fonds de Saint-Victor, déjà cité).

dissimula point sa peur en entrant dans l'hôtel du nonce du pape : « Monseigneur, c'en étoit fait de moi! s'écria-t-il, s'ils m'eussent reconnu pour le collègue du pauvre maréchal et le serviteur de la reine. »

Cette reine, Marie de Médicis, était toujours comme captive dans son appartement du Louvre; plusieurs fois elle avait demandé à voir le roi son fils, mais inutilement. Pour la réduire tout-à-fait à se tenir en ses appartemens, on coupa le pont qui la séparait de son jardin des Tuileries; les portes furent murées; une seule resta ouverte, celle des gardes, et deux huissiers furent préposés pour ne laisser entrer dans son appartement que les personnes officiellement désignées par le roi. A chaque moment on interrompait son repos; sous le moindre prétexte on faisait des visites jusque dans sa chambre à coucher. Un jour Vitry entra subitement dans l'appartement de la reine et lui dit : « Madame, vous avez de la poudre cachée sous le lit; car on sait vos mauvais desseins sur le roi, et vous voulez le faire périr. » Marie de Médicis pleurait, enrageait, priant qu'on lui laissât voir le roi son seigneur.

Ce que désiraient de Luynes et les féodaux, c'était de contraindre Marie à quitter la cour, à demander elle-même son exil en quelque ville éloignée : tant que la reine-mère resterait au Louvre, on craignait ces retours d'autorité et de fortune, qui auraient encore agenouillé Louis XIII devant sa mère. La révolution eût été tout-à-fait manquée; on redoubla d'efforts, et Marie de Médicis, désespérée, sollicita la permission de se retirer à Monceaux. « A Monceaux! répondit le négociateur, c'est trop près. — Eh bien, si vous voulez, j'irai à Moulins, ville isolée, qui fait partie de mon douaire! » Alors s'engagea une correspondance entre elle et son fils : « Moulins a un bien mauvais château, dit la reine dans une de ses lettres; il a besoin d'être réparé : veut-on me permettre d'aller à Blois? » Et la chose fut ainsi arrêtée : on accorda à la princesse tous les revenus de ses domaines; elle put se faire accompagner dans son exil de toutes les personnes qu'elle affectionnait, pourvu qu'elles fussent agréées par le roi : « Me donnera-t-on Barbini? s'écria-t-elle en demi-italien. — Nous verrons, fut-il répondu par les conseillers; le point est

délicat. — Je veux voir mon fils avant mon partement, ajouta Marie dans un autre mémoire. — Oui, sans doute, fut-il répondu, pourvu que ce soit quelques heures seulement avant votre départ, et que les demandes et les réponses soient soumises et discutées d'avance dans le conseil[1]. » Tout cela fut ainsi réglé comme pour une véritable négociation diplomatique.

C'était le 4 mai[2]; les mulets et équipages de route étaient réunis dans la cour du Louvre, la litière de la reine tout ouverte : le soleil brillait d'un grand éclat, et rien ne pouvait s'opposer au départ. Alors on permit à tous les gentilshommes, aux différentes corporations, de venir présenter leurs adieux à la reine; elle les reçut le visage un peu rouge, les yeux altérés, et cherchant à déguiser sous la modération de ses paroles les vives douleurs qu'elle éprouvait : « J'ignore, dit-elle, si mes actions ont dé-

1 *Mercure de France*, ann. 1617. — *Histoire de la mère et du fils*, tom. II. Amsterdam, 1730.

2 Comparez pour les détails de ce premier exil de la reine-mère, la narration du *Mercure de France*, tom. IV, avec « le récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril, jusqu'au départ de la reine mère du roi. » Bibliothèque royale, manuscrit fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 2.

plu au roi mon fils, et si elles lui déplaisent, elles me sont odieuses aussi. J'espère qu'il connoîtra un jour qu'elles lui ont été utiles. Quant au pauvre Concino, je plains son âme et la forme qu'on a fait prendre au roi pour l'en délivrer. Pour les affaires, il y a long-temps, ajouta la reine avec colère, que j'avois prié le roi mon fils de m'en débarrasser. » Marie fit signe à M. de Brienne de s'approcher : « Brienne, j'espère que vous me ferez avoir réponse des lettres que j'écrirai au roi; car je pense que vous me considérerez toujours comme la mère de votre roi et la veuve de celui qui l'a été. » Et la reine s'assit, car on annonçait alors, en ouvrant les portes à deux battans, le jeune Louis XIII. Il était vêtu avec beaucoup de soin, d'un pourpoint blanc, sa chausse d'écarlate et la botte à la jambe; et il tenait par la main Albert de Luynes, qui paraissait son guide et son conseil. Sitôt que la reine le vit venir, elle fondit en larmes, porta son mouchoir aux yeux qu'elle cachait déjà sous son éventail violemment agité; elle prit son fils, et le conduisit dans une embrasure des larges croisées du Louvre : là, Louis XIII, qui avait sa leçon toute

faite, lui dit : « Madame, je viens ici pour vous dire adieu, et vous assurer que j'aurai soin de vous comme de ma mère ; j'ai désiré de vous soulager de la peine que vous preniez en mes affaires. C'est ma résolution de ne souffrir plus qu'autre que moi commande en mon royaume. J'ai donné ordre à ce qui est nécessaire pour votre voyage, et commandé à La Curée de vous accompagner : vous aurez de mes nouvelles étant arrivée à Blois. Adieu, Madame. » Et la reine, l'arrêtant par une grande révérence, lui dit : « Monsieur, je suis fâchée de n'avoir pas gouverné votre Etat, pendant ma régence et mon administration, plus à votre gré ; j'y ai néanmoins apporté toute la peine et le soin qui m'a été possible ; et vous supplie me tenir toujours pour votre très-humble et très-obéissante mère et servante. » Le roi ne répliqua rien ; et sa mère, continuant toujours : « Monsieur, trouvez-vous bon que j'aille à Blois ou à Moulins? — Madame, vous pouvez aller partout où vous voudrez. — Monsieur, je m'en vais : je vous demande une grâce en partant ; me la refuserez-vous ? Rendez-moi Barbini, mon intendant ; je crois que vous n'avez pas dessein de vous en

servir. — Barbini!» dit le roi en la regardant fixement sans lui répondre, car il ne s'attendait pas à une conversation entière avec sa mère, et son conseil n'avait rien délibéré là-dessus. « Monsieur, continua la reine, ne me refusez pas cette seule demande que je vous fais ; peut-être c'est la dernière. » Et le jeune roi continuait à la regarder sans lui répondre. Désespérée de ne pouvoir obtenir ce qu'elle demandait, la reine dit, d'une voix faible : « Or sus », comme pour prendre congé; puis elle salua et baisa son fils sur les deux joues : le roi, sans y prendre garde, lui tourna le dos et sortit de l'appartement[1]. Alors de Luynes, s'inclinant respectueusement, porta ses lèvres au bas de la robe de la reine-mère; et quand il eut accompli ce devoir, Marie lui dit : « De Luynes, j'ai supplié mon fils de me rendre Barbini; je vous prie de me faire le singulier plaisir de l'engager à m'accorder cette grâce, qui n'est pas si im-

1 « Sa Majesté remontée en sa chambre, passa en celle de sa femme, et dîna avec elle d'un visage si content et si royal, que jamais on ne l'avoit vu en si belle humeur. » Bibliothèque royale, manuscrit fonds de Sait-Germain, cot. 699 (manuscrit déjà cité).

portante qu'on puisse me la refuser. » De Luynes allait répondre, lorsqu'on entendit dans la pièce voisine la voix du roi qui s'écriait : « Albert, Albert ! Luynes, Luynes ! » et le favori quitta brusquement la reine-mère pour se rendre aux ordres du jeune roi. Marie de Médicis tomba presque évanouie sur son fauteuil, pleurant amèrement, tandis qu'autour d'elle il n'y avait que sanglots et larmes de désespoir. Marie se releva ; elle descendit à pas précipités les grands escaliers du Louvre jusque dans la cour où se trouvaient tous les bagages du départ ; elle monta en sa litière, suivie de quelques dames, d'une escorte nombreuse, sous les ordres du sieur de La Curée. Le cortége s'achemina tout le long de la rivière jusqu'au Pont-Neuf, que la reine traversa, saluant des yeux la statue de Henri IV, qu'on venait d'ébaucher sur les marbres envoyés par les Médicis[1]. Au même moment il y avait

1 « Ladite dame reine-mère sortit de Paris fort accompagnée ; elle avoit tous ses officiers et son train ordinaire, la compagnie de ses gardes et les chevau-légers du roi. Toutes les princesses et dames de la cour, et grande quantité de celles de la ville l'ont conduite deux ou trois lieues ; les rues de Paris étoient couvertes de peuple pour la voir passer. » — Manuscrit fonds de Saint-Germain, cot. 699.

à un des balcons du Louvre quatre personnes très-attentives à suivre la marche du cortége et à le voir défiler sur le Pont-Neuf : la première, c'était le jeune roi lui-même qui plaisantait sur les diverses armoiries et plumes des dames de la reine, sans exprimer la moindre douleur ni les moindres regrets[1]; les trois autres étaient les frères de Luynes, plus graves, et qui remontraient au roi la nécessité de briser la pe-

1 Louis XIII écrivit à M. de Béthune, ambassadeur en Italie, le 8 mai 1617, sur le départ de la reine sa mère : « M. de Béthune, depuis ma dernière lettre, la reine ma mère a désiré partir d'ici et se retirer à Blois, pour quelque temps s'éloigner du soin et de la conduite des affaires; et combien que j'eusse grandement désiré la retenir auprès de moi pour être toujours fortifié de son assistance et de ses prudens conseils en toutes choses, toutefois j'ai voulu préférer son contentement au besoin de sa présence, de façon qu'après notre entrevue et lui avoir rendu tous les honneurs et respect que je lui dois par nature et par ses bienfaits, elle est partie le 3e de ce mois, et s'est acheminée en ladite ville, à mon extrême regret et déplaisir de voir qu'elle soit maintenant absente et éloignée, et que je sois privé de ses bons et salutaires conseils; mais j'espère que cela ne durera pas, ce que j'attends avec passion et affection. Cependant elle sera honorée, révérée et obéie en toutes occurrences comme ma propre personne, ce que vous ferez entendre à mon frère le duc de Savoie, et autres que besoin sera. Dès le lendemain de son départ, tous ces princes contre lesquels nous étions armés se sont rendus auprès de moi après avoir licencié les gens de guerre qu'ils avoient levés; ils promettent de

sante autorité de sa mère; et le roi, interrompant Albert, lui dit : « De Luynes, allons, mes pies-grièches! mes faucons! je veux aller chasser au bois de Vincennes. » Ainsi, quand la reine sortait par la barrière d'Enfer, son jeune fils, dans un brillant équipage, prenait la route du vieux donjon, antique demeure de saint Louis!

se rendre dignes de ma bienveillance par leur obéissance et fidélité; suivant cela j'ai fait séparer les armées que j'avois assemblées, à quoi nous travaillons vivement pour décharger mon peuple et ma bourse de l'oppression et dépense desdites armées. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8152, fol. 52.

CHAPITRE XXVI.

PROCÈS ET CONDAMNATION DE LA MARÉCHALE D'ANCRE. — POUVOIR DES PRINCES ET FÉODAUX.

Poursuites contre la maréchale d'Ancre. — Traité avec la haute féodalité. — Procédures et jugement de la maréchale. — Pamphlets et mouvemens de l'opinion publique.

1617.

Le cadavre du maréchal d'Ancre était livré aux cruelles exécutions de la multitude, et Marie de Médicis partait pour l'exil! La révolution était complète dans le palais; le conseil n'était plus composé des mêmes élémens; les

menées des amis de la reine n'étaient plus redoutables. Cela devait suffire au parti victorieux; mais quand une opinion triomphe, elle se manifeste, non seulement par la chute de ce qui était, mais encore par d'implacables poursuites contre tout ce qui avait contribué au régime flétri. La maréchale d'Ancre pouvait-elle être encore redoutable quand la reine sa protectrice allait dans l'exil? Favorite impérieuse, elle était déchue de toute sa force, car Marie de Médicis n'avait plus la puissance en mains. Néanmoins la vengeance du parti de Luynes et des féodaux s'attacha à la personne et à la fortune de Léonora Galigaï : cette personne était odieuse, cette fortune immense, et le système des confiscations permettait aux favoris d'espérer une large part dans les fiefs, les beaux domaines, et même les écus aux armes de France que le couple florentin avait déposés, soit dans les mains des juifs, soit aux banques de Milan, de Rome ou de Florence. On ne craignait pas Léonora Galigaï, mais il fallait justifier la mesure épouvantable prise contre son mari; il fallait, comme pour Coligny après son assassinat, un arrêt du parlement

qui vînt laver ce sang répandu sur les parvis marbrés du Louvre : un arrêt après la mort signifiait que l'assassinat commis était juste et légitime, et qu'il n'était que l'expression d'une vengeance légale exercée par la toute-puissance de la royauté.

Pour atteindre cette condamnation, les prétextes manquaient-ils aux parlementaires? Les époux florentins étaient arrivés à la cour pauvres et à la suite de Marie de Médicis; ils s'étaient enrichis à plusieurs millions pendant les sept années du gouvernement de la reine. Des palais aux armes du maréchal d'Ancre s'élevaient dans plusieurs quartiers de Paris; en diverses provinces de France, Concino possédait des marquisats, de larges fiefs, des manses et des fermes productives. On avait la certitude que sa fortune pécuniaire s'élevait à quinze cents mille escudi de Rome : quels avaient été les élémens de cette fortune? n'étaient-ce pas la sueur du pauvre peuple, les impôts et la vente des charges? n'avait-on pas rançonné la couronne en captivant les faiblesses de Marie de Médicis? Ensuite le besoin de cacher et transporter ses richesses avait obligé le maréchal

d'Ancre et sa femme d'appeler à la cour et dans le vieux Paris ces Juifs si odieux, cette secte proscrite par les vieilles lois et la haine du peuple. Au moyen âge, c'était le Juif qui pressurait les bourgeois, le paysan, le serf, la multitude des métiers et la pauvre marchande des halles ; ils avaient amoncelé dans leurs maisons noircies de la rue des Lombards, de Jérusalem et de la Juiverie, ces gages dont la misère se dépouillait en payant usure au denier cinq, souvent décuplée en l'année.

Comment d'ailleurs expliquer cette merveilleuse fortune des Florentins, si ce n'était par les incantations, les relations avec le sabbat, les diables et les nécromanciens ? On avait vu arriver de toute part des astrologues italiens au bonnet pointu, à la barbe longue et épaisse ; on avait vu la maréchale d'Ancre visiter les observatoires, ces tours des astres où pendant le règne de Catherine de Médicis, Nostradamus, l'astrologue de Salon, avait deviné plus d'une vie sanglante dans les annales de la cour de France. N'était-ce pas un crime de lèse-majesté divine et humaine que de chercher ainsi, dans l'appui des démons, les moyens de

dominer l'imagination et la crédulité de la reine? Ces accusations, toutes aussi absurdes, trouvaient profonde sympathie dans le peuple. Un sorcier était un être immonde, livré au démon, et à qui toutes les calamités étaient attribuées : une comète paraissait-elle flamboyante pour annoncer quelques désastres; un pont croulait-il sous les maisons amoncelées; une famine amaigrissait-elle toute cette multitude rachitique et fièvreuse de la place Maubert ou des Marais à peine desséchés; la peste enlevait-elle procureurs, conseillers, femmes jeunes, clercs de la basoche, chanoines de Notre-Dame; la malle-mort passait-t-elle sa faux sur toutes les conditions comme dans la belle danse macabre, la cause en était à ces maudits sorciers que protégeait le Florentin, à ces Juifs que Notre Seigneur avait flétris du bannissement, et qu'une méchante favorite rappelait pour servir à ses pilleries et incantations.

Tels étaient les griefs populaires contre la maréchale d'Ancre! Le parti triomphant était loin d'en atténuer l'énergie, car il allait profiter des confiscations que le parlement prononcerait sans doute. La maréchale d'Ancre n'avait

pas été la dernière à apprendre la mort violente de son mari; Vitry, qui avait fait l'exécution, se hâta de monter à l'appartement de Léonora, qui précédait celui de la reine, et lui dit d'une voix dure : « J'ai ordre de vous arrêter prisonnière. » La maréchale, par prévoyance de cette brusque visite, avait amoncelé toutes ses pierreries en sa paillasse, pour les dérober aux perquisitions des soldats que Vitry avait envoyés; elle s'était couchée dans son lit, et feignait le sommeil. Les archers la firent lever de force, sans lui permettre de s'habiller. La maréchale d'Ancre, naguère cette puissante favorite, fut conduite avec violence; elle n'avait même pas de bas à ses pieds. Tout fut pillé; elle envoya demander quelque argent à son jeune fils, également en captivité, et cet argent servit à acheter des bas de toile. Quand Léonora traversa le Louvre, des vociférations partirent de toutes parts; elle, ferme, courageuse, ne répondit pas un mot; il ne tomba pas de ses yeux une seule larme : « *Il mio marito a stato massato*, disait-elle en italien, *che il re mi permitte d'uscire de Francia;* mon mari a été tué;

que le roi me permette de sortir de France. » Les choses étaient trop vivement engagées pour que le vœu de la maréchale pût être accompli; de Luynes voulait la confiscation; le peuple la désirait, et une procédure était nécessaire pour justifier l'attentat commis dans le palais du Louvre. Il y avait une véritable réaction contre cette famille florentine; l'enfant de Concini, filleul de Henri IV, à peine âgé de quatorze ans, fut traité dans le palais avec la plus extrême barbarie, et si le marquis de Fiesque ne l'avait pas pris en sa protection, le malheureux enfant fût mort sous les coups de hallebarde des archers commis à sa garde. Le jour où son père fut assassiné, les courtisans firent danser le jeune Concini dans un ballet, parce que, « gracieux enfant avec ses ailes blanches et sa couronne de fleur, il représentoit le petit Cupidon dans les riches prairies de Tempé, au sein de l'île Calypso ou des féeries du palais d'Armide[1]. »

Dans sa prison, la maréchale d'Ancre conserva ce même caractère de fermeté; quand on

[1] *Mercure de France*, tom. IV, ann. 1617.

vint lui dire le triste sort que le peuple faisait à son mari, elle s'écria, pleine de mépris pour lui : « On le traite comme il le mérite ! » voulant indiquer par-là, qu'il n'avait du pouvoir que la fierté et l'orgueil, sans avoir le courage nécessaire pour assurer la victoire. Le parlement informa contre elle et contre la mémoire du maréchal d'Ancre : « Le roi ayant délibéré de faire faire le procès à la mémoire du maréchal d'Ancre, à ladite maréchale et à leurs adhérens, et ce par les formes ordinaires de justice, donna commission à trois conseillers d'Etat et maîtres des requêtes de son hôtel pour informer contre ladite maréchale, ouïr et interroger leurs officiers et domestiques, ce qu'ils commencèrent premièrement à faire dans le Louvre, le 26 avril et autres jours suivans. Le 2e mai elle fut conduite et menée à la Bastille, où ils continuèrent lesdites informations et interrogatoires. Depuis, commission ayant été expédiée et envoyée à messieurs du parlement pour faire et parfaire le procès à la mémoire du maréchal, à la maréchale d'Ancre et adhérens, la maréchale fut, par arrêt du 11 mai, amenée dans un carrosse la nuit suivante, entre le jeudi

et vendredi, de la Bastille en la Conciergerie du Palais, et fut mise dans la chambre qui est sur la salle du commun en la petite cour. Elle fut étonnée de ce changement, et sur ce qu'on ne lui laissa que deux archers du corps pour la garder. Les sieurs Courtin et Deslandes, conseillers de la cour, commissaires députés pour instruire le procès et le mettre en état de juger, travaillèrent aux recollement et confrontation des témoins dans la chambre du greffier de la Conciergerie, où ladite maréchale fut souvent amenée, l'un desdits deux archers allant devant elle et l'autre derrière. Les principales charges qui étoient dans le procès furent recueillies en quatre chefs ou points capitaux : le premier étoit le crime de lèse-majesté divine; le second, celui de lèse-majesté divine et humaine mêlé; le troisième, le crime de lèse-majesté royale; et le quatrième, l'assassinat commis en la personne du sieur de Prouville, sergent-major de la ville d'Amiens.» Ces chefs d'accusation étaient vagues; il n'y avait alors rien de plus partial que l'esprit parlementaire tant vanté; ces Cours de justice étaient comme chargées de légaliser les actes arbitraires de la

volonté royale. L'attitude du parlement sous le vieux régime eut toujours quelque chose d'odieux ; jamais il ne se refusa à un acte de violence ; il fut turbulent ou soumis. On ne peut dire avec quelle complaisance les interrogatoires furent faits ; le procès fut instruit par les conseillers Courtin et Deslandes, par la grand'-chambre, les Tournelles et la chambre de l'édit, toutes réunies. Et que reprocha-t-on à la maréchale ? d'avoir fait venir en France des Juifs, des magiciens, des astrologues et des tireurs d'horoscopes : « N'est-il pas vrai, lui dirent les conseillers, que vous avez en vos cachettes des talismans, des images de cire, symboles et écrits mystérieux ? On a trouvé chez vous l'horoscope des rois et reines de France. N'est-il pas vrai que Montalto, le Juif portugais, vous a dit, méchante femme, que vous étiez ensorcelée dans vos couches ? N'est-il pas vrai que vous avez fait venir moines d'Italie pour exorciser la nuit dans les églises ? N'y avez-vous pas fait tuer un coq, des pigeons, dont le sang et le corps, sacrilége exécrable, devoient servir à votre santé ? » La maréchale garda le silence ou répondit par des négations. « N'est-il pas

vrai, méchante femme, que vous avez jeté un charme sur la reine-mère, pour lui persuader tout ce que vous vouliez? — Ce charme, dit Léonora en son mauvais italien, c'est la supériorité de l'esprit sur une balourde comme la reine; on n'a pas besoin d'être sorcière pour la gouverner. — Et vos richesses, d'où viennent-elles? — Des dons que m'a faits la reine, et auxquels elle a expressément consenti, répondit-elle encore; et puisque Marie avoit l'autorité souveraine, elle a pu me les faire. » Ces réponses fermes ne laissaient pas au parlement des motifs d'une condamnation judiciaire; la Cour fit répandre dans le public une série de griefs qu'on imputait à la maréchale surtout : « En sa maison on n'entendoit que cris et hurlemens, lorsque ladite Galigaï sacrifioit un coq, oblation judaïque et paganique; et quand ladite dame étoit grosse, elle tenoit un coq et une poule ensemble; ladite dame également avoit sur elle diverses étoffes qu'elle se pendoit au cou, à la façon des préservatifs; et quand on avoit pillé sa maison, n'avoit-on pas trouvé une grande image de cire en une bière de verre? Tous ces faits, ajoutait l'instruction, consti-

tuant le crime de lèse-majesté divine, étoient constatés par les dossiers, sous les cotes K, L et G. Le dossier coté F étoit destiné au crime de lèse-majesté humaine; il en résultoit la preuve de la trahison à l'égard de l'étranger, car Conchine avoit fait venir deux mille mousquets, deux mille corcelets, trois cents cuirasses et quinze milliers de poudre, délit irrémissible; et quelles preuves plus décisives pouvoit-on en donner que le témoignage que le roi en a rendu par ses lettres aux gouverneurs des provinces[1]? »

Le parlement suivait avec la plus grande rigueur l'examen de ces futiles accusations; pouvaient-elles en aucun cas entraîner une condamnation capitale? Une opposition assez vive s'était montrée, à la tête de laquelle se plaçait le conseiller Deslandes-Payen, l'un des deux rapporteurs. De Luynes mettait hâte à l'achèvement de ce procès; la confiscation des biens de la maréchale devait en être

1 *Décade du roi Louis le Juste*, par B. Legrain, in-fol. liv. x^me^. Ce curieux recueil contient les détails les plus circonstanciés du procès.

la conséquence, et cette confiscation profiterait largement au nouveau favori. Dix-neuf conseillers assistèrent à l'arrêt. La maréchale, douce et ferme tout à la fois, supplia les magistrats qui avaient quelques griefs contre elle de se déporter, car justice ne s'alliait pas à colère. A toutes les questions elle répondit avec une fermeté, une présence d'esprit qui ébranlèrent quelques âmes indépendantes. Mais de Luynes était là, soutenu par l'opinion populaire qui proscrivait la maréchale. Le 7 juillet au soir, les opinions recueillies furent continuées toute la nuit; enfin, le 8 au matin, l'arrêt fut prêt et rédigé dans la forme suivante : « La Cour a déclaré et déclare Concino-Concini, vivant, marquis d'Ancre, maréchal de France, et Leonora Galligaï sa veuve, criminels de lèse-majesté divine et humaine; et pour réparation, a condamné et condamne la mémoire dudit Concini à perpétuité; et ladite Galligaï, à avoir la tête tranchée sur un échafaud pour cet effet dressé en la place de Grève, son corps et tête brûlés et réduits en cendres; leurs biens féodaux et mouvant de la couronne, réunis et incorporés au domaine; leurs autres fiefs, biens-

meubles et immeubles étant en ce royaume, acquis et confisqués au roi. La Cour a déclaré de plus tous les autres biens par lesdits Concini et Galligaï acquis, tant à Rome, Florence, qu'autres lieux hors le royaume, appartenir au roi, comme provenus des deniers dudit seigneur roi et mal pris au fond de ses finances; à cette fin, le procureur-général du roi fera les diligences nécessaires pour la restitution d'iceux : a déclaré et déclare l'enfant né de leur mariage, ignoble et incapable de tenir offices, états et dignités en ce royaume; ordonne que la maison en laquelle demeuroit ledit défunt, près le Louvre, sera rasée et démolie sous le bon plaisir du roi, et que les biens non mouvant de la couronne seront vendus, et les deniers en provenant avec les autres ci-dessus, déclarés appartenir au roi, mis en ses coffres, pour être employés aux affaires dudit seigneur roi[1]. »

Pour donner un caractère plus politique à cette mesure, le parlement l'étendit à tous les étrangers, « déclarant qu'aucuns d'eux ne pour-

1 Extrait des registres du parlement. — FONTANIEU, portefeuilles, nos 471, 472, 8 juillet 1617.

roient posséder offices en France;» principe toujours renouvelé, mais qui restait sans effet; car la cour n'avait cessé d'être remplie d'Italiens, d'Espagnols, de Corses, lesquels avaient grandi à la guerre et dans les négociations, leur réputation et leur fortune.

Le jour de l'arrêt solennel, la maréchale d'Ancre s'était si bien défendue, elle avait réfuté avec tant de vigueur les absurdes accusations qui pesaient sur elle, que la pauvre femme s'était imaginée qu'elle en serait quitte pour l'exil; Léonora venait de dîner avec beaucoup de gaieté, lorsqu'un huissier de la Cour entra chez elle : « Allons, vous allez sortir aujourd'hui d'ici. — *Io son' felice* », répondit la maréchale, croyant qu'on allait la mettre en liberté. On la conduisit dans la chapelle où, selon l'usage, elle se mit à deux genoux pour entendre sa sentence. Lorsque le greffier Voisin arriva à ces mots : « Ladite Galligaï est condamnée à avoir la tête tranchée sur un échafaud », elle s'écria : « *O mi poveretta!* je suis grosse! je suis grosse! — Vous ne pouvez l'être, continua le greffier Voisin, car il y a plus de deux ans que vous n'avez hanté votre mari; et pourquoi n'en

avez-vous point parlé dans les débats? — Qu'on vérifie, qu'on vérifie »! s'écria la maréchale; et le rapport ne lui fut point favorable, car les matrones déclarèrent qu'elle n'avait aucun symptôme de conception : « Je sais, dit-elle, à qui je dois ma condamnation; au conseiller Courtin, l'un de mes rapporteurs; *rispondera della mia morte a Dio!* » Et le greffier, sans lui répondre, lui dit : « Implorez la miséricorde de ce Dieu pour vos péchés, car vous en avez grand besoin. » Alors la maréchale se confessa dévotement à deux docteurs de Sorbonne, grandement sensés, et de bonne vie, qui durent l'aider à bien mourir : « Il n'en étoit pas besoin, dit un parlementaire tout imbu des préventions de la Cour, car elle se montra fort assurée, et je ne vis jamais personne qui eût un visage plus résolu à la mort. Quand elle sortit de la prison pour monter en la charrette, voyant une si grande affluence de monde, elle s'écria : « Que de peuple pour voir une pauvre affligée! » Et, secouant son pouce sur ses dents de devant : « Je me soucie, dit-elle, aussi peu de la mort que cela. » Ce n'est pas une petite vertu à ceux qui possèdent de grands biens, honneurs et

dignités, de mourir de la sorte, et sans aucun regret! Mais quant à la manière de bien mourir, les docteurs eurent à y travailler, et longuement; car elle ne pouvait dépouiller la haine qu'elle portait au peuple de Paris, qu'elle disait avoir voulu toujours du mal à feu son mari et à elle, par l'envie qu'il portait à leur fortune. Mais enfin ces bons docteurs lui ayant vivement représenté les actions généreuses du Fils de Dieu en sa passion, et qu'ores que ce peuple qu'il avait tant chéri, et auquel il avait tant fait de grâces, exerçât sur lui des félonies enragées, néanmoins il n'eut jamais d'amertume contre lui; au contraire, pria son Père leur pardonner, et réputer leurs actions comme de personnes insensées. Enfin, dis-je, ladite Galligaï, résolue à cette imitation, mourut et constamment et chrétiennement, jusque-là qu'étant prête de monter à l'échafaud, apercevant un gentilhomme qu'elle avait grandement désobligé, la cour étant à Bordeaux, elle lui demanda pardon, puis à tout le peuple en général. Et davantage, elle donna charge à l'un de ces docteurs de se jeter aux pieds de la reine et lui demander pardon pour elle, et en faire autant à l'endroit

de M. de Luynes; ce qui montre le remords qu'elle avoit d'avoir entrepris sur l'autorité de ladite dame reine, et conspiré contre la personne dudit seigneur de Luynes, comme on disoit qu'elle avoit fait[1]. »

L'iniquité était donc consommée! la maréchale d'Ancre tombait victime de la réaction féodale et d'un mouvement populaire. Le parlement s'associait à l'opinion brutale des masses; il servait de ses arrêts une nouvelle révolution, et les sentimens rapaces de tous ces gentilshommes qui visaient à la confiscation des biens et au partage des terres du couple florentin. On se hâta dans mille écrits cruels ou plaisans de flétrir leur mémoire, car il fallait justifier le meurtre de leurs personnes. On eut des déclarations contre « le Ligueur et dénaturé coyoniste. » — « Le Libera grotesque et coyonesque du marquis d'Ancre. » — « La Victoire remportée sur un monstre. » — « La Complainte du gibet de Montfaucon, contre Concino-Coquefredouille, marquis d'Ancre. » — « Son Pour-

1 *Décade du roi Louis le Juste*, par B. Legrain, in-fol. liv. x^me^.

parler aux enfers avec Ravaillac[1]. » Puis, des vers de toute nature sur l'évanouissement de Conchine. Joseph de Bonnefons, lieutenant-général au bailliage de Bar-sur-Seine, s'écriait : « Où est-il ce Conchine, qui conduisoit la françoise machine? Où est ce monstre florentin, cet hydre tant immonde? Ne voyez-vous pas ce corps que le peuple plein d'ire pend, dépend du gibet, traîne, écorche, déchire, tandis que ses membres rôtissans répandent de puantes fumées? Et le ciel en ce beau jour fait bien voir

1 Parmi les pamphlets publiés à cette époque contre le maréchal, nous citerons : « *L'Écho royal des Tuileries au roi*, avec quelques anagrammes sur les très-augustes noms du roi et de la reine. » Paris, Fournier, 1617.

« *La Conjuration de Concino Concini, Florentin, marquis d'Ancre, maréchal de France en* 1617, *et le procès fait à sa femme Léonor Galigaï*, par Michel Thévenin. » Paris, Rocolet, 1717, in-8°.

« *Le Royaliste français respirant son être, que le ligueur et dénaturé coyoniste étouffoit.* » Paris, Perrin, in-8°, 1617.

« *La Voix du Peuple au roi, son prince et son bienfaiteur, au sujet de la mort du maréchal d'Ancre.* »

« *Heureux augures d'un roi, de sa victoire remportée sur un monstre.* » Paris, 1617, in-8° de 15 pages.

« *Le* Libera *grotesque et coyonesque du marquis d'Ancre.* » Paris, 1617.

« *La Complainte du gibet de Montfaucon, sur la mort de Con-*

qu'il approuve le supplice fatal que subit ce pervers[1]. » Il y eut aussi d'autres poésies italienne, latine, toutes destinées à exalter les vengeances du peuple et les actes cruels du

cino coyon, coquefredouille, marquis d'Ancre. » Paris, in-8°, 1617.

« *L'Enterrement, Obsèques et Funérailles de Conchine, maréchal d'Ancre*, dédiés aux conchinistes. » 1617, in-8°.

« *Le Roman de Conchine et de sa femme*, contenant leurs vies, faits et gestes depuis leur arrivée en France jusqu'à l'exécution de leurs personnes. » Paris, 1617, in-8°.

« *L'Entrée et Réception qui a été faite au maréchal d'Ancre aux Enfers*, avec le *Pourparler de Ravaillac avec lui.* » Paris, chez Hameau, 1617, in-8°.

1 « *L'Évanouissement de Conchine*, fait en vers latins et français, par J. de Bonnefons, lieutenant-général au bailliage de Bar-sur-Seine. » Paris, Jean Liber, 1617.

Où est-il maintenant, où est-il ce Conchine
Qui mouvoit à son gré la françoise machine,
Qui d'un horrible effort attiroit des enfers
Nos civiles fureurs et nos tragiques fers;
Ce Conchine, où est-il? où est l'horreur du monde,
Ce monstre floreutin, cet hydre tant immonde,
Qu'on devoit rechasser dans le gouffre infernal
Sans souffrir si long-temps que ce serpent infâme
Empesta notre ciel du souffle de son âme?
N'est-ce point là son corps que le peuple plein d'ire
Pend, dépend du gibet, traîne, écorche, déchire?
Ses membres rôtissans ès forêts allumées,
Répandent çà et là de puantes fumées.
Le ciel par ce beau jour fait bien voir qu'il approuve
Le supplice fatal que ce pervers éprouve.

parlement. Comme dans toutes les réactions, on fut impitoyable pour les vaincus.

En même temps les chefs de la conjuration qui avaient renversé le pouvoir du maréchal d'Ancre au profit de la féodalité, saisissaient les rênes de l'administration publique, et s'adjugeaient les dépouilles ; Vitry était créé maréchal de France, et de Luynes se donnait non seulement les fiefs d'Ancre par la confiscation, mais encore il obtenait du roi la direction suprême du conseil. Il n'y eut plus dès lors d'obstacles à ce que les princes revinssent à Paris reprendre le pouvoir que les époux florentins leur avait enlevé. Condé seul, le roi féodal, encore trop redoutable, fut retenu comme otage. Quelques jours après on proclama suspension d'armes en toutes les provinces ; les ducs de Longueville, de Bouillon, de Nevers, de Guise congédièrent les soudards qui suivaient leurs bannières. Tous les princes arrivèrent à Paris, et un nouveau traité, en leur donnant rémission pour le passé, renouvela les concessions exorbitantes des traités de Sainte-Menehould et de Loudun. « Le roi, disait l'ordonnance, ayant agréable l'obéis-

sance qui lui a été rendue par les princes, seigneurs et gentilshommes qui avoient pris les armes et fait des levées de gens de guerre sans sa permission, lesquels, suivant son commandement, ont licencié tous lesdits gens de guerre, et sont venus trouver Sa Majesté sans aucune capitulation, elle a résolu, pour le soulagement de son peuple, qui est son principal but, de licencier aussi les forces qu'elle avoit assemblées, et de pourvoir à ce que aucune troupe ne tienne plus la campagne, faisant à cette fin très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelle qualité et conditions qu'elles soient, de demeurer en armes sans commission expresse de Sa Majesté; et ordonne pareillement à tous gens de guerre, tant de cheval que de pied, qui, ayant eu commission, ont été licenciés ou reçu commandement de se séparer, qu'ils se retirent en petites troupes de dix hommes au plus, et ne tiennent la campagne, sous peine d'être punis comme désobéissans et perturbateurs du repos public [1]. »

1 Mss. de Béthune, vol. col. 9306, fol. 2

La guerre civile était ainsi à sa fin; l'administration de la régence était perdue; les labeurs de Marie de Médicis pour maintenir l'unité royale avaient été impuissans; la féodalité, avec son système fédératif et ses grands gouvernemens de provinces, revenait triomphante aux acclamations des parlemens et de quelques bourgeois de Paris. La noblesse avait son ministre tout trouvé; de Luynes était auprès du roi; il protégeait le nouvel ordre politique, donnant un libre essor à l'esprit envahisseur des gentilshommes. Au milieu des réjouissances publiques, il y eut encore quelques cris moqueurs; l'esprit royaliste et catholique attaquait avec vivacité l'œuvre accomplie par l'assassinat du maréchal d'Ancre. « On parle du bonheur des Parisiens! Grand bonheur, disait un pamphlet, d'être soumis à mille puissances pour une, à mille bras pour une tête. » Dans le « Discours véritable des propos tenus entre deux marchandes du Palais étant aux étuves près de Saint-Martin-des-Champs », on s'amusait sur le retour de MM. les princes à la cour : « Ma voisine, dit la mercière, que vous en semble? ne devons-nous pas nous réjouir sur

la venue de messieurs les princes à la cour? ce sera maintenant que nos boutiques seront visitées. — Oui, dit la lingère, et j'exposerai quelque petite marchandise que j'ai devant moi. — La moindre offre que font ces messieurs, répond la mercière, est de six pistoles; ils promettent plus souvent qu'ils ne tiennent. A tout prendre, il valoit autant madame la mère et le Conchine de Florence : pistoles pour pistoles, celles d'Italie sont de meilleur aloi [1]. »

Le petit peuple se vengeait ainsi de la domination des grands, qui s'établissait sur la bonne ville de Paris. La plaisanterie piquante et licencieuse poursuivait les mœurs de ces princes qui luttaient sans cesse contre la puissance royale. On aimait l'autorité bourgeoise à Paris; les féodaux ne plaisaient pas plus que les favoris. Le gouvernement municipal par les parlementaires était ce que désiraient le plus les marchands, les métiers, les con-

1 « *Discours véritable des propos tenus entre deux marchandes du Palais, étant aux étuves, près Saint-Nicolas-des-Champs, sur le retour de MM. les princes à la cour.* » Paris, de l'imprimerie d'Antoine Dubrueil, rue Saint-Jacques, au-dessus de Saint-Benoist, à la couronne.

fréries pieuses qui se souvenaient de la Ligue. Il se mêlait un peu de huguenotisme au triomphe de la noblesse ; la réforme était odieuse au peuple de Paris, et la haine qu'inspirait le maréchal d'Ancre n'était pas capable d'étouffer le principe catholique qui dominait encore les masses. Luynes n'était pas plus populaire que Concini ; seulement le peuple saluait le changement, parce qu'il y cherchait une amélioration à son sort et un avenir meilleur.

RÉSUMÉ.

1610 — 1617.

La période désordonnée dont je viens de rassembler les débris est pourtant dominée par un fait unique, la lutte de la régence de Marie de Médicis avec les princes du sang et le haut parti féodal. La réforme du seizième siècle a jeté une grande perturbation dans la société; l'unité catholique qui dominait le moyen âge,

violemment secouée par les idées de la réformation, tombe et s'éparpille sur le sol morcelé. Dans ce chaos, la royauté veut constituer sa propre force, hériter en quelque sorte de la puissance religieuse que la prédication de Luther a brisée. Les événemens de cette époque n'ont donc aucune ressemblance avec les faits qui s'accomplissent du dixième au seizième siècle; c'est une transformation sociale, et comme il arrive toujours, elle s'avance dans le désordre. Les peuples ne passent pas d'une civilisation à une autre sans éprouver d'énergiques secousses; les époques de transition sont bruyantes et fécondes en orages.

Le règne de Henri IV n'avait été paisible que dans les huit dernières années, et encore la fermentation des idées avait été telle, que le roi de France, trempé de sueurs, avait été obligé de chercher dans une guerre européenne une distraction aux troubles inévitables qui menaçaient la fin de son règne. La figure amaigrie et plissée du Béarnais, ses cheveux blanchis avant l'âge, signalaient les soucis de ce laborieux combat contre les factions, dans un royaume à peine pacifié. Tout à coup voilà

que ce roi, si ferme aux mauvais jours, tombe sous le poignard d'un assassin, et la couronne vient reposer sur la tête d'un enfant. Dans cet étonnement des partis, dans cette terreur qui suit une catastrophe, le duc d'Épernon, vieillard d'expérience qui avait passé, sa jeunesse dans les palais efféminés de Henri III et au milieu des rudes guerres de son successeur; ce duc d'Épernon prête sa bonne épée à Marie de Médicis, et impose au parlement rassemblé à la hâte une déclaration de régence. C'est une surprise véritable, un de ces coups d'État qui, dans les premiers momens d'un trouble, décident des formes et de l'esprit d'un gouvernement.

Marie de Médicis est maîtresse de la régence; quand elle a le pouvoir, une révolution s'opère dans l'esprit et la marche du conseil; Henri IV avait maintenu un juste équilibre entre les partis; ses vieilles liaisons avec les huguenots ne lui permettaient pas la persécution; il avait même une prédilection marquée pour les hommes modérés du prêche, et plus d'une fois on l'avait entendu chanter à pleine voix les doux psaumes de Marot, qui se mêlaient aux jeux de

son enfance pendant l'éducation austère de sa mère Jeanne d'Albret. Henri IV avait également une politique extérieure toute tracée; il maintenait la paix européenne ; mais tous ses efforts étaient dirigés vers l'abaissement de cette puissante maison d'Autriche qui avait agité l'époque de la ligue : ses alliances étaient protestantes, soit en Suède, en Hollande, soit en Allemagne et en Angleterre.

La régence de Marie de Médicis modifie cette situation; la reine n'ose point attaquer franchement le parti huguenot qui se lie aux grandes propriétés territoriales ; elle n'ose pas davantage la guerre contre les puissances qui ont adopté la réforme : mais où va-t-elle chercher ses auxiliaires? où sont ses affections, les instincts de sa politique? L'Espagne, la maison d'Autriche, voilà les points d'appui sur lesquels elle base ses relations à l'extérieur. A peine arrivée à la régence, Marie de Médicis fait entrer dans le conseil l'ambassadeur d'Espagne; elle se hâte de réaliser l'union intime des deux couronnes par un mariage. C'est la vieille pensée de la ligue modifiée; une infante régnant à Paris était le

projet de la maison de Guise, vaste conception que Philippe II voulait accomplir. Cette politique était populaire à Paris, où les halles étaient ferventes catholiques, où les souvenirs municipaux de la grande époque religieuse vivaient dans toute leur énergie.

A ce moment le parti huguenot se réveille, et avec ce parti son vieil allié : la féodalité territoriale. L'Europe est tourmentée du désordre jeté dans l'état social par la prédication réformatrice; en Hollande la guerre s'est engagée violemment entre le parti de la haute bourgeoisie sous le prince d'Orange, et le parti populaire sous Barnevelt; il y a des échafauds et du sang répandu. En Angleterre un double système de persécution s'établit contre le puritanisme hardi, et l'Église catholique en pleine révolte. En Allemagne les vieux fermens de l'école anabaptiste s'agitent dans les cités, tandis que le grand dissolvant, la maxime de l'examen, brise l'unité germanique. En France la féodalité se lève; mille projets sont éclos contre l'autorité royale. On rêve déjà les idées d'une fédération républicaine; les gentilshommes appellent un changement de dynastie qui

placerait la couronne sur la tête de leur chef, le prince de Condé; les puritains préparent une forme de gouvernement semblable à la ligue helvétique. Les batailles s'engagent; partout la guerre civile, et au milieu de toutes ces préoccupations, Marie de Médicis dépose le pouvoir dans les mains d'un favori élevé à la plus haute dignité, le maréchal d'Ancre.

Il y a dans la vie et le pouvoir de Concino plusieurs périodes bien distinctes. D'abord il n'est admis à partager l'autorité qu'avec le conseil; dans cette première époque il est soutenu par tout le parti catholique et mitoyen, des ducs d'Épernon, de Guise, des hommes du parlement, tels que le président Jeannin; enfin des négociateurs, tels que Villeroy et Béthune. A mesure que le pouvoir du maréchal d'Ancre grandit, il devient plus exclusif. Concino mettait sa force à l'origine dans l'adhésion du conseil tout entier; maintenant il veut gouverner par lui-même, et depuis que cette prétention se développe, les hommes modérés, les esprits indépendans s'éloignent successivement de lui. Ainsi l'on voit le duc d'Épernon, Villeroy et Jeannin sortir l'un après

l'autre des affaires. Le maréchal d'Ancre dès lors organise son ministère d'hommes tout-à-fait dévoués; il l'épure incessamment; Richelieu, qui partage sa pensée, est fait secrétaire d'État des dépêches. Aux hommes considérables, Concino substitue Mangot, Barbin, et après les avoir faits, il veut les briser encore. Dans ses derniers instans, son pouvoir est tout à la fois violent et inquiet; l'approche de la crise le rend intraitable; il succombe au moment où il est parvenu à son apogée, triste destinée de tous ceux qui exagèrent les conditions de la puissance.

Dans ce conflit, de nombreuses transactions furent essayées; tous ces traités, dans lesquels la couronne s'engage avec les partis, se renouvellent à de courts intervalles, parce qu'ils ne finissent rien; on rassemble les États-Généraux, et chaque opinion blessée proteste contre leurs délibérations. On traite à Sainte-Menehould, à Loudun, et six mois à peine écoulés on reprend les armes pour se jeter dans la guerre civile. C'est que les choses étaient arrivées à leur extrême, parce que les opinions étaient profondément irritées, et qu'il devait

s'ensuivre la ruine des uns ou des autres; les hommes à esprit modéré devaient disparaître de la scène, Marie de Médicis triompher absolument, ou les féodaux arriver à la victoire complète.

Ils l'eurent cette victoire, et alors ils se montrèrent implacables contre tout ce qui avait participé à la régence de Marie de Médicis : le maréchal d'Ancre est assassiné, sa femme condamnée à mort en parlement, et Marie de Médicis part pour Blois. Ce changement a les formes d'un simple mouvement de palais; pourtant c'est une révolution tout entière; les princes captifs, dispersés, reviennent à la cour; le conseil est modifié; et l'évêque de Luçon, Richelieu, si habile à ménager tous les accidens de la politique, est lui-même forcé de s'exiler des affaires. Le maréchal d'Ancre d'ailleurs n'a fait qu'essayer le système que le fier et inflexible évêque développa plus tard. Cette première bataille, engagée contre les princes et les féodaux, n'était-elle pas un prélude aux plus sanglans combats que Richelieu livra à la haute aristocratie? La noblesse est maîtresse de la cour avec de Luynes; Richelieu subit la révo-

lution ; il s'attache pour le moment à la pensée, à la fortune de Marie de Médicis.

Au milieu de tous ces événemens, le jeune Louis XIII n'a point de volonté encore : ce qu'on remarque en lui, c'est une sécheresse de cœur et d'esprit, une indifférence qui le fait obéir à sa mère quand il la craint, et qui le fait se séparer d'elle sans regret quand il la voit tremblante et malheureuse. C'est dans les plaisirs bruyans de la chasse, dans les dissipations solitaires aux grands bois, qu'il cherche quelques distractions à son tempérament maladif. Louis XIII, jeune homme alors, n'a même pas dans son cœur ces orages qui jettent alternativement l'homme dans les passions douces ou violentes ; il est toujours lui-même, froidement insensible à tout ce qui se passe autour de lui ; il ne manque ni de raison, ni de fermeté, mais la tête ne se meut que par le long travail des courtisans qui l'entourent : on a besoin de lui répéter mille calomnies pour le décider à une résolution ; mais lorsqu'il l'a prise il est intraitable, et dans les yeux de sa mère baignés de pleurs, il cherche à pénétrer les sinistres projets qu'on impute à la régente. Aussi quand

l'exil de Marie de Médicis est résolu; Louis XIII résiste à toutes les instances de l'amour maternel qui l'implore!

Au milieu de ces troubles, les générations ne marchent point: j'ai vainement cherché quelques traces d'un esprit philosophique. Le seizième siècle a tout absorbé; les efforts gigantesques se sont épuisés dans l'époque précédente; les questions morales se sont transformées en des querelles de terres et de clochers; la révolution de l'Europe s'est opérée déjà, et il n'en reste plus alors que les éclats que la tempête a dispersés. Les plaies de la civilisation sont saignantes; les guerres se poursuivent avec acharnement; il n'y a nul repos pour les peuples. Toute révolution laisse après elle de longs retentissemens: l'Allemagne, déchirée, va bientôt voir Gustave-Adolphe dans les plaines de Lutzen; la France en a pour un demi-siècle de violentes perturbations; l'Angleterre aura son Charles I^er^ sur l'échafaud et Cromwell au protectorat; l'unité catholique sauve l'Espagne; mais la rivalité territoriale enfante de nouvelles batailles, qui ne se résolvent enfin que par le pacte de famille.

Aucune puissante trace de littérature ne se montre encore; toute la génération est occupée de futiles plaisirs; tout les arts vivent alors d'imitation. On avait naguère les carrousels d'Italie; on emprunte à l'Espagne son théâtre, ses habitudes, ses costumes même. Les mœurs des gentilshommes s'imprègnent de la galanterie castillane, de cette fierté superbe que la misère et les malheurs ne peuvent abaisser. Arrive enfin cette fureur de duels, d'intrigues et d'amoureuses distractions. Les féeries romanesques se mêlent aux vieilles traditions des chevaliers, aux fables du paganisme et aux mystères chrétiens; point de mœurs nationales, point de littérature propre. La classe bourgeoise et parlementaire a cessé de dominer les affaires publiques depuis le règne de Henri IV, car la ligue et ses libertés municipales l'ont épuisée; elle prend quelquefois les armes dans la cité; ses quarteniers la convoquent pour réprimer les émeutes du peuple sous quelque tribun des métiers : mais qu'est devenu ce bon beffroi municipal? qui pourra rendre à la bourgeoisie ces délibérations d'Hôtel-de-Ville, ces assemblées de confréries, ces parloirs communs où

s'agitaient les affaires de la cité? La classe moyenne est pour le moment hors de cause; la lutte est engagée avec la féodalité; la bourgeoisie n'apparaît qu'un moment aux États-Généraux, et s'efface presque aussitôt.

La seconde période qui va s'ouvrir maintenant a des caractères particuliers; il faut suivre l'administration du duc de Luynes jusqu'à cette mort inopinée du favori qui jeta le pouvoir dans les mains de Richelieu.

ce 18 Juin 1851

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XIV.

(Pages 1 à 32.)

COUR DE MARIE DE MÉDICIS. — LES CHEFS DE PARTI.

1614 — 1615.

Le roi majeur. — Le gouverneur Souvré. — Education. — Luynes. — Marie de Médicis. — Le maréchal d'Ancre. — — Galigaï. — Le conseil. — D'Epernon. — Mayenne. — De Guise. — Nevers. — Montmorency. — Malcontens. — Le prince de Condé. — Conti. — Soissons. — Huguenots. — Sully. — Mornay. — Rohan. — Bouillon. — Lesdiguières. — Esprit général de la cour. — Mort de Marguerite de Valois. — Dépêches de l'ambassadeur d'Espagne sur la cour.

CHAPITRE XV.

(Pages 33 à 60.)

LES MALCONTENS. — LE PARLEMENT.

1615.

Situation des princes. — Leur retraite de la cour. — Cahiers des États. — Réponse du roi. — Intervention politique du parlement. — Résistance du conseil. — Rétablissement des droits abolis. — Remontrances des parlemens. — Ducs et pairs. — Pamphlets des malcontens. — Assemblée des princes à Coucy.

CHAPITRE XVI.

(Pages 61 à 87.)

PRÉCAUTIONS POUR LE VOYAGE AUX PYRÉNÉES. — LIGUE ARMÉE DES MALCONTENS.

1615.

Préparatifs du voyage en Guienne. — Lettre du roi au prince de Condé. — Refus du prince. — Mouvemens militaires du maréchal d'Ancre. — Déclaration du roi contre le prince de Condé. — Manifeste du prince. — Armemens. — Assemblée des protestans. — Coup d'État contre le parlement. — Alliance des malcontens et des calvinistes. — Arrêt du parlement contre le prince de

Condé. — Réunion de l'armée des princes. — Réponse du prince de Condé à l'acte du parlement. — Guerre civile.

CHAPITRE XVII.

(Pages 88 à 106.)

VOYAGE DE LA COUR AUX PYRÉNÉES POUR LE MARIAGE.

1615.

Souffrances de l'armée. — Plaintes et chants des gens d'armes. — Levée d'armes des malcontens. — Accord entre les huguenots et les malcontens. — Serment au prince de Condé. — Mesures parlementaires contre le prince. — Manifeste de Condé. — Satires et couplets.

CHAPITRE XVIII.

(Pages 107 à 140.)

NOCES ROYALES. — GUERRE AVEC LA NOBLESSE.

1615.

Séjour de la cour à Bordeaux. — Situation municipale de la ville. — Le Béarn. — Population de Guienne. — Croisades des communes. — Fêtes du mariage de Madame. — Entrevue de la Bidassoa. — Noces royales. — Escarmouchades de la noblesse. — Guerre féodale.

CHAPITRE XIX.

(Pages 141 à 162.)

TRAITÉ AVEC LA HAUTE FÉODALITÉ. — CONVENTION DE LOUDUN.

1615 — 1616.

Départ de Bordeaux. — Médiation du roi d'Angleterre. — Préliminaires du traité. — Suspension d'armes. — Proposition d'arrangemens. — Convention réciproque. — Traité de Loudun. — Edit de Blois.

CHAPITRE XX.

(Pages 163 à 194.)

L'EUROPE CATHOLIQUE. — LA RÉFORMATION. — INTÉRÊTS POLITIQUES.

1614 — 1616.

La Hollande. — Accroissement des Provinces-Unies. — Alliances. — Conquêtes. — Découvertes. — Situation des opinions. — Empire d'Allemagne. — Diète. — Maison d'Autriche. — Électorats. — Villes libres. — Mouvement des esprits. — Suède. — Danemarck. — Angleterre. — Progrès des opinions. — Fiançailles du prince de Galles. — Question de la Savoie. — Venise. — Pacification.

CHAPITRE XXI.

(Pages 195 à 235.)

GOUVERNEMENT DE LA HAUTE FÉODALITÉ. — COUP D'ÉTAT CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ.

1616.

Situation municipale de Paris. — Arrivée de la grande noblesse. — Éloignement du maréchal d'Ancre. — Nouveaux ministres. — Déclaration de Loudun. — Rapprochement de la noblesse et du peuple de Paris. — Tribunitiat du cordonnier Picard. — Le prince de Condé, chef du conseil. — Mécontentemens des féodaux. — Opposition du maréchal d'Ancre. — Projets de la féodalité. — Conjuration pour élever le prince de Condé à la royauté. — Arrestation du prince de Condé.

CHAPITRE XXII.

(Pages 236 à 264.)

NOUVELLE PRISE D'ARMES DE LA FÉODALITÉ, — GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL D'ANCRE.

1616 — 1617.

Tentatives d'un mouvement municipal. — Union commune des grands. — Organisation ministérielle au profit du ma-

réchal d'Ancre. — Adhésion du tiers parti. — Le duc de Nevers se joint aux malcontens. — Mesures contre les gentilshommes. — Actes du parlement contre Condé. — Lâcheté du prince captif. — Manifeste des féodaux ligués. — Murmures des Parisiens. — Proscription du duc de Nevers.

CHAPITRE XXIII.

(Pages 265 à 296.)

LA COUR DE LA JEUNE REINE ANNE D'AUTRICHE. — DÉPÊCHES DU DUC DE MONTELEONE.

1616 — 1617.

Situation de la reine Anne. — Son influence. — Renvoi des filles espagnoles. — Dépêches du duc de Monteleone. — Réponses de Philippe III. — Rapports de l'ambassadeur espagnol et du conseil de la reine. — Jugemens sur l'arrestation du prince de Condé et la prise d'armes des féodaux. — Pressentiment de la chute du maréchal d'Ancre.

CHAPITRE XXIV.

(Pages 297 à 333.)

1617.

GOUVERNEMENT SUPRÊME ET ASSASSINAT DU MARÉCHAL D'ANCRE.

État de la cour de Louis XIII. — Ministère absolu du

maréchal d'Ancre. — Puissance d'Albert de Luynes. — Le peuple de Paris. — Activité du maréchal d'Ancre. — Organisation militaire de son conseil. — Rigueurs contre la désobéissance. — Campagne militaire. — Intelligences de Luynes avec les féodaux. — Préparatifs d'une conjuration contre le maréchal d'Ancre. — Les causes de sa ruine. — Assassinat du maréchal sur le pont du Louvre.

CHAPITRE XXV.

(Pages 334 à 366.)

RÉACTION CONTRE LE SYSTÈME DU MARÉCHAL D'ANCRE. — EXIL DE MARIE DE MÉDICIS.

1617.

Le roi après l'assassinat du maréchal. — Nouvelle organisation du conseil. — Impression produite par l'événement. — Mesures de sûreté. — Vengeances des valets contre le maréchal d'Ancre. — Exil de Marie de Médicis.

CHAPITRE XXVI.

(Pages 367 à 391.)

PROCÈS ET CONDAMNATION DE LA MARÉCHALE D'ANCRE. — CONSTITUTION DU POUVOIR DES FÉODAUX.

1617.

Poursuites contre la maréchale d'Ancre. — Traité avec

la haute féodalité. — Procédures et jugement de la maréchale. — Pamphlets et mouvemens de l'opinion publique

RÉSUMÉ.

(Pages 392 à 403.)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

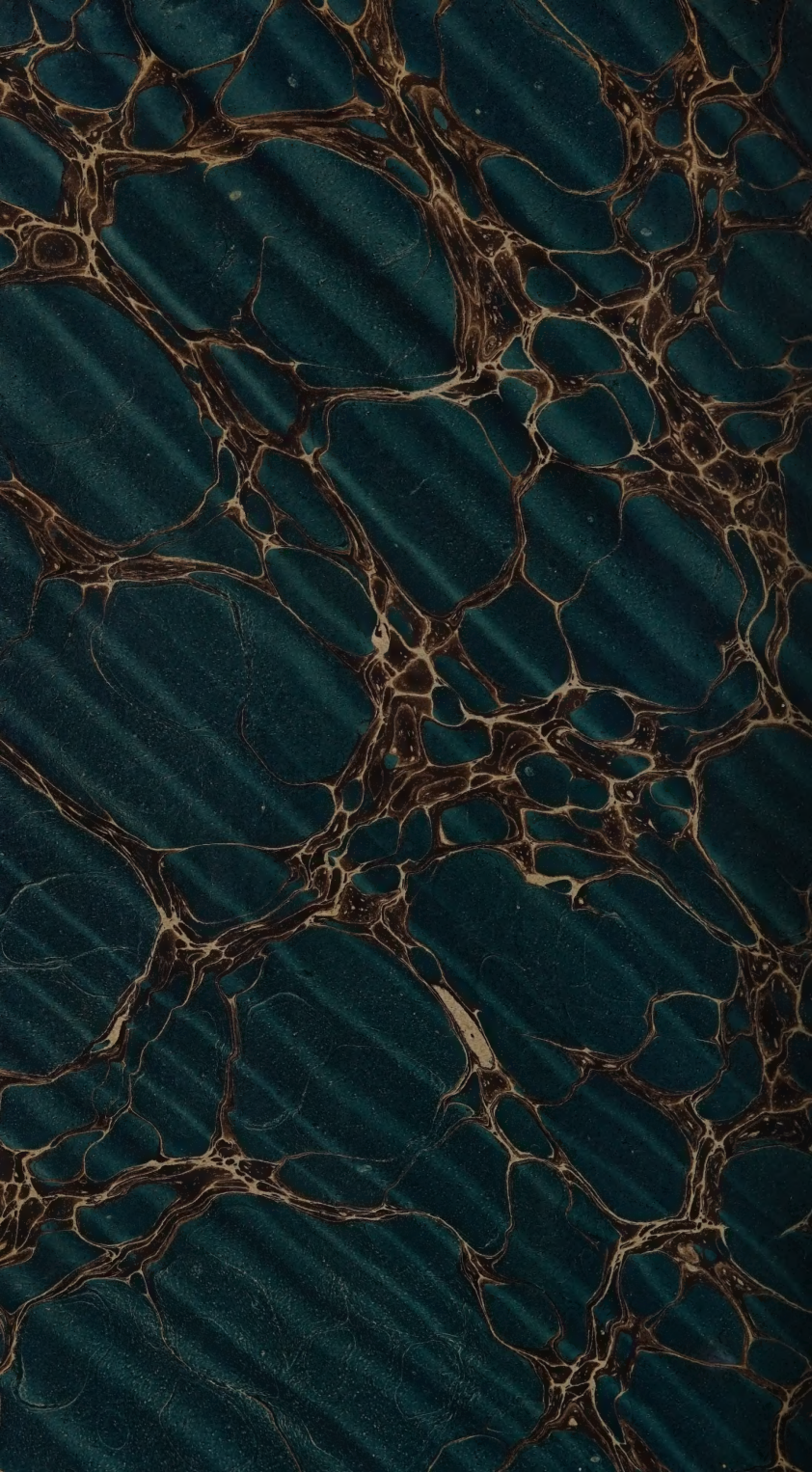

DC123 .C23 v.2
Richelieu, Mazarin, le Fronde et la
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00022 0543